

En nous l'homme de tous les temps. En nous tous les hommes. En nous l'animal, le végétal, le minéral. L'homme n'est pas seulement homme. Il est univers.

Aimé CÉSAIRE ("Poésie et Connaissance", Revue *Tropiques*, janvier 1945)



SECTION 5e : PLAN DE GESTION

CANDIDATURE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE  
MONDIAL DE L'UNESCO DES

"VOLCANS ET FORÊTS DE LA MONTAGNE PELÉE  
ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE"



*Sous la responsabilité du Parc naturel régional de la Martinique  
pour la Collectivité territoriale de Martinique*

**Présidents du Parc naturel régional de la Martinique**

Denis **LOUIS-RÉGIS** (depuis 2020)

Louis **BOUSTRIN** (2016 à 2020)

Daniel **CHOMET** (2012 à 2015)

**Chef de projet Grand Saint-Pierre**

Patrick **CHAMOISEAU** (2012 à 2015)

**Direction du Parc naturel régional de la Martinique**

Johan **VILLERONCE** (depuis 2016)

Ronald **BRITHMER** (2012 à 2016)

**Direction de la Mission UNESCO au PNRM**

Maurice **VEILLEUR**

**Coordination scientifique**

Jean-Raphaël **GROS-DESORMEAUX** (depuis 2016)

Pascal **SAFFACHE** (2012 à 2015)

**Coordination nationale**

Perrine **LAON**

Jerome **ETIFIER**

Wolfgang **BORST**

Marie **MAHIN**

**Rédacteurs**

Céline **COISY** / Chargée de projet patrimoine mondial en charge du plan de gestion et du projet de territoire, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique

Gabrielle **MAUVOIS** / Chargée de mission en charge du pôle scientifique et de la coopération internationale, Parc naturel régional de la Martinique

Morgane **PAILLOUX** / Chargée de mission patrimoine mondial Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique

Jean-Raphaël **GROS-DESORMEAUX** / Chercheur au CNRS, coordonnateur scientifique de la Mission UNESCO

Christelle **BERANGER** / Chargée de mission Observatoire martiniquais de la biodiversité Parc naturel régional de la Martinique

Yoann **PELIS** / Chargé de mission en charge du pôle mobilisation,

Parc naturel régional de la Martinique

Bénédicte **CHANTEUR** / Chargée de mission scientifique

Parc naturel régional de la Martinique

**Scientifiques du COSCUNESCO**

**Assistance à maîtrise d'ouvrage**

kno972 / Cabinet de curiosité - Impact Mer

**CRÉDITS PHOTOS**

Jean-Baptiste **BARRET** ; Jean-Philippe **BEAUGIER** ; Red **BLUFF** ; Georges **BOUDON** ; Michel **BREUIL** ; Damien **CHIQUET** ; Gwenaël **DAVID** ; DEAL ; Francis **DEKNUYDT** ; Régis **DELANNOYE** ; César **DELNATTE** ; Maël **DEWYNTER** (Biotope) ; Eddy **DUMBARDON-MARTIAL** ; Jean-Pierre **FIARD** ; Inventaire national du patrimoine naturel (**INPN**) ; Gérard **ISSARTEL** ; Laurent **JUHEL** ; Alfred **LACROIX** ; Vincent **LEMOINE** ; Julien **MAILLES** ; Muséum National d'Histoire Naturelle (**MNHN**) ; Patrick **MARÉCHAL** ; NATIONAL GEOPHYSICAL DATA CENTER ; Parc naturel régional de la Martinique (**PNRM**) ; Daniel **ROMÉ** ; Sébastien **SIBLET** ; Julien **TOUROULT** ; Guillaume **VISCARDI** (CBN Mq) ;

**Parc naturel régional de la Martinique**

BP 437 - 97 205 Fort-de-France Cedex

Tél : 05 96 64 42 59

[www.pnr-martinique.com](http://www.pnr-martinique.com)

**Direction de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement de Martinique**

BP 7212 - 97 274 Schoelcher cedex

Tél : 05 96 59 57 00

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

**Ministère de la Transition Écologique**

Tour Sequoia

92055 La Défense Cedex

Tél. : 01 40 33 89

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



Un remerciement particulier est adressé au **Docteur Jean-Pierre Fiard** pour ses nombreuses contributions, sa constance et son implication dès l'origine du projet d'inscription.

## LISTE DES CONTRIBUTEURS

## PERSONNALITÉS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA PROCÉDURE UNESCO (2011-2019)

ALEX **ALLARD-SAINT-ALBIN**, sciences naturelles (RÉDACTEUR, CSRPN) ; DAVID **BELFAN**, ornithologie (RÉDACTEUR, CSRPN) ; CHRISTELLE **BERANGER**, écologie (RÉDACTRICE, PNRM) ; JEAN-FRANÇOIS **BERNARD**, botanique (RÉDACTEUR, CSRPN) ; GEORGES **BOUDON**, géologie (RÉDACTEUR, IPGP) ; VINCENT **BOULLET**, botanique (RELECTEUR, UICN) ; FRANÇOIS **CATZEFLIS** (RELECTEUR, CNRS) ; CÉLINE **COISY**, écologie (RÉDACTRICE, DEAL) ; BÉATRIZ **CONDÉ**, ornithologie (RÉDACTRICE, CAROUGE) ; MATHIEU **COULIS**, écologie (RÉDACTEUR, MARTINIQUE ENTOMOLOGIE) ; CLARISSE **COURTY**, écologie (RELECTEUR, DEAL) ; RÉGIS **COURTECUISSÉ**, mycologie (RÉDACTEUR, SMF) ; LUCIE **DEJOUHANET**, géographie (RÉDACTRICE, UA) ; FRANCIS **DEKNUYDT**, entomologie (RÉDACTEUR, CSRPN) ; RÉGIS **DELANNOYE**, écologie (RÉDACTEUR, CSRPN) ; CÉSAR **DELNATTE**, botanique (RELECTEUR, CSRPN) ; VÉRONIQUE **DEMANGE**, géomatique (RÉDACTRICE, DEAL) ; MAËL **DEWYNTER** (RELECTEUR, HÉRPÉTOLOGUE INDÉPENDANT) ; EDDY **DUMBARDON-MARTIAL**, écologie (RÉDACTEUR, MARTINIQUE ENTOMOLOGIE) ; ELISABETH **ETIFIER-CHALONO**, botanique, (relectrice) ; JEAN-PIERRE **FIARD**, botanique (RÉDACTEUR, CSRPN) ; GUILLAUME **GIGOT**, écologie (RELECTEUR, OFB/MNHN/CNRS) ; JULIE **GRESSER**, écologie (RELECTEUR, DEAL) ; JEAN-RAPHAËL **GROS-DESORMEAUX**, géographie (RÉDACTEUR, CSRPN) ; MAURICE **HENRY**, histoire (RÉDACTEUR, VOLCANS ET PLANÈTES) ; GÉRARD **ISSARTEL**, chiroptérologue (RELECTEUR, SFEPM OUTRE-MER) ; JEAN-VALÉRIE **MARC**, géographie (RELECTEUR, UA) ; JULIEN **JEMIN**, chiroptérologue (RELECTEUR, SFEPM OUTRE-MER) ; FLORIAN **KIRCHNER**, écologie (RELECTEUR, COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN) ; ÉMILIE **LAGAHE**, géographie (RÉDACTRICE, UA) ; ÉLISABETH **LAVOCAT BERNARD**, botanique (RÉDACTRICE, CSRPN) ; THIERRY **LEFEBVRE**, écologie (RELECTEUR, UICN) ; PATRICK **MARÉCHAL**, écologie (RÉDACTEUR, CSRPN) ; GABRIELLE **MAUVOIS**, sciences naturelles (RÉDACTRICE, PNRM) ; MORGANE **PAILLOUX** écologie (RÉDACTRICE, DEAL), YOANN **PELIS**, géographe (RÉDACTEUR, PNRM) ; CORINNE **PLANTIN**, géographie (RÉDACTRICE, CAUE) ; JONATHAN **PRIAM** GÉOMATIQUE (RELECTEUR, UA) ; CLAIRE **REGNIER**, écologie (RELECTEUR, OFB/MNHN/CNRS) CLAUDE **SASTRE**, écologie (RÉDACTEUR, MNHN) ; YOHANN **SOUBEYRAN**, écologie (RELECTEUR, COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN) MICHEL **TANASI**, écologie (RELECTEUR, CSRPN) ; GEORGES **TAYALAY** (ORNITHOLOGIE, CSRPN), JULIEN **TOUROULT**, écologie (RÉDACTEUR, OFB/MNHN/CNRS) ; GUILLAUME **VISCARDI**, écologie (RÉDACTEUR, CBN Mo).

FRANÇOIS **RAMADE** (PRÉSIDENT D'HONNEUR) ; ALEX **ALLARD-SAINT-ALBIN** ; JEAN-PIERRE **ARSAYE** ; MANUEL **BAUDOUIN** ; DAVID **BELFAN** ; ÉDOUARD **BENITO-ESPINAL** ; CHRISTELLE **BERANGER** ; JEAN-FRANÇOIS **BERNARD** ; DIDIER **BÉRNARD** ; LYNE-ROSÉ **BEUZE** ; GEORGES **BOUDON** ; RONALD **BRITHMER** ; PATRICK **CHAMOISEAU** ; BÉNÉDICTE **CHANTEUR** ; JEAN-MAX **CHARLERY-ADELE** ; SAMIRA **CHAZAL-MARTIN** ; ANNICK **COMIER** ; BÉATRICE **CONDÉ** ; CÉLINE **COISY** ; TANIA **DEFABRIQUE SAINT-TOURS** ; RÉGIS **DELANNOYE** ; ALAIN **DELATTE** ; CÉSAR **DELNATTE** ; LUCIE **DEJOUHANET** ; VÉRONIQUE **DEMANGE** ; FRANCIS **DEKNUYDT** ; MARIE-CLAUDE **DÉRNE** ; MARIE-CLAIRE **DUBERNARD** ; EDDY **DUMBARDON-MARTIAL** ; ÉLISABETH **ÉTIFER-CHALONO** ; JEAN-PIERRE **FIARD** ; FLORENCE **BERTHET** ; JEAN-RAPHAËL **GROS DESORMEAUX** ; CHARLES-ALBERT **HELENON** ; MAURICE **HENRY** ; LIONEL **HOULLIER** ; VINCENT **HUYGHUES-BELROSE** ; MARC **JEAN-VALERIE** ; EMILIE **LAGAHE** ; ELISABETH **LAVOCAT BERNARD** ; VÉRONIQUE **LECOMTE** ; FRÉDÉRIC **LEROY** ; MATHIEU **LÉRANDY** ; ODÏLE **MARAJOVIRAYE** ; PATRICK **MARECHAL** ; RAPHAËL **MARTINÉ** ; GABRIELLE **MAUVOIS** ; BRUNO **MESNIL** ; MARIE-MICHÈLE **MOREAU** ; OLIVIER **MORNET** ; ANNIE **NOÉ-DUFOUR** ; YOANN **PELIS** ; CORINNE **PLANTIN** ; SYLVIE **RONDELE** ; PASCAL **SAFFACHE** ; CLAUDE **SASTRE** ; MICHEL **TANASI** ; GEORGES **TAYALAY** ; JULIEN **TOUROULT** ; MAURICE **VEILLEUR** ; JOHAN **VILLERONCE** ; GUILLAUME **VISCARDI**.

# SOMMAIRE

<b>SECTION 5e : PLAN DE GESTION</b>	<b>7</b>	<b>5. e. 4 DE GRANDS AXES STRATÉGIQUES CADRES DES ACTIONS DE GESTION</b>	<b>88</b>
LE PLAN DE GESTION : UN PROJET POUR LE BIEN ET POUR TOUT LE TERRITOIRE	8		
<b>5. e. 1 GOUVERNANCE ET CONSTRUCTION DU PROJET</b>	<b>11</b>		
5. e. 1. a LA GOUVERNANCE LOCALE	11	5. e. 4. a <b>AXE 1 :</b> LA PRÉSERVATION DE LA VUE DANS LE BIEN	88
5. e. 1. b LA GOUVERNANCE REGIONALE : OECS / DOMINIQUE / SAINTE-LUCIE	16	5. e. 4. b <b>AXE 2 :</b> L'AMÉLIORATION ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES DE BIODIVERSITÉ ET DE LA GÉODIVERSITÉ	88
5. e. 1. c CONCERTATION ET MOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET	16	5. e. 4. c <b>AXE 3 :</b> LA MOBILISATION DES VALEURS CULTURELLES ET DE L'HISTOIRE DES HOMMES AU SERVICE DE L'APPROPRIATION PAR LA POPULATION DES ENJEUX DE LA VUE, DE LA PRÉSERVATION DE LA VUE, ET DU PROJET DE TERRITOIRE	88
<b>5. e. 2 PÉRIMÈTRE ET PLAN DE GESTION : UN PROJET POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION</b>	<b>20</b>	5. e. 4. d <b>AXE 4 :</b> UN PROJET DE TERRITOIRE : LA ZONE TAMPON COMME L'ESPACE DU PROJET ET DE VALORISATION (AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS, PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES)	88
5. e. 2. a LES PÉRIMÈTRES, UN PROJET À PART ENTIÈRE	20	5. e. 4. e <b>AXE 5 :</b> LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	89
5. e. 2. b PROJETS ET GRANDS PROJETS SUR ET AUX ABORDS DU BIEN	22		
5. e. 2. c TYPOLOGIE DES ZONAGES	22	<b>DES VALEURS AUX AXES STRATÉGIQUES</b>	<b>91</b>
5. e. 2. d LE BIEN	24	<b>DES AXES AUX ACTIONS DE GESTION</b>	<b>99</b>
5. e. 2. e LA ZONE TAMPON	25		
5. e. 2. f CADRE DISTANT	27		
5. e. 2. g ENTRÉES ET PARCOURS DANS LE BIEN	28		
<b>5. e. 3 UNE GESTION FONDÉE SUR LES VALEURS</b>	<b>44</b>		
5. e. 3. a VALEUR 1 / LA VUE	44		
5. e. 3. b VALEUR 2 / PLACE DE LA MARTINIQUE DANS LE MONDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS SCIENTIFIQUES : BOTANIQUE ET VOLCANOLOGIE	51		
5. e. 3. c VALEUR 3 / HISTOIRE DES HOMMES : MARRONNAGE ET DISSIDENCE, LES FORÊTS, TERRES DE LIBERTÉ	57		
5. e. 3. d VALEUR 4 / CULTURE DES MORNES	64		
5. e. 3. e VALEUR 5 / UN BIEN DIRECTEMENT ASSOCIÉ À DES ÉVÉNEMENTS, DES IDÉES, DES ŒUVRES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES AYANT UNE SIGNIFICATION PARTICULIÈRE	68		
5. e. 3. f VALEURS 6 / MYTHES ET CROYANCES	82		
5. e. 3. g VALEURS 7 / PAYSAGES EMBLÉMATIQUES	86		

ANSE COULEUVRE



**SECTION 5e**

# PLAN DE GESTION

LE PLAN DE GESTION :  
UN PROJET POUR LE BIEN ET POUR TOUT LE TERRITOIRE

→ **Préambule**

**POUR LES GESTIONNAIRES, INSCRIRE UN BIEN SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL IMPOSE QUE L'ON VISE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE GESTION AFIN DE GARANTIR L'INTÉGRITÉ DE CE BIEN POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR. LE PLAN DE GESTION VISE AVANT TOUT LA CONSERVATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU BIEN. IL SERA ÉGALEMENT L'OCCASION DE CONSERVER ET DE METTRE EN VALEUR L'ENSEMBLE DES AUTRES VALEURS DU BIEN.**

Inscrire un bien sur la liste du Patrimoine Mondial revient à reconnaître qu'il revêt une valeur universelle exceptionnelle (VUE). La reconnaissance internationale génère de fait une attention internationale. Ces biens constituent au regard du monde des références en matière de gestion d'aires protégées. **La gestion vise avant tout la préservation de la VUE et l'intégrité du bien.** Par ailleurs, un bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial présente le plus souvent d'autres valeurs que celles inscrites dans la DVUE ; des valeurs associées qu'elles soient culturelles ou naturelles. Le plan de gestion vise ainsi la conservation de l'ensemble des valeurs du bien ; il pourra contribuer à équilibrer la protection de la DVUE et les autres valeurs. Cela passe donc par conséquent par l'analyse des valeurs du bien, tant naturelles que culturelles.

La démarche portée par la CTM et l'État suppose que tous, citoyens, institutions, organisations civiles soient rassemblés autour d'une dynamique de projet de développement durable, centrée sur le monument naturel que constitue la biodiversité martiniquaise. Ceci non pas dans un unique souci de protection et de gestion environnementale, mais bien dans la **perspective d'une dynamique de développement humain, d'un véritable projet de territoire.**

L'UNESCO a inventé la notion de Patrimoine Mondial pour protéger les sites de valeur exceptionnelle universelle. Elle s'appuie sur la Convention pour le Patrimoine Mondial de 1972. Cette dernière présente l'originalité de lier dans un même document la protection des patrimoines culturels et naturels. Elle reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux.

Le projet d'inscription interroge la relation qu'entretiennent les Martiniquais avec la Nature et les vues lointaines sur le bien. Il pose aussi la question de la place du bien dans les pratiques et la culture populaire martiniquaise. En Martinique, les monuments naturels sont profondément inscrits dans la culture. Édouard Glissant dira "Notre paysage est son propre monument : la trace qu'il signifie est repérable par-dessous. C'est tout histoire". Par conséquent, réussir à inscrire nos monuments naturels sur la liste du Patrimoine Mondial constitue un véritable projet de société qui, au-delà d'une reconnaissance internationale, vise à réconcilier les Martiniquais avec leur "entour". L'intérêt de cette inscription ne se limite pas à une visibilité internationale prestigieuse. Il offre aussi des perspectives de gestion et de mise en valeur ainsi que de retombées économiques associées dans une dynamique territoriale large. Le projet de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO offre l'opportunité de faire émerger une pensée et une représentation partagée des valeurs universelles au-delà des préoccupations sectorielles et territoriales. Le volet culturel de ce projet constitue un levier essentiel pour amener la société civile martiniquaise à s'impliquer fortement dans la démarche en cours.

**En effet, le plan de gestion garant de l'intégrité du bien doit être un véritable projet scientifique et culturel. Il doit permettre de construire une stratégie pour la protection, la restauration et la mise en valeur du bien.** Dans le cadre de la constitution de ce plan de gestion, l'implication des Martiniquais a été tout à fait essentielle et la culture populaire autour du bien certainement un des éléments les plus forts pour constituer cette adhésion.

**Ainsi, les orientations adoptées dans cette proposition ont été, d'une part, d'axer la candidature sur le bien naturel ici défini et, d'autre part, de mobiliser les spécificités de la culture martiniquaise pour constituer la stratégie du plan de gestion.**

Le passé géologique et forestier de Martinique a créé l'histoire de son peuple. Derrière l'histoire biologique il y a une histoire humaine forte. Des valeurs culturelles sont associées aux espaces de nature martiniquais, lieux de mémoire, terre de marronnage et de dissidence. Ils ont nourri une production littéraire reconnue au niveau international. L'arbre et le volcan se situent notamment au cœur de la création poétique d'Aimé Césaire et Édouard Glissant.

Pour **Édouard Glissant** "Un arbre est tout un pays, et si nous demandons quel est ce pays, nous plongeons à l'obscur indéradicible du temps, que nous peinons à débroussailler, nous blessant aux branches, gardant sur nos jambes et nos bras des cicatrices ineffaçables" (Mahogany).

**Aimé Césaire** à l'inverse se réclame du volcan, il se veut Péléen. C'est un poète de la fulguration pour qui l'arbre est d'abord jaillissement du tronc. Pour le chantre de la Négritude, chaque arbre, c'est-à-dire chaque culture, est à la fois égal et distant de tous les autres, avec son origine, sa racine, son tronc.

### → Méthodologie

La méthodologie appliquée pour la formalisation du plan de gestion est celle proposée par le manuel de référence édité par l'UNESCO "Gérer le Patrimoine Mondial naturel". Elle s'appuie sur les valeurs du bien, dans un objectif premier de préserver et renforcer la VUE, mais également les autres valeurs du bien. **Ce plan de gestion a donc vocation à préserver la VUE et l'ensemble des valeurs du bien dans un équilibre qu'il reste à trouver.**

### Contexte

Le projet d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de la Martinique est une démarche collective de préservation et de valorisation d'un patrimoine commun, la nature. Le projet et les mesures de gestion appliquées au bien doivent s'inscrire dans son contexte régional et international. L'UNESCO a été fondée en 1945 pour favoriser la paix et la solidarité entre les peuples. Elle a vocation à favoriser le dialogue et à encourager la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel du monde. La Martinique appartient à un Hot Spot de biodiversité qui concerne l'arc antillais. Les orientations de gestion devront s'inscrire dans ce contexte.

En phase avec les orientations de la Convention du Patrimoine Mondial, le projet devra également être en cohérence avec les autres documents stratégiques :

**Le plan stratégique Europe 2015, dont voici les domaines prioritaires d'actions :**

- Connaissance du Patrimoine Mondial et de ses avantages pour la société par les décideurs, en particulier ceux extérieurs au secteur du patrimoine ;
- Implication de la communauté et appropriation par celle-ci des biens du Patrimoine Mondial ;
- Sensibilisation du grand public, en particulier des communautés ;
- Les jeunes et le Patrimoine Mondial ;
- Outils d'information sur le Patrimoine Mondial accessibles et largement utilisés.

**Le plan d'action pour le Patrimoine Mondial UNESCO Caraïbes 2015-2019 adopté à la Havane le 28/11/2014 dont les priorités sont les suivantes :**

- Conservation et gestion ;
- Nominations et listes indicatives ;
- Effets du changement climatique et gestion des risques ;
- Participation des communautés ;
- Tourisme durable ;
- Renforcement des capacités de gestion et conservation ;
- Réseaux et partenariats.

**Le plan de travail régional de la Culture 2016-2021 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, adopté à la Havane le 18/09/2015.**

Le projet martiniquais s'inscrit donc dans une démarche collaborative avec les îles voisines, notamment la **Dominique et Sainte-Lucie**. Il s'appuie sur l'avis du comité du Patrimoine Mondial énoncé au moment de l'inscription de la Zone de Gestion des Pitons de Sainte-Lucie : "Le comité du Patrimoine Mondial encourage l'État partie à travailler avec le Centre du Patrimoine Mondial et d'autres États des Caraïbes pour entreprendre des études techniques des paysages volcaniques de la région, identifier d'autres sites possédant une valeur universelle exceptionnelle potentielle et, le cas échéant, développer une stratégie en vue d'une proposition d'inscription transfrontalière par phases qui reconnaîtrait la valeur universelle exceptionnelle des paysages volcaniques des Caraïbes.

Il est demandé au Centre du Patrimoine Mondial, à l'UICN et autres organisations concernées d'aider l'État partie dans ces études" (*cf annexe 4 avis Patrimoine Mondial*). Le projet martiniquais s'appuie également sur la recommandation du bureau du Patrimoine Mondial faite à la Dominique lors de son inscription de **mettre en place un accord de jumelage** avec un parc forestier insulaire semblable inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial.

La Martinique s'est associée à l'ensemble des états de l'OECD pour mettre en place un programme de gestion concertée des biens du Patrimoine Mondial. La décision de juillet 2018 (*cf annexe 6. 1. Déclaration de Montserrat*) plébiscite cette coopération régionale pour la gestion et l'amélioration des connaissances des biens du Patrimoine Mondial à l'échelle des États de l'OECD.

### **Cadrage**

Le plan de gestion aura pour enjeu premier la préservation de la VUE et les autres valeurs du bien, mais il s'attachera également à définir des **mesures de gestion distinctes entre les différents zonages** : le bien, les zones tampons, le cadre distant. Il existe notamment des plans déjà existants sur les secteurs protégés du bien, ou partiellement des zones tampons : plans de gestion des trois RBI et plan de gestion du site classé des versants nord-ouest de la Montagne Pelée. Ces plans ont déjà démontré leur efficacité : le plan de gestion des versants nord-ouest de la Montagne Pelée existe depuis 1998, celui de la RBI de la Montagne Pelée depuis 2007, celui de la RBI Prêcheur / Grand'Rivière depuis 2012, celui de la RBI des Pitons du Carbet depuis 2014.

Le plan de gestion du site classé des Versants nord-ouest de la Montagne Pelée a fait l'objet d'une première évaluation en 2011 et d'un nouveau plan jusqu'en 2018. Il fait actuellement l'objet d'une évaluation et d'une reconduite des actions de 2 ans sur cette dernière version.

**Ces 4 plans de gestion font l'objet de comités de pilotage distincts comprenant l'ensemble des acteurs concernés par le projet d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. Ces acteurs ont une vision commune de l'avenir de ces sites et s'engagent ensemble dans la gestion du bien UNESCO dans une nouvelle forme de gouvernance. Ces différents plans trouveront leur cohérence dans le plan de gestion global du bien UNESCO.**

**Plusieurs outils de gestion et de planification existent aujourd'hui**

**qui permettent de construire le projet de valorisation autour du bien, dans la zone tampon et le cadre distant. Ces documents permettront de décliner de manière opérationnelle les actions du plan de gestion (charte du PNRM, SRCE, SCOT, PLU).**

**Dans le cadre du partenariat avec les îles voisines, une forme de gouvernance collective autour des questions de gestion, formation et valorisation sera mise en place.**

## 5. e. 1 GOUVERNANCE ET CONSTRUCTION DU PROJET

### 5.e.1.a LA GOUVERNANCE LOCALE

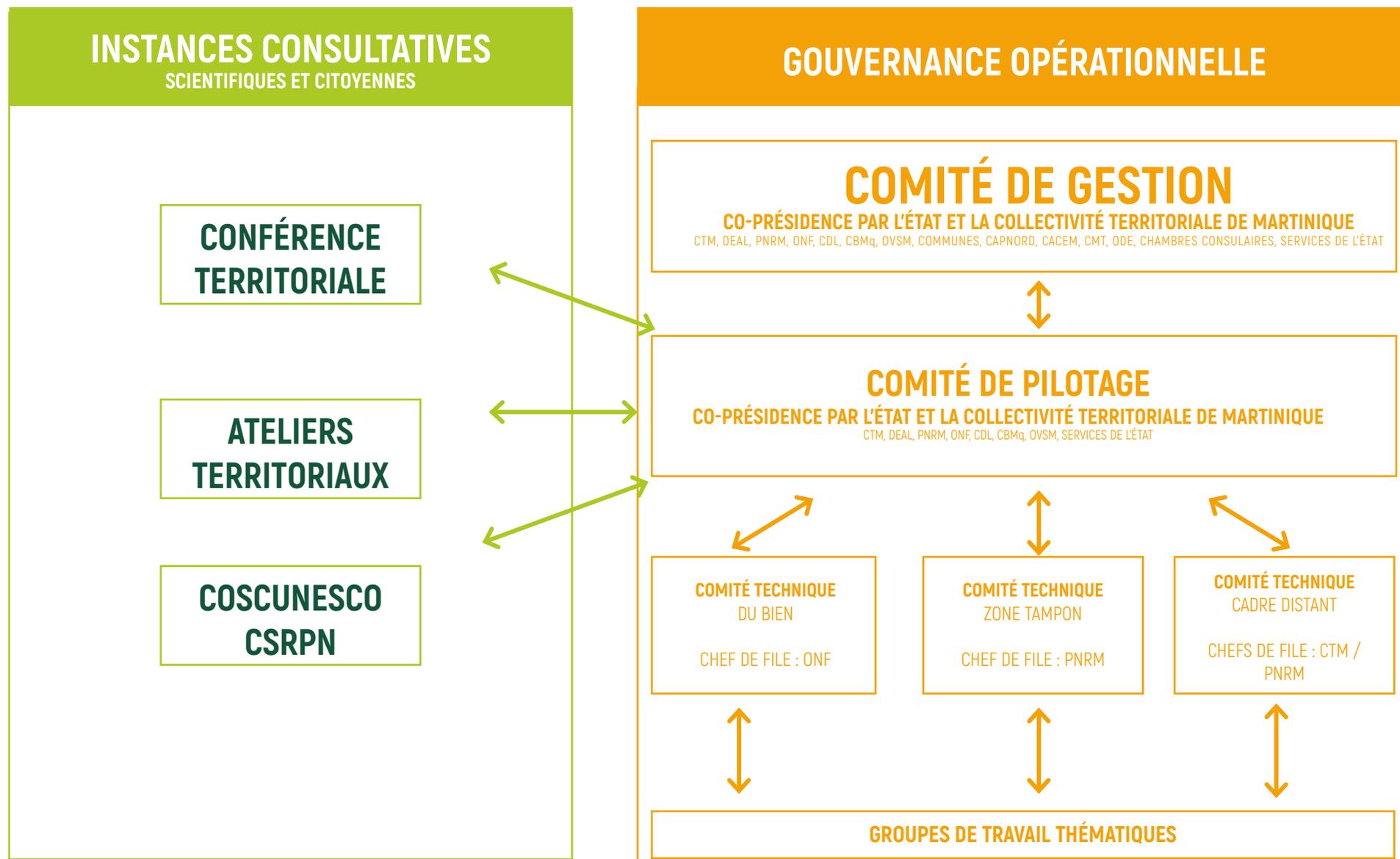
#### CADRE DE LA GOUVERNANCE

##### → **Convention CTM / DEAL / PNRM** *(voir annexe 5.1)*

Une gouvernance a été mise en place en 2012 pour le lancement du projet. Elle consistait en un comité scientifique et une équipe projet chargée de la rédaction du dossier de candidature, pilotée par un directeur de programme au niveau de l'ex Région Martinique. Ce comité scientifique réunissait différents experts locaux dans les domaines des sciences, du vivant et de la culture, et élaborait la stratégie. Il s'est réuni à fréquence régulière sous la présidence d'un coordonnateur. Ce sont les services de l'ex Région Martinique et de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) qui ont formalisé le dossier de candidature pour l'inscription sur la liste indicative. Cette forme de gouvernance, si elle a pu donner satisfaction pour l'élaboration de ce dossier d'inscription a été modifiée entre 2014 et 2015 pour répondre aux besoins de construction d'une démarche collective de grande envergure : le projet de territoire que représente un projet d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

Une nouvelle forme de gouvernance a permis de définir les rôles des différents acteurs (comité scientifique, contributeurs, acteurs décisionnels, rédacteurs du dossier...) et des instances locales de la Collectivité et de l'État. L'implication forte de l'État dans le dossier de candidature, s'est traduite par la mise à disposition d'un agent à temps plein pour contribuer à l'élaboration du projet de territoire et du plan de gestion. Cette organisation a été formalisée par une convention cadre de partenariat entre l'État, la Collectivité territoriale de Martinique et le Parc Naturel Régional de Martinique.

Celle-ci définit le portage de la mission, la mise en œuvre de la procédure d'inscription ainsi que la construction du dossier de candidature. C'est la première fois au niveau national qu'une organisation de ce type est mise en place dans le cadre de la construction d'une candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial. Le schéma suivant présente la gouvernance actuelle du bien.



## GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE

### → Comité de gestion

La conférence territoriale de septembre 2018 a validé le principe de pilotage de la gestion du bien. Le Parc naturel régional est le gestionnaire désigné de la coordination des actions. Toutefois, l'ONF étant gestionnaire à 80 % des surfaces du bien sera le chef de file pour la mise en œuvre des actions. Dans la zone tampon, le PNRM sera le chef de file des actions à mettre en œuvre dans le cadre de sa charte et son programme d'actions.

#### LE BIEN

1

##### CHEF DE FILE :

**ONF**  
[contrat d'objectifs CTM / ONF]

##### COPIE :

CTM / DEAL / PNRM / CLRL / EPCI

#### ZONE TAMPON

2

##### CHEF DE FILE :

**PNRM**  
[Charte du Parc + programme d'actions]

##### COPIE :

CTM / DEAL / CLRL / EPCI / Communes

#### CADRE DISTANT

3

##### CHEFS DE FILE :

**CTM / PNRM**  
[programme d'actions CTM, Charte du Parc]

##### COPIE :

CTM / DEAL / CLRL / EPCI / Communes /  
ODE / CCI / Partenaires / Associations /  
Société civile

Pour les actions concernant le cadre distant, la Collectivité territoriale de Martinique sera chef de file avec le PNRM. Dans le cadre distant, les actions pourront s'étendre au-delà du territoire martiniquais, sur les îles voisines. Dans la mise en œuvre du plan de gestion et la vie du bien après son inscription, la Conférence territoriale se réunira régulièrement pour permettre à tous les acteurs du territoire de s'exprimer.

Afin de suivre la mise en œuvre du plan de gestion du bien, un comité de gestion a été mis en place. Il est composé des acteurs locaux concernés par le bien et son périmètre.

- Collectivité territoriale de Martinique (CTM)
- Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
- Services déconcentrés de l'État
- Parc naturel régional de la Martinique (PNRM)
- Office national des forêts (ONF)
- Conservatoire du littoral (CDL)
- Conservatoire botanique de Martinique (CBN Mq)
- Observatoire Volcanologique et Sismologique et la Martinique (OVSM)
- Communes concernées
- La communauté d'agglomération des communes du nord (Capnord)
- La communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM)
- Office de l'eau (ODE)

En effet, dans la seconde phase du projet, la mise en œuvre et le suivi des actions du plan de gestion seront un volet majeur dans le cadre de l'animation du bien.

**Le Comité de gestion** a vocation à se réunir plusieurs fois par an. Il s'appuie sur un comité de pilotage (CoPIL), des comités techniques (CoTECH) et des groupes de travail. Il a vocation à se réunir à chaque étape importante de la procédure. Il est l'instance de validation politique adéquate pour les éléments du dossier qui ont une incidence sur le territoire comme la définition des périmètres ou la mise en œuvre des mesures de gestion.

#### **Le Comité de gestion a pour mission :**

- de valider les orientations du plan de gestion proposées par le CoPIL ;
- de voter le budget ;
- d'animer la liaison entre les différents organismes territoriaux, nationaux et internationaux ;
- de réaliser des arbitrages nécessaires.

#### → **De la mission UNESCO au Comité de pilotage**

En 2016, la mission UNESCO a été structurée avec :

- une direction de la mission ;
- un coordonnateur administratif ;
- une chargée de mission en charge du pôle scientifique et de la coopération internationale au PNRM ;
- un chargé de mission en charge du pôle mobilisation au PNRM ;
- une chargée de projet du plan de gestion et du projet de territoire à la DEAL Martinique.

Cette équipe est celle qui formalise le dossier de candidature, structure la concertation avec la société civile et les échanges avec les scientifiques et partenaires et suit les engagements de gestion.

Cette mission UNESCO évolue vers un Comité de pilotage pour la gestion du bien. Sa co-présidence est assurée par la Collectivité Territoriale de Martinique et la Préfecture de la Martinique, l'animation est effectuée par le Parc naturel régional de Martinique.

Il a pour objectif :

- de proposer au comité de gestion les orientations de gestion
- d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion ;
- d'assurer le suivi financier et de gérer le budget alloué aux actions ;
- d'évaluer des actions mises en œuvre ;
- de préparer les comités de gestion.

#### → **Les Comités TECHniques, (CoTECH)**

Les comités techniques sont répartis par secteurs du bien (bien, zone tampon, cadre distant). Trois comités techniques sont déclinés, comme suit :

- **Un comité technique "du bien"**, dont l'animateur sera l'ONF. Ce dernier se réunira au moins 2 fois par an et sa mission portera essentiellement sur les actions concrètes liées à l'axe de protection du bien ;
- **Un comité technique "zone tampon"**, dont l'animateur sera le PNRM. Ce dernier se réunira au moins 2 fois par an et sa mission portera essentiellement sur les actions concrètes liées à l'axe de valorisation, de promotion des attributs et valeurs du bien et de ses terroirs ;
- **un comité technique "cadre distant"**, dont les animateurs seront la CTM et le PNRM. Ce dernier se réunira au moins 2 fois par an et sa mission portera essentiellement sur les actions concrètes liées à l'axe de coopération régionale.

Ils ont pour mission, chacun sur leur périmètre :

- le suivi de la mise en œuvre de la gestion et du respect des échéances ;
- la gestion des ressources allouées ;
- la présentation des problèmes (techniques, organisationnels ou de planification) et la définition des solutions ;
- la coordination des équipes techniques ;
- la planification détaillée des actions à mettre en œuvre ;
- de fournir au CoPIL les informations nécessaires aux prises de décisions ;
- la rédaction des rapports d'activités et bilans devant être soumis au CoPIL ;

### → Des groupes de travail thématiques

Des groupes de travail thématiques ponctuels pourront être mis en place en fonction des besoins (exemples : projet d'aménagement dans le bien, activités commerciales et touristiques) et rassembleront les acteurs concernés.

Ils auront pour rôle :

- ▶ la formulation de propositions et besoins en fonction des thèmes de la commission
- ▶ la formulation d'avis pour le CoPIL ;

### INSTANCES CONSULTATIVES SCIENTIFIQUES ET CITOYENNES

#### → La conférence territoriale

La Conférence Territoriale est un outil de gouvernance au service du projet qui permet la mise en cohérence des différentes stratégies et politiques en place dans tous les domaines. C'est le lieu d'expression des différents acteurs du territoire : collectivités, services, établissements publics. Elle permet de débattre des grands enjeux et orientations et de développer une culture commune du projet.

#### → Les ateliers territoriaux, une instance de consultation et de concertation

Vu l'ampleur du projet UNESCO, l'ensemble du territoire de la Martinique, est concerné de près ou de loin par le projet de territoire et le futur plan de gestion (au-delà des 19 communes présentes sur le bien, les zones tampons et le cadre distant). Il semble essentiel que le travail de réflexion puisse transcender les questions de territorialités liées aux limites communales ou administratives.

Ainsi, 6 groupes-travaux de réflexion grand public tournés vers le bien naturel et les zones tampons adjacentes ont été constitués et nommés "Ateliers territoriaux". Ce choix permet de dépasser les logiques administratives, d'inviter acteurs et citoyens au travail de réflexion globale.

Ces 6 ateliers sont tournants, accueillis à chaque fois par une des communes et organisés comme suit :

ATELIER	COMMUNES CONCERNÉES	
1	<b>MORNES ET CÔTE CARAÏBES</b>	Le Prêcheur, Saint-Pierre, Le Carbet
2	<b>PITONS ET MORNE JACOB</b>	Le Lorrain, Le Marigot, Sainte-Marie, Gros-Morne
3	<b>MONTAGNES ET FONDS</b>	Ajoupa-Bouillon, Morne-Rouge, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert
4	<b>FALAISES ET PLANÈZES ATLANTIQUES</b>	Grand'Rivière, Macouba, Basse-Pointe
5	<b>DES PITONS À LA CÔTE, VIVRE DANS LE BIEN</b>	Bellefontaine, Case-Pilote
6	<b>JARDINS CRÉOLES, ENTRE VILLE ET FORÊT</b>	Schœlcher, Fort-de-France, Saint-Joseph

Les secteurs des ateliers territoriaux ont aussi été définis en fonction des types de relations que la société martiniquaise entretient avec le bien dans le but de faciliter le travail sur les zones tampons, le cadre distant et la gestion future du bien. En effet, les grandes exploitations intensives de canne et bananes du secteur 4 "Falaises et planèzes atlantiques" n'entretiennent pas les mêmes relations au bien que les urbains du secteur 6 "Jardins créoles, entre ville et forêt" ou encore que les habitants des communes intérieures du secteur 3 "Montagnes et Fonds".

Ces ateliers territoriaux ont vocation à être remobilisés pour la mise en œuvre des mesures de gestion. On peut d'ores et déjà imaginer qu'ils puissent être réunis une fois par an pour assurer la gestion des questions courantes.

#### → Le comité scientifique et culturel de la mission UNESCO (COSCUNESCO), une instance de validation scientifique

Le COSCUNESCO est une entité spécifique constituée d'experts et spécialistes locaux dans le domaine de la biodiversité, de la volcanologie et de la culture martiniquaise, qui amènent une partie importante de la matière scientifique qui constitue le corps de la candidature. Les experts sont également consultés sur les mesures de gestion. Il est piloté par le PNRM et sollicité dans le cadre des validations scientifiques et avancées du dossier de candidature.

Le comité scientifique a été consulté par l'équipe projet sur la méthodologie de constitution des périmètres, et des ajustements ont pu être réalisés sur la façon de les mettre en place. Le COSCUNESCO a été informé des méthodologies mises en place pour la concertation, complétant les propositions de suggestions nouvelles. Il est également consulté pour la rédaction des fiches actions du plan de gestion. (cf. liste des membres en annexe 5.4.)

#### → **Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)**

Créé par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel (CSRPN) est défini par le paragraphe III de l'article L. 411-1A et par les articles R. 411-22 à 30 du Code de l'environnement. Dans le domaine de la biodiversité, le CSRPN constitue l'instance de gouvernance scientifique locale.

Le CSRPN est composé de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique. Toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres et aquatiques sont représentées.

Placée auprès du Préfet de région et du président de la Collectivité territoriale de Martinique, il peut être consulté pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional notamment. Celui-ci sera désormais consulté pour la validation du plan de gestion du bien et pour la mise en œuvre des actions. **Il viendra progressivement se substituer au COSCUNESCO dans le cadre de la gestion du bien après inscription.**

#### **5.e.1.b LA GOUVERNANCE RÉGIONALE : OECS / DOMINIQUE / SAINTE-LUCIE**

Le projet porté par la Martinique prévoit un volet coopération régionale important en adéquation avec les avis de l'UICN et du comité du Patrimoine Mondial portés lors de l'inscription des Pitons de Sainte-Lucie et du Morne Trois Pitons à la Dominique.

Pour Sainte-Lucie "Le comité du Patrimoine Mondial encourage l'État partie à travailler avec le Centre du Patrimoine Mondial et d'autres États des caraïbes pour entreprendre des études techniques des paysages volcaniques de la région, identifier d'autres sites possédant une valeur universelle exceptionnelle potentielle et, le cas échéant, développer une stratégie en vue d'une proposition **d'inscription transfrontalière par**

**phases** qui reconnaîtrait la valeur universelle exceptionnelle des paysages volcaniques des caraïbes. Il est demandé au centre du Patrimoine Mondial, à l'UICN et autres organisations concernées d'aider l'État parti dans ces études" (*Avis du Comité du Patrimoine Mondial lors de l'inscription de la Zone de gestion des Pitons*). Pour la Dominique, lors de son inscription le Comité du Patrimoine Mondial recommande de **mettre en place un accord de jumelage** avec un parc forestier insulaire semblable inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial (voir annexe 4).

La Martinique s'est associée à l'ensemble des États de l'OECS pour mettre en place un programme de gestion concertée des biens du Patrimoine Mondial. La décision de juillet 2018 (cf. *annexe 6.1*) plébiscite cette coopération régionale pour la gestion et l'amélioration des connaissances des biens du Patrimoine Mondial à l'échelle des États de l'OECS. Plus particulièrement, elle s'engage dans un programme de collaboration avec les îles proches de Sainte-Lucie et de la Dominique pour la **constitution à plus long terme d'un bien transfrontalier**. Le PNRM a également obtenu le soutien du Parc national de la Guadeloupe pour un travail en commun, l'île étant également inscrite sur la liste des cent aires les plus irremplaçables au monde (cf. *annexe 6.2*).

Les ministres de l'OECS se sont réunis du 15 au 17 mai 2019 afin de parfaire les conditions de ce programme de gestion concertée des biens du Patrimoine Mondial des États de l'OECS.

**Les actions à cette échelle entrent dans le champ du périmètre du cadre distant. La gouvernance régionale pourra trouver sa forme dans la constitution d'un réseau de référents gestionnaires de biens naturels inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial et l'organisation à fréquence annuelle d'un comité de gestionnaires caribéens. La Martinique pourrait prétendre à devenir un centre UNESCO de catégorie 2 et ainsi s'inscrire pleinement dans les objectifs de l'UNESCO à l'échelle régionale, pour des questions liées à la biodiversité et à la géodiversité.**

#### **5.e.1.c CONCERTATION ET MOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET**

La synthèse chiffrée et le tableau suivant soulignent l'importance de la concertation et de la mobilisation des acteurs durant la construction du projet.

- > **8 RÉUNIONS PUBLIQUES**  
(en 2016) avec 800 personnes mobilisées en présentiel
- > **LANCEMENT (EN 2016) DE L'IDENTITÉ VISUELLE DE LA CANDIDATURE**  
(logo, charte graphique, kit de communication, page web)
- > **5 000 BROCHURES**  
de présentation et de suivi de la candidature UNESCO produites entre 2016 et 2018
- > **2 DOSSIERS DE PRESSE**  
de présentation de la procédure (en 2016 et 2017)
- > **1 CONCOURS ACADÉMIQUE**  
lancé en 2016 et mobilisant les 76 000 élèves du 1er et 2d degrés avec près de 320 élèves primés en deux éditions
- > **2 SÉANCES DE TRAVAIL**  
avec l'ensemble des communes concernées par le projet de périmètre et projet de territoire
- > **5 ATELIERS TERRITORIAUX**  
(en 2017) avec 380 personnes mobilisées en présentiel
- > **1 COMITÉ DE GESTIONNAIRE DU BIEN**  
(en 2018)
- > **3 ATELIERS SECTORIELS DE CONCERTATION**  
(en 2018) (agriculture, tourisme, activités extractives)
- > **42 RÉUNIONS TECHNIQUES**  
(en 2018) avec les services des collectivités communales (avec une moyenne de 2 à 3 rencontres par commune)
- > **12 COMMUNIQUÉS DE PRESSE**  
produits entre 2015 et 2017
- > **17 RANDONNÉES**  
autour du futur bien UNESCO regroupant 822 participants entre 2016 et 2017
- > **3 BALADES NAUTIQUES**  
autour du futur bien UNESCO, mobilisant 178 participants entre 2016 et 2017
- > **11 ATELIERS D'ANIMATION**  
sur des sites du Parc totalisant 1 520 participants entre 2016 et 2017 en relation avec le projet du bien
- > **1150 PARTICIPANTS**  
aux manifestations autour de la procédure UNESCO dans le cadre des festivités des 40 ans du Parc Naturel Régional de la Martinique
- > **500 BROCHURES DE PRÉSENTATION**  
de la candidature UNESCO à destination des partenaires extérieurs et en vue de la coopération caribéenne en 2018
- > **10 À 15 000 PERSONNES TOUCHÉES**  
via la communication électronique (réseaux sociaux)
- > **ENTRE 130 000 ET 170 000 PERSONNES TOUCHÉES**  
par les vecteurs média : presse écrite, radio, télévision, (soit, entre 36 et 44 % de la population martiniquaise)

COMMUNES	VOTE ET SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS	ORIENTATIONS GÉNÉRALES PORTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS
AJOUPA-BOUILLON	26-JUIN-18	ASSURER LA VALORISATION DU BIEN VIA LES SENTIERS DE RANDONNÉES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE BOUILLONNAIS TOUT EN ASSURANT UNE PARFAITE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTE SUR LES FLANCS DE LA PELÉE ET ACCUEIL DES FUTURS VISITEURS (SITE DE L'AILERON COMME PORTE D'ENTRÉE DU BIEN)
BASSE-POINTE	18-JUIN-18	SOUTIEN À LA DÉMARCHE EN COURS TOUT EN VEILLANT À ASSURER LA VALORISATION DU BIEN NOTAMMENT SUR LE SECTEUR DES POINTS DE VUES DONNANT SUR LE BIEN
BELLEFONTAINE	MI-SEPT-18	//
CASE-PILOTE	06-SEPT-18	MAINTENIR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE ET Y MAINTENIR SES CARACTÉRISTIQUES D'AUTHENTICITÉ
FONDS-SAINT-DENIS*	16-AOÛT-18	RENFORCER LA PROMOTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, TOUT EN Y DÉVELOPPANT L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, AGRICOLE ET LE DÉPLOIEMENT DES INITIATIVES DE VALORISATION DE L'AGROFORESTERIE
FORT-DE-FRANCE	MI-SEPT-18	//
GRAND-RIVIÈRE	01-JUIN-18	MAINTENIR LA PROTECTION ET LA VALORISATION (ÉQUIPEMENT) DU CARACTÈRE AUTHENTIQUE DES SECTEURS ET SENTIERS DE RANDONNÉES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE RIVERAIN ET EN RELATION AVEC LE BIEN
GROS-MORNE	03-MAI-18	CONSERVER LA VOCATION DU TERRITOIRE COMMUNAL COMME "GRENIER DE LA MARTINIQUE" TOUT EN ASSURANT LA PROMOTION AINSI QUE LA MISE EN ŒUVRE D'ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE NATUREL NOTAMMENT SUR LE SECTEUR DE DES CHESNETAUX
LA TRINITÉ	11-JUIN-18	CONTRIBUER AU SOUTIEN DE LA PROMOTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET GÉOLOGIQUE DE LA VILLE EN FAISANT DE LA TRINITÉ LA "VILLE-MÈRE" DE LA PROCÉDURE UNESCO (ATTRIBUT GÉOLOGIQUE)
LE CARBET	29-JUIN-18	DÉVELOPPER LA PROMOTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL TOUT EN RENFORÇANT LE CARACTÈRE IDENTITAIRE DES PITONS DE LA COMMUNE
LE LORRAIN	MI-SEPT-18	//

<b>LE MARIGOT</b>	21-AOÛT-18	RENFORCER LA PROMOTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, TOUT EN Y DÉVELOPPANT L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE
<b>LE MORNE-ROUGE</b>	28-MAI-18	ASSURER LA VALORISATION DU BIEN VIA LES SENTIERS DE RANDONNÉES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE TOUT EN ASSURANT UNE PARFAITE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTE SUR LES FLANCS DE LA PELÉE ET ACCUEIL DES FUTURS VISITEURS (SITE DE L'AILERON COMME PORTE D'ENTRÉE DU BIEN)
<b>LE MORNE-VERT</b>	DÉBUTSEPT-18	//
<b>LE PRÊCHEUR</b>	19-JUIL-18	RENFORCER LA PROMOTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, TOUT EN Y DÉVELOPPANT L'ATTRACTIVITÉ TOURISME ET ÉCONOMIQUE
<b>LE ROBERT*</b>	13-JUIL-18	<b>SOUTIEN À LA DÉMARCHE EN COURS ET VEILLER À LA PARFAITE ARTICULATION ENTRE L'OUTIL DE PLANIFICATION URBAINE</b>
<b>MACOUBA</b>	06-JUIL-18	ASSURER LA VALORISATION DU BIEN SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL EN VEILLANT À L'ARTICULATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE ET MESURES DE GESTION DU BIEN AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION URBAINE
<b>SAINTE-MARIE</b>	04-JUIN-18	SOUTIEN À LA DÉMARCHE EN COURS ET À LA VALORISATION DES TERROIRS ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
<b>SAINT-JOSEPH</b>	14-MAI-18	RENFORCER LE CARACTÈRE RURAL ET AUTHENTIQUE DE LA COMMUNE EN Y DÉVELOPPANT L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE (TOURISME VERT ET RANDONNÉES) DU TERRITOIRE EN RELATION AVEC L'ATLAS DES PAYSAGES DE MARTINIQUE ET LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE
<b>SAINT-PIERRE</b>	02-AOÛT-18	ASSURER L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS EXTRACTIVES DANS DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES AMÉLIORÉES TOUT EN SOUTENANT LA FONGIBILITÉ DE LA PROMOTION DES VALEURS ET ATTRIBUTS DU BIEN AVEC LE LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"
<b>SCHŒLCHER</b>	25-JUIL-18	DÉVELOPPER LES STRATÉGIES DE VALORISATION DES SECTEURS AGRICOLES ET NATURELS DE LA VILLE EN Y DÉVELOPPANT UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ ET EN ASSURANT UNE MEILLEURE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
<b>CAP NORD (COMMISSION SECTORIELLE)</b>	19-AVR-18	<b>ASSURER LA VALORISATION DU BIEN SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE EN VEILLANT À LA PARFAITE FONGIBILITÉ ET ARTICULATION DE LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE ET MESURES DE GESTION DU BIEN AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION TERRITORIALE ET DE PLANIFICATION URBAINE</b>
<b>COMITÉ SYNDICAT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE</b>	04-JUIN-18	<b>ASSURER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS DE SAUVEGARDE, DE PROMOTION, ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE MARTINIQUE EN VEILLANT À L'INTÉGRATION DU PÉRIMÈTRE ET DES MESURES DE GESTION DU BIEN DANS LE CADRE DU TERRITOIRE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE</b>

- COMMUNES DU BIEN**
- COMMUNES HORS DU BIEN AYANT APPORTÉ LEUR SOUTIEN**
- COLLECTIVITÉ AYANT APPORTÉ LEUR SOUTIEN**

**TABLEAU 2 : DÉLIBÉRATIONS DES COMMUNES POUR LA CANDIDATURE**

## 5. e. 2 PÉRIMÈTRE ET PLAN DE GESTION : UN PROJET POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le projet d'inscription interroge la relation qu'entretiennent les Martiniquais avec la Nature et les vues lointaines sur le bien. Il pose aussi la question de la place du bien dans les pratiques et la culture populaire martiniquaise.

La définition des différents périmètres s'est appuyée sur des critères à la fois biologiques, écologiques et paysagers :

- le bien ;
- la zone tampon ;
- le cadre distant.

Le choix a été fait d'identifier des entrées et parcours dans le bien, pour appuyer et argumenter les périmètres.

*(Voir carte 5 p.37 du dossier de candidature et cartes IV et V du document numérique annexe).*

### 5. e. 2. a LES PÉRIMÈTRES, UN PROJET À PART ENTIÈRE

Le périmètre du bien est aujourd'hui protégé par des protections fortes (RBI, Site Classé...). La perception de cette zone par les acteurs et la population d'un centre naturel peu accessible semble largement partagée.

Dans cette proposition, les espaces de "zone tampon" et de "cadre distant" situés autour du bien naturel sont construits comme des espaces de protection, mais aussi d'interfaces et d'échanges fertiles entre le bien naturel sanctuarisé et la société martiniquaise, par le vecteur de sa culture singulière. En effet, ces espaces sont extrêmement stratégiques pour le développement et la vie futurs du territoire ainsi que pour la protection du bien.

La "zone tampon" constitue la zone de contact privilégiée entre les activités humaines et le bien. Elle accueille des éléments comme les "continuités écologiques", liens fonctionnels entre les deux composantes du bien, ou comme les "portes d'entrées sur le bien", permettant l'accueil et la gestion des flux ainsi que la valorisation du bien. À ce titre elle peut être considérée, à la fois :

- comme la gardienne de l'intégrité du bien ;
- comme lieu privilégié d'accueil des visiteurs du bien. Ainsi, la définition de la zone tampon est un véritable projet en soi, hautement stratégique, avec des implications écologiques, économiques et sociales essentielles pour le projet global, pour le territoire et pour ses habitants.

La définition du "cadre distant" est tout aussi essentielle, en ce sens qu'elle identifie, protège et met en valeur les points d'accès visuels majeurs sur le bien, ou les points distants du bien permettant d'en lire une information. En effet, que ce soit la Montagne Pelée ou les Pitons du Carbet, les composantes du bien constituent des reliefs importants, dont la perception lointaine, notamment depuis les bourgs environnants et depuis les routes d'approche, est un élément essentiel pour la valorisation économique de la reconnaissance de l'UNESCO. Enfin, le travail de définition des périmètres permet de jeter les bases d'éléments transversaux qui permettent la protection et la valorisation du bien comme les "parcours dans le bien", ou les "entrées dans le bien". Ainsi, l'élaboration de la méthodologie de définition des périmètres du bien a permis d'explorer les points suivants qui sont développés dans le plan de gestion :

- définition de la typologie des zonages, bien, zones tampons, cadre distant ;
- identification des protections existantes, des risques, des manques et des zones encore à protéger par le plan de gestion,
- identification des champs de connaissance et finalisation des états des lieux, pour alimenter le travail autour de la gestion et de la gouvernance ;
- mise en place des outils de suivi des connaissances scientifiques sur le bien, identification des manques pour alimenter les orientations de gestion ;
- mise en place de groupes de travail autour des états des lieux des usages, des pratiques et autour du projet de territoire.

ENTRÉE SUR LE BIEN, DOMAINE D'ÉMERAUDE



### 5. e. 2. b PROJETS ET GRANDS PROJETS SUR ET AUX ABORDS DU BIEN

L'état des lieux des projets consiste en la prise de connaissance des projets en cours sur le territoire, privés et publics, qu'ils soient de petite échelle, celle de la parcelle, ou de grande échelle, celle d'une ou plusieurs communes. Ils permettent de déterminer les évolutions du territoire susceptibles d'améliorer la qualité du bien et de sa zone tampon, de renforcer sa visibilité, son attractivité, sa lisibilité, son accessibilité, les connaissances à son propos, ou pouvant lui être néfastes.

Cette connaissance prend une part importante dans la définition des périmètres notamment de la zone tampon et du cadre distant, en partant du principe que doivent y être intégrées les actions qui ont un impact direct sur le bien ainsi que celles qui bénéficieraient d'être identifiées pour participer à sa protection et son développement. Cet état des lieux vient nourrir le plan de gestion en permettant de déterminer les pratiques ayant besoin d'être encadrées ou accompagnées et pour lesquelles il faut instaurer de nouvelles règles, celles qui gagneraient à être soutenues et encouragées, ainsi que les secteurs ou thématiques qui ne sont jamais abordés où il existe des manques à combler. Enfin, cet état des lieux permet d'impliquer les acteurs du territoire dans la connaissance et la gestion du bien en co-construisant des usages et relations vertueux.

Aujourd'hui, les projets récoltés peuvent être classés en 5 catégories qui seront remaniées au besoin.

- Les grands projets territoriaux impactant de larges territoires. Ceux-ci ont été cités, décrits et représentés en schémas "au chapitre 5. d Plans actuels concernant la région où est situé le bien proposé. Il s'agit de la SRB, du PRFB, du SRCE, du SAR-SMVM, du SCOT et de l'Atlas des Paysages" ;
- Les documents de gestion déjà existants sur le territoire. Il s'agit de la Charte du Parc naturel régional de la Martinique, du plan de gestion du Site Classé des Versants nord-ouest de la Montagne Pelée, de ceux des réserves biologiques intégrales du Prêcheur à Grand'Rivière, de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, des stratégies d'achat du Conservatoire du littoral, du label Forêt d'exception. S'ajoute à cette liste le Plan Paysage de la commune de Saint-Joseph ;

- Les projets d'aménagements légers tels que la structuration des entrées sur le bien, des points de vue ou encore des points d'accueil du public ;
- Les projets de construction structurants participants au renforcement de l'attractivité du territoire tels que de gros projets de fermes ;
- Les projets de logements touristiques.

### 5. e. 2. c TYPOLOGIE DES ZONAGES

Pour la formalisation des périmètres du bien, un important travail de typologie et de stratégie a été réalisé autour des 3 niveaux de zonages attendus selon la vocation des espaces. Ainsi, voici les grands objectifs de chacun de ces niveaux de zonage.

- **Le bien** : contenir les caractères de la Valeur Universelle Exceptionnelle, répondre aux conditions d'intégrité, de protection et de bonne gestion ;
- **La zone tampon** : assurer l'intégrité du bien, distincte du bien, en contact avec le bien, avec, d'une part des engagements concernant la protection, la gestion, d'autre part, des objectifs de développement et de mise en valeur du territoire concerné par la zone tampon ;
- **Le cadre distant** : protéger et mettre en valeur les vues lointaines sur le bien, contribuer ponctuellement à l'accueil et à la sensibilisation du public, le relayer vers le bien, contigu ou non à la zone tampon (points de vue, pôles d'accueil stratégiques...).

La démarche pour la construction des différents niveaux de périmètres est fondée sur l'analyse :

- **d'une part, des types de secteurs** à intégrer dans les différents zonages en fonction de leurs qualités, de leurs statuts de protection et de l'occupation des sols ;
- **et d'autre part, sur la formalisation d'un périmètre** à forte contrainte de constructibilité issue de la fusion de toutes les zones où la construction est actuellement interdite<sup>1</sup>, ou très fortement contrainte<sup>2</sup> dans les communes concernées.

<sup>1</sup> Le PPRN interdit la construction dans les zones inondables ou à risque d'éboulement ou de glissement de terrain.

<sup>2</sup> Par exemple au niveau d'un Site Classé, la construction d'un bâtiment nécessite l'instruction d'un permis ministériel

Cette démarche, si elle est essentiellement cartographique, ne peut se passer d'un nécessaire état des lieux et d'une analyse de terrain (ou tout au moins d'une bonne connaissance de terrain, d'une identification des grands projets, des usages, des sites d'accueil, des différents points de vues...).

Les tableaux, présentés dans les chapitres suivants, permettent de visualiser les différentes qualités, fonctions, zonages existants et réglementations qui ont été retenus pour la réalisation des périmètres.



### 5. e. 2. d LE BIEN

#### → Principes

Les limites du périmètre du bien sont de préférence dessinées sur des repères facilement identifiables (limites parcellaires, repères géographiques, lignes de crêtes, courbes de niveaux, ravines...). Leur statut est autant que possible public et leur état est spontané et forestier, sur des forêts en place de longue date, incluant les noyaux primitifs et les espaces de forêt secondarisée de qualité. La catégorisation proposée présente plusieurs types adaptés aux fonctions, usages et pratiques souhaitées ou souhaitables dans les espaces concernés.

	PROTECTIONS OU ZONAGE	CHAMPS DE CONNAISSANCE	GESTION
<b>a1</b>	<b>Sanctuarisé (protections fortes)</b>		
	Réserve biologique intégrale	Écologie	Plan de gestion
	Site Classé loi 1930	Paysage, histoire, écologie	Plan de gestion / Code environnement
	Propriétés CdL	Écologie, paysage	Plan de gestion / Loi littoral
	FDD, FDL, FD	Écologie	Plan de gestion
	APB	Écologie	Arrêté préfectoral
	Espaces remarquables SAR / SMVM	Paysage / Ecologie / urbanisme	Loi littoral
<b>a2</b>	<b>Au croisement de plusieurs contraintes faibles ou état des lieux</b>		
	Zones rouges PPR	Risques naturels	PPR
	Espaces Boisés Classés	Agriculture	Code forestier + code urbanisme
	ZNIEFF et Espaces Botaniques remarquables	Écologie	CBMQ, DEAL (inventaires)
	Zones N des POS / PLU	Urbanisme	PLU / POS
<b>a3</b>	<b>Non encore protégé</b>		
	Aux abords du Site Classé	Écologie, paysage	Code de l'environnement
	Code de l'environnement	Écologie, paysage	Code de l'environnement, arrêté préfectoral
	Aux abords des RBI	Écologie	

#### → Orientations de règlements associés

**TABLEAU 3 : ZONAGE DU BIEN**

Le bien est le porteur de la Valeur Universelle Exceptionnelle. À ce titre il doit bénéficier de protections fortes. Pour une majeure partie, il fait déjà l'objet de mesures de gestion associées à ces protections : plans de gestion des RBI et du site classé. Les secteurs non protégés aujourd'hui devront bénéficier de protections à l'avenir. Il s'agira de définir les types de protections adaptés et de formaliser les procédures. Le secteur de Cap Enragé, Bellefontaine, fait l'objet d'un projet d'Arrêté de Protection de Biotope. La forêt publique représente plus de 80 % du massif dont la gestion est guidée aujourd'hui par un document cadre, le contrat de projet Label Forêt d'exception

	PROTECTIONS OU ZONAGE	CHAMPS DE CONNAISSANCE	GESTION
<b>b1</b>	<b>Couloirs de biodiversité sanctuarisés</b>		
	Forêts et friches agricoles	Agriculture / Écologie	Atlas sole agricole
	Ravines et abords	Hydrologie	SDAGE / loi sur l'eau
	Haies	Agriculture / Écologie	Inventaire des haies
	EBC	Écologie / urbanisme	Code forestier + code urbanisme
	Zones N (POS / PLU)	Urbanisme	PLU / POS
	ZNIEFF et Espaces Botaniques remarquables	Écologie	CBMQ / DEAL (inventaires)
	Zones de reconquête écologique postéruptive (à définir en partie)	Écologie	À définir
	Zones d'habitats d'espèces endémiques (périmètre défini, études Biotope)	Écologie	DEAL inventaires
<b>b2</b>	<b>Agriculture extensive</b>		
	<b>Sanctuarisé vis-à-vis des constructions / le bâti est "utile" patrimonial ou accueil du public</b>		
	Zones A (POS / PLU)	Agriculture / "Culture des mornes"	Gestion privée
	Sites inscrits	Paysage, histoire	ABF / DRAC / DEAL
	<b>Avec bâti</b>		
	Exploitations avec accueil public	Agriculture / Tourisme	Gestion privée
	Bâti patrimonial	Agriculture / Culture	Gestion privée / Monuments historiques
<b>b3</b>	<b>Zones d'accueil et de gestion des flux de visiteurs, ou à vocation éducative</b>		
	Identification des lieux et projets en cours, à réaliser lors des états des lieux	Urbanisme / Culture / Culture du bien	SCOT, PLU, projets municipaux voire privés
<b>b4</b>	<b>Agriculture intensive</b>		
<b>b5</b>	<b>Carrières, champs de tir, usines</b>		
	Porte d'entrée potentielle (comme la carrière)		
	Activité peu dérangement pour le bien et mise à l'écart des activités plus intensives		
	Utilisation des zones tampons existantes autour de ces activités (comme zone tampon autour de l'usine de Bellefontaine)		
	Mise en place de mesures compensatoires pour améliorer la qualité ou l'accessibilité du bien du bien (comme carrière, éolien, champ de tir)		
<b>b6</b>	<b>Ferme éolienne</b>		
<b>b7</b>	<b>Habitat dispersé dans des zones agricoles ou naturelles</b>		
	Contigus aux autres zones tampons ou au bien		
	Situé entre des zones tampons naturelles ou agricoles		
<b>b8</b>	<b>Patrimoine paysager : points de vue, routes paysagères</b>		
	Contigus aux zones tampons ou au bien		
<b>b9</b>	<b>Habitat dense</b>		

## 5. e. 2. e LA ZONE TAMPON

### → Principes

De la même manière que pour la définition du périmètre du bien, a été mise en place une méthode permettant de modéliser la proposition de périmètre de sa zone tampon. La zone tampon est la zone de contact avec les activités qui sera le support d'actions importantes du plan de gestion. La zone tampon est séparée en plusieurs types de zones.

Elles sont de préférence dessinées sur des repères facilement identifiables (limites parcellaires, repères géographiques, lignes de crêtes, courbes de niveaux, ravines...). Elles sont de plusieurs typologies à adapter en fonction des usages et pratiques souhaitées ou souhaitables et des fonctions des espaces concernés. Voici leurs grands types en fonction des contraintes identifiées :

- b1 /** Continuités écologiques, notamment dans les ravines et cours d'eau, zones boisées ou friches, zones de reconquête écologique postéruptive ;
- b2 /** Espaces accueillant une agriculture traditionnelle et des jardins créoles, à préserver, car mettant en scène et ménageant des points de vues larges sur le bien ;
- b3 /** Espaces permettant l'accueil et la gestion des flux de visiteurs, ou à vocation éducative ;
- b4 /** Agriculture intensive ;
- b5 /** Carrières, champs de tir, usines ;
- b6 /** Ferme éolienne ;
- b7 /** Espaces accueillants de l'habitat dispersé dans des zones agricoles, ou naturelles de qualité
- b8 /** Espaces avec un patrimoine paysager en lien avec les perceptions lointaines sur le bien et particulièrement remarquables : points de vues, routes paysagères avec vues sur le bien susceptibles de participer à la valorisation du bien ;
- b9 /** Habitat dense.

TABLEAU 4: ZONAGE DE LA ZONE DU TAMPON

### → Orientations de règlements associés

Selon le type de zone tampon, les activités ou les engagements différents sont mis en place.

Pour les zones naturelles contiguës avec le bien ou supportant des fonctions de connectivité biologique (continuités écologiques, zones boisées ou friches, zones de reconquête écologique postéruptive), il s'agit principalement de préserver les milieux moyennant des usages durables et respectueux.

Les zones d'agriculture traditionnelle et de jardins créoles occupent une place particulière dans la culture martiniquaise, que nous avons déjà nommée "culture des mornes". Elles représentent la conquête des hauteurs et du foncier par les populations et constituent l'interface fertile entre la forêt et les hameaux habités, lieux d'exploitation et de valorisation des végétaux. Elles font le paysage pittoresque des mornes qui conduit vers la forêt dense des hauteurs et constituent les espaces ouverts qui permettent à tout un chacun d'avoir des points de vue larges sur les reliefs puissants du bien. Ces espaces ouverts sont à ce titre essentiels pour la mise en scène de l'approche du bien. En effet, lorsque l'on circule à pied à l'intérieur du bien, si l'on saisit le foisonnement des espèces et la puissance de la végétation, il est en revanche plus difficile de percevoir la topographie impressionnante de la Montagne Pelée, du Massif du Mont Conil et des Pitons du Carbet.

Par ailleurs, cette agriculture traditionnelle et ses déclinaisons contemporaines permettent une transition douce et un tampon entre les zones habitées, les activités plus dures d'une part et le cœur naturel d'autre part. La diffusion de cette culture des mornes respectueuses du bien est la meilleure garantie d'une préservation du bien des dynamiques urbaines, sur des espaces très urbanisés comme les hauts de Fort-de-France ou de Schœlcher.

De ce fait, il est essentiel de préserver, accompagner et encourager les pratiques agricoles et les jardins créoles qui maintiennent ces vues ouvertes et qui constituent la meilleure porte d'entrée pour une implication forte des habitants dans la protection et gestion du bien.

Enfin, les espaces d'accueil des flux de visiteurs sont également essentiels pour la mise en valeur future du bien, ainsi que pour l'implication et la participation de la population et des porteurs de projet privés au projet UNESCO.

**De plus, la mise en place à long terme de l'interface que constituent des ateliers territoriaux au sein de la gouvernance du plan de gestion, en tant qu'instance consultative citoyenne, espaces de dialogue avec la population et les porteurs de projets privés, contribueront à faire de la zone tampon un lieu évolutif, fertile et vivant, de protection et de mise en valeur du bien.**

VUE SUR LE BIEN DEPUIS FONDS-SAINT-DENIS



### 5. e. 2. f CADRE DISTANT

#### → Principes

Le cadre distant comprend les points de vue sur le bien et les sites d'accueil stratégiques éloignés. Il est extrêmement important, car il comporte les vues lointaines qui seront les premières à être appréhendées par le visiteur. Du point de vue stratégique, ce sont ces vues, fragiles, qui sont à protéger pour la mise en valeur de ce patrimoine. De la même manière, les routes pittoresques d'approches et les sites d'accueil éloignés sont à connecter au bien et à ses entrées pour une valorisation réussie. Le port, l'aéroport, les musées constituent des éléments du cadre distant.



MACOUBA, HABITATION JM

	PROTECTIONS OU ZONAGE	CHAMPS DE CONNAISSANCE	GESTION
c1	Points de vue sur le bien remarquables éloignés	Paysage	Loi paysage + Loi littoral
c2	Points d'hébergements touristiques éloignés	Paysage	SAR / SCOT
c3	Restauration, nuitées, activités ludiques liées éloignés du cœur et de la zone tampon		
c4	Points d'entrées importants en Martinique : ports, marinas, aéroport, musées	Communication, éducation, sciences	

#### → Orientations de règlements associés

TABLEAU 5 : ZONAGE DU CADRE DISTANT

Sur le plan paysager il s'agit également des mises en scène du bien et des progressions de déplacements vers le bien. Les engagements pourront passer par la protection et l'aménagement de ces points de vue, notamment par des chartes paysagères ou signalétiques, ou même des protections des points de vue particulièrement remarquables par des protections au titre de la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, à inscrire dans les PLUs. Un travail sur le long terme sera réalisé avec les communes et le Comité de pilotage UNESCO. Ces engagements pourront également passer par la mise en scène du bien sur des sites dédiés. Le cadre distant pourra être le siège d'activités touristiques avec vue ou accès sur le bien (activités sportives, restauration, hébergement chez l'habitant...), élargissant ainsi la zone de bénéfice du bien. Il pourrait être nécessaire d'appliquer la Loi paysages à ces vues emblématiques. Les points d'entrées éloignés en Martinique et les musées sont des lieux stratégiques pour apporter une information sur le bien.

### 5. e. 2. g ENTRÉES ET PARCOURS DANS LE BIEN

#### → Principes

Le choix a été fait d'identifier des entrées et parcours dans le bien, pour appuyer et argumenter les périmètres. En effet, le cœur a la particularité d'être peu accessible du fait de sa topographie impressionnante. Ainsi, les routes ou chemins qui permettent de s'en approcher, de le traverser, sont peu nombreuses et méritent un traitement particulier. Ces parcours dans le bien feront l'objet non seulement de mises en valeur particulières, mais aussi de mesures de protections spécifiques. Les sentiers, nommés "traces" en Martinique, peuvent parfois être assez fragiles dans ces milieux à l'hygrométrie importante.

Des mesures et des aménagements adaptés pourront prémunir ces accès au bien des dégradations qu'une fréquentation trop importante pourrait occasionner.

De la même façon, des points de diffusion de la connaissance ont été identifiés. Ils représentent des entrées pédagogiques ou scientifiques dans le bien et seront connectés et utilisés pour sa diffusion dans un but de protection.

	PROTECTIONS OU ZONAGE	CHAMPS DE CONNAISSANCE	GESTION
d1	Accès physiques (sentiers, traces, routes)	Statut	Toutes protections + EBC
	Maman Trace	Statut, création	
d2	Points de vue remarquables sur le bien	Paysage	Loi paysage + Loi littoral
d3	Points de diffusion de la connaissance	Statut	
		Jardin botanique Saint-Pierre	
		Observatoire Morne Cadets	
		Ouvrages Aileron	
		Observatoire Grande Savane	
		Ruines Anse Couleuvre	
		Tombeau des Caraïbes ( + ancienne carrière)	
		Ruines Fond Moulin	
		Habitation Céron	
		Musées Saint-Pierre et Morne-Rouge	
		Dôme Grande Savane	
		Domaine d'Émeraude	
		Carrières de Saint-Pierre : carrières actives, futur à préparer	
d4	Points d'hébergements touristiques, gîtes mis en scène	Statut	
	Restauration, nuitées, activités ludiques liées		

TABLEAU 6 : ZONAGE DES ENTRÉES ET PARCOURS DANS LE BIEN

### → Orientations de règlements associés

Une charte pourra être établie sur les modalités d'accueil et de signalétique au sein du bien.

La **Maman Trace** (*Wanakaera Manman Tras* en créole) : une trace mère de toutes les traces.

La Martinique présente un potentiel remarquable de découverte de paysages contrastés, allant des forêts les plus intactes, aux paysages littoraux, en passant par les paysages authentiques de campagne traditionnelle. La Maman Trace, au nom métis à l'origine créole et amérindienne, évoque un retour aux lieux, paysages et imaginaires aux

travers lesquels s'est infantée l'âme martiniquaise. Il s'agit d'un réseau de traces, issu d'une trace "mère", de découverte qui explorera l'intégralité du bien dans toute sa diversité.

Dans un esprit de découverte et de contemplation, ce réseau devra être accessible au plus grand nombre dans un respect des lieux. Il permettra sur plusieurs jours de pouvoir découvrir l'intégralité du bien. Le but est la découverte, la contemplation et la compréhension du monument naturel, mais aussi de certains paysages ruraux, ayant conservé un caractère traditionnel et constituants, pour diverses raisons, des lieux de mémoires importants. Un réseau de sentiers important existe déjà actuellement. La Maman Trace viendra s'intégrer dans les démarches en cours.

FONDS-SAINT-DENIS



### 5. e. 2. h TYPOLOGIE DES ZONAGES (PÉRIMÈTRES)

L'ensemble du périmètre du bien (bien et zone tampon) se situe dans le territoire du Parc naturel régional de la Martinique, dont la charte est fondée sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Il s'agit d'un niveau de protection catégorie V de l'UICN.

# A / LE BIEN

**FONCTION : CONTENIR ET PROTÉGER LA VUE**

## A1 / SANCTUARISÉ (PROTECTIONS FORTES)

**/ CONTIENT LES ATTRIBUTS DE LA VUE / INTÉGRITÉ DES ATTRIBUTS DE LA VUE**

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
RÉSERVE BIOLOGIQUE INTÉGRALE	PLAN DE GESTION	Protection forte, gestion impliquant les acteurs du territoire	Préserve la biodiversité : laboratoire de nature / Plan de gestion obligatoire au moment du classement / Gestion par l'ONF / Propriété publique inaliénable.	Accès et circulations restreintes définis dans plan de gestion. Limites définies par la propriété publique, donc extension impossible sur parcelles privées. Protection de niveau national, catégorie I de l'UICN.	Écologie
SITE CLASSÉ LOI 1930	PLAN DE GESTION / CODE ENVIRONNEMENT	Protection forte, gestion impliquant les acteurs du territoire	Préserve la biodiversité et la qualité des paysages, de l'image du bien / Plan de gestion / Gouvernance de la gestion impliquant les acteurs du territoire / Sur terrains publics et privés / Aide technique aux porteurs de projets via le suivi, notamment rédaction de dossiers de demande de financement / Identification des sources de financements et portage dans le Plan de Gestion.	Modification de l'état des lieux soumis à autorisation spéciale de niveau préfectoral ou national. Prévoir un accueil et des sentiers dans le bien en préservant la VUE. Protection de niveau national, catégorie III de l'UICN.	Paysage, histoire, écologie
PROPRIÉTÉS CDL	PLAN DE GESTION / LOI LITTORAL	Protection forte, gestion impliquant les acteurs du territoire	Vocation de préservation et pédagogique / Gouvernance de la gestion partenariale impliquant les acteurs du territoire / Possibilité de mettre en place des activités de valorisation aux abords et entrées du bien, sur les propriétés du CDL, via des AOT / Restauration écologique et accueil du public / Propriété publique inaliénable / Système de surveillance impliquant gardes du littoral.	Prévoir un accueil et des sentiers dans le bien en préservant la VUE. Protection de niveau national, catégorie IV de l'UICN.	Écologie, paysage
FDD, FDL, FD	PLAN DE GESTION		Forêts publiques bénéficiant de plans d'aménagements validés par la collectivité (CTM) et le ministère de l'Agriculture.	Confirmer des modes d'exploitation durables des milieux pour les parcelles en sylviculture.	Écologie
APB	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL		Permet de préserver les milieux abritant des espèces rares ou protégées. Défini par arrêté préfectoral celui-ci permet de réglementer certains usages.	Limitation de certaines activités. Protection de niveau local, catégorie IV de l'UICN.	Écologie
ESPACES REMARQUABLES SAR / SMVM	LOI LITTORAL		Définit les espaces naturels littoraux d'intérêt écologique majeur, nécessaires aux équilibres biologiques / Sont définis dans les documents d'urbanisme SAR / SMVM et PLU.	Limite les aménagements (art. R146-2 du code de l'urbanisme) aux équipements légers nécessaires à la gestion, à l'accueil du public et aux activités traditionnelles liées aux caractères de lieux.	Paysage, écologie, urbanisme

## A2 / PLUSIEURS CONTRAINTES FAIBLES OU VALEURS

/ CONTIENT LES ATTRIBUTS DE LA VUE / INTÉGRITÉ DES ATTRIBUTS DE LA VUE

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>ZONES ROUGES PPR</b>	Zones rouges PPR	Nécessite des compléments de protection et de gestion	Constituent des zones inconstructibles, en général à fortes pentes et sols instables.	Nécessite des compléments de protection et de gestion pour passer de protections locales (PLU, PPR) à des protections de niveau national.	Risques naturels
<b>ESPACES BOISÉS CLASSÉS</b>	Code forestier + code urbanisme	-	Protège les boisements / Zonage parcellaire dans les documents d'urbanisme.	Interdit le changement d'affectation des sols et les défrichements. Niveau de protection communal.	Agriculture
<b>ZNIEFF ET ESPACES BOTANIQUES REMARQUABLES</b>	CBMQ, DEAL (inventaires)	Nécessite des compléments de protection et de gestion	Inventaire cartographié constituant la base scientifique de la politique de protection. Chaque ZNIEFF fait l'objet d'une fiche descriptive très complète et d'un périmètre informatisé.	Ne constitue pas une mesure de protection en tant que telle. Nécessite de définir une protection forte sur les secteurs non encore protégés.	Écologie
<b>ZONES N DES POS / PLU</b>	PLU / POS	-	Zonage parcellaire des espaces naturels d'intérêt.	Interdit les aménagements et constructions. Niveau de protection communal.	Urbanisme

## A3 / NON ENCORE PROTÉGÉ

/ CONTIENT LES ATTRIBUTS DE LA VUE / INTÉGRITÉ DES ATTRIBUTS DE LA VUE

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	PROTECTION ET GESTION PROPOSÉES	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS DE CONNAISSANCE
<b>AUX ABORDS DU SITE CLASSÉ</b>	-	Extensions du Site Classé + zones prioritaires CDL	Élargissement des zones protégées	Ce sont des zones d'acquisition prioritaires du Conservatoire du littoral : Prévoir un accueil et des sentiers dans le bien en préservant la VUE. Protection de niveau national, catégorie IV de l'UICN	Écologie, paysage
<b>CAP ENRAGÉ MORNE ROSE</b>	-	APB en cours + Zones prioritaires du CDL	Élargissement des zones protégées	Zones prioritaires de protection et d'acquisition	Écologie, paysage
<b>AUX ABORDS DES RBI</b>	-	Extensions possibles si foncier public	Élargissement des zones protégées	Zones prioritaires de protection et d'acquisition	Écologie

TABLEAU 7 : TYPOLOGIE DES ZONAGES

## B / ZONES TAMPONS

### FONCTIONS :

- > PRÉSERVER ET METTRE EN SCÈNE LE BIEN
- > METTRE À DISTANCE LES ACTIVITÉS NUISIBLES À LA VUE
- > LIMITER LES PRESSIONS SUR LA VUE, ZONE DE POTENTIELLE EXTENSION DE LA VUE

	TYPE	DESCRIPTION	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE
B1	COULOIRS DE BIODIVERSITÉ SANCTUARISÉS	Continuités écologiques, zones boisées ou friches, zones de reconquête écologique postéruptive	Préserver ou restaurer des continuités de biodiversité
B2	AGRICULTURE EXTENSIVE	Zones d'agriculture traditionnelle, jardins créoles	Accueillir dans le bien, valoriser le bien
B3	ZONE D'ACCUEIL ET DE GESTION DE FLUX DE VISITEURS, OU À VOCATION ÉDUCATIVE	Zones permettant l'accueil et la gestion des flux de visiteurs, ou à vocation éducative	Accueillir dans le bien, valoriser le bien
B4	AGRICULTURE INTENSIVE	Vastes espaces agricoles en canne ou bananeraies	Mettre à distance, protéger le bien
B5	CARRIÈRE, CHAMPS DE TIR, USINE	Carrières en activités, en cours de réhabilitations ou abandonnées, champ de tir sur la Coulée rivière Blanche, centrale électrique de Bellefontaine	Mettre à distance du bien, protéger le bien
B6	FERME ÉOLIENNE	Fermes éoliennes en zones agricoles à Grand'Rivière et Macouba	Protéger le bien et permettre une mise en scène du bien
B7	HABITAT DISPERSÉS DANS DES ZONES AGRICOLES OU NATURELLES	Habitat dispersé, petits quartiers, notamment sur les pentes et crêtes	Mettre en scène, accueillir et valoriser le bien
B8	PATRIMOINE PAYSAGER : POINTS DE VUES, ROUTES PAYSAGÈRES	Patrimoine paysager : points de vue, routes paysagères sur le bien	Valoriser et mettre en scène le bien
B9	HABITAT DENSE	Lotissements, quartiers anciens denses	Mettre à distance du bien, protéger le bien

## B1 / COULOIRS DE BIODIVERSITÉ SANCTUARISÉS

### / PRÉSERVER OU RESTAURER DES CONTINUITÉS DE BIODIVERSITÉ

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>FORÊTS SECONDAIRES DÉJÀ BIEN DÉVELOPPÉES</b>	Atlas sole agricole / Zonage agricole au PLU	Connectivités biologiques du cœur au littoral et des massifs entre eux, amélioration de la biodiversité ou reconquête suite aux éruptions	S'engager sur la préservation de ces massifs forestiers sur parties Zones A enforestées. Les parties en zones agricoles déjà boisées	Limite les extensions agricoles (ou retours à l'agriculture) aux abords du bien en cas de forêt installée. EBC obligatoire, à faire remonter dans les SCOT, SRCE et PLUs /	Agriculture / Écologie
<b>FORTS SECONDAIRES JEUNES</b>	Atlas sole agricole / Zonage agricole au PLU / Programme de recherche et d'innovation en agroforesterie du PNR	Connectivités biologiques du cœur au littoral et des massifs entre eux, amélioration de la biodiversité ou reconquête suite aux éruptions	Friches agricoles (à peine enrichies ou forêt secondaire jeune), à privilégier pour le développement de l'agroforesterie et de productions respectueuses des équilibres biologiques. Développement possible d'une image de marque territoriale liée au Patrimoine Mondial.	Maintenir les secteurs en zones agricoles aux PLU pour favoriser le développement des systèmes agroforestiers et en agriculture biologique développés avec le programme de recherche PNR / Pratiquer une agriculture vertueuse : limiter les défrichements, limiter les intrants chimiques	Agriculture / Écologie
<b>RAVINES ET ABORDS</b>	SDAGE / loi sur l'eau / souvent, EBC aux PLU	Rempart entre zones d'activités et le bien / Préservation de l'intégrité / Connectivité biologique entre le sommet et le littoral	Améliore la qualité des paysages / Offre un cadre climatique pour les animaux d'élevage (ombrage, accès à l'eau. . .) / Protège contre les inondations / Offre des débouchés (production de miel. . .)	Trouver une solution réglementaire pour imposer une épaisseur boisée aux abords des cours d'eau / Limite les surfaces de parcelles agricoles / conformité avec le SDAGE et une MAE, sinon EBC	Hydrologie
<b>HAIES</b>	Inventaire des haies	Protection de la VUE / Connectivités biologiques	Valorisation du bois de coupe et valorisation les espèces mellifères, ainsi que les espèces autochtones. (exemple / charbon, miel, valoriser les produits de taille, gaulettes. . .) espèces citées (Ti baume, Saint-Sacrement, Campêche) / Développement possible d'une image de marque territoriale liée au Patrimoine Mondial	Imposer une gestion durable des haies avec des règles autour de l'élagueage, autour des coupes (charbonnage). Mise en relation entre les producteurs de charbon et les élagueurs de haies pour partenariats et pistes de formations.	Agriculture / Écologie
<b>EBC (ESPACES BOISÉS CLASSÉS)</b>	Code forestier + code urbanisme	Protection de la VUE / Connectivités biologiques	Préserve la qualité des paysages / offre des possibilités de parcours et de valorisation touristique en limites du bien	Interdiction de défricher	Écologie / urbanisme

\* SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement et Gestion de l'Eau

<b>ZONES N (POS / PLU)</b>	PLU / POS	Connectivités biologiques	Utiliser pour faire passer des sentiers et valorisation (éventuellement) / Zone de conservation et de préservation de la biodiversité, diversité floristique faunistique.	Inconstructibilité / Améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet, permettre une meilleure détermination de l'incidence de tout aménagements sur ces milieux, identifier les nécessités de protection de certains espaces fragiles.	Urbanisme
<b>ZNIEFF ET ESPACES BOTANIQUES REMARQUABLES</b>	CBMQ / DEAL (inventaires)	Besoin en protection	Amélioration possible de la VUE.	Limite les activités	Écologie
<b>ZONES DE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE POSTÉRUPTIVE</b>	À définir	Besoin en protection	Amélioration possible de la VUE / Études scientifiques sur les dynamiques forestières postéruptives / Limite les activités.	Limite les activités	Écologie
<b>ZONES D'HABITATS D'ESPÈCES ENDÉMIQUES</b>	DEAL inventaires	Besoin en protection	Amélioration possible de la VUE.	Limite les activités	Écologie

## B2 / AGRICULTURE EXTENSIVE

/ MISE À DISTANCE DES ACTIVITÉS IMPACTANTES OU DE L'URBANISATION DU BIEN, PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ, MISE EN SCÈNE

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>SANCTUARISÉ VIS À VIS DES CONSTRUCTIONS / BÂTI "UTILE" PATRIMONIAL, ACCUEIL</b>					
<b>ZONES A (POS / PLU)</b>	Gestion privée	Mise en scène de la nature	Préservation de la qualité des paysages / Valorisation économique : agro-écotourisme / Tourisme durable / Développement possible d'une image de marque territoriale liée au Patrimoine Mondial : labellisation des productions à proximité du bien (café, mouton, miel marqués Parc) : rhum, canne à sucre, bananes, fruits) / Diversification agricole (plantation de fruitiers pour ombrage et valorisation par exemple, agriculture vivrière avec espèces patrimoniales) / stratégie de filière à développer, partenariats à trouver pour les débouchés dans les cantines communales par exemple / Valoriser l'artisanat.	Plantations de certaines espèces en lisière, restauration de haies vives et continuités écologiques / Pratiquer une agriculture vertueuse : limiter les défrichements, limiter les intrants chimiques.	Agriculture / "Culture des mornes"

<b>SITES INSCRITS</b>	ABF / DRAC / DEAL	Mise en scène de la nature / Diffusion des connaissances, diffusion des valeurs de la VUE	Préservation paysages / Valorisation économique : agro-écotourisme / Tourisme durable / Développement possible d'une image de marque territoriale / Diversification agricole / Stratégie de filière / Artisanat.	Contraintes liées aux sites inscrits se reporter aux réglementations existantes (pour une parties de cœur Bou-likli).	Paysage, histoire
<b>AVEC BÂTI</b>					
<b>EXPLOITATIONS AVEC ACCUEIL PUBLIC</b>	Gestion privée		Préservation paysages / Valorisation économique : agro-écotourisme / Tourisme durable / Développement possible d'une image de marque territoriale / Diversification agricole / stratégie de filière / Artisanat (Labellisation des productions à proximité du bien (café, mouton, miel marqués Parc).	Pratiquer une agriculture vertueuse : limiter les défrichements, limiter les intrants chimiques.	Agriculture / Tourisme
<b>BÂTI PATRIMONIAL MH</b>	Gestion privée / Monuments historiques		Préservation et valorisation des bâtis patrimoniaux, valorisation de certains sites comme porte d'entrée sur le bien (ex : Beauséjour).	Préserver les vues sur le bien, préserver les continuités le long des ravines et cours d'eau, préserver les accessibilités vers le bien.	Agriculture / Culture

### **B3 / ZONES D'ACCUEIL ET DE GESTION DES FLUX DE VISITEURS, OU À VOCATION ÉDUCATIVE**

**/ ÉDUCATION, PÉDAGOGIE, VALORISATION DU BIEN**

<b>TYPE</b>	<b>PROTECTION ET GESTION EXISTANTES</b>	<b>FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE</b>	<b>APPORTS</b>	<b>ENGAGEMENTS / CONTRAINTE</b>	<b>CHAMPS CONNAISSANCE</b>
<b>PRINCIPALES HABITATIONS</b>	Inscription aux monuments historiques, patrimoine des communes	Éducation, pédagogie, valorisation du bien, accueil	Valorisation des entrées dans le bien via les domaines des Habitations / Préservation paysages / Valorisation économique : agro-écotourisme / Tourisme durable / Développement possible d'une image de marque territoriale / Diversification agricole / Stratégie de filière / Artisanat / Accompagnement technique à la valorisation du patrimoine (par exemple aide technique à la rédaction de dossiers de financement, aide au montage de projet, certainement via le guichet unique).	Ouverture régulière au public / Passages à concéder dans les domaines pour accès au bien / Plantation d'arbres de lisière espèces patrimoniales pour ombrage / Autres sur proposition.	Histoire, ethnographie, paysage
<b>PROJETS EN COURS</b>	SCOT, PLU, projets municipaux et privés	Protection du bien, accueil	Connexion des projets en cours au projet général de l'UNESCO, mise en place des collaborations.	Prévoir les infrastructures pour un tourisme plus important / Gérer les flux.	Urbanisme / Culture / Culture du bien

## B4 / AGRICULTURE INTENSIVE

/ MISE À DISTANCE DU BIEN DES ACTIVITÉS, PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ / ACCUEILLIR DANS LE BIEN, VALORISER LE BIEN

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<p><b>PORTE D'ENTRÉE POTENTIELLE EXPLOITATIONS ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES HABITATIONS</b></p>	<p>Zones agricoles des PLU, monuments historiques</p>	<p>Mise à distance des activités et du cœur, préservation de l'intégrité / Accueillir dans le bien, valoriser le bien.</p>	<p>Valorisation des entrées dans le bien via les domaines des Habitations / Développement possible d'une image de marque territoriale liée au Patrimoine Mondial : labellisation des productions à proximité du bien / Diversification agricole / Stratégie de filière à développer, partenariats à trouver pour les débouchés (cantines communales...).</p>	<p>Exigence de réduction des impacts / Favoriser des pratiques vertueuses, l'agroforesterie agricole et privilégier une agriculture biologique / Préserver les vues sur le bien / Préserver les continuités hydrauliques / Passages piétons dans les domaines des Habitations, apporter du soin aux cheminements, arbres de haute tige pour l'ombrage / Haies, prévoir des interruptions pour points de vue.</p>	<p>Histoire, géographie, géologie</p>

## B5 / CARRIÈRE, CHAMPS DE TIR, USINE

/ MISE À DISTANCE DU BIEN DES ACTIVITÉS, PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ / ACCUEILLIR DANS LE BIEN, VALORISER LE BIEN

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>PORTE D'ENTRÉE POTENTIELLE</b>	Installation classées	Mise à distance des activités et du cœur, préservation de l'intégrité / Accueillir dans le bien, valoriser le bien.	Permet de réunir tous les acteurs du territoire / Valorisation anciennes activités : exemple : Tombeau des Caraïbes et quartier Fond-Canonville pour valorisation éducative et pédagogique.	Exigence de réduction des impacts / Réhabilitation progressive des espaces exploités (phasage) / Préserver les vues sur le bien / Préserver les continuités hydrauliques / Impose des consultations de la conférence territoriale avant tout projet / Mesures compensatoires existantes sur autorisation d'exploitation actuelle / Nouvelles autorisations d'exploitation avec compensations de remise en état.	Histoire, géographie, géologie

## B6 / FERME ÉOLIENNE

/ MISE À DISTANCE DU BIEN DES ACTIVITÉS, PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ / ACCUEILLIR DANS LE BIEN, VALORISER LE BIEN

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>PORTE D'ENTRÉE POTENTIELLE</b>	Schéma régional éolien	Mise à distance des activités et du cœur, préservation de l'intégrité / Accueillir dans le bien, valoriser le bien.	Permet de réunir tous les acteurs du territoire	Exigence de réduction des impacts / Préserver les vues sur le bien / Impose des consultations de la conférence territoriale avant tout projet / Nouvelles autorisations d'exploitation avec compensations.	Énergie, Industrie

## B7 / HABITATS DISPERSÉS DANS DES ZONES AGRICOLES OU NATURELLES

/ DIFFUSION DES VALEURS DE LA VUE, IMAGE DU BIEN, PERCEPTION ET PROMOTION DU BIEN

/ DIFFUSION DES VALEURS DE LA VUE, IMAGE DU BIEN, PERCEPTION ET PROMOTION DU BIEN

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>SITUÉ ENTRE DES ZONES TAMPONS NATURELLES OU AGRICOLES</b>	SCOT, PLU	Maitriser les développements urbains, protéger la VUE	Préserver une qualité paysagère du cadre de vie / Stratégie du SCOT en termes de tourisme vert / Aménagement éventuels des points de vue, de gîtes et espaces d'accueil, politiques publiques, porteurs de projets et lignes de budget à prévoir dans ce sens.	Limite les extensions urbaines et la densification : attention à porter à la qualité du bâti notamment son implantation / préservation des points de vue (voir schémas) / À intégrer dans la stratégie générale du SCOT (puis dans les PLUs) / Loi paysage / Proposition de mettre en place des Sites inscrits / Mise en place de mesure de gestion des EP* générées par les constructions et voiries, aménagements, même petits / Lutte contre l'érosion / Identification des points faibles et sources de financement pour des aménagements.	Aménagement, agriculture

\* EP : Eaux pluviales

## B8 / PATRIMOINE PAYSAGER : POINTS DE VUE, ROUTES PAYSAGÈRES

/ DIFFUSION DES VALEURS DE LA VUE, IMAGE DU BIEN, PERCEPTION ET PROMOTION DU BIEN

- DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES AVEC VUE OU ACCÈS SUR LE BIEN (RESTAURATION, HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT.)
- FAIRE REMONTER LES SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LE BÂTI DANS LE PLU SUR LA ZONE TAMPON, AVIS SUR LES PROJETS VIA UN GUICHET UNIQUE À CONSTRUIRE
- CE GUICHET UNIQUE POURRAIT REGROUPER ABF, INSPECTEUR DES SITES, CHARGÉE DE MISSION UNESCO DEAL, COMPÉTENCES D'INSTRUCTION PERMIS DE CONSTRUIRE - CAP NORD ET COMMUNES

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>CONTIGUS AUX ZONES TAMPONS OU DU BIEN</b>	Sites, monuments historiques, patrimoine des communes, PLU	Pédagogie, valorisation du bien, éducation, mise en scène du bien	Valoriser le bien sur tous les secteurs du territoire / Aménagement éventuels des points de vue, politiques publiques.	Loi paysage à mettre en place sur les vues emblématiques / préservation des points de vue / À intégrer dans la stratégie générale du SCOT (puis dans les PLUs) / Proposition de mettre en place des Sites inscrits.	Aménagement du territoire

## B9 / HABITAT DENSE

/ DIFFUSION DES VALEURS DE LA VUE, IMAGE DU BIEN, PERCEPTION ET PROMOTION DU BIEN

- DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES AVEC VUE OU ACCÈS SUR LE BIEN (RESTAURATION, HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT.)
- FAIRE REMONTER LES SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LE BÂTI DANS LE PLU SUR LA ZONE TAMPON, AVIS SUR LES PROJETS VIA UN GUICHET UNIQUE À CONSTRUIRE
- CE GUICHET UNIQUE POURRAIT REGROUPER ABF, INSPECTEUR DES SITE, CHARGÉE DE MISSION UNESCO DEAL, COMPÉTENCES D'INSTRUCTION PERMIS DE CONSTRUIRE - CAP NORD ET COMMUNES

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
CONTIGÜS AUX ZONES TAMPONS OU CŒUR DE BIEN	-	-	Valoriser le bien sur tous les secteurs du territoire / Aménagement éventuels des points de vue, politiques publiques	Lois paysage à mettre en place sur les vues emblématiques / préservation des points de vue (voir schémas) / A intégrer dans la stratégie générale du SCOT (puis dans les PLUs) / Proposition de mettre en place des Sites inscrits	Aménagement du territoire

## C / CADRE DISTANT

### / IMAGE DU BIEN, MISE EN SCÈNE ET VALORISATION DU BIEN

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>POINTS DE VUE ET ROUTES PANORAMIQUES SUR LE BIEN, REMARQUABLES, ÉLOIGNÉS</b>					
<b>POINTS DE VUE SUR LE BIEN REMARQUABLES ÉLOIGNÉS</b>	Loi paysage + Loi littoral		Développement d'activités touristiques avec vue ou accès sur le bien (restauration, hébergement chez l'habitant. . .).	Loi paysage à mettre en place sur les vues emblématiques.	Paysage
<b>POINTS D'ACCUEIL ÉLOIGNÉS</b>					
<b>POINTS D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ÉLOIGNÉS</b>	SAR / SCOT		Bénéficier de l'image territoriale même à distance / Labellisation.	Préserver les vues pour tous / Loi paysage à mettre en place sur les vues emblématiques.	Paysage
<b>RESTAURATION, NUITÉES, ACTIVITÉS LUDIQUES LIÉES ÉLOIGNÉES DU CŒUR ET DE LA ZONE TAMPON</b>			Mettre en place des itinéraires jusqu'au bien.	Respecter les critères de la marque territoriale (à définir).	

## D / ENTRÉES ET PARCOURS DANS LE BIEN : CŒUR, ZONES TAMPON, CADRE DISTANT

TYPE	PROTECTION ET GESTION EXISTANTES	FONCTIONS CONCRÈTES ZONAGE	APPORTS	ENGAGEMENTS / CONTRAINTE	CHAMPS CONNAISSANCE
<b>ACCÈS PHYSIQUES (SENTIERS, TRACES, ROUTES)</b>	Toutes protections + EBC	-	Elargit la zone de bénéfice du bien Patrimoine Mondial.	Loi paysage à mettre en place sur les vues emblématiques / Mise en place de mesure de gestion des EP et lutte contre l'érosion sur les sentiers / Identification des points faibles et sources de financement pour des aménagements.	Connaissance du territoire, sentiers de randonnées
<b>MAMAN TRACE</b>	-	-	Offre diversifiée et élargie d'accès aux espaces de nature / Rayonnement des valeurs de la VUE et du bien au delà des limites de la Martinique.	Maman trace sur SIG	Connaissance du territoire, sentiers de randonnées
<b>POINTS DE VUE REMARQUABLES SUR LE BIEN EN PÉRIPHÉRIE ET À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE</b>	Loi paysage + Loi littoral	-	Elargit la zone de bénéfice du bien Patrimoine Mondial.	Aménagement des points de vue remarquables et emblématiques.	Paysage
<b>POINTS DE DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE</b>	Quelle existence, statut	-	Amélioration des fréquentations touristiques / Education des jeunes.	Ajuster les prestations avec les connaissances du bien Patrimoine Mondial.	Enseignement, animation
-	Jardin Botanique Saint-Pierre	Tombeau des Caraïbes (+ ancienne carrière)	Valorisation du bien, pédagogie	-	-
-	Observatoire Morne Cadets	Ruines Fond Moulin	-	-	-
-	Ouvrages Aileron	Musées Saint-Pierre et Morne-Rouge	-	-	-
-	Ruines Couleuvre	Dôme Grande Savane	-	-	-
-		Domaine d'Émeraude	-	-	-
<b>POINTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE, GÎTES</b>	-	-	Aide technique pour accompagner les porteurs.	-	Tourisme
<b>RESTAURATION, NUITÉES, ACTIVITÉS LUDIQUES LIÉES</b>	-	-		-	Tourisme

TABLEAU 7 : TYPOLOGIE DES ZONAGES

### 5. e. 3 UNE GESTION FONDÉE SUR LES VALEURS

**LE PLAN DE GESTION VISE AVANT TOUT LA CONSERVATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU BIEN. IL SERA ÉGALEMENT L'OCCASION DE CONSERVER ET DE METTRE EN VALEUR L'ENSEMBLE DES AUTRES VALEURS DU BIEN.**

**La méthodologie utilisée pour organiser les mesures de gestion s'appuie sur le manuel de référence édité par l'UICN et le Comité du Patrimoine Mondial "Gérer le Patrimoine Mondial naturel". Celui-ci préconise la mise en place d'un plan de gestion qui recherchera la conservation de la VUE, mais également celle des autres valeurs du bien dans une gestion globale à partir de l'analyse de ces valeurs. La première étape a donc été de définir ces valeurs dans une vision concertée pour construire un projet pour le territoire.**

**La VUE fait l'objet des 4 premières sections du dossier de candidature. Elle est la valeur numéro un à laquelle le plan de gestion devra répondre. Nous nous attacherons dans cette partie à développer le diagnostic des autres valeurs du bien et un bref rappel de la VUE. Les autres valeurs du bien sont, comme pour la VUE, analysées à partir de leurs attributs, qui permettront ensuite de dessiner les grands axes de l'action de gestion.**

#### 5. e. 3. a VALEUR 1 / LA VUE

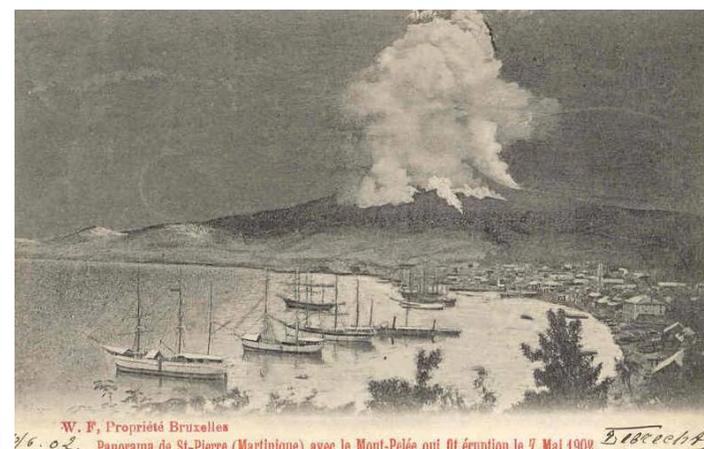
→ **L'enjeu premier du plan de gestion est de préserver et valoriser la VUE au sein du bien.**

**La description des attributs de cette VUE est largement développée dans les premières sections de ce dossier. En voici une synthèse.**

Le bien est constitué de forêts et de volcans d'âges différents. Il couvre les parties les plus élevées du nord de l'île de la Martinique. Les forêts du bien font partie des écosystèmes les plus riches de l'arc insulaire des Petites Antilles du fait de leur position exacte au cœur de cet archipel étiré d'une vingtaine d'îles, séparant la mer des Caraïbes de l'océan atlantique, et s'étalant sur 850 km des Grandes Antilles jusqu'au sous-continent sud-américain. La Martinique est située entre l'île de la Dominique au nord et celle de Sainte-Lucie au sud. Elle bénéficie d'un climat tropical humide qui permet d'identifier deux saisons : le carême, saison sèche qui s'étale du mois de février au mois de mai, et

l'hivernage, saison humide du mois de juillet au mois de novembre. Sa topographie est originale, puisque sa partie septentrionale est montagneuse et contraste avec le reste du territoire, plutôt vallonné au sud et relativement plan à l'approche de la baie de Fort-de-France. Le nord de l'île est dominé par le massif des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée. Ce bien forestier et volcanique tropical humide est constitué de deux entités : les Pitons du Carbet (douze sommets dont cinq de plus de 1 000 mètres) et le Morne Jacob (883 m) plus anciens au centre de l'île et les massifs du Mont Conil et de la Montagne Pelée plus jeunes au nord culminant à 1 397 mètres.

La Montagne Pelée qui domine le bien, un des volcans les plus actifs des Petites Antilles, est mondialement connue pour la catastrophe humaine survenue au début du XX<sup>e</sup> siècle à l'origine de la destruction de la ville de Saint-Pierre. Les explosions successives survenues en 1902 et composées de cendres incandescentes, de gaz et de blocs, ont entraîné la destruction complète de la capitale économique et politique de l'île et la mort de 30 000 personnes. Ce phénomène caractéristique de "nuée ardente" constitue un événement majeur dans l'histoire de la volcanologie, il a permis de décrire un des 8 grands types d'éruptions volcaniques : le type péléen. Le bien rassemble par ailleurs, une concentration des reliefs les plus jeunes de l'île, remarquables et caractéristiques du volcanisme de l'arc des Petites Antilles : **stratovolcans**, mornes et pitons.



PANORAMA DE SAINT-PIERRE AVEC LA MONTAGNE PELÉE QUI FIT ÉRUPTION LE 7 MAI 1902



Iguane des Petites Antilles, *Iguana delicatissima*



Allobate de la Martinique, *Allobates chalcopis*



Trigonocéphale, *Bothrops lanceolatus*

Cet ensemble compose des paysages majestueux où la Montagne Pelée, monumentale, s'offre comme un amer en mer aux navigateurs, portant sa charge historique au-dessus de la rade de Saint-Pierre. Les velours verdoyants des Pitons du Carbet entourent la baie de Fort-de-France et s'offrent à la vue depuis le sud de l'île. De l'intérieur, l'ensemble offre des perspectives et points de vue époustouffants, et ouvre une infinie palette de couleurs, de sensations et d'ambiances liées aux multiples écosystèmes forestiers qui, dans leurs variétés, tissent des liaisons magnétiques avec des présences volcaniques immémoriales.

Le bien s'étend depuis les côtes nord et ouest de l'île au niveau de la mer jusqu'aux sommets des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée. Des forêts littorales aux forêts sèches, des forêts humides aux forêts de nuages, l'ensemble des types forestiers des Petites Antilles est représenté au sein du bien qui s'étend sur 15 056 ha soit 13 % de la surface de l'île. Le bien présente un continuum forestier remarquable de forêts primaires et anciennes après des épisodes volcaniques récents. Il fournit un exemple classique des processus écologiques de succession primaire.

Il constitue l'habitat privilégié de l'Iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima*, du Colibri à tête bleue *Cyanophaea bicolor*, du serpent Trigonocéphale *Bothrops lanceolatus*, de la chauve-souris *Myotis Martiniquensis* ou encore de l'Allobate de la Martinique *Allobates chalcopis*, espèces endémiques strictes, de deux îles ou des Petites Antilles. Les massifs de la Montagne Pelée / Mont Conil et ceux des Pitons du Carbet concentrent sur la surface du bien 816 espèces de spermatophytes sur les 1 238 espèces autochtones de Martinique et 242 espèces de ptéridophytes sur les 258 espèces autochtones de Martinique, soit 1 058 plantes vasculaires sur les 1 497 espèces autochtones de Martinique. Le bien comprend 143 espèces de spermatophytes endémiques des Petites Antilles sur les 149 présentes en Martinique. La flore arborée y est particulièrement riche et représente 87 % de la flore arborée des Petites Antilles composée de 461 espèces dont certaines sont endémiques strictes de la Martinique.

Les forêts de la Martinique font partie des espaces les mieux préservés et les plus riches des Petites Antilles. En effet, du fait de la petite taille des îles qui composent l'archipel, les espaces forestiers de l'arc ont été soumis à d'importantes dégradations et sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions à l'échelle régionale. En Martinique, une des plus grandes îles de l'arc, les reliefs très accidentés ont été propices à la création d'une grande diversité d'habitats et permettent aujourd'hui sa préservation.

**Les peuplements forestiers du Morne Jacob (nord), du Morne des Olives (est), du plateau Perdrix (sud-est) et des Pitons du Carbet (sud-ouest) font partie des zones de Martinique les moins modifiées par l'Homme. Les inventaires faunistiques et floristiques évoquent le caractère climatique à subclimacique de ces zones forestières, qualifiées pour certaines de véritables cathédrales végétales, tant l'organisation structurale et les diamètres des individus de la canopée sont impressionnants.**

La Martinique est une île constituée à l'origine d'un archipel de volcans distincts et d'âges différents. À ce jour cet archipel se retrouve lisible dans la géographie du territoire dans la multiplicité des reliefs et leur caractère accidenté.

La Montagne Pelée est un **stratovolcan** qui, vu de la côte Caraïbe montre un cône parfait qui illustre admirablement la morphologie d'un stratovolcan. C'est morphologiquement le plus parfait des volcans de la Caraïbe. Point culminant à 1 397 m et **dernier volcan** actif de la Martinique, la Montagne Pelée occupe avec ses 120 km<sup>2</sup>, un peu moins du huitième de la superficie de l'île. Elle se présente comme un cône assez régulier à base plus courte sur le versant ouest dit "Caraïbe" que le versant est dit "atlantique". Le sommet actuel est une **extrusion volcanique** liée à la dernière phase éruptive de 1929-1932 appelé Le Chinois. Cet ensemble se situe dans une ancienne **caldeira** démantelée dans sa partie ouest et sud-ouest par ces derniers événements éruptifs qui modifièrent complètement la physionomie du volcan. Les pentes parfois de 60-70° se présentent comme de longs versants d'accumulation de dépôts de ponces et de cendres donnant son aspect conique au volcan.

Au nord de la Montagne Pelée, se trouvent les anciens édifices qui ont constitué la proto Montagne Pelée. Ces massifs aux reliefs particulièrement accidentés et vertigineux sont coincés entre le canal de la Dominique et l'actuelle Montagne Pelée. Inaccessibles, ils offrent des versants boisés intacts. Ces mornes et pitons, particulièrement bien préservés s'élèvent à des altitudes qui permettent le développement de divers habitats depuis les littoraux jusqu'aux sommets. L'Aïeron, qui constitue une des portes d'entrée sur le volcan, culmine à 1 107 m. On trouve au nord le massif du Piton Mont Conil (897 m) avec ses mornes adjacents : Morne Lacroix (1 245 m), le Pain de Sucre (720 m), Morne Sibérie (783 m), le Piton Marcel (1 026 m), ou encore le Morne Macouba (1 300 m).



LES PITONS DU CARBET VUS DEPUIS LES TROIS-ILETS



**Le massif des Pitons du Carbet est le plus important massif montagneux et forestier de la Martinique.**

Le point d'altitude minimal du massif forestier se situe à 174 m (Rivière du Lorrain), et le point culminant est situé à 1 197 m (Piton Lacroix). Le versant caraïbe, "sous le vent", est abrupt et peu étendu. À l'est, le versant atlantique ("au vent"), très exposé aux vents dominants (les alizés) et comprenant la majeure partie de la forêt relevant du régime forestier, présente un relief moins accusé. Le microrelief issu du caractère archipellique du territoire est très prononcé ; il est constitué d'une alternance de petits plateaux, de pentes fortes et de ravines.

**CRITÈRE (VIII)**

*Les volcans de la Martinique offrent une grande diversité et une grande spécificité que ce soit sur le plan de leur histoire volcanologique que sur celui de la beauté des paysages qu'ils offrent. La Martinique est la seule île de la Caraïbe qui montre une évolution du volcanisme depuis plus de 25 millions d'années depuis le sud-est de l'île et la presqu'île de la Caravelle jusqu'au volcan actif de la Montagne Pelée au nord-ouest. Elle bien représente la partie la plus récente de cette histoire volcanologique dont la construction a conditionné la présence du vivant dans une série d'émergences, d'effondrements, d'érosions, entraînant des recompositions, des essaimage et la constitution de niches écologiques à l'origine d'un endémisme strict.*

- ▶ **Le volcanisme de la Montagne Pelée** a débuté à une période antérieure à celle qui avait été définie auparavant et qui se situe autour de 500 000 ans considérant que la Mont Conil est le premier édifice à construire la Montagne Pelée (la paléo-Pelée), dont l'activité s'est ensuite déplacée vers le sud-est et toujours en marche aujourd'hui. Ce système volcanique a donc fonctionné en même temps que le volcan des Pitons du Carbet dont l'activité se termine aux environs de 320 000 ans. La Montagne Pelée présente une très grande spécificité avec l'éruption de 1902-1905. L'épisode éruptif de 1902-1905 a été particulièrement marquant. La nuée ardente du 8 mai 1902 extrêmement destructrice et meurtrière qui a entraîné la mort de 28 000 personnes et la destruction des villes de Saint-Pierre et du Morne-Rouge a rendu ce volcan tristement célèbre. C'est **l'éruption la plus meurtrière** dans le monde par un phénomène directement éruptif. Cette éruption **est devenue une référence** volcanologique et le volcan est connu dans le monde entier, caractérisant le volcanisme péleén et parfaitement bien décrite par le volcanologue Alfred

Lacroix en 1904. Depuis, et principalement au cours des dernières décennies, cette notion de volcanisme péleén a beaucoup évoluée, mais l'explosion du 8 mai reste la référence pour les explosions dirigées latéralement se produisant à la base d'un dôme de lave en cours de croissance. De nombreux travaux scientifiques ont été réalisés sur cette éruption aussi bien par des scientifiques français qu'anglais et américains ce qui montre l'intérêt scientifique de cette éruption. Les travaux de recherches scientifiques sont encore nombreux, et la Montagne Pelée et son éruption de 1902 continuent de faire référence. L'évolution volcanologique de la Montagne Pelée montre aussi un grand intérêt scientifique, par la succession de grands phénomènes de déstabilisation de flanc dont on retrouve les structures à terre formant les nombreuses falaises qui marquent le flanc ouest du volcan. Tous les produits de déstabilisation de flanc se sont épanchés en mer et ont été retrouvés grâce à de nombreuses campagnes océanographiques, dont la dernière, qui a permis de faire des forages marins sur les flancs sous-marins ouest de la Montagne Pelée pour étudier les dépôts correspondants.

Le type éruptif singulier de la Montagne Pelée, ainsi décrit et analysé, le **dôme de lave à explosion latérale**, est **unique** par la fréquence de ses éruptions passées. Lors de l'épisode éruptif de 1902-1905, fait extrêmement rare, 7 explosions successives se sont produites provoquant l'érection d'une aiguille de 350 m, **la plus haute connue** de toutes les éruptions à dôme. De la description de ces explosions est né le terme de "**nuées ardentes**", aujourd'hui utilisé internationalement. Ce caractère exceptionnel et universel de l'éruption de 1902 est devenu une référence mondiale : **le type péleén**.

- ▶ **Les volcans du Morne Jacob et des Pitons du Carbet** sont plus anciens que la Montagne Pelée, puisque leur activité se termine vers 320 000 ans. Les Pitons du Carbet ont une **grande spécificité**, car ils ont la particularité d'avoir construit des dômes de lave extrêmement érigées (les Pitons) de par la grande viscosité des magmas qui ont été émis. Ce volcanisme spécifique n'existe qu'à un autre endroit connu dans le monde, au niveau des Pitons de Sainte-Lucie. Les Pitons du Carbet sont **uniques** par leur grandeur et leur nombre. Ils sont **les plus représentatifs** de ce phénomène géologique. Le relief des sept Pitons du Carbet est extrêmement érigé, le plus haut atteint 1 197 m, soit **le plus élevé au monde** pour le processus géologique dont il est issu.

Ces pitons s'expliquent par le fait que le volcan a connu une très grande déstabilisation de flanc vers 350 000 ans qui a détruit la plus grande partie du volcan (30 à 40 km<sup>3</sup> constituant l'édifice se sont écroulés en mer) et a formé une structure en fer à cheval de 11 × 9 km ouverte sur la mer Caraïbe dont le rempart nord est extrêmement bien conservé (bordure nord de la rivière du Carbet). La déstabilisation de flanc a diminué l'effet de filtre exercé par le poids de l'édifice sur le réservoir magmatique et a permis à des magmas déjà très cristallisés et donc très visqueux de pouvoir remonter vers la surface d'où la forme très érigée des dômes. Sans cette déstabilisation, ces magmas ne seraient pas montés.

#### CRITÈRE (X)

Le bien se situe au sein d'une zone prioritaire de conservation de la biodiversité au niveau mondial : le hotspot de biodiversité "Iles des Caraïbes".

Il héberge le continuum forestier le plus diversifié et le mieux conservé des Petites Antilles. Ce couvert végétal se caractérise par la qualité et la complétude des successions forestières qui rassemblent tous les types forestiers propres à la Martinique et aux Petites Antilles. Au cœur des versants nord-ouest du massif du Piton Mont Conil et sur les pentes inférieures du Pain de Sucre, ainsi que sur les reliefs du Morne Jacob, des formations végétales climaciques non perturbées sont préservées, particulièrement les types de forêts mésophiles et hygrophiles.

Le bien abrite une flore exceptionnelle composée de 1 058 espèces de plantes vasculaires autochtones dont 816 spermatophytes et 242 ptéridophytes. 51 espèces sont menacées au titre de la Liste rouge nationale des espèces menacées (UICN) telles que le Calumet montagne *Arthrostyidium obtusatum*, le Fleur-boule-montagne *Lobelia conglobata* et l'Araliee *Schefflera urbaniana*, pour lesquelles le bien permettra d'assurer une conservation à long terme.

DE FOND BOUCHER A PLATEAU CONCORDE A LA BASE DES PITONS DU CARBET



La flore du bien est représentative de la grande diversité végétale des Petites Antilles et présente un taux d'endémisme régional élevé. Il existe 263 espèces de spermatophytes endémiques régionales (Petites Antilles). La Martinique à elle seule en abrite 186 (soit 71 %).

L'île présente également un endémisme strict en spermatophytes le plus représentatif et le plus important des Petites Antilles : 37 espèces sur les 104 présentes sur l'arc. Le bien abrite 33 de ces espèces endémiques. Cela représente 1/3 des espèces endémiques strictes d'une île au sein des Petites Antilles. Parmi celles-ci, on retrouve : l'Ananas sauvage *Aechmea serrata*, le Bwa débas blanc *Myrcia martinicensis* et le krékré wouj *Chorizanthe nodosus*. Leur présence se limite parfois à quelques stations au sein d'une seule entité du bien.

La flore arborée y est aussi particulièrement riche et représente 87 % de la flore arborée des Petites Antilles (soit 401 espèces).

Concernant la faune, le bien se situe dans le Parc naturel régional de la Martinique, classé parmi les 100 aires protégées les plus irrempla-

çables au monde, dans l'Endemic Bird area "Petites Antilles" et abrite deux Important Bird Area. La biodiversité animale vient compléter la richesse du bien, car il abrite de nombreuses espèces endémiques et remarquables telles que l'Allobate de la Martinique *Allobates chalcopis*, le Murin de la Martinique *Myotis martiniquensis*, le Trigonocéphale *Bothrops lanceolatus* ou l'Oriole de Martinique *Icterus bonana*.

#### DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

Les édifices les plus jeunes de l'histoire géologique de l'île sont présents dans le bien. Ils sont les plus jeunes témoins, encore actifs pour la Montagne Pelée, de cette histoire et servent de terrain d'observation à l'évolution des dynamiques écologiques qui s'exercent sur des territoires ayant subi des éruptions volcaniques récentes (1902 à 1905 et 1929-1930). Ils sont en outre les édifices les plus remarquables de l'expression de cette histoire volcanique. Outre la Montagne Pelée, les édifices du massif du Mont Conil (la proto Montagne Pelée) sont extrêmement bien préservés, car n'ayant pas subi les dernières éruptions :



on trouve au nord le massif du Piton Mont Conil (897m) avec ses mornes adjacents, Morne Lacroix (1 245 m), le Pain de Sucre (720 m), Morne Sibérie (783 m), le Piton Marcel (1 026 m), ou encore le Morne Macouba (1 300 m).

La Montagne Pelée est un **stratovolcan** qui, vu de la côte Caraïbe montre un **cône** parfait qui illustre admirablement la morphologie d'un stratovolcan.

C'est morphologiquement le plus parfait des volcans de la Caraïbe. Point culminant à 1 397 m et **dernier volcan actif** de la Martinique, la Montagne Pelée occupe avec ses 120 km<sup>2</sup>, un peu moins du huitième de la superficie de l'île. Elle se présente comme un cône assez régulier à base plus courte sur le versant ouest dit "Caraïbe" que le versant est dit "atlantique".

Le sommet actuel est une **extrusion volcanique** liée à la dernière phase éruptive de 1929-1932 appelé Le Chinois. Cet ensemble se situe dans une ancienne caldeira démantelée dans sa partie ouest et sud-ouest par ces derniers événements éruptifs qui modifièrent complètement la physionomie du volcan. Les pentes parfois de 60-70° se présentent comme de longs versants d'accumulation de dépôts de ponces et de cendres donnant son aspect conique au volcan. Ces caractéristiques sont parfaitement préservées dans le bien.

Au nord de la Montagne Pelée, se trouvent les anciens édifices qui ont constitué la proto Montagne Pelée, les massifs du Mont Conil. Ces massifs aux reliefs particulièrement accidentés et vertigineux sont coincés entre le canal de la Dominique et l'actuelle Montagne Pelée. Inaccessibles, car il n'existe, hormis un sentier, aucune route reliant Prêcheur à Grand'Rivière par le littoral, ils offrent des versants boisés intacts. Ces mornes et pitons, particulièrement bien préservés s'élèvent à des altitudes qui permettent le développement de divers habitats depuis les littoraux jusqu'aux sommets. L'Aïlaron qui constitue une des portes d'entrées majeures sur le volcan culmine à 1 107 m.

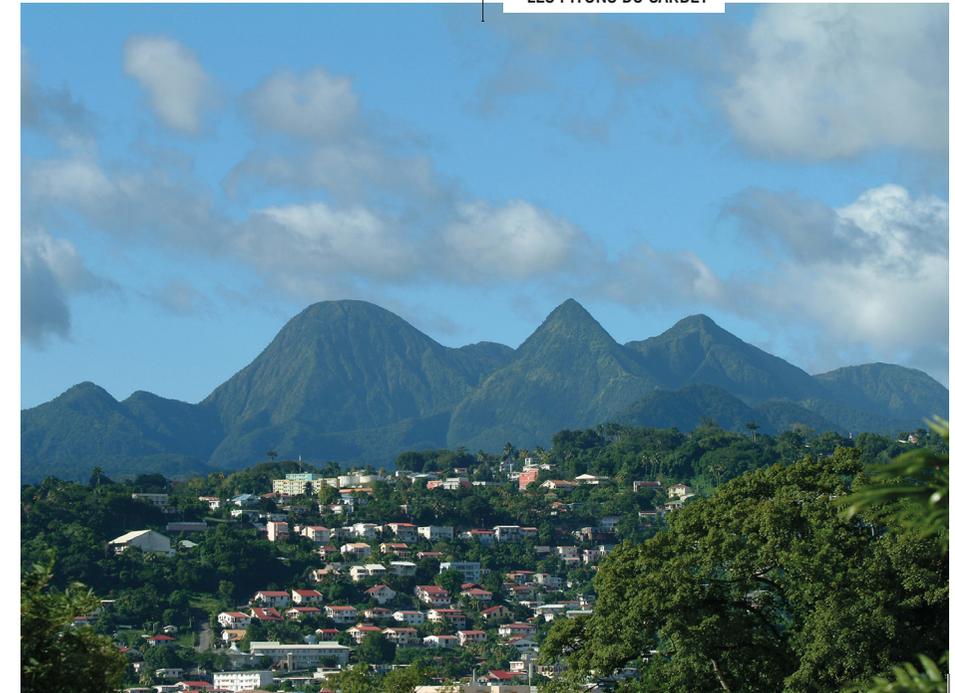
Le massif des Pitons du Carbet est le plus important massif montagneux et forestier de la Martinique. Le point d'altitude minimal du massif forestier se situe à 174 m au niveau de la Rivière du Lorrain (ce qui est relativement bas), et le point culminant est situé à 1 197 m (Piton Lacroix). Cependant, la forêt publique et donc le bien occupe presque exclusivement les moyens et hauts reliefs des Pitons du Carbet et du Morne Jacob, au-delà de 300 m d'altitude. Le versant Caraïbe, "sous le vent", est abrupt et peu étendu. À l'Est, le versant atlantique ("au vent"), très exposé aux vents dominants (les alizés) et comprenant la majeure

partie de la forêt relevant du régime forestier, présente un relief moins accusé. Le microrelief issu du caractère archipelique du territoire est très prononcé ; il est constitué d'une alternance de petits plateaux, de pentes fortes et de ravines. Le caractère accidenté de ces massifs, par leur forme érigée et leur multiplicité générant des alternances de pentes abruptes et de profondes ravines, permet la préservation des massifs forestiers et leur qualité morpho-géologique.

En deçà de 300 ou 400 m, la forêt a depuis longtemps laissé place à de l'agriculture. Ces secteurs se situent dans la zone tampon. Au sein du massif quelques secteurs plus propices à l'installation et aux abords des voies ont vu se développer quelques hameaux et jardins créoles. Ces zones habitées et non boisées sont incluses dans la zone tampon et non dans le bien. Il s'agit principalement de hameaux le long de la route de la Trace entre Fort-de-France et Morne-Rouge, et d'un hameau à Case-Pilote, Grand Fond. Ils n'entravent nullement la pleine expression de la VUE dans le bien qui dispose d'une enveloppe suffisamment large et homogène pour être préservée.

Sur la Montagne Pelée comme sur le massif des Pitons du Carbet on peut dire que la VUE s'exprime pleinement et l'ensemble des attributs sont compris dans le bien même si seuls les massifs les plus récents de l'histoire géologique de l'île se situent dans le bien. Ils en font une lecture évidente et en sont les témoins les plus parlants.

LES PITONS DU CARBET



### 5. e. 3. b VALEUR 2 / PLACE DE LA MARTINIQUE DANS LE MONDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS SCIENTIFIQUES : BOTANIQUE ET VOLCANOLOGIE

Dans son histoire et depuis la découverte du "Nouveau Monde" par les explorateurs, la Martinique s'est distinguée dans les savoirs scientifiques à plusieurs niveaux, tant dans le domaine de la biodiversité que la volcanologie. Ces savoirs ont permis d'améliorer la connaissance des sciences au niveau mondial. **Inscrire un bien martiniquais sur la liste du Patrimoine Mondial pourrait permettre à la Martinique, en collaboration avec les îles voisines, de porter une responsabilité patrimoniale sur la préservation de la biodiversité et de se redonner une place dans l'amélioration des sciences en continuité avec ses valeurs historiques et culturelles.**

#### → Place particulière de la Martinique dans les migrations végétales dans le monde

Après la découverte du "nouveau monde" par Christophe Colomb en 1492, les récits des explorateurs se sont développés. Un attrait particulier pour les sciences, l'étude de la nature et des hommes donnera naissance à une importante littérature scientifique. Des sociétés savantes, académies, observatoires se créent un peu partout en Europe. Les voyageurs naturalistes, dont le nombre augmentera en même temps que la vogue des sciences naturelles, viendront décrire plantes et animaux inconnus pendant plus de trois siècles. De la même manière, des jardins botaniques sont installés partout en Europe de manière à recevoir des plantes du monde entier, des terres conquises et baignées par les océans Pacifique, Indien et Atlantique. Les témoins de ces découvertes de la nature furent des correspondants de l'Académie des sciences, du Muséum ou encore des botanistes ou médecins attirés du roi ; d'autres n'eurent pas de titres officiels comme les pères Breton, Du Tertre ou Labat.

La Martinique, non dotée de métaux précieux, n'attira la France que par sa position stratégique et par la richesse de ses terres vierges couvertes de forêts primaires. Sciences et conquêtes marchant de pair, Guy de la Brosse, médecin du roi Louis XIII, avait fondé en 1635, le "Jardin royal des herbes médicinales", la même année que Richelieu demanda que l'on prenne possession de la Martinique. Le jardin de Guy de la Brosse était devenu une vaste organisation, centre de recherches et d'études des plantes médicinales et des plantes orientales à destination de l'Amérique.

L'école de santé navale de Rochefort assurera le rôle d'établissement de liaison pour les envois de plantes et de graines des colonies au jardin de Paris. En 1660 déjà Colbert demande que l'on examine bien toutes les fleurs et les fruits et qu'on lui envoie les plantes et semences dans les buts suivants :

- ▶ sélectionner des espèces susceptibles d'être acclimatées en Europe et d'y être améliorées ;
- ▶ importer dans les îles des espèces asiatiques dont on espérait l'acclimatation ;
- ▶ organiser entre les îles des échanges de végétaux capables d'améliorer leur rendement.

Pendant plus de 2 siècles, des missions scientifiques, des bateaux de commerce et de guerre sillonneront les mers de l'océan Indien à la mer des Caraïbes transportant de jeunes plantes. Les envois et essais d'acclimatation étaient suivis de près par l'entourage du roi. En 1720, le capitaine Desclieux réussira ainsi à acclimater le premier plant de café en Martinique après un passage par le "Jardin du Roy".

Vers 1750 le "Jardin des pamplemousses" fut créé à l'île Maurice. Des relations quasi permanentes se mirent en place entre les jardins de Paris, des îles de Bourbon (Maurice et la Réunion) et les Antilles. C'est ainsi qu'en 1788 l'arbre à Pain serait arrivé en Martinique, depuis les Philippines, via Bourbon ; les jardins de Paris et de Cayenne disposaient déjà d'un jardin botanique.

Au XVIII<sup>e</sup>, la botanique faisait partie du prestige des souverains européens et la concurrence entre les anglais et français sur l'étude et la découverte de nouveaux spécimens était importante, considérant la définition de catalogues de plantes comme une forme de gloire. Les guerres entre colons entraînaient également des pillages de cargaisons de plantes qui ainsi passèrent d'une île à l'autre. En Martinique, en l'absence de jardin botanique les plantes étaient rapidement diffusées dans l'île et dans les îles voisines. C'est ainsi que des espèces de canne à sucre furent transmises aux îles de Montserrat, Saint-Vincent, Antigua, la Jamaïque, la Guadeloupe.

#### → Rôle du jardin de Saint-Pierre et histoire des collectes et prospections botaniques en Martinique.

Le jardin des plantes de Saint-Pierre fut créé en 1803 et rattaché à cette grande ferveur pour la botanique qui anima l'Europe depuis la découverte du "Nouveau-Monde".

La disparition du jardin des plantes d'*Hispaniola* en 1798 fut déterminante pour la création du jardin de Saint-Pierre ; car la France ne disposait plus alors dans cet hémisphère que du jardin de Cayenne tandis que l'Angleterre avait créé un jardin à la Jamaïque, un autre à Saint-Vincent ; Napoléon voulait faire de la Martinique la plus importante des possessions françaises de l'atlantique. Le jardin a été construit et organisé dans la forêt primaire, où se sont progressivement mêlées les plantes sauvages et les plantes introduites. Sa composition et sa situation en avaient fait une œuvre remarquable dans le monde. Il avait une vocation médicale d'importance. C'était également le lieu d'acclimatation des nouvelles variétés pour l'agriculture. À partir de 1882, il perdra de son esthétique et sera essentiellement dévolu aux expérimentations scientifiques et agricoles. L'étude de la botanique et la diffusion à l'extérieur céderont ainsi le pas à l'intensification de l'agriculture locale. En 1898, le retour de l'ancien directeur lui permettra de retrouver sa splendeur perdue, jusqu'à la catastrophe de 1902 qui le détruira complètement. Il était alors une précieuse ressource pour tous les jardins d'essais des colonies françaises<sup>3</sup>.

#### → **Prospection et dispersion des espèces dans les grands conservatoires**

Cet historique explique aujourd'hui la présence dans 39 institutions reconnues internationalement de collections d'herbiers originaires de Martinique. Cette dispersion sur l'ensemble du globe témoigne de l'importance de la biodiversité martiniquaise à l'échelle internationale<sup>4</sup>.

Dans le cadre de notre projet de coopération scientifique, il est prévu de prendre contact avec ces conservatoires étrangers afin d'envisager un partenariat avec eux.

#### → **Plantes médicinales et ethnopharmacopée**

Ce texte s'appuie sur les résultats d'une enquête ethnopharmacologique menée par Emmanuel Nossin, pharmacien au Prêcheur, également membre du réseau Tramil.

#### **Les plantes alexitères\* :**

\* Plante alexitère :  
plante préconisée contre les morsures  
d'origines animales

Depuis plus d'une quinzaine d'années Emmanuel Nossin a travaillé auprès des rares "panseurs de serpent" exerçant encore leur art dans l'île. Ces tradithérapeutes spécialisés, localisés principalement dans les zones anthropisées limitrophes des massifs forestiers du nord, sont, avec les apothicaires créoles, les derniers rescapés du système médical informel qui a existé dès le début et tout au long de la colonisation européenne parallèlement au système académique. L'ostracisme social dont ils font l'objet tout autant que leur méfiance extrême à livrer leurs recettes, lesquelles ressortent de savoirs et savoir-faire transmis, et donc, en principe, impossibles à révéler au non-initié sous peine de perte d'efficacité, rendent chaotique et difficile le recueil des informations. Leur rôle de gardien de savoirs naturalistes traditionnels liés à l'espace forestier est sans commune mesure.

**L'exceptionnalité des espaces forestiers de la Martinique peut se décliner de multiples façons. Une des plus intéressantes, car elle associe Histoire-Nature et Savoirs, réside dans l'exploration et l'invention, à partir des ressources naturelles végétales de cet espace, de médications potentiellement alexitères, c'est-à-dire, susceptibles de contrer les effets sur l'Homme des envenimations d'origine animale.**

Ces envenimations sont le fait de 5 principaux habitants de cet espace : la mygale, le scorpion, le mille-pattes ou scolopendre, et surtout le serpent, dont la morsure peut être mortelle. Ce qui revient à dire que cet espace abrite non seulement les espèces animales capables de nuire, mais encore et surtout, les remèdes aux problèmes de santé qu'elles causent.

**L'histoire de la plante alexitère en Martinique, est donc avant tout, l'histoire de la rencontre d'un ingrédient de la forêt, de l'élaboration de savoirs et savoir-faire à partir de celui-ci, et de son intégration dans la société. La médication alexitère, au même titre que toute autre ressource extraite de la biodiversité martiniquaise, a été – et l'est encore dans une certaine mesure – un bien qui circule, s'échange, et donc qui crée du lien. Les aïeux martiniquais ont en effet bâti un important "herbier alexitère", sans doute, le plus consistant, tant en quantité qu'en efficacité, des Petites Antilles. On estime à plus de 50 les espèces sélectionnées.**

<sup>3</sup> Sources : *Les grandes migrations végétales et le jardin des plantes de Saint-Pierre – Martinique*, édition Association pour la sauvegarde de Saint-Pierre – Adeline de Reynal, 1996 ; et : *L'exploration naturaliste des Antilles et de la Guyane*, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques Jean-Loup d'Hondt et Jacqueline Lorenz, 2001

<sup>4</sup> Source : Delnatte C., [en prép.]. *Les types nomenclaturaux collectés en Martinique*

La population martiniquaise ressent un impérieux besoin de mieux connaître la faune et la flore sauvage de son pays. À ce titre, la plante alexitère, cet ingrédient à la fois intime et mystérieux des "profondeurs" de l'espace forestier d'où elle a été "raclée", pour peu qu'elle soit replacée dans son contexte naturel et historique, revêt un aspect patrimonial très important. Liée indissolublement à cet espace, elle se charge d'une valeur nouvelle : celle de marqueur fort, territorial, culturel, identitaire.

### **Le réseau TRAMIL : programme de recherche appliquée à l'usage populaire des plantes médicinales dans la Caraïbe**

La biomédecine moderne, en dépit de ses fulgurants progrès, n'est pas capable de subvenir aux besoins d'une grande partie de la population mondiale en matière de santé. Les atteintes à l'environnement sur fond de crise énergétique, mais aussi sociale, ont amené les autorités et responsables sanitaires des différents pays à se pencher sur l'opportunité de revaloriser les médecines et pharmacopées traditionnelles, en vue d'en incorporer les éléments valides dans les systèmes de santé primaires des populations dont ils ont la charge.

C'est dans cette optique qu'est apparu le réseau TRAMIL au début des années 80. Constitué de chercheurs et travailleurs de santé convaincus de l'utilité d'un système inclusif autour de la Caraïbe. Il s'est agrandi progressivement au point de compter dans ses rangs pratiquement la quasi-totalité des pays de cette zone.

En dépit des formes particulières prises çà et là, médecine et pharmacopée traditionnelle de la Caraïbe, reposent sur les mêmes principes de base avec entre autres les traits saillants suivants : c'est une médecine qui prétend agir le plus souvent sur la globalité en usant de recettes s'accordant avec la vision du corps et de l'univers. Sa pratique, dont l'efficacité ne dépend pas seulement d'une technique appliquée au corps, tient compte principalement de la nature de la relation entretenue avec l'environnement tant social que culturel. Le processus d'élaboration des médicaments, lesquelles intègrent tant leurs propriétés pharmacologiques que leur efficacité symbolique, obéit à ce principe.

Le réseau, dès l'origine, s'est clairement positionné pour le respect de cet aspect culturel, tout en sachant que cette masse de savoirs diffus, autrefois largement partagés n'a jamais fait l'objet d'études et de recherches approfondies, ni de polémiques doctrinaires et de remises en causes.

Par le moyen d'une méthodologie originale, TRAMIL capitalise une somme importante de ces savoirs naturalistes caribéens recueillis au cours des enquêtes ethnopharmacologiques : 803 espèces botaniques, dont 366 avec usage(s) significatif(s), plus de 700 TRIG menés dans les différents centres de recherche universitaire.

Briser le monopole du recours systématique à la biomédecine, généralement imposé par défaut, implique de convaincre les utilisateurs de la validité – laquelle inclut l'efficacité biologique et l'innocuité – de cette somme de savoirs empiriques, avec en tout premier lieu, le corps soignant. C'est une des raisons qui a amené le réseau à utiliser les mêmes tests standardisés que ceux de la biomédecine, avec tous les risques que cela comporte de ne pas correspondre exactement à l'effet thérapeutique recherché.

Les réseaux TRAMIL sont composés d'un ensemble d'organismes de recherche à l'échelle de la Caraïbe, notamment l'Université des Antilles et le Museum d'histoire naturelle. (voir liste en annexe 6. 3). En synthèse, le point de départ de TRAMIL, ce sont les usages de plantes à des fins médicinales qui ont été détectés par des enquêtes ethnopharmacologiques s'adressant à la population caribéenne et mentionnés avec une fréquence égale ou supérieure à 20 %. Ces résultats ont été examinés par un groupe d'experts formé de plus de 200 spécialistes dans les domaines de l'ethnobotanique, la chimie, la pharmacie, la médecine et le travail social sur le terrain, exerçant leurs activités professionnelles dans des communautés de base de la Caraïbe, des universités, des instituts de recherche et en tant que fonctionnaires de santé communautaires dans les pays de la région principalement. Ce programme ne prend pas en considération les savoirs des thérapeutes traditionnels dont la spécificité exige d'autres moyens d'approche.

TRAMIL est étroitement lié à la recherche appliquée, et il vise à améliorer et à rationaliser les pratiques médicinales traditionnelles populaires, basées sur l'utilisation des plantes. L'un de ses objectifs principaux est la diminution du coût de la thérapeutique médicamenteuse, en mettant à la disposition des populations et du personnel soignant de base des connaissances pratiques leur permettant de traiter par les plantes certaines affections courantes, et ce, à un coût modique et en harmonie avec la tradition populaire.

TRAMIL se veut également une recherche-action, susceptible de constituer un outil de formation pour les médecins, les pharmaciens et le personnel des services de santé en général, dans les programmes de santé de base.



**EMMANUEL NOSSIN,**  
PHARMACIEN AU PRÊCHEUR

Cette recherche doit permettre de faire participer les communautés et les chercheurs à l'appréhension en commun des problèmes de santé et à une réflexion sur les solutions envisageables, techniquement et économiquement acceptables.

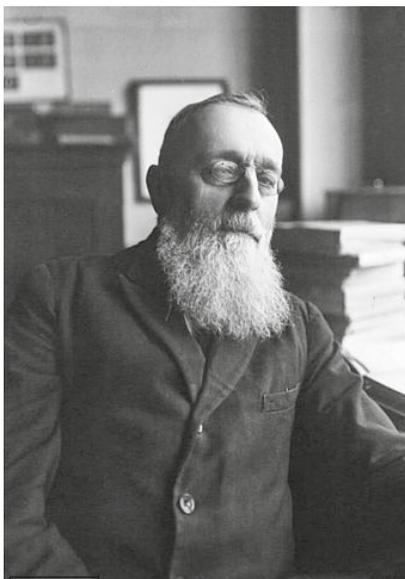
**Le réseau scientifique TRAMIL, propriété des peuples caribéens et supporté par ceux-ci, est un outil leur permettant de participer au grand combat pour la préservation de la biodiversité. Emmanuel Nossin, pharmacien au Prêcheur, a été coordonnateur du réseau de 2008 à 2017. Très largement impliqué, il est le référent qui utilise comme support de ses recherches la forêt de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet. Ses savoirs et connaissances l'amènent au quotidien sur le terrain pour partager ses données au travers de visites ou formations. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet.**

→ **Apport scientifique de l'étude de l'éruption de 1902 et mise en place des observatoires volcanologiques**

L'éruption de 1902 a fait connaître la Martinique et la Montagne Pelée dans le monde entier, non seulement de par le caractère catastrophique de cet événement, mais aussi grâce à son apport important pour la science (volcanisme péléen). **En effet, c'est à la Martinique, après l'éruption de 1902, qu'Alfred Lacroix (volcanologue et géologue français du Muséum National d'Histoire Naturelle) a inventé le volcanisme péléen et le concept de dôme volcanique, permettant une rupture fondamentale dans l'histoire des sciences de la Terre.**

Cette rupture est aussi documentée à travers une série exceptionnelle de photographies qu'il a prises lors de sa mission en 1902, et qui ont nourri l'imaginaire collectif et le travail de certains artistes. L'éruption de la Montagne Pelée a aussi montré les limites de la science face au risque. En 1902, le phénomène de nuée ardente était encore ignoré. La commission du volcan constituée par les autorités de Saint-Pierre avait conclu la veille de l'éruption que l'activité du volcan était inoffensive et que Saint-Pierre n'avait pas besoin d'être évacuée.

Le 23 juin 1902, une mission dirigée par le professeur Alfred Lacroix, envoyée par l'Académie des sciences et le gouvernement, arrive à la Martinique. Peu après son retour en France le 16 août, une nouvelle éruption encore plus intense eut lieu le 30 août, alors que la population avait été encouragée à retourner dans ses foyers. Plus de mille victimes seront à dénombrer au Morne-Rouge.



ALFRED LACROIX, VOLCANOLOGUE

Le 1<sup>er</sup> octobre, Alfred Lacroix est de retour. Il a carte blanche aussi bien pour les études scientifiques que pour les mesures à prendre pour la sécurité. Il installe deux postes d'observation : le principal au Morne des Cadets avec vue imprenable sur le volcan, le second à l'arrière du volcan vers l'Est près du Lorrain.

Ses observations lui permirent de décrire avec précision le phénomène qu'il nomma "Nuée Ardente" : le magma visqueux forme un dôme à l'aplomb de la cheminée. Ce magma est très riche en gaz, ce qui produit une surpression dans le dôme. La détente brutale des gaz fait exploser latéralement le dôme et produit la projection d'un mélange de gaz chauds, de cendres et de blocs de lave qui libèrent au fur et à mesure les gaz qu'ils contiennent et entretiennent et accélèrent cet écoulement turbulent. La vitesse du souffle précédant la nuée qui détruisit Saint-Pierre a été estimée à 130-150 m par seconde, soit 500 kms à l'heure ; la température de l'écoulement étant supérieure à 500°. Les observations faites sur les cadavres font penser que leur mort est probablement due à l'onde de choc de ce souffle incroyable.

**Dès 1903, le poste d'observation du Morne des Cadets devient un observatoire permanent. C'est le deuxième observatoire volcanologique, le premier étant celui du Vésuve, décider par le roi Ferdinand II est opérationnel dès 1841.**

Les volcanologues américains Thomas Jagger et Franck Perret, consternés par tout ce qu'ils découvrirent à Saint-Pierre et à la suite de séjours au Vésuve, font construire en 1912 à Hawaï ce qui sera le troisième observatoire volcanologique.

Aujourd'hui, la Montagne Pelée est en sommeil depuis l'éruption de 1929-1932. Volcan endormi, mais non éteint. L'observatoire de 1903 fut reconstruit sur le morne voisin au cours de cette dernière éruption. Il était opérationnel en 1935. En 2019 un nouvel observatoire proche de ce dernier a été construit pour répondre aux besoins actuels d'observations et de suivi. Il s'agit de l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique qui dépend de l'Institut Physique du Globe de Paris (OVSM-IPGP). Le 4 décembre 2020, la préfecture de Martinique a placé la zone de la Montagne Pelée en alerte jaune éruption volcanique suite à l'avis de plusieurs experts de l'OVSM-IPGP, en raison de signaux montrant un changement de l'activité du volcan.



ÉRUPTION DE LA MONTAGNE PELÉE. LA CÉLÈBRE PHOTOGRAPHIE DE NUÉE ARDENTE, LACROIX, DÉCEMBRE 1902

**En ce qui concerne les sciences de la Terre et la place occupée par la volcanologie, il est possible de distinguer une période avant Lacroix (et les éruptions de la Pelée) et une période après Lacroix. L'apport d'Alfred Lacroix aux sciences de la Terre et à la connaissance universelle de l'Humanité est admis. Certains termes élaborés par Lacroix font partie du vocabulaire universellement adopté. ["Nuée ardente" est une des rares expressions utilisées en français dans les ouvrages rédigés généralement en anglais].**

De même, c'est après son séjour à la Martinique que Lacroix analysa – autrement que cela avait été effectué auparavant – les volcans de sa région natale. C'est ainsi que l'on "découvrit" les dômes "péléens" du Massif central.

Les découvertes de Lacroix furent presque immédiatement considérées comme une rupture avec les idées traditionnelles relatives à l'activité volcanique. L'apport de Lacroix à la connaissance universelle fut également déterminé par sa formation de pharmacien. De ce fait, ses méthodes d'analyse étaient innovantes en ce début de XX<sup>e</sup> siècle.

#### → **Place de l'observatoire volcanologique de la Montagne Pelée : le nouvel observatoire**

Construit en 1935, l'ancien observatoire de Martinique situé au Morne des Cadets ne répondait plus aux exigences parasismiques, ni aux exigences techniques liées à l'évolution technologique. En concertation avec l'IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris) pour la définition des contraintes techniques et scientifiques, la Collectivité territoriale de la Martinique (CTM), a inscrit la construction d'un nouvel observatoire au Contrat de Plan État Région.

Le site identifié est situé à 2 km en contrebas de l'observatoire actuel, en direction de la côte Caraïbe, avec une vue directe sur le volcan de la Montagne Pelée, entre les Pitons du Carbet et la Montagne Pelée. Les travaux ont débuté fin 2014, et se sont terminés début 2019.

L'OVSM dépend de l'IPGP qui est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche créée en 1921 pour étudier et observer les champs magnétiques terrestres. Ses missions se sont progressivement élargies et il compte aujourd'hui plus de 500 membres et chercheurs.

Ce nouvel observatoire est caractérisé par :

- ▶ Une capacité d'accueil optimisée pour l'équipe de l'Observatoire et pour les infrastructures liées au maintien des réseaux d'observation ;
- ▶ Une meilleure capacité d'accueil des partenaires de recherche régionaux et internationaux ;
- ▶ La création de nouveaux laboratoires d'analyses (géochimie, géophysique), ainsi que des caves d'expérimentation pour l'instrumentation géophysique ;
- ▶ Un renforcement des relations avec les principaux acteurs du risque tellurique en Martinique ;
- ▶ Un renforcement du rôle de formation universitaire (accueil de stagiaires) et de dissémination de l'information scientifique auprès du grand public ;
- ▶ Une salle de conférence permettant d'accueillir une quarantaine de personnes.

**Ce nouvel observatoire est un outil des plus modernes dans la région qui continuera à positionner la Martinique à la pointe des travaux de recherches sur le volcanisme pour l'île et la région.**

**Dans le cadre du projet PREST (Plateforme Régionale de Surveillance tellurique) l'OVSM se positionne en chef de file des recherches en géosciences des Petites Antilles. Ce projet est financé par le programme INTERREG, il développera des technologies marines innovantes, des échanges de savoir-faire et des collaborations inter-îles en interactions avec les meilleurs spécialistes français, européens et américains.**



ÉRUPTION DE LA MONTAGNE PELÉE



LA PLACE BERTIN À SAINT-PIERRE AVANT LA CATASTROPHE



LA VILLE DE SAINT-PIERRE AVANT 1902



LA VILLE DE SAINT-PIERRE APRÈS LA CATASTROPHE

→ **Rôle de Saint-Pierre au sein de la Caraïbe : ville capitale et politique des risques**

*Mémoire du volcan : une figure de la catastrophe qui porte témoignage pour l'humanité, la mémoire de la catastrophe de 1902 :*

La ville de Saint-Pierre a longtemps rayonné dans les Petites Antilles comme une capitale commerciale. L'éruption de 1902 a complètement anéanti la ville en détruisant tous les bâtiments et faisant des victimes de toute sa population présente. Elle était surnommée avant l'éruption "le petit Paris". Saint-Pierre était une ville florissante, le grand port de la Martinique et de Petites Antilles, placé sur la grande voie qui allait de l'Europe à l'Amérique centrale. La fortune matérielle accumulée a été une des raisons pour ne pas abandonner la ville. Après l'éruption la ville est restée inhabitée pendant plus de 20 ans. Des vestiges des ruines sont visibles partout dans la ville et, en 1990, la ville a obtenu le label "Ville d'art et d'histoire". La ville est aujourd'hui visitée par de nombreux touristes désireux de voir ce que l'éruption de 1902 a pu laisser sur son passage. Sa reconstruction est le lieu de nombreuses fouilles et recherches archéologiques. Les fouilles des différents quartiers nourrissent les connaissances historiques et permettent de mettre au jour de nombreux vestiges, certains scellés par l'éruption de 1902. Les recherches archéologiques permettent de mieux comprendre les modes de vie antérieurs à l'éruption qu'ils soient liés ou non à la colonisation. L'éruption de 1902 et les suivantes ont permis également la mise en place d'une politique de protection des populations contre les risques naturels.



RUINES DE SAINT-PIERRE

La mémoire de l'éruption de 1902 est toujours très présente aujourd'hui. Il suffit de visiter la ville de Saint-Pierre pour le constater ; les ruines sont omniprésentes.

Si 1902 n'est pas la catastrophe naturelle la plus violente et destructrice de l'histoire de l'humanité (Lisbonne 1755, Krakatoa 1883, séisme de Tangshan 1976...), cette éruption est la seule à avoir rasé entièrement une ville aussi soudainement, ne laissant que 2 survivants sur une population estimée à 30 000 habitants. Dernier élément tragique, même si les autorités en avaient décidé autrement, la ville n'aurait pu être évacuée rapidement, du fait de sa situation topographique enclavée et mal reliée au reste de l'île.

La Montagne Pelée porte donc témoignage des grandes catastrophes qui pèsent sur l'humanité et de la fragilité des richesses humaines. À ce titre, et non pour les vestiges matériels, 1902 figure dans la mémoire mondiale avec le désastre de Lisbonne de 1755 et la destruction de Pompéi et d'Herculanum ; rapprochement effectué par les savants et la presse dès 1902. Situé au cœur d'un réseau de routes commerciales, Saint-Pierre a reçu après l'éruption des messages de soutien du monde entier : de la France et de ses colonies, des parties de l'Empire britannique (Barbade, Dominique, Nouvelle-Zélande, Maurice, Seychelles, Iles "sous le vent", Bahamas), du Congrès américain qui a versé 500 000 \$ à la demande de Théodore Roosevelt, du Canada.



RUINES DE SAINT-PIERRE

5. e. 3. c **VALEUR 3 / HISTOIRE DES HOMMES : MARRONNAGE ET DISSIDENCE, LES FORÊTS, TERRES DE LIBERTÉ**

→ **L'héritage amérindien**

*Avant l'arrivée des Français ...*

Le nord de la Martinique occupe une place particulière dans l'histoire de l'occupation amérindienne. En effet, les premières installations agricoles martiniquaises, celles des Amérindiens, sont localisées sur la côte "sous le vent", dans des sites offrant des conditions environnementales particulières ; le reste du territoire n'a été que parcouru ou ignoré. La priorité a été donnée à ce que les Caraïbes appelaient "ichali" (traduit plus tard par "jardin caraïbes") et à l'exploitation des ressources de la forêt hygrophile, les terrains volcaniques, la proximité de la mer et d'un cours d'eau étant systématiquement privilégiés. À l'exception de quelques indices isolés dans l'intérieur, les sites de cette période se situent d'abord sur la côte nord-atlantique (Le Lorrain et Basse-Pointe), ensuite sur l'ensemble du littoral "sous le vent" (Grand'Rivière, Le Prêcheur, Saint-Pierre). Presque tous les indices archéologiques de ces sites renvoient à un habitat saladoïde (800-1250 de notre ère), vulgairement appelé *arawak*. Ces installations sont localisées en retrait du littoral, sur les premiers plateaux dominant la mer. On peut supposer, comme on le faisait dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'après 1300 les Amérindiens auraient déserté le nord de l'île à la suite d'une éruption volcanique. Il faut également tenir compte d'un autre facteur, récemment mis en évidence par les archéologues à la Guadeloupe : une phase de sécheresse prononcée coïncidant avec le petit âge glaciaire européen (1300-1450) aurait entraîné une forte modification du couvert végétal et de l'agriculture amérindienne avant l'arrivée de Colomb. Aujourd'hui, les archéologues pensent que l'occupation de la partie occidentale était beaucoup moins dense, voire sporadique, au moment de l'arrivée des Français.

Sur la côte "sous le vent", les populations amérindiennes n'étaient présentes à demeure qu'au sud de Saint-Pierre, occupant des sites implantés sur le littoral à proximité de la mer, à la différence de ce qui apparaît sur la côte atlantique, soumise au vent dominant. Au Nord, les Caraïbes ne faisaient plus que traverser les contreforts septentrionaux de la Montagne Pelée. On se souvient du "chemin des Caraïbes" dans la région de Grand'Rivière, la conquête française de la Capesterre a emprunté un de leurs chemins, passant au pied du Morne Calebasse à partir de Saint-Pierre. Enfin, Tivoli et le Saint-Esprit où l'on a fait des trouvailles archéologiques, se seraient trouvés sur un ancien chemin des Caraïbes qui se rendaient de la côte ouest à la côte est, sans affronter la mer.

*Situation à l'arrivée des Français*

Durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est dans les montagnes qu'ils se réfugient à chaque passage des flottes espagnoles, abandonnant leurs maisons. On voit cependant qu'il leur arrive fréquemment aussi de troquer, avec les mêmes Espagnols, des vivres contre de la pacotille. Avec les Français, les relations paraissent moins tendues, mais un incident sanglant est toujours possible.

C'est à Fond Laillet (Bellefontaine), en 1635, que L'Olive et Du Plessis plantèrent la croix de fondation en présence d'un seul Caraïbe, le vieil Ariacan, les autres étant partis à la guerre. Le nom de la Case-Pilote rappelle que c'est là que le capitaine Pilote tenait sa résidence lorsqu'il se lia d'amitié avec Jean du Pont, le gouverneur laissé dans l'île par D'Es-nambuc en 1635. Pilote avait auparavant cédé aux Français le Carbet, où les Caraïbes tenaient leurs assemblées avant de partir en guerre vers le nord de l'archipel.

Après le premier affrontement au début de 1636, les Caraïbes pratiquèrent la politique de la terre brûlée sur la Basse-Terre et se retirèrent les uns dans l'autre partie de l'île nommée la Cabesterre, les autres aux îles voisines. Il ajoute qu'à la Cabesterre, ils se trouvaient séparés des Français par des mornes inaccessibles, c'est-à-dire par le massif de la Montagne Pelée et le Morne Calebasse.

Nulle part, sur la côte "sous le vent", les sondages n'ont révélé de mobilier amérindien contemporain de l'arrivée européenne. Il semble bien que ce soit parce que le site de Saint-Pierre était vide que D'Es-nambuc l'a choisi pour fonder la nouvelle colonie, conformément aux directives des directeurs de la Compagnie qui lui interdisaient de prendre des terres aux Sauvages par la force. Si l'on ne disposait pas de sources narratives indiscutables, on pourrait croire que les sites de la côte occidentale avaient été désertés au moment de l'installation des Français.

*Le Nord*

La fréquentation européenne, puis l'occupation coloniale, se sont longtemps cantonnées à la Basse-Terre ("sous le vent"), au nord de Fort-de-France, d'abord pour des raisons nautiques.

La route des Galions passait à proximité de la Martinique où les Espagnols se rafraîchissaient. Espagnols, Anglais et Hollandais s'intéressaient aux salines et aux étangs d'eau douce du sud-est, réparant leurs avaries au carénage de la baie des Gallions, mais les navires français évitaient systématiquement le sud et l'est de l'île.

De simple escale de rafraîchissement pour les flottes espagnoles, anglaises, hollandaises puis françaises, la Martinique devient à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, lieu de refuge pour des naufragés ou des navires en difficulté, mais aussi repaire de flibustiers. Après y avoir cherché de l'eau, des vivres fraîches et du gibier, sans s'attarder, les Français se mettent à traiter ou troquer plus longuement avec les Caraïbes.

Autour de 1610-1620, les escales des Anglais, des Français puis des Hollandais se transforment en séjours prolongés. Tout en approvisionnant les équipages de passage en viande fraîche et boucanée, des communautés de marins s'installent à terre, coupent et entreposent du bois, cultivent le pétun (tabac en tupi-guarani) et le coton à la mode des indigènes. Elles fournissent de petites cargaisons aux capitaines venus traiter aux Amériques. Cette évolution est renforcée par l'essor de la vente du tabac et de l'indigo ainsi qu'à une circulation plus active des Hollandais dans les îles.

Ainsi, la Basse-Terre de la Martinique (qui n'a pas conservé son nom), comme celle de la Guadeloupe, ont été de longue date fréquentées avant qu'un établissement permanent ne s'y forme. A. Pérotin-Dumon a raison d'écrire des bourgs que "leur longévité est sans doute forte de ce temps long qui les a précédé".

L'anse Céron et l'anse Coulevre sont précocement occupées, dès la fin des années 1630, et l'exiguïté relative des concessions qui se les partagent en 1671 est une preuve de cette ancienneté. Au moment où la Grande Rivière est signalée par la carte de Sanson-Mariette (avant 1645) et par celle de Visscher (avant 1650), son embouchure a été reconnue depuis longtemps, mais n'est certainement pas occupée : elle sert de halte aux Français qui gagnent la Capesterre demeurée caraïbe pour la pêche et la traite. Les chroniques, les cartes anciennes, les recensements et le terrier de 1671 donnent à penser que les premiers concessionnaires du sud de l'anse Coulevre n'ont obtenu de nouvelles "places", plus au nord puis vers le "Plat Païs" de la Basse Pointe, qu'à partir de 1659. Ils ont procédé par glissements successifs comme le prouve le cas exemplaire de Séron : sur la carte de Blondel (1667) apparaissent en effet les toponymes Ance du Ceyron, Isles du Ceyron, en même temps qu'une "habitation Ceyron" au Macouba qui signalent les acquisitions successives de l'un des premiers habitants recensés au quartier du Prêcheur : Le Séron.

En 1659 en effet, Madame Du Parquet attribue les premières concessions au-delà de la Grande Rivière, "pour éloigner et occuper une

quantité de séditieux et de vagabonds, qui nuisent au bon ordre de la Colonie". L'accession à la propriété dans ces régions périphériques se fait individuellement, lorsque l'on peut s'isoler sans danger des Caraïbes. Les grandes concessions sont attribuées à des habitants déjà installés à Saint-Pierre ou venus de Saint-Christophe et non pas à de nouveaux arrivés d'Europe comme on pourrait le croire. Les petites concessions se peuplent au fil des années d'engagés libérés, de soldats réformés venus d'Europe, d'hommes de couleur nés libres et, plus tard, de quelques esclaves affranchis.

En 1671, aucun colon ne s'est encore aventuré au sud de la baie de Trinité. L'état actuel des connaissances archéologiques, la cartographie historique, avec l'absence de toponymes d'origine amérindienne à l'ouest de Macouba et les chroniques françaises les plus anciennes, obligent à supposer que les premiers colons ne se sont pas immédiatement substitués aux Caraïbes qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, n'occupaient plus de façon permanente cette partie de l'île se contentant d'y faire relâche, en route vers la Dominique. Le texte le plus précis à ce propos est celui du Conseil souverain dont les Annales ont été transcrites par P. R. F. Dessalles en 1786 :

"Établissement de la Cabesterre, et du Fort de la Trinité... : Quoique l'isle appartient en entier à M. Duparquet, les Français n'en habitaient cependant que la partie de dessous ; les Sauvages s'étaient réfugiés à la Cabesterre, et l'occupaient en entier ; c'est-à-dire, depuis la Grande Rivière, Paroisse du Macouba, jusqu'au Simon, quartier du François...". Ils n'ont été refoulés du "Plat Païs", à l'Est de la Grande Rivière, qu'en 1658. Jusqu'à cette date, les Français n'occupaient que la bordure côtière allant de la Rivière Madame, au Sud, à la Grande Rivière, au Nord.



CARTE ANCIENNE DE LA MARTINIQUE AU MOMENT DES PREMIÈRES OCCUPATIONS



CARTE ANCIENNE DE LA MARTINIQUE, 1753

Si, en 1680, 31 Habitations sucrières (3,3 % du total des Habitations) ont plus de 40 esclaves, une seule dépasse la centaine avec 135 esclaves. 495 Habitations (60%) possèdent entre 1 et 25 esclaves, la plupart pas plus de 15, mais 337 Habitations (36%) n'ont aucun esclave. À cette date, les grandes Habitations sucrières se concentrent entre Saint-Pierre et le nord de la baie de Fort-de-France, c'est dans ce dernier espace (à l'est et au sud) qu'elles prendront leur essor au XVIII<sup>e</sup> siècle, après s'être étendues à tout le littoral sous le vent.

Le nord de la Basse-Terre est un secteur de colonisation où il y a proportionnellement peu d'esclaves et peu d'engagés blancs, mais beaucoup de libres non blancs. Nombre de ces petits "maîtres de case", sans aucun serviteur blanc ou noir, n'ont que la force de leurs bras pour défricher et planter. Si beaucoup se consacrent au pétun, certains ne subsistent que par les cultures vivrières communes à toutes les "places" (concessions). Tout le nord de l'île est aussi la zone de refuge des esclaves marrons durant les années 1650-1660. Labat en porte témoignage :

*"Ils se retirent pour l'ordinaire dans les bois, dans les falaises ou autres lieux peu fréquentés, dont ils ne sortent que la nuit pour aller arracher du manioc, des patates, ou autres fruits, et voler quand ils peuvent des bestiaux et des volailles. [...].*

*Il est de ces Nègres Marrons qui demeurent les années entières dans les bois et dans les montagnes qui sont au milieu de l'Isle, pour peu qu'ils soient pratiques du país ils trouvent abondamment de quoi vivre, parce qu'ils ne manquent pas dans les bois d'ignames et de choux caraïbes sauvages ni de choux palmistes. Ils pêchent à la main dans les rivières, ils prennent de gros lézards, des crabes et des tourlourous tant qu'ils veulent".*

L'offensive française de 1658 contre la Capesterre avait pour principal motif la récupération d'une partie des 500 esclaves fugitifs et la punition des Caraïbes qui les accueillent.

En 1665 encore, le gouverneur de Clodoré utilise la chasse aux marrons pour détourner l'agitation des habitants du quartier du Prêcheur de toute mutinerie contre la Compagnie. Après la reddition du chef des marrons Francisque Fabulet, le grand marronnage disparaît de la Martinique jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, du moins au nord. Dans le sud, en effet, le Gros-Morne, les pentes de la montagne du Vauclin, les contreforts de la "barre de l'île", et tous les massifs qui sont encore territoires caraïbes, accueillent pour longtemps de petites bandes d'esclaves marrons qui défrichent des "jardins".

**Des traces d'occupation amérindienne ont été retrouvées à divers endroits.**



**Aujourd'hui, les prospections archéologiques se poursuivent et de récentes fouilles ont eu lieu sur l'anse des Galets et l'anse Couleuvre entre Prêcheur et Grand'Rivière. Un site important d'occupation situé au quartier Vivé au Lorrain a été découvert, le plus important de Martinique. Un espace muséographique et scénographique dédié à la mémoire amérindienne est à l'étude et sera situé dans la zone tampon sur ce site de Vivé. Il a vocation à être le principal vecteur de la connaissance et de la compréhension de cette période de l'histoire de la Martinique.**

→ **Place particulière du Nord Martinique dans la dissidence et le marronnage. Rôle de la colonisation et de l'esclavage dans la perception de la forêt par les Martiniquais.**

Le marronnage était une forme de résistance directe à l'esclavage consistant en un départ non autorisé des fonctions serviles. Il fonctionnait à deux niveaux, petit et grand. Le petit marronnage était temporaire et rare, incluant violence et destruction. Il était motivé par le besoin d'être avec les proches ou de faire l'expérience d'une liberté à court terme ou de tester les projets de liberté permanente. Ou alors il avait lieu en réponse à de mauvais traitements tels que les punitions corporelles, le travail excessivement rude ou le viol. Le grand marronnage, quant à lui, visait la désertion permanente des plantations. Il était accompagné de violence et représentait sans doute la remise en cause la plus réussie face à l'esclavage puisqu'il signifiait vivre une vie de liberté. S'échapper de l'esclavage, par le petit ou grand marronnage, représentait un mépris délibéré pour l'autorité du maître blanc qui limitait la mobilité des esclaves et donnait des ordres pour leur travail. C'était aussi une nuisance pour les plantations coloniales puisque les Marrons avaient fréquemment recours aux raids sur les propriétés afin de faire des réserves pour leurs besoins de base en nourriture, outils, armes et même en femmes. [Source: Gelien Matthews History Department University of the West Indies, Jamaica]

Partout dans les Caraïbes, les Marrons développèrent des compétences extraordinaires de guérilla. À la stupéfaction de leurs ennemis coloniaux, qui essayèrent d'appliquer des tactiques rigides et traditionnelles apprises sur les champs de bataille ouverts européens, ces guerriers extrêmement adaptables et mobiles profitaient au maximum des milieux fermés, frappant et se retirant à toute vitesse, utilisant largement des guets-apens pour prendre leurs adversaires dans des tirs croisés, se battant seulement aux moments et aux endroits choisis par eux-mêmes, dépendant de réseaux fiables d'intelligence parmi des non-Marrons (esclaves et colons blancs) et communiquant souvent au moyen de tambours et de cors.

Les Marrons et leurs sociétés occupent une place toute particulière dans l'étude de l'esclavage caribéen. Le marronnage était une forme de résistance capitale pour les esclaves, qu'elle fût entreprise par des individus seuls, par de petits groupes, ou dans de grandes rébellions de masse. Partout aux Caraïbes, des communautés marronnes se dressaient comme des défis héroïques devant l'autorité coloniale, comme

preuves vivantes de l'existence d'une conscience esclave, qui refusait d'être limitée par la conception ou la manipulation des Blancs. Ce n'est pas par hasard que partout dans la Caraïbe, le Marron historique, qui s'est souvent transformé en héros mythique, plus grand que nature, est actuellement devenu une pierre de touche identitaire pour les écrivains, artistes, intellectuels et hommes politiques de la région – le symbole par excellence de la résistance à l'oppression et du combat pour la liberté.

Le bélé, pratique musico-chorégraphique de Martinique qui mêle chant, musique, danse et conte, serait l'héritage laissé par les Marrons en fuite qui ont élu domicile dans les mornes loin des plantations martiniquaises. C'est une tradition codifiée empreinte de syncrétisme, avec un contexte rituel sociétal important, décrite au chapitre 5. e. 3. c



NÈGRE MARRON



NÈG MAWON D'HECTOR CHARPENTIER

La statue du nègre marron (Nèg Mawon) se situe à l'entrée du bourg de Diamant (Martinique). Elle fut érigée à la mémoire des Marrons, les esclaves rebelles qui s'échappaient et se réfugiaient dans la montagne pour y vivre et perpétuer leurs traditions. La statue, inaugurée le 22 mai 1998 à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, fut réalisée par l'artiste martiniquais Hector Charpentier. Elle représente un esclave marron brisant ses chaînes.

Le "nègre marron" est une figure mythique qui personnifie la résistance, incarne la lutte contre la violence et la liberté. Il fuit la clôture de la plantation pour gagner les hauts, les forêts, les espaces obscurs et inexplorés où une vie libre devient possible.

Les forêts représentent ces espaces où une nouvelle existence peut se construire, où les traces d'une culture et les traditions peuvent être sauvegardées, les restants des divinités et dieux conservés, les débris des mythes et légendes préservés. Les paysages du nord de la Martinique sont chargés de tout ce sens, de toute cette histoire. L'esprit de ces lieux est investi de cette évasion symbolique, de cette aspiration de liberté.

#### 5. e. 3. d VALEUR 4 / CULTURE DES MORNES

L'agriculture occupe une place importante dans la construction des forêts secondaires actuelles. Les défrichements, prélèvements à blancs, cultures pendant des décennies puis finalement la reconquête de la végétation ont conditionné la qualité des forêts secondaires. La dynamique naturelle de reconstitution de la forêt jusqu'à un stade avancé parfois est visible par endroits grâce à la place des marqueurs biologiques de la forêts climaciques, comme le courbaril par exemple. Certains secteurs ont été longtemps exploités par l'agriculture intensive et extensive. On trouve encore en lisière de forêt des pratiques anciennes qu'il est important de préserver pour leur caractère patrimonial. Ces pratiques conditionnent également les paysages aux abords du bien, en constituant l'avant-scène.

#### → Le cochon marron

*Notes historiques sur ces cochons marrons des Grandes et Petites Antilles qui partagent notre histoire : Des hommes et des porcs (Thierry Letang, Étude pluridisciplinaire des Versants Nord Ouest de la Montagne Pelée, 2011 DEAL)*

Prédateur de la végétation, le cochon marron, est aussi considéré comme un facteur d'érosion génétique de la biodiversité martiniquaise<sup>5</sup>. Ces cochons introduits avec les premiers colons se sont échappés pour prendre une vie sauvage et sont en nombre difficile à estimer sur les massifs de la Montagne Pelée. Ce cochon a pris le nom de marron du fait de cette fuite. Ils sont encore chassés officieusement sur le secteur entre Prêcheur et Grand'Rivière. Dans le cadre du Label forêt d'exception, un projet de production de ces espèces et de valorisation de cette viande est en cours.

5 Le cochon et surtout le cabri sont les principaux prédateurs de la forêt. Le cabri semble particulièrement problématique et il semblerait que sa population doive être drastiquement contrôlée, voire éradiquée, car son développement laissé libre aboutirait à une érosion des sols particulièrement nocive. Le cochon marron est moins problématique, mais il n'en reste pas moins qu'il semblerait que sa population doive être contrôlée par la chasse et les battues administratives.

JARDINS CRÉOLES SUR LES FLANCS DE LA MONTAGNE PELÉE



COCHON MARRON



SANGLIER OU COCHON MARRON  
DANS JEAN-BAPTISTE LABAT,  
"NOUVEAU VOYAGE AUX ISLES DE L'AMERIQUE",  
TOME TROIS, PAGE 19, PARIS, 1742



AGRICULTURE EXTENSIVE  
FONDS SAINT DENIS

→ **Le jardin créole : une pratique très actuelle et identitaire**

Le jardin créole est métisse ; il est issu des traditions amérindiennes, africaines, européennes, asiatiques. Il consiste en une appropriation des espèces naturelles environnantes auxquelles sont ajoutées des espèces vivrières, ornementales ou médicinales. Il est encore très pratiqué aujourd'hui, représentant une composante majeure et originale des paysages de campagne. Les petites propriétés entourées de jardins en lisières de forêts, sur les crêtes, composent un maillage particulier, entouré de haies ou de ravines. Ils témoignent d'une occupation traditionnelle des mornes. La fertilité de la nature a fait que les habitants ont gagné les mornes et trouvé de quoi se nourrir facilement. Aujourd'hui, les jardins créoles ont trouvé leur déclinaison dans une forme plus urbaine, compacte, mais respectant les mêmes principes. Ils composent aujourd'hui des paysages reconnus patrimoniaux par l'atlas des paysages réalisés par le PNRM. **Ces valeurs ont toute leur place dans le plan de gestion pour la valorisation du bien. Ils mettent notamment remarquablement en scène le bien et entre dans une forme de gradation de la nature depuis les zones urbanisées vers les sommets forestiers préservés. Ils entrent dans la constitution de la zone tampon et offrent un rempart contre l'urbanisation galopante de certains secteurs.**

JARDIN CRÉOLE À BELLEFONTAINE





**LE LASOTÉ : LES MAÎTRES TAMBOURS DONNENT LA CADENCE**

### → Le *Lasoté* : l'alliance de la culture et de la nature

Un *lasoté* est un moment où un groupe laboure et ensemeince un champ au son de la musique. Après l'abolition de l'esclavage, la paysannerie était une population de gens de couleur libre et pauvre. Leurs exploitations se situaient généralement à flanc de montagne ce qui empêchait l'utilisation de charrues pour le labour. Les noirs avaient des terrains, mais pas d'outils pour les labourer. Les agriculteurs du Nord Caraïbe ont décidé de se regrouper pour notamment travailler la terre, mais aussi grager le manioc, en faire de la farine, ensemble. Ils se sont organisés en cellules d'entraide afin de labourer les lopins de terre et de damer la terre pour créer les emplacements des cases d'habitation. Ces coups de main, au son du tambour s'appellent *lasoté*.

Les maîtres-tambours donnent la cadence pour le *lasoté* : un rythme pour labourer la terre de bas en haut, un autre pour le billonnage. Le *lasoté* se décline en trois grandes étapes. Tout d'abord "*granson*", il s'agit de casser la terre, "*dégadé tè d'*", afin qu'elle respire. Puis, "*mazonn*", c'est-à-dire la mise en place des sillons, avec le sillon "*douvar*" pour un terrain vraiment en pente du haut vers le bas, et le sillon "*déyé*" pour un terrain légèrement abrupt, du bas vers le haut. La troisième étape est "*riviè léza*", un rythme à part pour revigorer les laboureurs dans la difficulté du travail.

**Au-delà du travail en musique, le *lasoté* est une forme d'organisation sociétale fondé sur l'entraide.**

**Cette valeur de l'entraide rurale perdue dans certaines communes. Notamment à Fonds-Saint-Denis où les agriculteurs sont organisés en deux associations nommées *Lasoté* et *Esprî Lasoté*. Depuis une dizaine d'années, ces hommes du terroir pratiquent à nouveau l'art du *lasoté* comme il se faisait il y a 150 ans dans les hauteurs des mornes. Ces associations permettent de faire perdurer un patrimoine immatériel et des savoirs-faire fondés sur l'entraide. Au-delà, elles permettent de préserver la qualité des paysages agricoles intérieurs du nord caraïbe qui se situent dans la zone tampon du bien, en lisière des forêts le plus souvent.**



**LE LASOTÉ : GROUPE LABOURE ET ENSEMENCE UN CHAMP AU SON DE LA MUSIQUE**

### → Le *Bélè*

À l'instar de nombreuses cultures du continent américain, le *Bélè* Martiniquais est issu de l'histoire de ces déportations de masse qui se sont déroulées entre les XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et qui réduisirent en esclavage des millions de personnes d'origine africaine. Ce déplacement de population a amorcé un processus transculturel dans le contexte colonial martiniquais qui a donné naissance à cette forme d'expression connue aujourd'hui sous le nom de "*Bélè*". Le *Bélè* est une pratique musico-chorégraphique de Martinique qui mêle chant, musique, danse, et conte.

Le *Bélè* s'est développé à la Martinique dans un contexte de résistance et s'est consolidé avec des formes différentes selon que l'on se penche sur le *Bélè* de **Sainte-Marie** ou de **Basse-Pointe** (population paysanne et ouvrière). La matrice, reste globalement la même : le chant et les chœurs (*lavwa* et *lavwa déyé*), la musique (*tambour bèlè* et *ti-bwa*), la danse (*danm bèlè* et *kavalyé*), le contexte (les *swaré*, *moman* et *tan bèlè*), un vivre-ensemble véhiculant des valeurs sociétales de partage, de résistance et d'entraide (*mannyè-viv*). Le *bèlè* s'appuie essentiellement sur une référence à la culture des mornes martiniquais développée depuis 1860, au départ par les nouveaux libres issus de l'abolition de l'esclavage des noirs en 1848. Ceux-ci trouvent dans le paysannat un espace social susceptible de garantir la liberté effective grâce à l'accès à la propriété foncière dans les mornes. Le passage de l'esclave au statut de nouveau libre constitue une chance pour les noirs afin d'inverser les valeurs coloniales esclavagistes et d'opposer à la société d'Habitation de nouvelles bases sociales : le travail mute de sa forme servile à sa nature volontaire et représente ainsi un élément culturel central. Cette mutation culturelle s'exprime à travers la création de sociétés paysannes qui se fondent sur l'entraide ou "coup de main". Ce don contre don du travail se formalise et se ritualise en une diversité de *Bélè* d'entraide qui alternent travaux et danses pour symboliser un mode social qui lie subsistance et réjouissance.

Un-e chanteur-se, soutenu-e par les chœurs, lance un chant accompagné par "*lòrkès*" (*tambour bèlè* et *ti-bwa*). Les danseurs entrent alors dans la ronde : l'échange entre la musique et la danse se développe et interagit avec le public (*Lawonn déyé*). Tous ces éléments sont les composantes d'un groupe social nommé "Société Béliá" par Etienne Jean-Baptiste dans son ouvrage *Matrice Bélè* (Ed. Mizik Label - 2008).

## CAMPAGNE SAINT-JOSEPH



On suppose que les pas et les figures exécutés dans les danses *Bélé* seraient issus d'un métissage entre le mode de vie des peuples autochtones caribéens, un syncrétisme africain et les danses en quadrille européennes.

Cependant, la forme en quadrille peut être la symbolique du carré de terre que les esclaves affranchis acquièrent pour une réelle liberté.

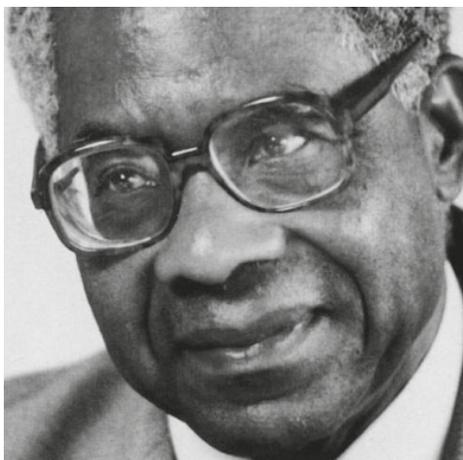
Le répertoire *Bélé* illustre les différents temps de la vie quotidienne :

- ▶ **La lutte** : le *danmyé*, *ladja*, *kokoyé* ou *wonpwen* que l'on peut définir comme une lutte cadencée ;
- ▶ **Le rituel** : la *kalennda* (fertilité), le *gran bélé* (fécondité).
- ▶ **L'amusement** : les *bélé* (*bélé kourant*, *bigin bélé*, *bélé pitjé*), les danses *lalinklè* (de fin de *swaré*: *kannigwé*, *tingbang*, *bénézwèl*, *mabélo*, *woulé mango* et *karésé-yò*) ;
- ▶ **La communication** : le *béliya*, pour annoncer les nouvelles ou féliciter ;
- ▶ **Le travail** : *lafouytè* ou *lasotè*, *gran-son* et *masonn* (l'agriculture), *téraj-kay* (la maçonnerie), *ralé-senn* (la pêche), *koupé-kann* (la canne), *rédi-bwa*...

Les danses qui le caractérisent sont multiples, on peut distinguer :

- ▶ **le *bélé courant***, danse la plus prisée lors des *swaré bélé* et utilisée pour exprimer différents aspects de la vie avec différentes nuances (*bélé cho*, *bélé dous* ou *bigin bélé*, *bélé pitché*) déterminés par le chant ;
- ▶ **le *gran bélé***, danse de la fécondité de la terre, avec souvent des chants mélancoliques ou dramatiques. le *béliya*, qui traduit l'annonce d'une nouvelle ou un rappel au rassemblement ;
- ▶ **le *bouwo* ou *marin bélé***, simple en geste et en chorégraphie, mais plus rarement exécutée du fait du temps qu'elle demande ;
- ▶ **les danses *lalinklè***, qui se pratiquaient principalement au clair de lune, traduisent les pratiques culturelles et religieuses des esclaves. On y retrouve la *kalennda*, le *mabélo*, le *bénézwèl*, le *ting-bang*, le *kannigwé*, le *woulé-mango*. Danses traditionnelles de la Martinique, elles expriment la joie, la colère, la douleur.

Il est présent dans le bien sur les communes du Nord Atlantique de Basse-Pointe à Sainte-Marie.



**AIMÉ CÉSAIRE**, ÉCRIVAIN POÈTE MARTINICAIS  
ET HOMME POLITIQUE (1913 - 2008)

### 5. e. 3. e **VALEUR 5 / UN BIEN DIRECTEMENT ASSOCIÉ À DES ÉVÉNEMENTS, DES IDÉES, DES ŒUVRES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES AYANT UNE SIGNIFICATION PARTICULIÈRE**

Le bien proposé, dans toutes ses dimensions naturelles, a été une source d'inspiration pour bon nombre d'artistes et auteurs.

La biodiversité martiniquaise et les paysages qui en découlent, de par la force et les couleurs qui s'en dégagent, ont significativement contribué à influencer des courants de pensée à travers des personnages illustres, qu'ils soient nés sur l'île ou l'ont visité à un moment ou un autre de leur vie. Il s'agit par exemple des écrivains Aimé Césaire pour ce qui est de la Négritude, Édouard Glissant apôtre du "Tout monde", l'écrivain André Breton ou encore du peintre Wilfredo Lam pour ce qui est du surréalisme, Paul Gauguin pour ce qui est de l'impressionnisme.

L'espace forestier de Martinique a créé l'histoire de son peuple. Derrière l'histoire biologique, il y a une histoire humaine forte. Des valeurs culturelles sont associées aux espaces de nature martiniquais, lieux de mémoire, terre de marronnage et de dissidence. Ces territoires ont nourri une œuvre poétique reconnue au niveau international. L'arbre et le volcan se situent notamment au cœur de la création poétique d'Aimé Césaire (écrivain et homme politique 1913-2008) et Édouard Glissant (écrivain et philosophe 1928-2011).

La mémoire de 1902 a nourri la littérature créole. Certains poètes, comme Raphaël Tardon, Georges Desportes. Édouard Glissant, Aimé Césaire ont vu dans 1902 une destruction positive. La critique littéraire, et l'écocritique en particulier, ont montré comment les allusions fréquentes d'Aimé Césaire à la Montagne Pelée étaient au fondement de son esthétique, et de l'utilisation des particularités écologiques des Antilles pour articuler la différence culturelle et la résistance politique (cf. J. M. Dash, Ursula Heise). Apparaissent ici de nombreux échos avec les manifestes avant-gardistes brésiliens (Oswald de Andrade et son invocation de la faune et de la flore brésiliennes) et les pratiques surréalistes transférées au "Nouveau monde". Dans un échange avec Brassai, Picasso évoque la beauté des verres fondus par l'éruption du volcan en 1902 qui a détruit, mais "a créé aussi quelque chose". Mais au-delà de l'aspect volcanique, la notion de biodiversité propre au bien martiniquais se traduit également dans de nombreuses œuvres artistiques et littéraires.

### → **L'excellence de l'écriture et de la langue**

*Le volcanisme et la nature associés à une œuvre artistique et littéraire de renom : l'œuvre d'Aimé Césaire*

La nature, les paysages et particulièrement le volcan sont au centre de l'œuvre d'Aimé Césaire, écrivain, poète francophone (1913 - 2008), né en Martinique.

Maître assistant à l'université Dr. Yahia FARES de Médéa en Algérie, Mohamed Rafik Benaouda titulaire d'un magistère en sciences des textes littéraires (langue française) et Doctorant à l'École Doctorale Algéro-Française (Pôle centre, antenne de Médéa), s'est intéressé au travail d'Aimé Césaire.

Dans "*Le verbe de la nature dans la poésie d'Aimé Césaire*" paru en 2011 aux éditions Omniscryptum, il aspire à montrer les diverses dimensions que prend la poétique de Césaire dans "*Cahier d'un retour au pays natal*" et Les "*Armes miraculeuses*" et ce, sous le signe du zoologique, du botanique et du géologique. Il s'agit en fait de montrer comment Césaire s'est servi des éléments issus de la faune et la flore de l'Afrique et des Antilles pour arriver à démasquer le servilisme antillais, à critiquer violemment l'opresseur et à inciter ses concitoyens antillais et africains à participer à la redéfinition de la carte du monde.

Dans "*Essentiel paysage*" : l'herbier imaginaire d'Aimé Césaire, Michèle Constans, Architecte, enseignante à l'École Nationale de Formation Agromique de Toulouse-Auzeville, département EAT (Écologie, Agronomie, Territoires), chercheuse à l'UMR GEODE (géographie de l'environnement) Toulouse 2 le Mirail, fait le même constat. Nature et paysages sont au centre de l'œuvre d'Aimé Césaire, qui les a réinvestis des valeurs propres d'une société qui se redessine : la mémoire de l'esclavage, la révolte, une Afrique réelle ou rêvée, une nature essentielle.

Michèle Constans propose un exercice de confrontation des images de Césaire à des paysages réels. En effet, pour n'être pas descriptive, cette poésie réputée difficile, n'en offre pas moins une lecture très concrète des paysages martiniquais. Les fulgurants raccourcis de ses métaphores nous projettent d'emblée au cœur même du paysage, nous faisant entendre "*les grillons rapièceurs de ferraille*" ou observer "*le grand sabre noir des flamboyants*".

Bien que les lieux soient rarement nommés, le lecteur-promeneur attentif peut les reconnaître. La richesse du vocabulaire botanique n'a rien de gratuit ; les dizaines de végétaux évoqués constituent un herbier imaginaire, qui pour chaque plante, condense en quelques mots une valeur symbolique et une observation naturaliste d'une grande précision. Ainsi *"le balisier se déchire le cœur"* exprime la couleur, l'organisation complexe et le renflement de la fleur du balisier, associés à la blessure historique du monde noir. L'obscurité de la métaphore opère à la fois comme outil de connaissance et outil mnémotechnique.

Césaire se fait ainsi passeur du paysage antillais. En nous invitant à décrypter l'infinie complexité d'une Nature réelle et sa corrélation à un imaginaire ancré aux profondeurs d'une histoire violente, il en modifie irréversiblement notre perception.

### → Le volcan : un processus créatif

Le volcan apparaît comme un lion décapité dans l'œuvre de Césaire. Le souvenir de l'éruption hante l'imaginaire collectif des habitants de l'île, et le thème du volcan est omniprésent chez Césaire, mais toujours avec une valeur positive. Métaphore transparente des forces de révolte actives ou latentes, il est énergie destructrice, mais surtout régénératrice, prélude au *"tourbillonnant recommencement de tout"*.

*"C'est moi-même Terreur c'est moi-même / le frère de ce volcan qui certain sans mot dire / rumine un je ne sais quoi de sûr"* ; *"quand je me réveille et me sens toute montagne / [...] plus Pelée que le temps ne l'explique"*.

*"Ma poésie est péléenne parce que précisément ma poésie n'est pas du tout une poésie effusive, [...]"*. Le volcan incarne le poète, dans sa révolte et dans sa force créatrice. Feu, faisant feu, le volcan est une arme : canon, navire armé. Il est aussi, par le jeu incessant des métamorphoses des paysages de Césaire, un puissant animal au repos, *"vautré comme un rhinocéros fatigué"*, dans l'attente d'un brutal réveil, *"lorsque le volcan secouera son cou plissé de pachyderme"* ; mais plus souvent

que tout, il est lion *"rugissant", "éruptant ses entrailles", "le vieux lion et son courroux de pierres"*<sup>6</sup>.

Métaphores de tous les volcans du monde ? Oui : lorsqu'on le nomme *Krakatoa* ou *Nyaragongo*, le volcan explose, métaphore de l'énergie, dans le rythme et la musique des mots, et y gagne en puissance et en universalité ; et non, car il s'agit bien de ce volcan-là, de cet *"espace griffonné de laves trop hâtives"* qu'est la Montagne Pelée.

*"Vint pour la montagne / le temps de s'installer à l'horizon / lion décapité harnaché de toutes nos blessures"*<sup>7</sup>.

Restituer une réalité martiniquaise, sortir de la vision exotique de l'imaginaire coloniale et du poids de la culture métropolitaine dans la perception a été le fondement du *"Cahier d'un retour au pays natal"* dès 1939. En abordant la question d'une sensibilité martiniquaise dans sa poésie, Aimé Césaire affirme dans une interview en 1977 :

*"je crois que je me définirais comme étant un homme de terre, de montagne et de feu. Dans ma sensibilité, la montagne joue un très grand rôle parce que je suis martiniquais, parce qu'à l'horizon de la sensibilité martiniquaise il y a toujours la présence de la montagne"*<sup>8</sup>.

À l'occasion d'un entretien en 2002<sup>9</sup> pour le centenaire de l'éruption il dit : *"Nous sommes nés de la catastrophe, nous la surmonterons", "Le volcan est destructeur mais n'oubliez pas aussi que le volcan est constructeur ; nous sommes nés du volcan, c'est fantastique comme image, vous vous rendez compte ?"*. Il ajoute également *"Tout le monde le sait, je suis de type éruptif"*.

L'œuvre de Césaire, si elle est profondément enracinée dans la réalité martiniquaise, a fait l'objet de nombreuses publications sur son caractère universel, traitant au travers du réel antillais, des sociétés post-coloniales en quête d'identité, de la mémoire de l'esclavage, de la diversité des peuples et de l'errance.

**Il a initié un mouvement littéraire qui place le paysage au cœur de la quête d'identité des auteurs antillais contemporains. Il tente de déconstruire les représentations véhiculées par le paysage des**

6 *Ferrements* p. 32

7 *Poésie* p. 520.

8 *Moi laminaire* p. 73

9 *Ferrements* p. 145

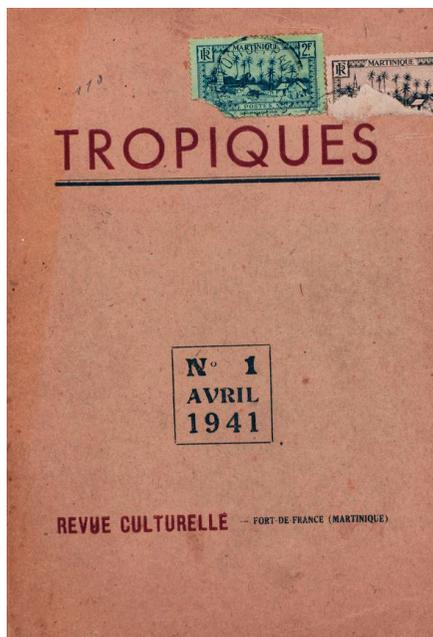
10 *Moi laminaire* p. 48

11 *Poésie* p. 521

12 *Ferrements* p. 186

13 *Cahiers Césairiens*, n°3 Printemps 1977, p. 1

14 Émission de France Culture *"Le vif du sujet"* du 7 mai 2002



Habitations qui portent l'image d'une vie coloniale douce et heureuse. La nature et le paysage apparaissent comme le lieu de l'expression de la liberté, de la révolte, de la quête d'identité. Il dévoile les ombres du passé, la mémoire de l'esclavage dans les terres cultivées, la mer de la traite négrière, les forêts refuges des esclaves marrons<sup>15</sup>, la souffrance, les révoltes. Il est à l'origine d'une nouvelle esthétique du paysage où les monuments ne sont ni les villes ni les campagnes marquées par l'ordre colonial, mais les arbres, les fleurs, les animaux, le volcan. Il sera le maître d'une génération d'écrivains plus jeunes qui reprendra ses fondements de la poétique et l'esthétique du paysage, comme Édouard Glissant ou Patrick Chamoiseau.

→ La nature martiniquaise fondement d'un courant de pensée universel ?

Si l'œuvre d'Aimé Césaire a été profondément inspirée de la nature martiniquaise, elle est essentiellement connue pour le courant de pensée qu'il a contribué à créer. Aimé Césaire est l'un des fondateurs de la Négritude. Le mouvement littéraire de la Négritude se forme à Paris, dans l'entre-deux guerres, quand trois jeunes intellectuels déracinés s'associent pour fonder la revue *l'Étudiant noir* : le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Guyanais Léon Gontran Damas et le Martiniquais Aimé Césaire. Il fonde également la revue *Tropiques*. La Négritude est un mouvement d'écrivains issus en grande majorité des colonies françaises d'Afrique subsaharienne, des Antilles et de Guyane qui s'est affirmé dans les années cinquante au moment des revendications sur le statut des colonies.

**La Négritude est issue de la colonisation. Elle exprime le refus de la domination caractérisée par la conquête, l'esclavage, la déportation, le déni culturel et spirituel, la domination politique et l'exploitation économique. Sa poésie pose la question de l'identité culturelle d'Africains noirs dans un contexte colonial. Elle traite de liberté. Le mot Négritude fut créé par Aimé Césaire, vers 1936 : "La Négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de noir, de notre histoire et de notre culture"<sup>16</sup>.**

*Je crois que tout cela est parti de la recherche de l'identité, une des choses dont j'ai le plus souffert dans le monde colonial (...) c'était, presque au sens martyr du terme, l'aliénation, le sentiment de perdre son être "explique Césaire interrogé sur la genèse de la Négritude"<sup>17</sup>.*

Bien que la Négritude fût essentiellement inventée et revendiquée par des poètes africains et antillais francophones résidant à Paris dans les années trente, elle s'inscrivait cependant dans le mouvement politique et culturel plus vaste de la "Renaissance noire", né aux États-Unis et porté par une nouvelle intelligentsia dite "de couleur" dès 1905. Elle inspirera toute une génération d'auteurs dans les Antilles, en Afrique, mais également en Europe.

Dans le premier numéro de *Tropiques* en 1941, Césaire posa les fondements de sa pensée : "les particularités culturelles sont au point de départ de toute contribution à l'universel", affirma-t-il. *Tropiques* mit l'accent sur la communauté de destin des peuples de la diaspora noire, sur la nécessité de revaloriser l'héritage africain et de rejeter l'assimilation. D'un mouvement littéraire, la négritude a pris un tournant politique et, à l'instar de Daniel Maximin, on peut dire qu'elle représente une génération d'intellectuels rassemblés autour d'une prise de conscience commune.

L'UNESCO a déjà reconnu les valeurs humanistes de l'œuvre de Césaire en mettant en place depuis 2011 un programme de valorisation de son œuvre : projets de traduction, d'édition, de publication et de création en lien avec les poètes Neruda et Tagore. Il s'agit aussi de faciliter la diffusion et l'adaptation de leur message.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=26281>  
<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/tagore-neruda-and-cesaire/>

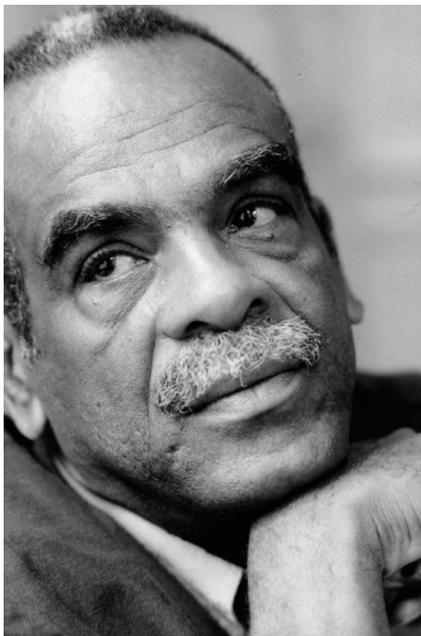
*"En nous l'homme de tous les temps. En nous tous les hommes. En nous l'animal, le végétal, le minéral. L'homme n'est pas seulement homme. Il est univers"<sup>18</sup>.*

<sup>15</sup> Le marronnage est la fuite d'un esclave hors d'une habitation dans des lieux inaccessibles ; l'esclave en fuite est dit "marron"

<sup>16</sup> *Liberté* 3, pp. 269-270.

<sup>17</sup> *Fraternité-Matin*, 15 / 04 / 1997

<sup>18</sup> Revue *Tropiques*, janvier 1945



→ **L'île archipel de la Martinique : un écho à la pensée archipélique d'Édouard Glissant**

**Édouard Glissant est un poète, romancier, essayiste, auteur dramatique, né à Sainte-Marie (Martinique) le 21 septembre 1928. Il a suivi des études de philosophie et d'ethnologie, à Paris.**

L'œuvre d'Édouard Glissant a été très largement inspirée des paysages antillais. Ils ont été le fondement de sa pensée philosophique et poétique. L'approche archipélique qu'il a développée pour s'opposer à ce qu'il appelait la pensée continentale, faite de grandes certitudes érigées en système, suppose la prise en compte du discontinu, du fragile, des liaisons, des relations multiples et profondes entre les choses ; lesquelles assurent une unité ouverte : l'unité ouverte admet le discontinu et ne peut se concevoir que dans sa diversité mise en relations.

Cette notion fait écho bien entendu à la réalité de l'archipel caribéen, à ces multiples volcans qui ont constitué le territoire martiniquais.

Ce qui fait monument ce sont les relations visibles et invisibles entre les choses pour former un tout.

*"La mer est pour toujours l'enveloppe et l'à côté, ce qui est hors de tout et confine, mais qui cerne et précise en même temps"<sup>19</sup> .*

Aimé Césaire à l'inverse se réclame du volcan, il se veut Péléen. C'est un poète de la fulguration pour qui l'arbre est d'abord jaillissement du tronc. Pour Césaire, chaque arbre, c'est-à-dire chaque culture, est à la fois égal et distant de tous les autres, avec son origine, sa racine, son tronc.

La conception de Glissant est à l'opposé de celle-là. L'arbre ne jaillit pas. Il plonge au plus profond de la terre et se mêle avec elle. *"Quand je dis arbre, explique Glissant, et quand je pense à l'arbre, je ne ressens jamais l'unique, le tronc, le mât de sève... L'arbre est ici l'élan, le Tout, la densité bouillante"*. Dans *"Un Champ d'Iles"*, il écrit : *"Cet arbre hésite au bord de vous comme un poème hésite au bord de l'eau"*. La germination, la poussée de l'arbre figurent la germination, la poussée du langage poétique et sa maturation. L'arbre et la langue poussent racine dans la même terre. Le paysage est texte. L'arbre se situe au cœur de sa création poétique.

Le mangle, avec ses racines enchevêtrées qui poussent toujours plus loin, devient le référent de sa pensée archipélique. *"La pensée archipélique convient à l'allure de nos mondes. Elle en emprunte l'ambigu, le fragile, le*

*dérivé. Elle consent à la pratique du détour, qui n'est ni fuite ni renoncement... La pensée de l'archipel, des archipels nous ouvre ces mers"*.

L'idée des liens secrets et sous-marins qui unissent les îles de l'archipel est évoquée dans le livre d'essais *Poétique de la Relation* où la Caraïbe apparaît comme un réseau d'opacités, mais des opacités miroitantes qu'il décrit comme *"cet arc en mer"*. Nous avons dans *"Tout - Monde"* une vision plus développée d'un système relationnel qui lie les îles et les îlets de l'archipel. Glissant imagine une confluence d'opacités :

*"au nord du pays, le feu de la Montagne Pelée tourbillonne dans son secret de volcan et les laves touchent de loin l'eau douce et l'eau salée tour à tour, et cette eau coulait sous la terre de Martinique pour remonter dans la mangle du Lamentin, à la rencontre d'une autre eau qui descendait souterrainement depuis la montagne du Vauclin au sud... Et toute cette trame reflue par moments vers les plages du sud du pays, au Diamant ou à la Petite Anse et s'il se trouve elle courait sous la mer, par le Canal de Sainte-Lucie au sud et le Canal de la Dominique au nord"<sup>20</sup> .*

**Une pensée philosophique reconnue :**

L'arbre et le volcan se situent notamment au cœur de la création poétique d'Aimé Césaire et Édouard Glissant.

Pour Édouard Glissant *"Un arbre est tout un pays, et si nous demandons quel est ce pays, nous plongeons à l'obscur indéradicable du temps, que nous peinons à débroussailler, nous blessant aux branches, gardant sur nos jambes et nos bras des cicatrices ineffaçables"* (Mahogany).

Édouard Glissant était le penseur de la *"créolisation"* et a développé le concept de *"rhizome"*.

<sup>19</sup> La Lézarde

<sup>20</sup> Tout-Monde, Paris, Gallimard, 1993, p. 223-4.

Pour l'écrivain, le paysage est un "personnage" actif de l'Histoire. *"Notre paysage est son propre monument : la trace qu'il signifie est repérable par-dessous. C'est tout histoire"*<sup>21</sup>;

Il dresse un parallèle entre paysage et histoire. Le paysage fait mémoire pour ceux dont l'histoire a été brisée par le drame que fut la traite.

"La signification ("l'histoire") du paysage ou de la Nature, c'est la clarté révélée du processus par quoi une communauté coupée de ses liens ou de ses racines (et peut-être même au départ, de toutes possibilités d'enracinement) peu à peu souffre le paysage, mérité sa Nature, connaît son pays. [...]. Approfondir la signification, c'est porter cette clarté à la conscience. L'effort ardu vers la terre est un effort vers l'histoire"<sup>22</sup>.

À partir de cette origine "torturée" du paysage, il convient selon Glissant de remonter à la forme originelle du paysage. Il s'agit de traverser son paysage : le *"souffrir"* c'est-à-dire le connaître, le mériter pour s'ouvrir ensuite aux paysages du Monde. Plonger dans la profondeur de la terre est un effort vers l'Histoire. De là naît sa pensée racine, rhizome.

Ouvrir l'être sur le drame du monde, telle est donc l'intention poétique qui est selon Glissant l'un des ressorts fondamentaux de l'écriture. En mettant en avant des concepts tels que "rhizome, créolisation, archipel, errance", elle tend à briser les frontières entre l'homme et le monde, entre le sujet et l'objet, entre la raison et l'imagination. Elle tend ainsi à élargir le champ de l'humain en ouvrant les frontières de son monde afin de rendre ce dernier plus habitable.

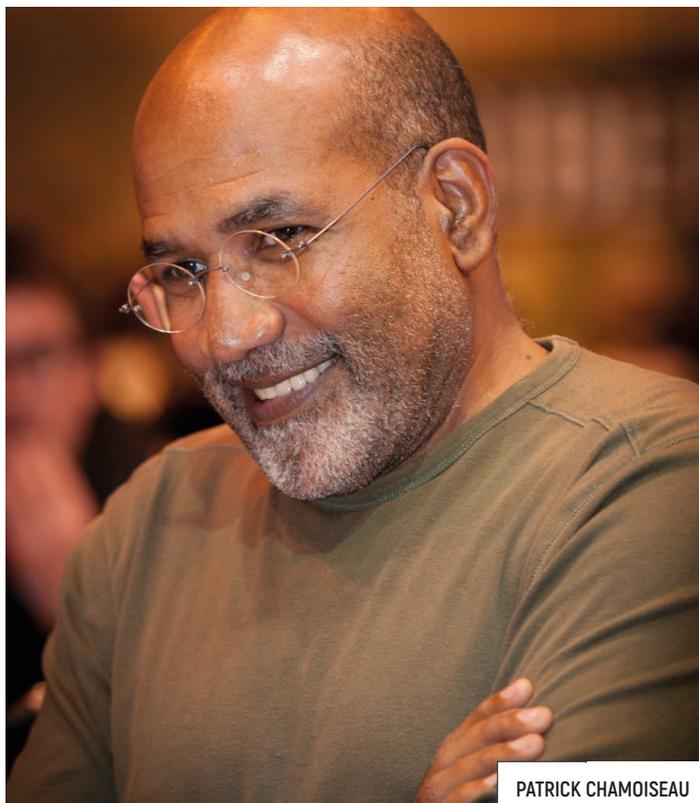
Édouard Glissant a été rédacteur en chef du *Courrier de l'UNESCO* de 1981 à 1988. Dans un article intitulé *La vocation de comprendre l'autre*, il écrivait en 1981 : *"Le métissage [dans la Caraïbe] n'est pas un consentement passif à des valeurs imposées. La Caraïbe apparaît (...) comme un lieu exemplaire de la Relation, où des nations et des communautés, qui ont toutes leurs originalités, partagent cependant un même devenir"*. Jasmina Sopova, ancienne rédactrice, le décrit comme un "penseur de l'universel à qui nous devons le concept de *"Tout-Monde"* (titre d'un de ses romans paru en 1993). Il définissait le métissage non pas comme un simple mélange de cultures, mais comme une rencontre des différences, participant ainsi à forger la notion de diversité culturelle défendue aujourd'hui, comme hier, par l'UNESCO".

<sup>21</sup> *Le Discours Antillais*, Paris, Seuil, 1981, p. 21

<sup>22</sup> *L'Intention poétique*, op. cit, p. 190.

L'UNESCO lui rend hommage sur son site :

[http : / / www.unesco.org / new / fr / unesco-courier / edouard-glissant](http://www.unesco.org/new/fr/unesco-courier/edouard-glissant)



PATRICK CHAMOISEAU

→ Patrick Chamoiseau : héritier de Césaire et Glissant

**Patrick Chamoiseau** est un écrivain français né à Fort-de-France le 3 décembre 1953. Auteur de romans, de contes, d'essais, théoricien de la créolité, il a également écrit pour le théâtre et le cinéma. Le prix Goncourt lui a été décerné en 1992 pour son roman *Texaco*. Il est considéré comme un héritier de la pensée d'Aimé Césaire et d'Édouard Glissant. Il est un des auteurs contemporains à s'exprimer sur le mieux sur le paysage martiniquais et ses transformations.

EXTRAIT DE *TEXACO* :

*"Il découvrit le pays : une terre jamais plate, dressée en verdure vierge, enchantée d'oiseaux chant et de siffles de bêtes longues"*

23 Dominique BERTHET est Docteur en Esthétique et Sciences de l'art, Docteur en Philosophie. Professeur des Universités à l'Université des Antilles.

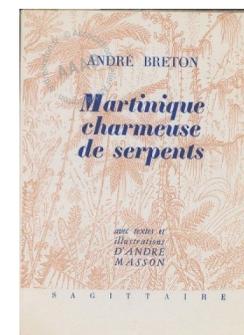
24 *André Breton, L'éloge de la rencontre*, Dominique Berthet - 160 pages - Broché - HC Éditions 12, rue Labrouste - 75015 Paris - ISBN 9782911207907 - Parution : Mai 2008

Extrait de *la Martinique vue du ciel*. Trésors cachés et patrimoine naturel, Chamoiseau Patrick et Chopin Anne - Paru le 23 / 10 / 2007 - HC Éditions *"Ici, on retrouve le pays, on sent la présence humaine, des traces de l'histoire, l'œuvre naturelle mêlée à l'œuvre sans écriture des hommes. On surprend des restes de mémoires, des invisibles, qui ont sculpté les hauteurs et les bas. Glissant dit toujours que nos monuments sont dans les paysages, qu'ils sont les paysages. Nous n'avons rien construit de monumental, sinon du fragile comme une petite case ou de l'éphémère comme un jardin créole"*

→ André Breton : Martinique, Charmeuse de serpents

André Breton, né à Tinchebray dans l'Orne, le 19 février 1896, mort à Paris le 28 septembre 1966, est un poète et écrivain français, principal animateur et théoricien du surréalisme.

Auteur des livres *Nadjá*, *"L'Amour fou"* et de différents *Manifestes du surréalisme*, son rôle de chef de file du mouvement surréaliste, et son œuvre critique et théorique pour l'écriture et les arts plastiques, font de lui une figure majeure de l'art et de la littérature française du XX<sup>e</sup> siècle.



Au printemps 1941, André Breton et le peintre André Masson, quittant la France de Vichy pour les États-Unis, font une escale forcée à la Martinique. Ils découvrent les préjugés raciaux, l'oppression des masses et la triste bureaucratie coloniale, mais en même temps le paradis tropical et quelques-uns des plus beaux lieux du monde. En dialoguant, le peintre et l'écrivain s'efforcent de rendre l'ambivalence de leurs sentiments : émerveillement et horreur.

André Breton écrit à New York sur l'homme qui incarne l'espoir de la masse martiniquaise : le poète Aimé Césaire. Extraits du livre de Dominique BERTHET<sup>23</sup>, André Breton, *L'éloge de la rencontre*<sup>24</sup> : *"Il est aussi fasciné par la végétation, la faune et la flore. Il en fait état dans "Dialogue créole", qu'il écrit avec André Masson, arrivé 8 jours après lui en Martinique, texte publié en janvier 1942 à Buenos Aires dans le numéro*

3 des *Lettres Françaises* dirigées par Roger Caillois. Il en reparlera de façon significative dans "*Un grand poète noir*" relatant une excursion en compagnie d'Aimé Césaire à Absalon, non loin de Balata, sur la route de la Trace. Sa remarque est d'importance. Cette fascination n'est pas exactement liée à une découverte, mais plutôt à l'étonnement de rencontrer quelque chose qui lui semble connu, ailleurs, comme s'il s'agissait de retrouvailles. La végétation luxuriante, proliférante, sauvage lui rappelle des œuvres peintes par certains surréalistes ainsi que les forêts vierges du Douanier Rousseau. Il reprendra d'ailleurs le titre d'une œuvre de ce peintre, *Charmeuse de serpents*, pour intituler son recueil de textes sur la Martinique. Les paysages surréalistes, la flore imaginaire, trouvent leur vérification, leur résolution dans ces paysages de la Martinique où la nature est restée par endroits indomptées.

La nature sauvage a toujours fasciné Breton. Il s'y abandonne. Elle lui procure d'intenses émotions, aussi fortes que l'amour qu'il peut vouer à une femme. Par ailleurs, l'espace vierge et indompté n'est pas sans lien avec l'homme primitif. La nature détient tous les secrets, tous les savoirs, elle témoigne de ce que l'homme a perdu, elle est d'une certaine façon sa mémoire. Elle est aussi un lieu insolite, magique, propice au déploiement de l'imagination. Elle est associée à l'inconscient. Mais certains lieux sont plus propices que d'autres à procurer cette fascination, les zones tropicales, en particulier les îles, *a fortiori* lorsqu'elles sont volcaniques. La Martinique était donc un sommet du genre.

Cette force végétale est pour Breton l'espace matérialisé où s'élaborent les images poétiques capables de secouer les mondes. C'est à Absalon, sur le pont enjambant ce que Breton nomme un gouffre, devant "*la fastueuse ouverture de toutes les écluses de verdure*", dans une communion avec Césaire, qu'il a trouvé définitivement la confirmation qu'il y a nécessité de "*rompre violemment avec les modes de penser et de sentir, de lever un certain nombre de tabous, d'éliminer la croyance à un au-delà et d'abolir le pouvoir de l'argent*"<sup>25</sup>.

#### LAFCADIO HEARN :

<sup>25</sup> Source : <http://www.potomitan.info>

<sup>26</sup> Depuis 2004, la revue *Publif@rum* est un espace de publication à la recherche en linguistique, littérature et culture de langue française. La revue est publiée par les chercheurs de la section de français du département de Langues et Cultures modernes de l'Université de Gênes (Italie).

#### un regard américain sur le paysage antillais



Lafcadio Hearn est né à Leucade, République des Îles Ioniennes, le 27 juin 1850 et décédé à Tokyo, Japon, le 26 septembre 1904 est un écrivain irlandais qui prit la nationalité japonaise sous le nom de Yakumo Koizumi. Les éléments suivants sont extraits de l'étude d'Elena PESSINI, *Lafcadio Hearn : un regard américain sur le paysage antillais*, Les Caraïbes : convergences et affinités, (*Publif@rum*<sup>26</sup>, n°10, publiée le 15 / 02 / 2009).

L'ouvrage paru en 2004 aux Éditions Hoëbeke intitulé *Aux vents caraïbes* réunit la traduction de plusieurs textes de Lafcadio Hearn, publiés à des moments différents, tous en général dans une première version, dans le *Harper's new monthly magazine*, mais tous bâtis autour d'un dénominateur commun. Il s'agit de récits de voyages ou de souvenirs de voyages ayant comme toile de fond les Antilles, et surtout la Martinique. Chez Lafcadio Hearn, le face-à-face avec le monde créole antillais a, en quelque sorte, été préparé par une permanence à La Nouvelle-Orléans qui lui a fait prendre contact avec une société de métissage.

Le détour par la Louisiane lui fait connaître en anticipation des émotions qu'il aura tout le loisir de savourer en Martinique puisqu'il y restera deux ans. Qu'il s'agisse de Fort-de-France, de Saint-Pierre, de la Montagne Pelée ou des Martiniquais eux-mêmes, Lafcadio Hearn se plaît à décrire ce qu'il voit. Ce regard et les textes qui en sont le fruit ne sont pas passés inaperçus auprès des écrivains antillais du XX<sup>e</sup> siècle qui, tout en exprimant des réserves, célèbrent un regard étranger porté sur les Antilles françaises. En particulier, nous pouvons lire dans le recueil

de poèmes d'Aimé Césaire, *"Ferrements"*, paru en 1960, où ce dernier rappelle, entre autres, la mémoire de Delgrès et de Paul Éluard, une "Statue de Lafcadio Hearn".

Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, dans leurs *"Lettres créoles"*, ouvrage dans lequel ils se fixent l'objectif de réécrire une histoire de la littérature des Antilles à partir d'une perspective tout à fait nouvelle, n'oublient pas de rappeler l'existence de cet écrivain américain dont les textes laissent deviner qu'il tomba sincèrement amoureux de la Martinique.

Homme à l'identité multiple, Lafcadio Hearn a eu l'intuition de la Diversalité. (CHAMOISEAU, CONFIENT 1991 : 169-170). Récemment, lors du Discours d'ouverture du festival de Fort-de-France, le 5 juillet 2008, l'écrivain guadeloupéen Ernest Pépin, célèbre lui aussi la qualité du regard de Lafcadio Hearn sur les Antilles : "La Martinique dont Schœlcher, Gauguin, Lafcadio Hearn, voyants fascinés avaient sondé les plus beaux secrets et révélé les fastes les plus intimes" (ernestpepin. caribcreole1. com). Mais sans doute l'hommage le plus vibrant est celui que lui adresse Raphaël Confiant dans son avant-propos de *"Aux vents caraïbes"*. Tout en rappelant certaines bornes, certaines limites que Lafcadio Hearn, homme de son temps, n'a pas été capable de franchir et de dépasser, Confiant souligne l'importance de la vision hearnienne, d'un regard emprunt d'une profonde authenticité. Si l'on laisse donc de côté des réserves idéologiques, Confiant apparaît fasciné par la mise en texte du paysage martiniquais de la part d'un nord-américain d'adoption. Le jugement qu'il donne des descriptions de Hearn confère même à ce dernier une valeur de totale originalité par rapport à ce qui s'écrit à ce moment-là sur les paysages des îles : "*J'ai soudain réalisé que Lafcadio Hearn fut la première personne à avoir réellement saisi l'essence d'un coucher de soleil tropical, ou plutôt le premier à l'avoir mise en mots.*" (HEARN 2004 : 7).

*"Voyageur magnifique"* - c'est le nom que Confiant lui donne dans son texte -, Hearn apparaît donc comme l'observateur privilégié d'une réalité, d'un paysage et de ses hommes, qu'il faut nécessairement approcher avec de nouveaux instruments, de nouveaux yeux et de nouvelles oreilles. Lafcadio Hearn se pose lui-même la question de la nécessité de disposer de nouveaux mots pour témoigner de ce qui pour lui, jusqu'alors, a été tout à fait inconnu. Ce sentiment l'accompagne jusque sur le bateau de retour où il met en question l'acte même d'écrire et de décrire.

"Et il me semble maintenant que tout ce que j'ai tenté d'écrire sur ce "Pays des Revenants" sera, pour ceux qui ne l'ont jamais vu, aussi vague que le dessin qui orne cet éventail" (HEARN 2004 : 424)

Malgré ses hésitations et ses doutes, Lafcadio Hearn accomplit au cours de son voyage aux Antilles un travail qui se soucie avant tout de faire voir, de faire émerger une réalité qu'il juge unique. C'est cet effort et cette tension qu'ont su reconnaître et célébrer les écrivains martiniquais contemporains.

Dans *"Un voyage d'été aux Tropiques"*, Hearn pose les bases d'un style qui va se développer dans "Esquisses martiniquaises" et nous nous attacherons ici à montrer comment le paysage est le véritable protagoniste de ce récit de voyage.

### → Les couleurs

Il est intéressant de remarquer que dans *Le Discours Antillais* Édouard Glissant parle de la difficulté de certains poètes antillais à dire le paysage de leur île. Même chez certains précurseurs de la Négritude (il donne l'exemple d'Étienne Lérou), l'évocation du paysage pose problème, car, faute de trouver une nouvelle manière de l'exprimer – loin de l'exotisme et du doudouisme –, on préfère le silence.

L'absence du paysage antillais. Il n'est là ni comme souvenir ni même comme fantôme. Et ces poètes étaient assez sensibles pour y avoir renoncé comme décor. Leur texte pratique d'un seul mouvement une même opération : le biffage exprès de tout rapport à un paysage donné (GLISSANT 1981 : 428).

Le *"Cahier d'un retour au pays natal"* d'Aimé Césaire est sans doute le premier texte où un Martiniquais se réapproprie le paysage de son île et chante de façon tout à fait nouvelle et non conventionnelle les mornes et les ravines. Mais en réaction contre l'excès de sable blanc et de cocotiers qui connotaient les textes, Aimé Césaire commence son Cahier par un incipit demeuré célèbre qui s'efforce de rendre une réalité qui refuse le rêve exotique et le plaisir de l'évasion. Le fait que Lafcadio Hearn ne soit pas martiniquais, qu'il n'ait donc pas un rapport conflictuel avec une terre qui serait la sienne tout en ne lui appartenant pas, le fait aussi qu'il ne se sente redevable à aucune littérature métropolitaine à imiter, lui confèrent une grande spontanéité dans son approche au paysage antillais. Toutefois, la description d'une nature tropicale qu'il rencontre pour la première fois implique une série de difficultés que le texte laisse paraître. Le récit frappe par le recours massif qui y est fait à des termes indiquant ou renvoyant aux couleurs. Le lecteur est littéralement aveuglé non seulement par une profusion de teintes, mais aussi par leurs nuances et leurs gradations, leur intensité plus ou moins forte,

leur récurrence. L'expression quelque peu compassée "explosion de couleurs" peut ici être réellement employée à bon escient. Hearn cherche à provoquer chez le lecteur l'émerveillement qui est le sien face à une nature démesurée et luxuriante :

*"Alors, on commence à comprendre avec une sorte d'effroi ce que c'est qu'une forêt tropicale, en regardant cette montée de belles formes vertes qui s'élève jusqu'à trois cents mètres d'altitude [...]. D'autres, également grandes, s'élèvent au-dessus de celles-là, et plus haut encore une véritable légion de monstruosité végétales se penchent, s'inclinent et se courbent."* (HEARN 2004 : 55)

### → La Nature des Antilles

La présence de la nature dans les textes de Hearn n'a pas toujours cette connotation positive qui se manifeste, comme nous l'avons montré, par un feu d'artifice humain et naturel de couleurs. Tout le texte est tendu par une double poussée, d'un côté une vitalité, une luminosité qui sont la force des Antilles dont Hearn se fait le rapporteur, de l'autre une tendance à la morbidité que l'auteur lit dans les paysages et qu'il transcrit dans ses descriptions. Entre les deux, une approche qui se voudrait neutre, de caractère informatif où Hearn, en se plaçant lui-même en droite descendance des pères Du Tertre et Labat, essaye de décrire pour ajouter aux connaissances que l'on possède déjà sur les Antilles. C'est le cas par exemple lorsqu'il s'attarde à fournir dans les menus détails les caractéristiques des hauteurs antillaises et leur conformation géologique. Nous avons presque l'impression de consulter un dictionnaire ou un traité. Après avoir affirmé que *"l'orographie de la Martinique, comme celle des autres Antilles, est classée en pitons, mornes, monts et montagnes"* (HEARN 2004 : 262), il explique à quelle réalité géographique renvoient ces termes et s'attarde sur l'ensemble montagneux martiniquais :

*"Toutes ces élévations appartiennent à six groupes principaux, qui se massent autour ou s'irradient des six anciens centres volcaniques : 1° la Pelée ; 2° Les Pitons du Carbet ; 3° Les Roches Carrées ; 4° Vauclin ; 5° Le Marin ; 6° Le Morne de la Plaine."* (HEARN 2004 : 263).

Dans la vision hearnienne, le paysage antillais est animé d'un mouvement perpétuel, d'un appétit dévoreur qui le pousse à s'étendre et à se ramifier. S'il est impossible de la circonscrire de façon précise et immuable, cette luxuriance végétale, cette *"splendide*

*et terrible Nature des tropiques qui consume les énergies des races du Nord, qui dévore tout ce qui a été accompli grâce aux héros et aux crimes, qui efface leurs villes et rejette leurs civilisations"* (HEARN 2004 : 102), Hearn, avec des accents qui se veulent prophétiques, voire apocalyptiques, avance des prévisions sur ce que pourra devenir le paysage antillais. Ces considérations qui émaillent le texte reviennent comme un refrain morbide.

*"Dans le silence des rues moisissantes [...] il y a comme une évocation de ce que tout port des Antilles pourrait devenir lorsque les ressources de l'île auront été épuisées et que son commerce aura été ruiné [...]. La Nature aurait tôt fait de voiler l'endroit de façon à y oblitérer tous les signes visibles du passé"* (HEARN 2004 : 96).

Toutes ces remarques sont autant d'ombres portées au paysage martiniquais dont les couleurs, pourtant tellement célébrées, vacillent quelque peu. On peut même lire entre les lignes du texte la prévision de la terrible éruption de la Montagne Pelée qui aura lieu en 1902, semant la tragédie que l'on sait :

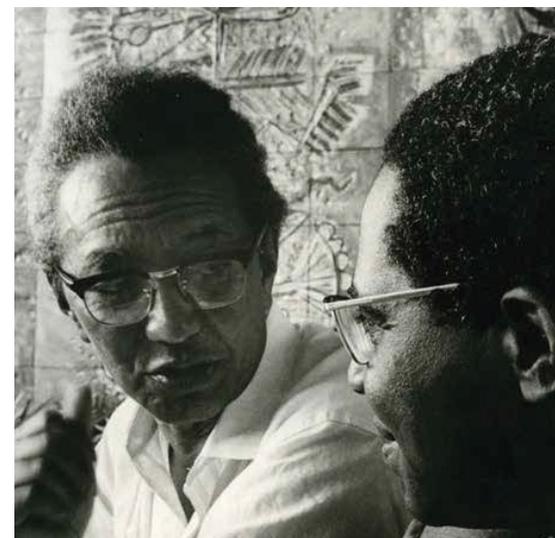
*"Un jour il y aura peut-être un grand changement dans la ville de Saint-Pierre. [...] Alors par-dessus le mur, la légion verte du morne s'avancera sans rencontrer de résistance ; les plantes grimpantes frayeront le chemin, disloquant les jolies tombes, arrachant les dalles noires et blanches. Puis viendront les géants qui saperont plus profondément en tâtant afin de trouver les poussières des cœurs, en fouillant parmi les ossements"*. (HEARN 2004 : 54)

C'est sans doute cette constante inquiétude du lieu qui a poussé Lafcadio Hearn à quitter la Martinique.



→ **Représentations :**  
**Place de la nature et de la forêt dans les représentations,**  
**Historique de la représentation des paysages de la période**  
**coloniale à nos jours**

**WIFREDO LAM :**  
**LA JUNGLE INSPIRÉE D'ABSALON**



Wifredo Lam, est né à Sagua La Grande, (Cuba) le 8 décembre 1902 et mort à Paris le 11 septembre 1982. Peintre cubain, promoteur d'une peinture métissée alliant modernisme occidental et symboles africains et caribéens, il crée ainsi un langage singulier et contemporain. Proche de Picasso, des surréalistes qui le reconnaissent comme l'un des leurs, il côtoiera également les imagistes.

Wifredo Lam, voyageur impénitent, vivant tantôt à Cuba, en Europe ou en Amérique, est un passeur au cœur des cultures du monde. Partout où il passe, il se lie avec les intellectuels, les artistes. En France métropolitaine et en Martinique, il a des relations majeures avec Picasso, les surréalistes et tout particulièrement André Breton et Michel Leiris, Aimé Césaire, Glissant.

Lam poursuit le même combat que le poète martiniquais Césaire, "peindre le drame de son pays, la cause et l'esprit des Noirs". Il a inventé un langage propre, unique et original, pour "défendre la dignité de la vie".

De Césaire, avec qui il entretient une correspondance suivie : il illustre en 1943 le *Cahier* (édition présente dans l'exposition). Césaire lui dédie plusieurs poèmes dont *Genèse pour Wifredo*, d'autres étant repris dans *Moi Laminare*. Entre eux deux "une poétique engagée", une conscience de l'héritage social, religieux, magique des sociétés noires.

Pour Glissant dont il illustre *Terre Inquiète*, Lam est l'homme de "*la Relation : variable fixe et démesurée de toutes les cultures*", le mot créolisation le définit dans la mise en œuvre d'une pensée ni exclusive ni dominante ou sacralisée, mais ouvrant à "l'imprévisible de résultantes inouïes".

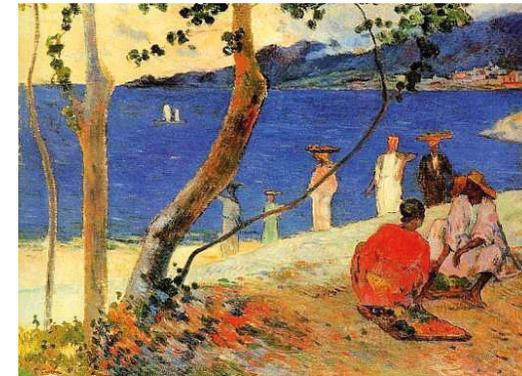
Le dialogue constant entre le végétal, l'animal, l'homme caractérise tout particulièrement la période 1941-1952 (Cuba, les Amériques) dans laquelle est réalisée *La Jungle*. Les hommes aux formes totems, aux membres allongés sont ancrés dans la terre par d'immenses pieds, enracinés dans une végétation dense, faite comme en Caraïbe, faite de lianes, de branches, de fougères. On est hors du temps. La toile se lit de bas en haut, entre à plats et verticalité, sans souci de profondeur et de perspective. Il ne s'agit pas de fond, mais "des fonds". C'est un lieu de fusion, de fécondation et d'accumulation, en quelque sorte une mangrove avec ses mystères et sa possibilité constante de transformation<sup>27</sup>.

Le 25 mars 1941, Wifredo Lam (1902-1982) réfugié à Marseille, quitte la France pour l'Amérique en compagnie de nombreux intellectuels et artistes fuyant le nazisme, parmi lesquels André Breton, Claude Lévi-Strauss, Anna Seghers et Victor Serge.

Lorsque le navire fait escale à la Martinique, les autorités françaises fidèles au régime de Vichy arrêtent les passagers qui resteront un mois dans l'île. D'abord consignés à résidence aux Trois-Ilets, certains d'entre eux peuvent ensuite rejoindre Fort-de-France où André Breton découvre la revue *Tropiques* et rencontre ses fondateurs Suzanne et Aimé Césaire. La lecture du *Cahier d'un retour au pays natal*, publié en 1939, est pour Breton un choc ; il le qualifie de "plus grand monument lyrique de ce temps" et partage son enthousiasme avec Lam qui nouera une amitié créatrice et indéfectible avec Césaire. Lam regagne Cuba, son île natale quittée en 1923. Inspiré par la rencontre avec Césaire et la découverte de la forêt martiniquaise d'Absalon, il peint en 1943 *La Jungle*, œuvre majeure conservée au MOMA à New York. Vers 1981 alors que Lam, très

affaibli, ne peut plus peindre, il demande à Césaire de reprendre le projet *Annonciation*, une dizaine d'eaux-fortes de grand format, pour chacune desquelles il lui propose de composer un poème. En 1982 les eaux-fortes sont éditées en Italie. La même année, les poèmes de Césaire inspirés par ces gravures sont publiés par les éditions du Seuil à la fin du recueil "*Moi, Laminare*"<sup>28</sup>.

### PAUL GAUGUIN : UN SÉJOUR DÉCISIF À LA MARTINIQUE



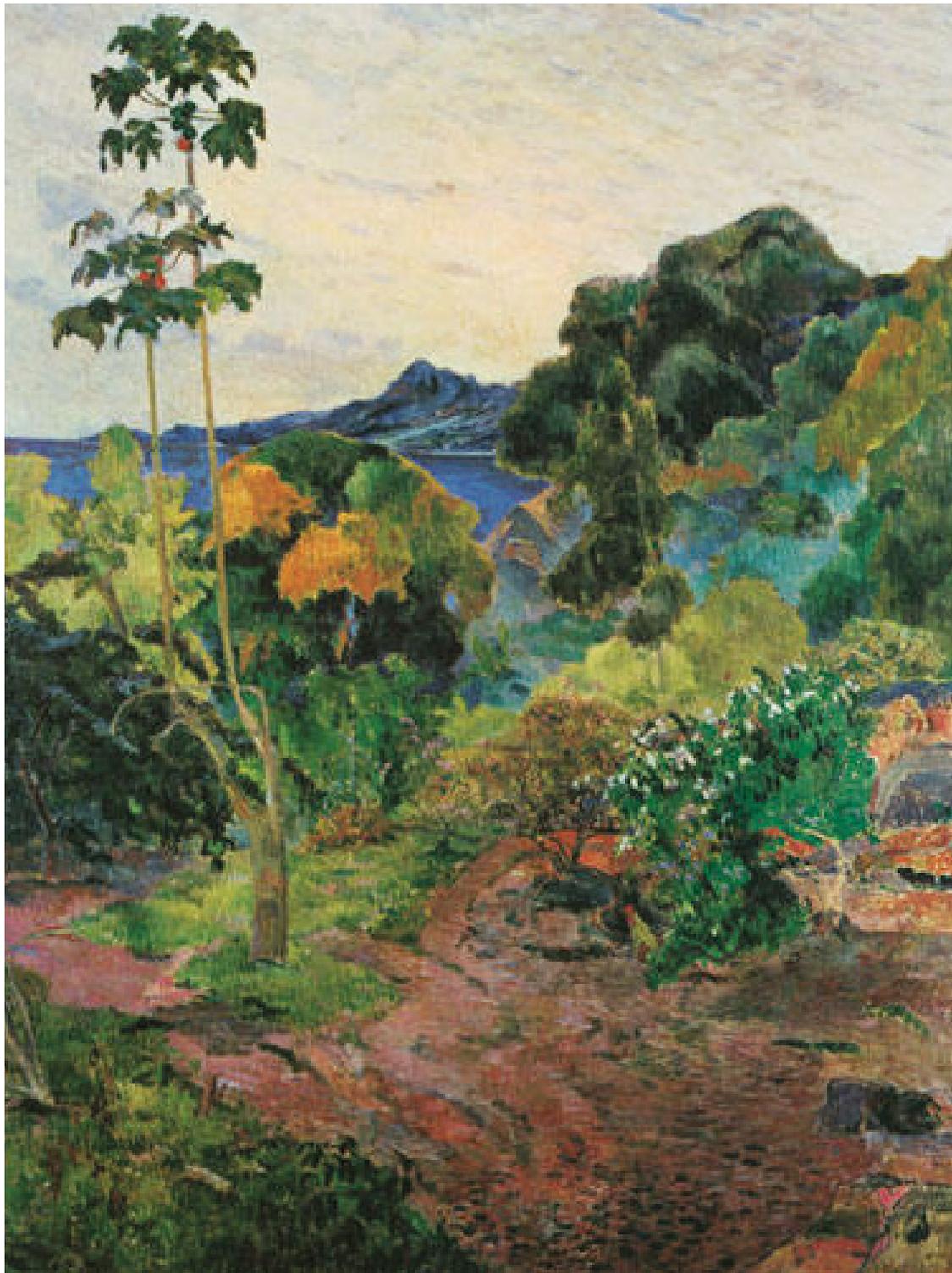
Paul Gauguin (né le 7 juin 1848 à Paris – mort le 8 mai 1903, à Atuona, Hiva Oa, îles Marquises) est un peintre postimpressionniste. Chef de file de l'École de Pont-Aven et inspirateur des nabis, il est considéré comme l'un des peintres français majeurs du XIXe siècle, et l'un des plus importants précurseurs de l'art moderne avec Edvard Munch et Paul Cézanne.

En avril 1887, il embarque avec le peintre Charles Laval pour le Panama où ils vont travailler au percement du canal. Ils y rencontrent des conditions de vie particulièrement difficiles et décident de partir dès qu'ils auront réuni suffisamment d'argent pour la Martinique, que Gauguin avait découverte alors qu'il était marin.

Il restera à la Martinique dans des conditions précaires de juin à octobre 1887, à l'anse Turin au Carbet à deux kilomètres de Saint-Pierre, où se trouve, toujours aujourd'hui, un musée qui lui est consacré. Enthousiasmé par la lumière et les paysages et malgré des conditions de vie assez précaires, il peindra douze toiles lors de son séjour. Malades de dysenterie et du paludisme, et sans ressources pour vivre, Paul Gauguin et Charles Laval rentrent en métropole en novembre 1887.

<sup>27</sup> Source : <http://www.a-art.net/>

<sup>28</sup> Source : <http://www.fondation-clement.org>



*"L'expérience que j'ai faite à la Martinique est décisive. Là seulement je me suis senti vraiment moi-même, et c'est dans ce que j'ai rapporté qu'il faut me chercher si l'on veut savoir qui je suis, plus encore que dans mes œuvres de Bretagne".* Source : "Lettre de Gauguin à Charles Morice - Extrait de "La peinture en Martinique" HC Editions - 2007

→ **Musique**

### **UN HÉRITAGE MUSICAL**

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, la musique créole trouva son lieu de prédilection et de croissance à Saint-Pierre, ville florissante, capitale culturelle de la Martinique pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la catastrophe de sinistre mémoire qui la réduisit en cendres le 8 mai 1902.

### → Focus sur : Grégory Privat

Né en Martinique au mois de décembre 1984, Grégory Privat est le fils du pianiste José Privat, connu pour sa participation au groupe antillais Malavoi. Sur un second album traversé d'inspirations mystiques, le pianiste Grégory Privat ressuscite Cyparis : En septembre 2013, il propose l'album *Tales of Cyparis*, basé sur l'histoire de Louis-Auguste Cyparis, unique prisonnier survivant de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902, engagé à ce titre par le cirque Barnum. Grégory Privat est entouré de Sonny Troupé, Arnaud Dolmen, Manu Codjia, Jiri Slavik, Adriano Tenorio et du poète Joby Bernabé pour les intermèdes contés. Le projet fort bien accueilli par la critique [Télérama, Les Inrocks] place Grégory Privat parmi les musiciens les plus en vue de la nouvelle scène jazz<sup>29</sup>.

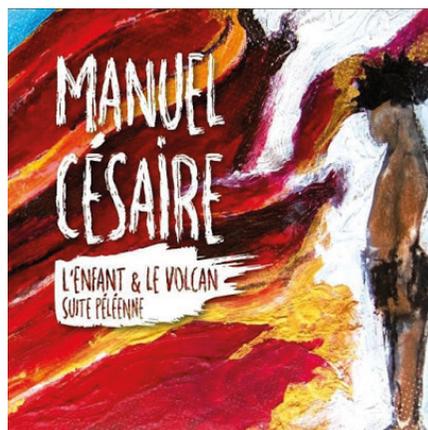
*"Je m'imaginais à sa place dans son cachot, à l'écoute de tous ces bruits horribles, ces cris... Et la température qui monte sans cesse... J'ai voulu transformer tout ça en mélodies. Dans le morceau Cyparis, je joue d'abord un premier thème d'adieu, son adieu à la vie puisqu'il a dû penser qu'il allait mourir dans ce cachot. Et puis la seconde partie est plus nerveuse, il se bat pour rester en vie malgré ses blessures et malgré la chaleur insoutenable<sup>30</sup>."*

### → Focus sur : Manuel Césaire

Actuellement délégué académique aux arts et à la culture au Rectorat de Martinique, Manuel Césaire a auparavant exercé les fonctions de directeur de la culture et du patrimoine du Conseil régional de Martinique et de directeur du Centre culturel départemental L'Atrium et du Centre martiniquais d'action culturelle entre 2006 et 2010. Il est en outre compositeur et chef d'orchestre.

Depuis septembre 2019, il est directeur de la scène nationale de "Tropiques Atrium".

L'enfant et le volcan – Suite péleénne : un hommage à l'éruption du 8 mai 1902.



ALBUM MANUEL CÉSAIRE

«Telle une promenade empreinte de parfums, de paysages, de scènes de vie des environs du Mont Pelé,  
Tel un itinéraire initiatique des découvertes des marqueurs d'une enfance, d'une existence,  
Marquée de légèreté, de fantaisie, d'émerveillement,  
De terreur, de nostalgie et d'une mélancolie,  
La suite péleénne "L'enfant et le volcan" sillonne les vallées, escalade les pitons, court à travers champs, investit les marchés et les places jusqu'à la tragédie subite et néanmoins prévisible de la rage dévastatrice d'un Mont Pelé, tantôt monstre, tantôt déesse fertile.  
Fresque musicale des mornes et des villes, des cultures souvent opposées, mais nécessaires au syncrétisme nourrissant une identité profondément martiniquaise.  
Sentiers révélateurs d'une existence en devenir, traces initiatiques d'un entendement et d'une personnalité. L'enfant grandira, porteur des stigmates d'une histoire, mais armé de la force tellurique du dépassement, de la résilience et de la combativité nécessaire à toute réalisation. Le volcan, titan imprévisible et indompté, créateur d'îles et dévastateur de vies, incarne également les drames de nos vies et de nos sociétés, les tragédies dont nous nous relevons.

Composée de 8 airs de danse (biguine, bélé, mazurka, bélya, quadrille, valse...), la suite péleénne se fait enjouée, insouciant, charmeuse, taquine, imprévisible, inquiétante, pesante, grave, tragique, se terminant par la perspective d'une renaissance fragile et certainement longue. L'instrumentation se compose essentiellement des instruments de l'époque : violon, violoncelles, tambour, tibwa, chacha, contrebasse (manman cochon), batterie (jaz) et d'un piano.

L'écriture polyphonique du quintet à cordes est soumise à des phrasés rythmiques transcrits des rythmes du tambour qui demeure au centre de l'organisation des différents procédés de composition. Les instruments se côtoient, s'entremêlent, se taquinent, se répondent, fusionnent, sans prédominance aucune.

"L'enfant et le volcan" respire les embruns et les fragrances de notre imaginaire, de notre complexité, de notre histoire, de notre culture et de notre identité martiniquaise.»

<sup>29</sup> Source : gregoryprivat.com

<sup>30</sup> Source : Les Inrocks



### → La Biguine : une tradition vivante

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, la musique créole trouva son lieu de prédilection et de croissance à Saint-Pierre, ville florissante, capitale culturelle de la Martinique pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la catastrophe de sinistre mémoire qui la réduisit en cendres le 8 mai 1902, faisant en un éclair quelque 28 000 victimes.

Saint-Pierre possédait depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un théâtre où se donnaient des concerts, se jouaient des opéras, et où l'on organisait plusieurs bals annuels. Mais c'est dans les bastringues et les cercles de société que se façonnait véritablement la musique populaire de la cité. Dédiée essentiellement à la danse, elle ne tarda pas à se stratifier en ses trois genres fondamentaux : la biguine à deux temps, dérivé syncopé de la polka, la valse créole, emphatique, langoureuse, et la mazurka, à trois temps comme la valse, mais s'en distinguant par ses accentuations.

Pour compléter ce panorama, ajoutons encore le quadrille à commandements, resté plus vivace en Guadeloupe qu'à la Martinique, et la valse pasillo, légère et sautillante, venue d'Amérique Centrale.

À Saint-Pierre, carrefour commercial de la Caraïbe, régnait tout au long de l'année une animation intense, tant du fait des voyageurs, négociants, marins, soldats de passage, que des joutes politiques acharnées que s'y livraient les habitants.

### 5. e. 3. f VALEURS 6 / MYTHES ET CROYANCES

#### La perception du serpent : sa place dans la représentation de la forêt : la "bête longue"

Une vie de vingt ans en moyenne, sauf rencontre de plus en plus rare avec l'homme. Un corps proche des deux mètres à l'âge adulte, mais pouvant atteindre deux mètres quarante pour les plus beaux spécimens. Une multitude d'écaillés formant décor de formes géométriques en nuances de gris, brun, olive ou jaune. Une tête en fer-de-lance armée de deux crochets pouvant injecter la mort. Une mâchoire puissante, une langue bifide pour mieux localiser les multiples sources d'odeurs. Des pupilles fendues dans des yeux allongés par un long trait noir. Tel est *Bothrops lanceolatus*, le Trigonocéphale encore appelé la "bête longue" pour éviter de le nommer. Taïnos, Arawaks et Caraïbes ne manquaient pas de le connaître et certainement de l'apprécier rôti sur un lit de braises. Lors d'une escale de rafraîchissement\* en juin 1502, Colomb trouve l'île infestée de serpents et d'hostiles Caraïbes. Il repart rapidement vers sa quête des "Indes". Mais c'est à partir de septembre 1635 que les rapports entre le serpent et l'homme, déjà vieux comme le Monde, prendront une tournure plus dangereuse en Martinique. Chassé de Saint-Christophe, le flibustier Pierre Belain d'Esnambuc débarque dans la rade de Saint-Pierre à la tête de cent-cinquante colons français. Il y installe la première colonie dans l'île pour le compte de la couronne de France et la Compagnie des îles d'Amérique. Les morsures de *Bothrops lanceolatus* seront fatales à bon nombre de ces pionniers. Dès lors il sera redouté des populations, particulièrement des femmes et des hommes travaillant dans les champs, les jardins ou trouvant refuge en forêt.

Depuis les Caraïbes, un savoir populaire très précis de soins antidotes et de pratiques magico-religieuses se transmet plus ou moins secrètement afin de ne pas nuire à l'efficacité de la "chose opérante". Pour repousser le venin d'une morsure de serpent, certains disent qu'il faut avaler du miel et trois gouttes d'alcali\*. D'autres : "*si tu ne veux pas que le serpent te pique, tu avalues de la graisse de serpent sans la mâcher et tu passeras près de lui, jamais il ne te piquera*". Néanmoins, une prière à Saint-Antoine est conseillée "*quand le serpent te pique*". Il semblerait même que le Carouge à épauettes soit un passereaux auxiliaire, avertisseur de sa présence.

Aujourd'hui, les soigneurs ne sont plus très nombreux. Orlé Ruffin, dit Le Tigre ou *Tig-La*, se souvient de Félix Annette qui habitait aux Abymes et Symphar Léopoldie évoque Louis Bèdè qui ne savait ni lire ni écrire. Il habitait à la campagne chez M. Désiré, à Malakoff Grand'Rivière. Après sa mort, c'est M. Ducteuil de Hauteur-Bourdon, Basse-Pointe, qui soignait les gens. Quant à Denise Frontier Augustin, de Parnasse Morne-Rouge, elle est la seule soigneuse restante. Elle tient le secret de sa mère qui l'a laissé seulement à sa fille aînée. Sa mère elle-même le tenait d'un ancien...

L'origine de la présence de cet endémique de la Martinique est l'objet de plusieurs interprétations. Avec son cousin *Bothrops caribbaeus* de Sainte-Lucie, ils sont les seuls serpents venimeux des Petites Antilles. Il vit essentiellement dans les zones boisées et humides. Une petite rivière qui ne coule pas fort, hébergeant des écrevisses, comme la rivière de Fond Potiche. C'est un excellent nageur. Actif plutôt la nuit, il peut se faire arboricole pour atteindre ses proies. Réels ou pas, les dires soutiennent sa présence plus importante dans la forêt qu'ailleurs sur le territoire. Sa morsure peut entraîner la mort en seulement quelques heures si aucun soin approprié n'est apporté. Cette compagnie allusive expliquerait une certaine réticence à la promenade solitaire *an ba bwa*, ou alors avec précautions préalables comme "protection par des invocations". Le parcours à pied de la trace Prêcheur - Grand'Rivière se faisant en quelques six heures, sans possibilité de secours, il est alors aisé de comprendre une telle préoccupation dans cette partie de l'île. Aujourd'hui menacé d'extinction, il n'est plus un danger pour l'homme grâce à un sérum spécifique.

Si Delors Langlade dit qu'il n'y a plus de serpents comme avant, qu'ils ont tendance à disparaître, c'est peut-être aussi à cause d'une pratique, pas très ancienne, aujourd'hui interdite. Une fois le serpent tué, les têtes étaient portées à la gendarmerie qui versait une prime de 5 puis de 100 francs (environ 15 euros). Un décompte officieux avance que plus de 100 000 serpents furent occis de la sorte en un peu plus de vingt ans. Certains jours Hector Cannenterre de Grand'Rivière arrivait à en tuer trois. Il allait de la Rivière Orange à La Moreau où il y en a pas mal. Un jour, il a tué "*une maman qui avait 39 petits, donc pour les 40 ça faisait 4000 francs*". La femelle vivipare peut porter en elle une soixantaine d'embryons. Quand la gendarmerie a vu le prix à payer elle a négocié "*pas question, on ne peut pas te donner ça comme ça, on n'a pas d'argent pour ça*". Et Hector de ne recevoir que 600 francs. Son père fut mordu par trois fois.

La dernière on l'a soigné à La Meynard, l'hôpital *de Fort-de-France, où le médecin lui a dit "de ne pas s'embêter, car son sang s'était déjà adapté au venin".* Yéyé lui, pour faire ses livraisons de têtes par douzaine, allait faire ses affaires seul vers 9h du soir. Aucun ami n'aurait voulu l'accompagner. Si quelqu'un lui disait qu'il avait besoin d'un gros serpent vivant, il connaissait parfaitement quelques endroits où en prendre *"Man ka monté la riviè La Moreau épi man ka mennen an sèpan vini"* [je remonte la rivière La Moreau et je ramène un serpent]. Dans sa jeunesse, Gabriel Frontier attrapait beaucoup de serpents et pourtant, un serpent l'a piqué en 2004. Quant à Erambert Sinamai il doit la vie à une potion composée de rhum à 90° et de diverses feuilles razié. Une morsure à la cheville survenue à l'Anse Couleuvre en 1968, suivie de huit jours de coma. Une solution antiseptique aurait empêché la gangrène et guéri la plaie.

Cette chasse récompensée, mais dangereuse est une source de savoirs autodidactes conduits par observations sur le dos de la longue bête... Une fois Yéyé en a tué trois sur le parcours de Grand'Rivière à Prêcheur. Deux petits et un gros.

Quand il a ouvert le ventre du gros, surprise : *"il y en avait un long dans son ventre".* C'est là qu'il a su que les serpents mangent les serpents. Même chose pour les serpents jaunes. Il croyait que *"c'était les serpents jaunes qui faisaient les serpents jaunes".* Après en avoir ouvert un qui avait 26 petits dont 6 jaunes, il a su que *"ce sont les mêmes serpents communs qui font les serpents jaunes".*

Certains anciens savent qu'ils ont un serpent dans leur jardin, mais ne le tuent pas, car au moins il éloigne les rats de leur champ de patates. Si le Trigonocéphale se fait plus rare dans la nature, il a cependant été présent sur l'uniforme des gendarmes jusqu'en 2018 ou arboré par divers organismes officiels de l'île. Une pratique venant du XVIII<sup>e</sup>. Une ordonnance prise le 4 août 1766 par la marine marchande, prévoyant que tous les propriétaires de bateaux de Martinique et Sainte-Lucie *"feront pourvoir leurs bâtiments d'un pavillon bleu avec une croix qui partagera le dit pavillon en quatre ; dans chaque carré bleu, et au milieu du carré, il y aura la figure d'un serpent en blanc, de façon qu'il y aura quatre serpents en blanc".*

Cette utilisation a fait polémique en raison de l'origine historique du drapeau hissé sur les navires qui pratiquaient le commerce triangulaire.

## **Mythes, légendes, croyances, imaginaire et rites magico-religieux associés à la faune, la flore et la forêt\***

### **Personnages maléfiques et références :**

La Caraïbe est issue d'une mosaïque de peuples et de cultures qui trouvent leurs origines dans les grands bouleversements historiques qu'a connu la région et notamment la traite négrière entre l'Europe, l'Afrique et ce qu'on qualifiait de "Nouveau Monde". La diversité et la richesse des perceptions et imaginaires sont issues de ces différentes cultures. Arrachés de force à leurs cultures, traditions croyances et religions, les africains subissent l'oppression, la torture, la servitude. Une des justifications de ce trafic transatlantique portait sur la religion et le nécessaire besoin de christianiser les populations noires et les arracher à leur idolâtrie. La résistance et la contestation opposées par les esclaves africains à la contrainte du système de plantation se sont traduites notamment par le maintien et le développement de nouvelles pratiques religieuses et magico-religieuses. Il subsiste dans ces pratiques de nombreux éléments de pratiques africaines ancestrales, mais également des ajustements apportés et modifiés par la contrainte née du régime esclavagiste. Il restera notamment des figures symboliques et des traits originaux comme le masque et le costume du diable rouge, le tambour, le bestiaire des contes, le quimbois. En Martinique, il subsiste également dans les comportements des traces vaudoues.

Ces pratiques trouvent souvent des références dans la nature, les animaux ou les plantes.

Le *Zombi* (en créole esprit revenant), est un esprit qui peut être perçu du vivant et, ou le posséder. Il peut également influencer des événements. Il peut se manifester sous des formes différentes de l'esprit humain et, en particulier, il peut prendre des formes animales comme le manicou, le serpent, le rat, la chauve-souris... On peut s'en prémunir et/ou le faire disparaître en traversant par exemple une rivière ou en marchant à reculons.

Les fromagers (*Ceiba pentandra*) sont les lieux de résidences privilégiés des esprits et autres *zombis*, de mêmes que les touffes de bambous. Le fromager possédait déjà cette qualité dans la période précolombienne. Un individu qui aurait passé un pacte avec des forces démoniaques est appelé "engagé" ou "quimboiseur". Il est celui qui pratique la sorcellerie.

Le quimbois étant le mauvais sort ou poison jeté sur quelqu'un. Entre le coucher et le lever du soleil, il peut prendre la forme d'objets, d'animaux ou de personnages maléfiques comme le "soukouniar" ou "dorlis". Il est également possible de se protéger de ces forces maléfiques en flagellant l'engagé avec des branches de cerisier pays (*Malpighia punicifolia*), d'acacia, ou de bois mondong (*Picramnia pentendra*).

Édouard Glissant décrit le quimboiseur dans l'organisation de la rébellion comme "l'idéologue, le prêtre, l'inspiré". C'est selon lui, celui à qui est confié la charge capitale de maintenir l'Afrique dans les esprits, d'entretenir, immense l'espoir du retour (.): "le quimboiseur, dit-il, soigne ses pratiques pour qu'ils reviennent. Sa médecine est culturelle". Même si les courants d'installation sur la terre nouvelle ont poussé le quimboiseur vers une "marginalité sorcière", celui-ci reste au centre de l'identité antillaise, un personnage clé ; et le quimbois un phénomène majeur de la culture antillaise. Il a donné au peuple martiniquais une vision particulière du monde et a marqué sa personnalité. Il a mis l'homme à la disposition des esprits. Sont quimboiseurs les gens qui se sont posé la question de leur provenance et de leur devenir. Ils ont cherché une signification de leur existence dans leur environnement. Ils ont tissé des liens entre cette existence et leur spiritualité, renié les barrières entre le visible et l'invisible, le réel et l'irréel, pris contact avec le surnaturel et fait le voyage de l'autre bord. Ils ont emprunté la propre lumière de Dieu, se sont désignés détenteurs de la parole divine et dotés du pouvoir de faire arriver les choses. C'est à travers eux que les dieux interviennent dans les affaires humaines.

Le *soukounian* est une personne qui, en vertu de certains arrangements avec un sorcier, peut se dépouiller de sa peau. Pour se protéger du *Soukounian* qui a pour caractéristique de sucer le sang comme un vampire, on utilise des plantes ou épices pouvant rendre le sang amer, comme des feuilles de bois-caca (*Capparis cynophallophora*), du manioc pilé, de la muscade, de l'ail...

On retrouve dans de nombreux contes antillais l'aventure de héros qui parviennent à se débarrasser de sorciers ou sorcières en saupoudrant de piment, poivre, sel, leur peau dissimulée derrière une porte, sous unealebasse, ou accroché à une branche de goyavier.

Le *Dorlis*, autre personnage maléfique, a pour qualité de pouvoir s'introduire la nuit dans la chambre des femmes et de pouvoir en abuser. Pour s'en préserver, il suffirait de positionner des graines de pois, moutarde, sésame, riz ou encore du sable.

Le *Ti-mons* ou *anticri* peut prendre une forme animale, souvent un oiseau. Il permet à celui qui le possède d'obtenir tout ce qu'il lui commande. Pour s'en procurer un il faut prendre le premier œuf d'une poule noire pondue le vendredi saint et le couvrir sous son aisselle.

*Manman Dlo* est une entité aquatique perçue près des mares et rivières. Mi-femme, mi-poisson à la longue chevelure, elle vit dans profondeurs des eaux où elle aurait un palais rempli d'or. Il ne fait pas bon la contrarier et elle peut emporter avec elle les baigneurs imprudents ou les pêcheurs. Au début des années 40, Eugène Revert, a pu recueillir au Prêcheur, une version distincte des autres communes de la Martinique, semblant lier *Manman dlo* au serpent, affinité, qui en plus de ses origines européennes et africaines, ne peut nous permettre d'ignorer l'existence d'une relation avec les cultures "amérindiennes". *La maman de l'eau* existe toujours pour les pêcheurs de l'anse Couleuvre. C'est même une divinité redoutable qui n'a d'ailleurs plus de queue de poisson, puisqu'on peut la rencontrer jusque sur les sentiers des mornes ou remontant vers les sources des rivières. Elle change en pierre ou en serpent, en les touchant simplement du doigt, ceux contre qui elle est irritée. C'est pourquoi on soutient dans l'extrême nord, où ils abondent, qu'il faut bien se garder de tuer de prime abord tous les serpents qu'on rencontre. On doit épargner le serpent qu'on aperçoit lové, mais qui au lieu de darder son regard, balance sa tête de droite à gauche et inversement comme dans un mouvement de dénégation. Il s'agit alors d'une âme sœur victime de la *maman de l'eau*, qui vous supplie de passer votre chemin sans lui causer le moindre mal.

#### → Usages d'espèces dans la pharmacopée traditionnelles, par les pouvoirs magico-religieux associés à certaines espèces<sup>31</sup>...

Dans la société martiniquaise, croyances et superstitions tissent encore très fortement la trame de vie quotidienne. On retrouve le plus souvent autour des maisons martiniquaises les mêmes espèces, souvent à dominante de rouge, blanche ou jaune. Ces plantes sont qualifiées de

31 Source : "Plantes magiques de la Martinique et des Petites Antilles" livre I *Les espèces apotropaïques*, livre II *Les espèces propitiatoires* / Emmanuel Nossin Édition Exbrayat"

magiques ou magico-religieuses. Certaines sont positionnées à l'entrée des maisons pour constituer une barrière contre le mal. En Martinique, le végétal est intégré dans le culturel et reste indissociable des idées d'équilibre cosmique. Ces plantes sont intelligibles pour certains initiés qualifiés de sorciers ou quimboiseurs et servent à des rituels divers. Emmanuel Nossin, pharmacien au Prêcheur, parle de plantes médiatrices dont le rôle via les individus initiés permet d'intercéder en leur faveur. Entités vivantes et dotées de caractéristiques chimiques ou biologiques, mais aussi symboliques, le végétal peut être investi de multiples façons. On lui demande aussi bien de soigner un mal de foie que de ramener un mari volage, d'éliminer des parasites intestinaux que de favoriser une transaction, de stopper une irritation dermique que d'assurer une bonne pêche...

Placées devant la maisonnée comme gardiennes du mal, il les qualifie d'**apotropaïques** (qui détournent le mal). Cette fonction particulière est dévolue par nos aïeux à ce petit groupe d'espèces (pas moins d'une centaine en Martinique, et qui font pour la plupart partie de l'ethnopharmacopée traditionnelle). Peut-être voulaient-ils simplement attirer notre attention sur elles ? Mais nous avons tout lieu de penser qu'ils croyaient réellement aux vertus apotropaïques de ces espèces.

Dans le quotidien martiniquais sorts et mauvais sorts, vénéfices (crime d'empoisonnement par suite de sortilège) et maléfices sont omniprésents. Dans les cas les plus durs on peut faire appel à un quimboiseur, mais le mieux est de se protéger l'air de rien. Les plantes sont les championnes de l'intercession et ont été mêlées à cette démarche humaine. Les espèces végétales utilisées à des fins de protection sont très nombreuses et probablement sont-elles les plus connues du grand public. En Martinique, on les appelle aussi des CONTRE. On les utilise de diverses manières, simples ou associées, par voie externe ou interne. La protection prend deux volets : la protection du corps, et celle du milieu dans lequel on vit. Cela va des préparations complexes à absorder oralement, jusqu'aux ablutions, en passant par le port d'amulettes ou l'érection de plantes devant la maisonnée.

Il existe également à l'inverse des plantes **propitiatoires** dont le rôle est d'attirer les faveurs des divinités au travers des rites culturels ou religieux. Il existe dans ce groupe des plantes divinatoires et des plantes purificatrices. Les plantes divinatoires sont celles qui participent des rites de la divination ou voyance, on peut les séparer en deux groupes : les plantes **botanomanciques** et les **enthéogènes**.

Les plantes botanomanciques sont interprétées à partir de leurs fumées, de la façon dont elles se consomment, dont elles croissent, dont elles émettent des sons...Les enthéogènes sont les plantes qui sont à des fins d'accéder à un état de conscience modifiée, et ce en vue d'entrer en contact avec une réalité parallèle. En terme scientifique on les qualifie de psychotropes ou hallucinogènes, mais ce terme ne prend pas en compte la réalité spirituelle de leurs usages en Martinique.

Les plantes purificatrices sont utilisées dans les rituels de purification. En Martinique, le rituel de purification est très présent et fréquent y compris chez ceux qui ne s'adonnent pas à un rituel quelconque. La façon invisible de le pratiquer est de soigner ce qu'ils appellent "l'inflammation". Ce terme d'inflammation n'a rien à voir avec le terme médical et traduit plutôt une forme de "souillure", liée à l'absorption d'un aliment chaud par exemple conjugué à un état émotionnel ; cela peut également être une accumulation de souillures dans l'organisme non évacuées par les voies naturelles. On parle généralement d' "humeurs". L'individu éprouve un besoin de se purger.

#### → Le conte traditionnel

La Martinique, fut pendant trois siècles le lieu de destination des esclaves de la traite des Noirs. Issu du conte africain originel, le conte antillais fut l'un des rares modes d'expression ayant permis aux esclaves puis à leurs descendants d'exprimer leurs sentiments et leurs révoltes à l'égard de la société coloniale. Cette tradition du contage perdure. Lors des veillées, parfois mortuaires, les conteurs se succèdent. Entre ces récits, on chante, on lance des devinettes (titim et sirandanes). Le conte est traditionnellement psalmodié la nuit, parce que leur romance la journée attire les Esprits ; les Génies peuvent en être irrités. La veillée funéraire est une cérémonie triste, pathétique, le conte dit la misère de l'homme, la finitude de la vie, rappelle à l'individu qu'il n'est qu'un être périssable. La société antillaise traditionnelle croit à des symboles de la vie : le conte est allusif, il raconte et reprend la vie ; on comprend pourquoi il s'effectue la nuit, à la mort d'un individu. D'autres circonstances sont aussi l'occasion du récit des contes ; les personnes âgées, pour amuser les enfants et les éduquer, leur racontent des histoires. Le conte se dit le plus souvent en créole. Pour maintenir l'attention, les conteurs interrompent leur récit par de retentissants : "Et cric !", ou bien, plus loin dans le conte, "Et misticric !". Les auditeurs répondaient en chœur :

"Et crac !", ou bien "Misticrac !". De temps en temps, il lançait : "Est-ce que la Cour dort ?". "Non, la Cour ne dort pas !" répondait-on en chœur ;

"Si la Cour ne dort pas, qu'elle écoute encore ce que je vais raconter !", et le conteur poursuivait sa prestation.

*"La parole du conteur, c'est le son de sa gorge, mais aussi sa sueur, les roulades de ses yeux, son ventre, les dessins de ses mains, son odeur, celle de la compagnie, le son du ka et tous les silences. Il faut y ajouter la nuit autour, la pluie s'il pleut, les vibrations silencieuses du monde".*  
-Solibo Magnifique, Patrick Chamoiseau.

Le conte s'inspire des éléments de la nature, des animaux des personnages imaginaires.

### 5. e. 3. g VALEURS 7 / PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

#### → Des "motifs majeurs" dominant de fortes structures paysagères

Les reliefs volcaniques du bien forment des structures paysagères majeures. Ils sont tous nettement identifiables (Pitons du Carbet, Morne Jacob, Montagne Pelée, Mont Conil) et ponctuent le nord de l'île en autant de repères, constituant de véritables pivots dans la lecture du territoire qui consiste en une succession de cônes et de volcans.

Leurs forêts boisées organisent le fond de scène de tous les paysages des littoraux caraïbes et atlantiques jusqu'aux sommets (mer, plages, villes, cultures...). On les retrouve dans d'innombrables vues représentant l'île, comme des horizons permanents.

La Montagne Pelée trône au nord de l'île et s'inscrit comme un amer pour les navigateurs. Ses reliefs compliqués couverts de leurs forêts denses forment l'image d'entrée de l'île pour tous les plaisanciers et voyageurs de croisières qui viennent du nord des Antilles. La baie de Saint-Pierre est un paysage emblématique qui s'offre à tous les visiteurs qu'ils viennent de Fort-de-France ou Morne-Rouge ou encore depuis la mer. De Fort-de-France, depuis la route littorale, elle se découvre au fil des lacets. La ville de Saint-Pierre ouverte sur la mer des Caraïbes est posée au pied de la falaise entre Pitons du Carbet et Montagne Pelée. Le paysage se déroule depuis le littoral jusqu'au sommet en pente douce qui permet l'installation des cultures de rapport en particulier la banane ou la canne à sucre.

Les Pitons du Carbet constituent l'écrin paysager de la baie de Fort-de-France. Ils sont même visibles depuis le Morne Baldara au Saint-Esprit. Leurs ramifications jusqu'à la mer ont organisé l'installation des villages de pêcheurs tout le long de la côte caraïbe, où les mornes se succèdent aux ravines et aux villages. Dans une scénographie bien orchestrée, les installations agricoles se sont développées sur les hauts où l'on peut trouver quelques replats. Ce sont principalement de petites exploitations, des jardins familiaux, des jardins créoles. Cette succession remarquablement bien équilibrée offre une mise en scène de la nature jusqu'aux magnifiques sommets. Les routes traversantes permettent d'entrer dans le bien, de se mêler aux arbres et aux fougères foisonnantes. Elles offrent souvent des points de vue remarquables sur les sommets et leurs jardins créoles qui viennent lécher la forêt, et des fenêtres sur la mer ou l'océan souvent dans des panoramas époustouflants. Sur la côte atlantique, les Pitons se côtoient avec le Morne Jacob dans des reliefs accidentés aux multiples ramifications, où l'agriculture intensive alterne avec les jardins créoles et les exploitations familiales.

**La Montagne Pelée comme les Pitons du Carbet constituent des paysages remarquables et emblématiques du nord de la Martinique. Il est absolument nécessaire de protéger leur image, constitutive des paysages remarquables de l'île.**

#### → Des paysages reflets d'une histoire territoriale singulière

La structure du paysage est le reflet de son histoire sociétale et naturelle. Il s'organise en fonction de l'histoire singulière de la société martiniquaise et de sa relation à la propriété des sols. Autant les cultures ouvertes, vastes étendues vouées aux productions intensives, les habitations présentes ou ruinées, les villes côtières vouées au commerce des productions destinées à l'export, sont liées à l'histoire des plantations esclavagistes, autant les mornes habités, les jardins créoles, les traditions *lasoté* et *bélé*, la forêt elle-même, sont à rapprocher davantage de l'histoire des esclaves marrons et affranchis. Dans le paysage-même se reflète l'histoire d'une société, exprimée dans l'art de l'écriture des auteurs martiniquais.

Sur la Montagne Pelée, côté atlantique, les Habitations, ont conservé une organisation qui date des anciennes occupations. Elles rythment le pourtour de la Montagne Pelée depuis Basse-Pointe jusqu'à Grand'Rivière dans un schéma répétitif où alternent les ravines et les planèzes, et où entre deux ravines se trouve une Habitation entourée des cultures intensives de bananes ou cannes à sucre. Ces bâtiments sont aujourd'hui pour la plupart inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Certains ont fait l'objet de rénovations magnifiques. Les bourgs, littoraux installés dans les fonds de ravines possèdent pour la plupart un caractère pittoresque, coincés entre les falaises, la mer et les cultures.

Le souvenir de l'éruption de 1902 a intégré le regard porté sur la Montagne Pelée. L'événement est fortement documenté, imagé, et ne peut être dissocié de la figure actuelle de la montagne, à laquelle l'imagination superpose les visions des victimes, du panache de fumée, des ruines de Saint-Pierre.

La lisibilité de l'événement dans le territoire plus ou moins "cicatrisé" enrichit le paysage, et doit continuer d'en être une composante.

#### → Une expression monumentale et contemporaine de la nature

L'inscription des volcans et forêts du nord de la Martinique reconnaît l'intensité exceptionnelle de la nature sous un angle légitimement scientifique. La nature apparaît en paysage à plusieurs titres : horizon des reliefs, forêt primaire, hauteurs historiquement refuges protecteurs des marrons et des affranchis sans terres, mais aussi puissance destructrice de l'éruption.

Une approche contemporaine des paysages naturels est également à identifier et prendre en considération. La conscience de la tragédie environnementale en cours implique un regard différent sur des territoires naturels d'une aussi grande valeur que celle du bien, porté sur un patrimoine en danger et dont dépend notre propre survie en tant qu'espèce.

Parallèlement, le besoin de contact avec la nature ne s'est jamais autant exprimé, comme un contrepoint au monde actuel, aux environnements urbains malsains, aux communications dématérialisées, et un tel territoire offre la possibilité d'un contact, d'une expérience réelle dans la

nature "première" (au sein d'un ensemble plus vaste impliquant aussi une nature cultivée et habitée).

Au sein du plan de gestion qui vise la meilleure protection possible du capital naturel, il importe que le volet paysager en assure de bonnes conditions de perception et d'expérience.

#### **5. e. 4 DE GRANDS AXES STRATÉGIQUES CADRES DES ACTIONS DE GESTION**

L'ensemble des valeurs du territoire a fait l'objet d'une analyse et les attributs de chacune des valeurs ont permis de dégager des axes de travail pour l'élaboration d'un plan de gestion.

Le tableau suivant permet de comprendre la logique de construction des axes de gestion à partir des valeurs du bien.

Fondés sur les attributs de la VUE et des valeurs décrites ci-dessus, 5 axes stratégiques se dégagent pour assurer la gestion du bien et la préservation de sa VUE.

##### **5. e. 4. a AXE 1 : LA PRÉSERVATION DE LA VUE DANS LE BIEN**

Cet axe est l'axe essentiel pour la préservation du bien. Il comprend notamment toutes les actions concernant la protection des espaces et espèces non protégés du bien. Il comprend également un volet important concernant les continuités écologiques entre les 2 zones du bien et les littoraux et les sommets. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est également un point fort de cet axe stratégique. Il prévoit les actions d'amélioration des connaissances et l'évaluation de la vulnérabilité des espèces. C'est dans cet axe que les missions de suivi et de police réglementaire sont inscrites.

Comme vu dans la section 4, la pratique de la chasse est présente dans le bien. Cette dernière étant une menace pour le maintien de certaines espèces, des mesures seront prises afin de diminuer voir de stopper totalement les impacts de cette activité. En effet, dans un premier temps et en concertation avec la fédération des chasseurs de Martinique, les espèces les plus rares pourront être retirées de l'arrêté préfectoral avant la fin des baux en 2021. Le suivi des carnets de chasse pourra devenir plus rigoureux afin d'établir réellement les éléments quantitatifs et qualitatifs de cette pratique.

Puis, dans un deuxième temps, l'interdiction de la chasse au sein du bien inscrit sera envisagée afin de répondre aux critères respectant l'intégrité du bien.

Au niveau de la sylviculture, présente également dans le bien comme indiqué dans la section 4, des actions tendent à être mise en place afin de respecter les valeurs du bien.

En effet, le plan de gestion s'engage à faire évoluer cette pratique, bien que peu impactante, de manière à préserver l'intégrité du bien. Le respect de la régénérescence naturelle avec des espèces indigènes suite à l'exploitation de certaines parcelles sera, par exemple, une action mise en place.

##### **5. e. 4. b AXE 2 : L'AMÉLIORATION ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES DE BIODIVERSITÉ ET DE LA GÉODIVERSITÉ**

Cet axe concerne les actions de connaissances et de recherches sur la biodiversité et la géodiversité dans le bien et aux abords. Il prévoit notamment les partenariats avec les structures de recherches et les universités.

##### **5. e. 4. c AXE 3 : LA MOBILISATION DES VALEURS CULTURELLES ET DE L'HISTOIRE DES HOMMES AU SERVICE DE L'APPROPRIATION PAR LA POPULATION DES ENJEUX DE LA VUE, DE LA PRÉSERVATION DE LA VUE, ET DU PROJET DE TERRITOIRE**

Cet axe comprend les actions en lien avec les différentes valeurs du bien et sur tout ce qui concerne la vulgarisation grand public de la VUE, les actions d'éducation, et de communication. Il comprend également le travail sur les valeurs culturelles du bien et sur les actions qui permettent de les mobiliser au service de la préservation de la VUE et de la mobilisation citoyenne. Cet axe permet également le développement des créations contemporaines, dans et hors du bien, en lien avec celui-ci.

##### **5. e. 4. d AXE 4 : UN PROJET DE TERRITOIRE : LA ZONE TAMPON COMME L'ESPACE DU PROJET ET DE VALORISATION (AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS, PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES)**

L'axe 4 relève plutôt des actions d'aménagements et d'accueil du public dans le bien et aux abords. Il comprend le plan d'actions touristiques qui sera développé pour gérer le public dans et aux abords du bien. Il prévoit les actions de communication et de valorisation des images du bien. Les actions prévues sur la zone tampon concernent l'agriculture et la valorisation des produits agricoles, la gestion de l'exploitation des

matériaux sur la Montagne Pelée. C'est aussi dans cet axe que se trouve le projet de Manman "Trace" et de créations de sentiers de randonnées dans et aux abords du bien.

#### 5. e. 4. eAXE 5 : LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Cet axe est un axe majeur dans la stratégie de préservation de la biodiversité et de la géodiversité de la région (hotspot de biodiversité) et entre les îles voisines de la Martinique. Il s'appuie sur les délibérations faites à Sainte-Lucie et à la Dominique au moment de leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

Il permet à la Martinique et donc à l'État français de proposer l'inscription d'un bien naturel en complète cohérence avec la stratégie régionale du Patrimoine Mondial et les avis de l'UICN qui positionne la Martinique dans les 100 aires les plus irremplaçables au monde. Sur le plan scientifique, la Martinique se positionne au niveau des Petites Antilles depuis longtemps comme un chef de file, de suivi et d'observation des volcans, notamment depuis l'éruption de 1902 et la création des observatoires de la Montagne Pelée.

Sur le plan de la biodiversité, elle a également fait l'objet de nombreuses prospections et le rayonnement de Saint-Pierre a contribué à la diffusion des connaissances dans l'arc antillais et au-delà. La Martinique est membre de l'OECD et à ce titre a constitué un cadre de gouvernance pour la gestion des biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial. L'Université des Antilles collabore étroitement avec l'Université des West Indies, le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et le Muséum National d'Histoire Naturelle. L'ONF et le PNRM ont par ailleurs collaboré étroitement avec la Dominique consécutivement à leur inscription sur la liste du Patrimoine Mondial pour la réalisation d'un sentier de découverte de l'ensemble de leurs massifs forestiers et la formation des agents de gestion des sites entre 2008 et 2012.

Des actions de collaboration existent sur le plan des géosciences grâce à l'OVSM (Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Montagne Pelée) qui est un des principaux observatoires telluriques de la Caraïbe avec celui de Trinidad et de la Guadeloupe. Il assure notamment le suivi d'activités telluriques de la Dominique. Un nouvel observatoire ouvert en 2019 porte un projet de création d'une plateforme régionale de surveillance tellurique (projet INTERREG PREST).

Compte tenu de ce contexte historique et scientifique, le projet d'inscription d'un bien Martiniquais sur la liste du Patrimoine Mondial se fera dans un cadre de collaboration régionale déjà établie de longue date et comportant des projets d'importance majeure sur le plan régional à court et moyen terme. Un cadre régional au niveau de l'OECD est fixé par la délibération de Montserrat de 2018. Un cadre de collaboration entre les îles de Sainte-Lucie et la Dominique sera mis en place via des déclarations d'intention de coopérer.

**Ces 5 axes stratégiques sont déclinés en actions.**



**DES VALEURS  
AUX AXES STRATÉGIQUES**

CRITÈRES VUE OU AUTRES VALEURS	VALEURS	ATTRIBUTS	ENJEUX	AXES	ZONAGE CONCERNÉ
<b>CRITÈRE VIII :</b> " ÊTRE DES EXEMPLES REPRÉSENTATIFS DES GRANDS STADES DE L'HISTOIRE DE LA TERRE, DE PROCESSUS GÉOLOGIQUES EN COURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES FORMES TERRESTRES"	<b>UN VOLCANISME SPÉCIFIQUE À VALEUR D'EXEMPLARITÉ</b>	<b>UNE ÎLE ARCHIPEL</b>	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DE LA GÉODIVERSITÉ / PARTAGE DES CONNAISSANCES DE LA GÉODIVERSITÉ	1, 2, 3	BIEN
		D'ANCIENNES ÎLES VOLCANIQUES UNIQUES SUR UN ARC VOLCANIQUE RÉCENT ACTIF			
		UN VOLCANISME INSULAIRE ANCIEN ET VIVACE DANS UN CONTEXTE DE SUBDUCTION SINGULIER ET PARADOXAL			
		<b>UN VOLCANISME PÉLÉEN TRÈS SPÉCIFIQUE</b>	PARTAGE DES CONNAISSANCES DE LA GÉODIVERSITÉ / PRÉSERVATION DE LA GÉODIVERSITÉ	1, 3	
		RECONSTITUTION DE L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DE LA MONTAGNE PELÉE			
		LES ÉRUPTIONS À DÔME DE LAVE ET LES EXPLOSIONS VIOLENTES DIRIGÉES LATÉRALEMENT			
		ORIGINALITÉ DE LA MONTAGNE PELÉES SUR LE PLAN VOLCANOLOGIQUE			
		VOLCANISME DES PITONS DU CARBET	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DE LA GÉODIVERSITÉ PARTAGE DES CONNAISSANCES DE LA GÉODIVERSITÉ PRÉSERVATION LA GÉODIVERSITÉ	1, 2, 3	
		ÉVOLUTION DU VOLCANISME DU MORNE JACOB - PITONS DU CARBET			
		ORIGINE DE LA DÉSTABILISATION DE FLANC			
		ORIGINE DES DÔMES DE LAVES ÉRIGÉS DÉNOMMÉS PITONS			
		ÂGE DE LA DÉSTABILISATION DE FLANC			
		ACTIVITÉ POSTÉRIEURE			
		ACTIVITÉ DE RECHERCHE EN COURS SUR CE VOLCAN			
		LES PITONS DE SAINTE-LUCIE : UN PHÉNOMÈNE GÉOLOGIQUE SIMILAIRE			

CRITÈRES VUE OU AUTRES VALEURS	VALEURS	ATTRIBUTS	ENJEUX	AXES	ZONAGE CONCERNÉ
<b>CRITÈRE X :</b> "CONTENIR LES HABITATS NATURELS LES PLUS REPRÉSENTATIFS ET LES PLUS IMPORTANTS POUR LA CONSERVATION IN SITU DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS CEUX OÙ SURVIVENT DES ESPÈCES MENACÉES AYANT UNE VALEUR EXCEPTIONNELLE DU POINT DE VUE DE LA SCIENCE OU DE LA CONSERVATION"	<b>LES HABITATS NATURELS LES PLUS REPRÉSENTATIFS ET LES PLUS IMPORTANTS POUR LA CONSERVATION IN SITU DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE</b>	<b>LA MARTINIQUE SE SITUE DANS LES GRANDES RÉGIONS PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</b>	PRÉSERVATION DES AIRES NATURELLES	1, 2, 5	BIEN
			COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION		
			AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC LES AUTRES ÎLES		
		<b>LE BIEN PROPOSÉ INTÈGRE DES CONTINUUMS ÉCOLOGIQUES DANS UN EXCELLENT ÉTAT DE CONSERVATION</b>		1, 2	
		LE BIEN CONCENTRE AU CŒUR DES VERSANTS NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE DES FORMATIONS VÉGÉTALES TOTALEMENT PRIMITIVES	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DE BIODIVERSITÉ		
			PARTAGE DES CONNAISSANCES		
		VALEURS ET POTENTIALITÉS DES FORÊTS PRIMAIRES ET ANCIENNES	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DE BIODIVERSITÉ		
			PRÉSERVATION DES AIRES NATURELLES		
		DES CONTINUITÉS UNIQUES DANS LA CARAÏBE	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DES HABITATS		
			PRÉSERVATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES		
RESTAURATION ET CRÉATION DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, NOTAMMENT ENTRE LES DEUX ZONES DU BIEN					

CRITÈRES VUE OU AUTRES VALEURS	VALEURS	ATTRIBUTS	ENJEUX	AXES	ZONAGE CONCERNÉ	
<p><b>CRITÈRE X :</b> "CONTENIR LES HABITATS NATURELS LES PLUS REPRÉSENTATIFS ET LES PLUS IMPORTANTS POUR LA CONSERVATION IN SITU DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS CEUX OÙ SURVIVENT DES ESPÈCES MENACÉES AYANT UNE VALEUR EXCEPTIONNELLE DU POINT DE VUE DE LA SCIENCE OU DE LA CONSERVATION"</p>	<p><b>LE BIEN PROPOSÉ EST L'UN DES PLUS DIVERSIFIÉ ET REPRÉSENTATIF DE SON TYPE</b></p>	<p>LE BIEN CONCENTRE DANS UNE ENVELOPPE SPATIALE SUFFISAMMENT GRANDE ET FONCTIONNELLE L'ENSEMBLE DES FORÊTS TYPIQUES DES ÎLES MONTAGNEUSES DES PETITES ANTILLES</p>		<p>1, 2</p>	<p>BIEN</p>	
		<p>DIVERSITÉ DES TYPES FORESTIERS</p>	<p>AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES</p>			<p>1, 2</p>
			<p>PRÉSERVATION DES HABITATS</p>			
			<p>PARTAGE DES CONNAISSANCES</p>			
		<p>LE BIEN PROPOSÉ PRÉSENTE UNE DIVERSITÉ BOTANIQUE ET LES NIVEAUX D'ENDÉMISME EN PLANTES VASCULAIRES LES PLUS ÉLEVÉS DES PETITES ANTILLES</p>				
		<p>RICHESSSE ET ENDÉMISME FLORISTIQUE</p>	<p>STRUCTURATION ET ORGANISATION DE LA CONNAISSANCE</p>	<p>1, 2, 3</p>		
			<p>AMÉLIORATION DES CONNAISSANCE</p>			
			<p>LUTTE CONTRE LES EEE</p>			
		<p>PRÉSERVATION DES ESPÈCES INDIGÈNES</p>				
		<p>LE BIEN PROPOSÉ ABRITE DES ESPÈCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES À FORTE VALEUR PATRIMONIALE ET IRREMPLAÇABLES À L'ÉCHELLE MONDIALE</p>				
		<p>DES ESPÈCES FAUNISTIQUES MENACÉES ET / OU À FORTE VALEUR PATRIMONIALE</p>	<p>PRÉSERVATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES ET IRREMPLAÇABLES</p>			
			<p>LUTTE CONTRE LES EEE</p>			
			<p>AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES</p>			
		<p>DES ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES ET / OU À FORTE VALEUR PATRIMONIALE</p>	<p>PARTAGE DES CONNAISSANCES</p>			
<p>PRÉSERVATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES ET IRREMPLAÇABLES</p>						
<p>LUTTE CONTRE LES EEE</p>						
<p>AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES</p>						
<p>DES ESPÈCES FONGIQUES À FORTE VALEUR PATRIMONIALE</p>	<p>PRÉSERVATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES ET IRREMPLAÇABLES</p>					
	<p>PARTAGE DES CONNAISSANCES</p>					

CRITÈRES VUE OU AUTRES VALEURS	VALEURS	ATTRIBUTS	ENJEUX	AXES	ZONAGE CONCERNÉ
AUTRES VALEURS DU BIEN 2	PLACE DE LA MARTINIQUE DANS LE MONDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS SCIENTIFIQUES : VOLCANOLOGIQUES ET BOTANIQUES	PLACE PARTICULIÈRE DE LA MARTINIQUE DANS LES MIGRATIONS VÉGÉTALES DANS LE MONDE	COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA CONNAISSANCE	3, 5	ZT
		RÔLE DU JARDIN DE SAINT-PIERRE ET HISTOIRE DES COLLECTES ET PROSPECTIONS BOTANIQUES EN MARTINIQUE	VALORISER LA PLACE DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE DANS LES CONSERVATOIRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX : RÉSEAUX EXISTANTS ?		
		PROSPECTION ET DISPERSION DES ESPÈCES DANS LES GRANDS CONSERVATOIRES DANS LE MONDE	COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA CONNAISSANCE		
		LES PLANTES MÉDICINALES ET ETHNOPHARMACOPÉE	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTE SUR LE PÉRIMÈTRE		ZT ET CDB
			PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ MARTINICAISE À L'ÉCHELLE CARIBÉENNE, NATIONALE ET INTERNATIONALE		
		APPORT SCIENTIFIQUE DE L'ÉTUDE DE L'ÉRUPTION DE 1902 ET MISE EN PLACE DES OBSERVATOIRES VOLCANOLOGIQUES			ZT
		PLACE DE L'OBSERVATOIRE VOLCANOLOGIQUE DE LA MONTAGNE PELÉE : LE NOUVEL OBSERVATOIRE			
RÔLE DE SAINT-PIERRE AU SAINT DE LA CARAÏBE : VILLE CAPITALE	MÉMOIRE DE LA CATASTROPHE				
AUTRES VALEURS DU BIEN 3	HISTOIRE DES HOMMES : MARRONNAGE ET DISSIDENCE, LES FORÊTS, TERRES DE LIBERTÉ	PLACE PARTICULIÈRE DU NORD MARTINIQUE DANS LA DISSIDENCE ET LE MARRONNAGE.	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES HISTORIQUES	3	ZT ET CDB
		HÉRITAGE AMÉRINDIEN	CONNAISSANCES HISTORIQUES, USAGES TRADITIONNELS DES PLANTES		
AUTRES VALEURS DU BIEN 4	CULTURE DES MORNES	LE COCHON MARRON	VALORISATION DE LA CONNAISSANCE HISTORIQUE	3	ZT
		LE JARDIN CRÉOLE : UNE PRATIQUE TRÈS ACTUELLE ET IDENTITAIRE	VALORISATION DE LA CULTURE TRADITIONNELLE		
		LE <i>LASOTÉ</i> : L'ALLIANCE DE LA CULTURE ET DE LA NATURE	FORMATION PRÉSERVATION DES PAYSAGES		

CRITÈRES VUE OU AUTRES VALEURS	VALEURS	ATTRIBUTS	ENJEUX	AXES	ZONAGE CONCERNÉ
<b>AUTRES VALEURS DU BIEN 5</b>	<b>UN BIEN DIRECTEMENT ASSOCIÉ À DES IDÉES, DES ŒUVRES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES AYANT UNE SIGNIFICATION PARTICULIÈRE</b>		STIMULER LA PRODUCTION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE	3	ZT ET CADRE DISTANT
	<b>L'ASSOCIATION AVEC DES ŒUVRES LITTÉRAIRES</b>	EXCELLENCE DE L'ÉCRITURE ET DE LA LANGUE	VALORISER LA CONNAISSANCES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC		
	<b>L'ASSOCIATION AVEC DES ŒUVRES ARTISTIQUES</b>	PLACE DE LA NATURE ET DE LA FORÊT DANS LES REPRÉSENTATIONS. HISTORIQUE DE LA REPRÉSENTATION DES PAYSAGES DE LA PÉRIODE COLONIALE À NOS JOURS MUSIQUE			
<b>AUTRES VALEURS DU BIEN 6</b>	<b>MYTHES ET CROYANCES</b>	LA PERCEPTION DU SERPENT : SA PLACE DANS LA REPRÉSENTATION DE LA FÔRET : "LA BÊTE LONGUE"	VALORISER LA CONNAISSANCES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC	3	ZT ET CDB
		MYTHES, LÉGENDES, CROYANCES, IMAGINAIRES ET RITES MAGICO-RELIGIEUX ASSOCIÉS À LA FAUNE, LA FLORE ET LA FÔRET.	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES		
		USAGE D'ESPÈCES DANS LA PHARMACOPÉES TRADITIONNELLES, PAR LES POUVOIRS MAGICO-RELIGIEUX ASSOCIÉS À CERTAINES ESPÈCES	VALORISER LA CONNAISSANCES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC		
		LE CONTE TRADITIONNEL	TRANSMISSION AUX GÉNÉRATIONS FUTURES ACCOMPAGNER LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES CONTEMPORAINES		
<b>AUTRES VALEURS DU BIEN 7</b>	<b>PAYSAGES EMBLÉMATIQUES</b>	BAIE DE SAINT-PIERRE	PRÉSERVATION DES POINTS DE VUE	4	ZT ET CADRE DISTANT
		VUES SUR LE VOLCAN	AMÉNAGEMENT DE SITES D'OBSERVATION		
		VUES SUR LES PITONS	VALORISATION TOURISTIQUE		
		MORNES HABITÉS / CULTIVÉS	PRÉSERVATION DES PAYSAGES PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES AGRICOLES		
		LES GRANDES EXPLOITATIONS SUR LES FLANCS DE LA PELÉE	PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME		
		GRAND'RIVIÈRE			
		BOURGS			
		RIVIÈRES ET EMBOUCHURES	PRÉSERVATION DES CARACTÈRES NATURELS DES COURS D'EAU		
		SCÉNOGRAPHIE DE LA PROGRESSION DU CADRE DISTANT AU BIEN : MISE EN SCÈNE ET DRAMATISATION DE LA NATURE			

## POUR ASSURER LA PRÉSERVATION DE LA VUE ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR D'UN PROJET COMMUN, 5 AXES ONT ÉTÉ RETENUS

### AXES RETENUS

1. PRÉSERVATION DE LA VUE DANS LE BIEN
2. AMÉLIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA GÉODIVERSITÉ (PARTAGE DES CONNAISSANCES : NIVEAU ACTEURS SCIENTIFIQUES OU DE LA GESTION)
3. MOBILISATION DES VALEURS CULTURELLES ET DE L'HISTOIRE DES HOMMES AU SERVICE DE L'APPROPRIATION PAR LA POPULATION DES ENJEUX DE LA VUE, DE LA PRÉSERVATION DE LA VUE, ET DU PROJET DE TERRITOIRE
4. PROJET DE TERRITOIRE : LA ZONE TAMPON COMME L'ESPACE DU PROJET ET DE VALORISATION (AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS, PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES)
5. COOPÉRATION INTERNATIONALE



**DES AXES  
AUX ACTIONS DE GESTION**

<b>AXE 1.</b> <b>PRÉSERVATION DE LA VUE</b> <b>DANS LE BIEN</b>	<b>AXE 2.</b> <b>AMÉLIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES</b> <b>DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA GÉODIVERSITÉ</b>	<b>AXE 3.</b> <b>VULGARISATION SCIENTIFIQUE ET MOBILISATION DES VALEURS</b> <b>CULTURELLES ET DE L'HISTOIRE DES HOMMES AU SERVICE</b> <b>DE L'APPROPRIATION PAR LA POPULATION DES ENJEUX DE LA VUE,</b> <b>DE LA PRÉSERVATION DE LA VUE, ET DU PROJET DE TERRITOIRE</b>
1. 1. ACQUÉRIR LES ESPACES PRIVÉS DU BIEN	2. 1. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES DIFFÉRENTS TYPES FORESTIERS	3. 1. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ANTHROPOLOGIQUES ET CULTURELLES EN LIEN AVEC LA VUE
1. 2. METTRE EN PLACE LES MESURES DE PROTECTIONS FORTES SUR LES ESPACES NON PROTÉGÉS DU BIEN	2. 2. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR CERTAINS TAXONS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	3. 2. CONSTRUIRE UN DISCOURS COMMUN ET PARTAGÉ SUR LES SCIENCES ET LA CULTURE QUI SERVE DE SUPPORT AU PROJET DE TERRITOIRE, À L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION
1. 3. LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE BIEN ET AUX ABORDS	2. 3. VALORISER LES CONNAISSANCES AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE DE BIODIVERSITÉ RÉGIONAL	3. 3. METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN
1. 4. IDENTIFIER LES ESPÈCES MENACÉES ET LES FAIRE RECONNAÎTRE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	2. 4. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DES GÉOSCIENCES DANS LE BIEN ET AUX ABORDS	3. 4. VALORISER LES ŒUVRES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES INSPIRÉES DES RELIEFS ET DES FORÊTS DU NORD DE LA MARTINIQUE
1. 5. PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES	2. 5. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS ET LES CARTOGRAPHIER	3. 5. DÉVELOPPER, ET VALORISER LES SAVOIRS VERNACULAIRES ASSOCIÉS AUX CROYANCES, LÉGENDES ET MYTHES LIÉS À LA FORÊT, AUX ESPÈCES OU AU VOLCAN
1. 6. IDENTIFIER, PRÉSERVER ET RESTAURER LES TRAMES VERTES SITUÉES ENTRE LES DEUX UNITÉS DU BIEN	2. 6. METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS AVEC DES ENTITÉS SCIENTIFIQUES	3. 6. METTRE EN LUMIÈRE L'HISTOIRE LIÉE À LA MONTAGNE PELÉE ET À LA VOLCANOLOGIE : MÉMOIRE DE LA CATASTROPHE DE 1902
1. 7. MENER DES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA GÉODIVERSITÉ	2. 7. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR L'IMPACT DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LE BIEN	3. 7. FAVORISER LA PRODUCTION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE EN LIEN AVEC LES VALEURS DU BIEN
1. 8. CONTENIR LES EXPLOITATIONS DE GRANULATS À L'EXTÉRIEUR DU BIEN : MISE À JOUR SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES	-	-
1. 9. SURVEILLER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION LIÉE AUX ESPACES NATURELS : POLICE EFFICIENTE	-	-
1. 10 PRATIQUER UNE SYLVICULTURE DURABLE	-	-
	-	-

**TABEAU 9 : AXES DU PLAN DE GESTION**

<p style="text-align: center;"><b>AXE 4.</b>  <b>PROJET DE TERRITOIRE : LA ZONE TAMPON COMME L'ESPACE DU PROJET  ET DE VALORISATION (AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS, PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>AXE 5.</b>  <b>COOPÉRATION INTERNATIONALE</b></p>
4. 1. IDENTIFIER ET AMÉNAGER LES PORTES D'ENTRÉES SUR LE BIEN	5. 1. METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES BIENS NATURELS DES PETITES ANTILLES
4. 2. AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC	5. 2. COOPÉRER DANS LE CADRE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES
4. 3. INSTALLER LES MOYENS DE LA GOUVERNANCE DU PLAN DE GESTION ET ANIMER UN RÉSEAU DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE BIEN	5. 3. COOPÉRER DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE
4. 4. DÉVELOPPER DES ÉTUDES SUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LE BIEN	5. 4. CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DES SITES CARIBÉENS POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DES SITES UNESCO DE LA CARAÏBE : CRÉER UN CENTRE DE CATÉGORIE 2
4. 5. METTRE EN COMMUN LES MOYENS DE COMMUNICATION ET HOMOGENÉISER LES IMAGES ET OUTILS AYANT TRAIT AU BIEN	5. 5. METTRE EN PLACE DES FORMATIONS COMMUNES
4. 6 CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL	-
4. 7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN	-
4. 8. FAVORISER DES FILIÈRES AGRICOLES VERTUEUSES AUX ABORDS DU BIEN	-
4. 9. VALORISER LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE AUX ABORDS DU BIEN	-
4. 10. DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES AGRICOLES	-
4. 11. ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE CARRIÈRES ET LES ACTEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES ET DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LEURS ACTIVITÉS	-
4. 12. STRUCTURER ET DÉVELOPPER UN ÉCOTOURISME DURABLE : METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES	-
4. 13. PÉRENNISER LES STRUCTURES QUI PERMETTENT LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DE LA VUE	-
4. 14. CRÉATION D'UN SENTIER TRAVERSANT LE BIEN : WANAKAERA MANMAN TRACE	
4. 15. METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES AGROFORESTIERS DURABLES	

## LE PLAN DE GESTION : FICHES ACTIONS

COURT TERME (CT) : 3 À 5 ANS  
MOYEN TERME (MT) : 5 À 8 ANS  
LONG TERME (LT) : PLUS DE 8 ANS



# AXE 1

## PRÉSERVATION DE LA VUE DANS LE BIEN

**CRITÈRE X****ZONE CONCERNÉE :** bien**DÉLAI DE RÉALISATION :**

Stratégie globale d'acquisition partenariale à long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :**

123

**CONTEXTE :**

Il existe sur le périmètre du bien un certain nombre d'espaces appartenant à des propriétaires privés (20% environ du bien). Il convient de convenir d'une stratégie d'acquisition de ces parcelles entre le Conservatoire du Littoral (CDL) et la Collectivité de Martinique (CTM).

Il conviendrait ensuite de requalifier ces espaces en leur attribuant les protections les plus fortes existant au niveau national.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Conservatoire du Littoral

CTM

Propriétaires privés

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- S'appuyer sur la stratégie du CDL pour une acquisition des parcelles du cœur de bien ;
- Définir une stratégie d'acquisition d'espaces naturels sensibles au niveau de la CTM.

**BUDGÉTISATION :****Coût de l'action estimé :** 6 millions d'euros (coût moyen entre 3 500€ à 4 500€ par Ha pour le CDL, pour 1 400 Ha)**Recettes évaluées :** CTM / CDL / FEDER

# METTRE EN PLACE LES MESURES DE PROTECTIONS FORTES SUR LES ESPACES NON PROTÉGÉS DU BIEN

**CRITÈRE X****ZONE CONCERNÉE :** bien**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :**

123

**CONTEXTE :**

Il existe sur le périmètre du bien un certain nombre d'espaces ne bénéficiant pas des mesures de protection les plus fortes exigées par l'UNESCO. Il conviendrait de requalifier ces espaces en leur attribuant les protections les plus fortes existant au niveau national.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

DEAL

PNRM

ONF

Municipalités

Conservatoire du Littoral

CTM

Propriétaires privés

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Dans un premier temps, il s'agit de réunir l'ensemble des gestionnaires du bien et de définir une stratégie pour le montage de ces dossiers de protection pour les zones non protégées du bien (RBI, APB, Site classé...). Dans un second temps, l'action vise à effectuer le montage et le suivi des dossiers de mise en protection forte de ces espaces.

Les travaux nécessiteront un travail de diagnostic, de cartographie, de terrain ainsi qu'un travail rédactionnel et des rencontres régulières avec les acteurs concernés. L'objectif est de réaliser cette action avec le concours d'un prestataire externe.

**BUDGÉTISATION :****Coût global de l'action estimé :** 20.000€**Recettes évaluées :** CTM / DEAL / UE / PNRM**Indicateurs pour mesurer l'état de conservation du bien :**

Surfaces protégées par arrêté de protection de biotope et géotope

Surfaces protégées du point de vue de la biodiversité

**Indicateurs de réalisation :**

Surfaces en cours de protection

Nombre de dossiers de protection élaborés

**Fiches liées :**

1.1. Acquérir les espaces privés du bien

## CRITÈRE X

ZONE CONCERNÉE : Bien et zone tampon

## DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

## CONTEXTE :

Au niveau mondial, les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent la troisième cause d'érosion de la biodiversité. Les dernières estimations de la Liste rouge de l'UICN montrent qu'elles représentent une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres menacées et qu'elles ont causé 50% des extinctions connues.

En conséquence, les EEE ont des impacts négatifs sur les espèces indigènes, le fonctionnement des écosystèmes, et les services écosystémiques liés. Elles peuvent générer des impacts sur les activités économiques et la santé humaine. La prévention et la gestion des EEE fait partie des 20 objectifs d'Aïchi, adoptés par les États Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Les EEE sont d'autant plus problématiques en milieu insulaire, du fait de la fragilité des espèces et du fort taux d'endémisme présent. Elles ont été responsables de nombreuses extinctions (exemple de l'extinction d'espèces causée par la présence de la mangouste *Urva auropunctata* (Sugimura et al., 2013).

En 2013, une stratégie de suivi et de prévention des EEE a été rédigée par les DEAL de Guadeloupe et Martinique portant sur l'échelle des îles de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Martin.

À l'heure actuelle, le cadre réglementaire appliqué à la Martinique reproduit fidèlement le schéma législatif européen et national : et le RÈGLEMENT (UE) No1143 / 2014 du Parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction de la propagation des espèces exotiques envahissantes et article L. 411-3 du Code de l'Environnement français.

Sur notre territoire, différents axes d'intervention sur les EEE sont investis :

- **contrôle aux frontières, importation et analyse de risques**

Il s'opère pour la sécurité sanitaire des territoires sur la base de la réglementation nationale sanitaire et phytosanitaire par le contrôle frontalier du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire à l'importation (SIVEP).

En Martinique, comme dans les autres Régions ultrapériphériques, il existe deux niveaux d'interdiction. Le premier est l'interdiction d'introduction dans le milieu naturel d'espèces non indigènes. Le deuxième niveau est l'interdiction des usages (importation, vente, détention, transport... pour une liste d'espèces. Autant pour la faune que pour la flore, des arrêtés ministériels récents interdisent l'introduction et la propagation d'EEE sur le territoire : arrêtés de niveau 1 du 8 février 2018, arrêtés de niveau 2 du 9 août 2019 pour la flore et du 7 juillet 2020 pour la faune.

- **veille et surveillance**

Une veille est organisée pour certaines espèces ciblées (Ex : Iguane commun *Iguana iguana* dans le cadre du Plan National d'actions en faveur de la conservation de l'iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima*) ou menée dans le cadre de programmes multi-partenariaux tels que le réseau « Sentinelle ». Ce dernier, mis en œuvre depuis 2017, est coordonné par l'Office de l'eau Martinique et mené en partenariat avec l'ONF et le PNRM. L'objectif du réseau est d'utiliser la présence importante des agents de l'ONF et du PNRM sur le terrain afin d'aider l'ODE dans son travail d'identification de pressions, visibles dans le lit des cours d'eau et pouvant impacter les milieux aquatiques et leur biocénose. Parmi les divers types de pollution ou de menaces, les agents relèvent la présence d'EEE. Pour exemple, sur le périmètre du bien, ces relevés ont permis de repérer *Miconia calvescens*, espèce exotique végétale envahissante, et de mener des actions de lutte par l'ONF.

Par ailleurs, un contrôle des établissements animaliers est réalisé par les services de l'État et les établissements publics (DEAL- Office national de la chasse et de la faune sauvage).

#### - lutte rapide

La lutte rapide découle de la détection précoce de l'espèce et par conséquent de la qualité de la surveillance biologique du territoire. Elle aboutit généralement à une éradication de l'espèce si les actions sont déclenchées suffisamment tôt. La culture de la lutte rapide commence à se développer aux Antilles.

#### - lutte

À l'échelle de la Martinique, plusieurs actions de lutte contre les EEE sont menées, sur des espèces ou des espaces ciblés, ce qui démontre l'expertise des acteurs locaux. Les espèces concernées sont les suivantes :

- **Rat noir** *Rattus rattus* : par le PNRM sur les espaces naturels (éradications réussies sur des îlets protégés), la FREDON et des agriculteurs en milieu agricole.
- **Mangouste** *Urva auropunctata* : par le PNRM et l'ONF sur des îlets et les zones protégées (Réserve naturelle de la Caravelle).
- **Iguane commun** *Iguana iguana* : dans le cadre d'un Plan national d'actions en faveur de l'iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima* coordonné par l'ONF et mené par le PNRM, la DEAL et les associations.. Un plan de lutte contre l'iguane commun a été rédigé, identifiant ainsi les actions à mener. Des actions de repérage sur le terrain et de lutte ont lieu ponctuellement et seront intensifiées dans les années à venir.
- **Jacinthe d'eau** *Eichhornia crassipes* : programme d'arrachage, notamment dans le cadre d'un chantier d'insertion coordonné par le PNRM dans le centre de l'île.

Concernant le bien, plusieurs espèces exotiques envahissantes sont recensées dans son périmètre et aux abords. On peut notamment citer :

- **Le Miconia** ou Cancer vert *Miconia calvescens* l'ONF effectue une lutte rapide sur cette espèce. Etant bien installée, une détection précoce n'est pas envisageable. Aujourd'hui elle n'a pas été observée dans le bien mais à environ 4 km du cœur. Actuellement, ce sont deux à trois stations qui ont été localisées. L'espèce serait en phase d'invasion. Compte-tenu de ses impacts documentés dans les îles du Pacifique, dont la Polynésie française (Meyer & Fourdrigniez, 2011) l'élimination du Miconia doit constituer une priorité.
- **Le Saint sacrement** *Heliocarpus donnellsmithii* l'espèce est présente dans le bien, elle a notamment été vue sur le secteur de Grande Savane, à la lisière de la RBI. De par son écologie, elle ne peut s'installer plus en altitude, excepté dans les zones de savanes, qui devront particulièrement être surveillées. En effet, les peuplements forestiers présentent des facteurs abiotiques limitant pour l'installation de l'espèce. Des contrôles sont actuellement effectués sur certains sites.
- **Le Bambou commun** *Bambusa vulgaris* l'espèce est valorisée dans le cadre d'activités artisanales locales. Notamment l'association AFIBAD agit dans ce domaine sur l'ensemble du périmètre du bien.
- **Le Faux caoutchouc** *Funtunia elastica* il est présent dans la zone tampon (ex : présence d'une grosse population dans le secteur de Didier). Un suivi de l'aire de répartition sera nécessaire.
- **Le Tulipier du Gabon** *Spathodea campanulata* des actions de lutte sont réalisées par l'ONF autour des maisons forestières. Des juvéniles ont été observés en zone tampon.
- **L'Avocat marron** *Litsea glutinosa* l'espèce est présente en zone tampon. Elle est très envahissante en milieu agricole, plusieurs stations ont été localisées autour de Saint-Pierre. Une surveillance doit être menée.
- **Petite Citronnelle** *Triphasia trifolia*. Une surveillance devra être développée (observations en zone tampon, dans le secteur de Fond Boucher).
- **Thunbergie à grandes fleurs** *Thunbergia grandiflora*. Située dans le bien (route de Deux choux, route de Rivière Blanche), l'espèce devra être surveillée. Cette liane peut profiter des perturbations pour se développer (cyclones).

Les espèces exotiques envahissantes citées peuvent impacter le critère X de la VUE en affectant les habitats forestiers et le continuum écologique. En effet, le développement des EEE végétales dégrade les écosystèmes. Concernant les EEE animales, la Mangouste par exemple peut fortement affecter les populations d'oiseaux qui jouent un rôle fondamental dans la régénération forestière. Une densité élevée d'Iguanes communs peut également avoir des conséquences sur les valeurs du bien en fragilisant et en faisant disparaître la population d'Iguanes des Petites Antilles, endémique régional et disparu de nombreuses îles des Petites Antilles (Saint-Martin, Antigua et Barbuda, St Kitts et Nevis, Marie-Galante, Les Saintes, Grande-Terre en Guadeloupe, Centre et Sud de la Martinique). Le raton-laveur peut perturber les ripisylves en creusant des galeries.

Il faut noter qu'une Base de données sur les EEE est alimentée en continu par le Conservatoire botanique national de Martinique, la DEAL et l'ONF. Le site [www.faune-martinique.org](http://www.faune-martinique.org) permet également le recensement de données. Le réseau Sentinelle, décrit plus haut est également une source importante de données. Aujourd'hui, il est nécessaire de renforcer la coordination des différents acteurs afin d'agir efficacement sur cette problématique. Un groupe de travail EEE a été lancé en 2019 par la DEAL et un atelier scientifique EEE a été co-organisé par l'UICN, les DEAL et le PNRM en Martinique, du 10 au 13 février 2020. Une stratégie d'actions et des priorités d'intervention ont été identifiées (voir le rapport d'exécution de l'atelier en Annexes).

À l'échelle du territoire, des guides et des fiches de reconnaissance ont été réalisés par la DEAL dans le but d'inciter les acteurs locaux à utiliser des espèces indigènes plutôt que des EEE, dans les aménagements urbains par exemple.

#### - Valorisation économique liée aux EEE

L'Association AFIBAD agit sur le périmètre du bien en valorisant particulièrement le Bambou commun *Bambusa vulgaris*, notamment via un chantier d'insertion. L'association gère une bamboueraie dans le secteur présentant différentes espèces aux visiteurs. Des projets de valorisation en lien avec d'autres pays seront développés. Une attention particulière est portée à la non dissémination des essences dans le milieu naturel, notamment par le choix d'espèces présentant un mode de multiplication adapté.

Dans le cadre d'un projet de valorisation énergétique des essences végétales exotiques envahissantes récoltées sur le terrain, la Martinique possède un Centre de valorisation organique (CVO), dans la ville du Robert. Il constitue une unité de compostage et de méthanisation des biodéchets conçue pour traiter 40 000 tonnes de biodéchets et déchets verts par an.

#### - Communication et mobilisation du public

Actuellement, différentes actions de communication et de mobilisation du public sont menées à l'échelle de l'île et devront être multipliées dans le périmètre du bien et devront spécifiquement traiter des EEE du bien et des actions réalisées. Les initiatives existantes sont les suivantes :

Edition d'un guide de valorisation des plantes locales dans les aménagements aux Antilles (DEAL, 2017)

Edition d'une fiche décrivant deux EEE : Tulipier du Gabon et la Petite Citronnelle (ONF)

Articles spécifiques sur le thème des EEE sur la plateforme web et les réseaux sociaux de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité ([www.biodiversite-martinique.fr](http://www.biodiversite-martinique.fr)).

Edition d'un guide EEE et de fiches de reconnaissance (DEAL, 2020).

Concernant l'Iguane commun : différents supports de communication ont été édités par l'ONF (brochures, exposition) et un appel à témoignage pour recueillir des observations de la population a été lancé sur internet et les réseaux sociaux en 2019.

En termes de sciences participatives, le public est incité à transmettre ses observations d'espèces animales dont les EEE sur le site internet

[www.faune-martinique.org](http://www.faune-martinique.org), animé par le PNRM et un réseau d'acteurs. Ces données sont utilisées dans la veille pour les EEE et dans de nombreuses études.

#### ACTEURS CONCERNÉS :

ONF

DEAL

PNRM

ODE

Conservatoire botanique national de Martinique

Experts scientifiques (faune et flore)

Initiative EEE de l'UICN

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de préserver la VUE du bien, il est nécessaire d'agir sur la menace importante que constituent les EEE. Pour ce faire, il s'agit d'améliorer les différents axes d'intervention présentés dans le contexte.

#### - Gouvernance et coordination des acteurs

Il s'agira de travailler particulièrement sur cet axe en s'appuyant notamment sur les réseaux existants : groupe de travail EEE, réseau Sentinelle, réseau de veille Conservatoire botanique national de Martinique / ONF / DEAL.

La coordination des différents acteurs est primordiale afin d'agir efficacement et de façon concertée sur cette problématique. un atelier scientifique EEE a été co-organisé par l'UICN, les DEAL et le PNRM en Martinique, du 10 au 13 février 2020. Une stratégie d'actions et des priorités d'intervention ont été identifiées (voir le rapport d'exécution de l'atelier en Annexes).

Il est important de noter que le dernier rapport d'évaluation du bien « Cirques et remparts de la Réunion », qui avait conduit à une dégradation de la note du bien, avait notamment mis en évidence les importantes difficultés de gouvernance et de coordination entre les différents acteurs. Une vigilance particulière devra donc être portée sur cet axe.

#### - Contrôle aux frontières, importation et analyse de risques

L'application du RÈGLEMENT (UE) No1143 / 2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes a permis, par la publication des arrêtés de niveau 1 et 2 :

- d'intensifier la prévention des introductions aux frontières ;
- d'interdire l'introduction dans le milieu naturel d'espèces non indigènes ;
- d'interdire des usages (importation, vente, détention, transport... pour une liste d'espèces).

#### - Veille et surveillance

Les programmes tels que le réseau « Sentinelle » et le réseau de veille doivent perdurer et se renforcer, en augmentant particulièrement les efforts dans le périmètre du bien. En effet, cet accroissement de surveillance et de détection précoce, couplé au déploiement de moyens de lutte, a montré son efficacité. Le caractère multi-partenarial du programme est un atout.

Il conviendra de veiller à alimenter en continu le réseau de veille et d'éditer un rapport d'état sur les invasions pour le rendre accessible aux décideurs.

#### - **Lutte rapide**

La lutte rapide doit être fortement développée dans le bien en s'appuyant sur une liste d'espèces prioritaires qui sera élaborée à l'échelle régionale. Au sein du périmètre, des zones d'intervention prioritaires seront ciblées afin de concentrer les moyens humains sur ces espaces.

#### - **Lutte**

Les actions de lutte existantes doivent perdurer et se multiplier sur les espèces telles que le cancer vert, le Tulipier du Gabon, la Mangouste et l'Iguane commun.

Des campagnes de veille pourront être ciblées sur certains habitats à valeur patrimoniale (ex : savanes d'altitude pour le St Sacrement).

Pour le Bambou, qui est déjà bien installé, les chantiers de lutte sont très coûteux. L'objectif serait davantage de développer la communication et la mobilisation des acteurs et du grand public pour ne pas multiplier l'espèce. Il sera également utile de s'appuyer sur les actions de valorisation artisanale existantes même si l'exploitation économique des EEE ne constitue pas une solution aux difficultés de gestion de ces espèces. Une perspective pourrait également être étudiée quant à l'utilisation de Bambou pour la construction de barrage à Sargasses (solution utilisée en Guadeloupe).

#### - **Valorisation économique liée aux EEE**

Les initiatives existantes doivent se poursuivre tout en étant vigilant pour ne pas constituer de risques pour les milieux naturels.

Contre le bambou, des expérimentations pourraient être menées dans certains secteurs : les rhizomes pourraient être extraits entièrement du sol et la zone concernée serait replantée en espèces autochtones adaptées au biotope (sol, température, altitude). Les coupes des tiges et les rhizomes pourront ensuite être exportés dans le CVO.

En terme de stratégie régionale, il est nécessaire d'établir des priorités d'intervention (espèces prioritaires et zones prioritaires), ainsi qu'un processus d'intervention (procédure d'implication des acteurs). Le groupe de travail EEE lancé en 2019 devra être opérationnel, se réunir régulièrement et aboutir à des actions concrètes.

#### - **Communication et mobilisation du grand public**

Dans le but de sensibiliser la population sur la problématique des EEE et de l'informer des actions réalisées dans le bien et aux abords, il convient de développer des supports de sensibilisation spécifiques sur les EEE présentes dans le bien, leurs impacts et les actions menées. Pour effectuer cette sensibilisation, les acteurs publics et associatifs du domaine seront sollicités pour proposer et concevoir un contenu vulgarisé. Une vérification scientifique sera réalisée par des experts. Les types de supports de communication seront les suivants :

- articles spécifiques sur la plateforme web du bien
- brochures de présentation
- livrets d'identification
- vidéo

#### **BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 630 000€= 100.000€ / an pour la prévention et maîtrise des EEE+ 30 000€ pour le volet communication.

Recettes évaluées : CTM / DEAL (BOP 113) / UE / PNRM / OFB

#### **INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

NOMBRE DE DÉTECTION DE NOUVELLES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE BIEN ET SES ABORDS

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE LUTTE CONTRE LES EEE

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS

SURFACES SURVEILLÉES ET SURFACES SOUMISES À DES MOYENS DE LUTTE

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION

#### **FICHES LIÉES :**

3.3. METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN

# IDENTIFIER LES ESPÈCES MENACÉES ET LES FAIRE RECONNAITRE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

**CRITÈRE X**

ZONE CONCERNÉE : Bien

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 123**CONTEXTE :**

Il existe au sein du bien plusieurs espèces de faune et de flore qui sont menacées, de par l'exiguïté de leur aire de répartition et les menaces qui pèsent sur ces dernières.

Certaines sont déjà identifiées (Fleur boule montagne, Carouge, Colibri à tête bleue, Murin de la Martinique...), d'autres ne le sont pas. Il conviendrait donc d'identifier ces espèces et de les faire reconnaître à l'échelle nationale et internationale comme menacée et / ou devant bénéficier d'actions de conservation, et de leur permettre d'obtenir un statut de protection en adéquation avec leur niveau de vulnérabilité.

À l'échelle régionale, il s'agit d'avancer sur l'établissement des listes rouges UICN régionales. Dans ce cadre, le travail initié par la DEAL Martinique, depuis 2017 en collaboration avec l'UICN France, le MNHN de Paris et la fondation Biotope a permis la publication récente (Avril 2020) de la Liste rouge nationale – chapitre faune de Martinique. Les statuts de conservation sont ainsi actualisés pour 427 espèces qui ont été étudiées. Les groupes taxonomiques suivants ont été évalués : mammifères terrestres, reptiles et amphibiens, oiseaux, mollusques terrestres et d'eau douce, macro-crustacés et poissons d'eau douce, odonates, Lépidoptères et Coléoptères (longicornes, scarabées), mantes, phasmes, blattes. Les ateliers se sont déroulés début 2019 avec la présence d'un grand nombre d'experts des taxons concernés. Ils ont permis d'aboutir à de nouvelles propositions de statuts de menaces pour de nombreuses espèces. Pour certaines espèces déjà classées menacées par l'UICN, les travaux ont évalué un statut plus critique. Pour la flore, une Liste rouge partielle sur des espèces végétales présélectionnées a été élaborée, le livre rouge des espèces menacées est paru en 2014. Cet ouvrage est le résultat d'ateliers menés entre 2010 et 2013. Ainsi, 165 espèces végétales sont inscrites sur la LR en Martinique, dont 117 sont classées comme menacées

**ACTEURS CONCERNÉS :**

UICN

MNHN

Spécialistes faune / flore

Conservatoire botanique national de Martinique

DEAL

ONF

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit de se baser sur les études déjà existantes pour identifier les taxons menacés, puis monter des dossiers pour la reconnaissance de leur statut de vulnérabilité auprès des instances compétentes aux niveaux national et international.

Pour la faune, les ateliers qui se sont déroulés début 2019, avec la présence d'un grand nombre d'experts des taxons concernés, ont été le moyen d'avancer dans la démarche de reconnaissance de la vulnérabilité de certaines espèces présentes dans le bien. Les espèces dont la vulnérabilité est nouvellement reconnue au niveau international (nombreuses espèces d'insectes et de mollusques notamment) et les espèces dont le statut est plus critique devront bénéficier d'une attention particulière et de plans de conservation. Par la suite, il s'agira de poursuivre l'organisation d'ateliers pour les taxons non investis en 2019.

Pour la flore, l'enjeu est d'acquies des données sur les espèces classées pour le moment en « données insuffisantes (DD) ». C'est par exemple la démarche qui a été réalisée pour *Epidendrum revertianum*, aujourd'hui identifiée « en danger critique (CR) » au vue des données récoltées. Sur d'autres espèces fragiles, il reste encore des lacunes de connaissances qu'il est nécessaire de combler. Pour certaines espèces, les données existent mais doivent être davantage exploitées en renforçant la saisie, le stockage, la création de jeux de données à partir des connaissances et en exploitant des herbiers. Les démarches de bancarisation de données menées dans le cadre des missions du CBN Mq seront favorables à l'atteinte de ces objectifs. De nombreuses données seront également acquises dans le bien grâce à des inventaires menés dans le cadre d'Atlas de biodiversité communale qui seront réalisés pour 10 communes du périmètre. En effet, le PNRM est lauréat d'un appel à projet de l'OFB dont les actions seront menées de 2020 à 2023 et qui viseront à réaliser des inventaires floristiques et faunistiques sur 10 communes situées dans le bien. L'élaboration d'un Atlas de la Flore ainsi que la réalisation de suivis réguliers de la flore (cf. fiche action 2.2), donnant ainsi un état de la flore du bien et de ses tendances évolutives, seront des outils qui alimenteront les données des espèces encore peu documentées. Il est également important de noter que le préalable à l'établissement de Listes rouges pour la flore est la création d'un index taxonomique finalisé et validé par les experts, démarche actuellement menée par le Conservatoire botanique national de Martinique. Aussi, pour avancer dans la reconnaissance des degrés de menace qui pèse sur les espèces, le but est d'augmenter le nombre de publications scientifiques. L'utilisation des herbiers, du bar coding et donc l'augmentation des conditionnements d'échantillons pour des analyses génétiques futures est essentielle. Suite à la reconnaissance des statuts de menaces des espèces, il convient d'élaborer des plans de conservation tels que les Plans nationaux d'actions (PNA) ou les Plans régionaux d'actions (PRA) (cf. fiche action 1.5).

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 150.000€

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

Indicateurs pour mesurer l'état de conservation du bien :

Évolution de la prise en compte de la vulnérabilité des espèces menacées (inscription sur LR)

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'ESPÈCES INSCRITES SUR LES LR RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

NOMBRE D'ATELIERS LR ORGANISÉS

NOMBRE DE TAXONS PASSÉS AU CRIBLE DES ATELIERS

ÉLABORATION DE L'INDEX TAXONOMIQUE RÉGIONAL DE LA FLORE

NOMBRE D'ESPÈCES DONT DE NOUVELLES DONNÉES ONT ÉTÉ ACQUISES

**FICHES LIÉES :**

1.5. PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES

2.2. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR CERTAINS TAXONS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

2.5. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS ET LES CARTOGRAPHIER

CRITÈRE X

ZONE CONCERNÉE : Bien

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123****CONTEXTE :**

Il existe au sein du bien plusieurs espèces de faune et de flore qui sont menacées, de par l'exiguïté de leurs aires de répartition et les menaces qui pèsent sur ces dernières.

Afin d'améliorer leur protection, ces taxons peuvent faire l'objet de programmes de protection spécifiques au niveau local ou national (Plan national d'actions, arrêté de protection de biotope, arrêté préfectoral...).

À l'échelle nationale, il s'agit notamment d'ajouter des espèces (Le Carouge) ou des groupes d'espèces (ex : oiseaux forestiers) pouvant bénéficier d'un Plan national d'actions (PNA) ou d'un Plan régional d'actions (PRA). À l'échelle internationale, il s'agit de réévaluer les statuts de vulnérabilité UICN de certaines espèces en multipliant les publications scientifiques suite aux études menées sur les espèces présentes dans le bien.

Concernant les niveaux de protection des espèces, les derniers arrêtés de protection nationaux pour la faune et la flore qui dataient de 1988 (espèces végétales) et 1989 (espèces animales) ont été révisés ces dernières années. La liste réactualisée des mammifères protégés est parue en 2018, celle des amphibiens et reptiles en 2019. La nouvelle liste des espèces protégées végétales est en cours d'élaboration et s'appuie sur la Liste rouge partielle éditée en 2014 à laquelle seront ajoutées les espèces classées « DD » qui auront été étudiées depuis.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

PNRM

Spécialistes faune flore

MNHN

DEAL

Conservatoire botanique national de Martinique

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit de recenser les espèces nécessitant un statut de protection au niveau local et national, de recenser également les différents systèmes de protection dont elles pourraient bénéficier. Il faudra enfin monter des dossiers de financement afin de permettre le montage de ces dossiers, et les mettre en œuvre.

Suite à la reconnaissance de la vulnérabilité des espèces (cf. fiche action 1.4), il convient d'élaborer des plans de conservation tels que les Plans nationaux d'actions (PNA) ou les Plans régionaux d'actions (PRA).

Pour la faune, la rédaction d'une fiche diagnostic, préalable à l'élaboration d'un PNA, a été rédigée par l'UMS PatriNat (MNHN / CNRS / OFB) en collaboration avec le PNRM et les experts locaux. Le PNA envisagé ciblerait les oiseaux forestiers, dont la majorité se retrouve dans le bien. Si le projet aboutit, il bénéficiera aux espèces d'oiseaux forestiers présents dans le bien.

Pour la flore, un projet de PNA est également à l'étude pour 13 espèces endémiques strictes, classées CR et EN.

Un projet de PNA sur une espèce présente uniquement dans le bien, *Polygala antillensis*, est également en cours de finalisation par le CBN Mq. Le dossier passera prochainement au Conseil National de la Protection de la Nature. D'autres projets de PNA ou de PRA devront être montés pourraient être étudiés et mis en place pour les espèces ciblées.

Pour certaines espèces, il s'agira d'augmenter le niveau de protection. Tout comme cela a été réalisé pour le Matoutou falaise *Caribena versicolor*, il serait utile pour des espèces emblématiques et endémiques qui bénéficient d'une protection par arrêté préfectoral d'obtenir une protection plus importante, par arrêté ministériel par exemple.

Egalement, dans le cadre de la révision des arrêtés de protection des espèces, certains taxons vulnérables mais non encore protégés pourront intégrer ces documents.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 30.000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'ESPÈCES NOUVELLEMENT PROTÉGÉES

NOMBRE DE FICHES DIAGNOSTIC PNA ÉLABORÉES

NOMBRE DE PNA / PRA MIS EN PLACE

**FICHES LIÉES :**

1.4. IDENTIFIER LES ESPÈCES MENACÉES ET LES FAIRE RECONNAÎTRE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

# IDENTIFIER, PRÉSERVER ET RESTAURER LES TRAMES VERTES SITUÉES ENTRE LES DEUX COMPOSANTES DU BIEN

CRITÈRE X

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

---

**DÉLAI DE RÉALISATION :**

Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 123

**CONTEXTE :**

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Le périmètre du bien est divisé en deux ensembles :

- Montagne Pelée / Mont Conil
- Pitons du Carbet / Morne Jacob

Entre ces deux ensembles, se pose la question de la continuité écologique car on y retrouve notamment la commune du Morne-Rouge, ainsi que divers types d'activités agricoles.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

DEAL  
CTM  
ONF  
PNRM  
Bureau d'études spécialisés  
Experts locaux  
Municipalités  
CAP nord  
Conservatoire botanique  
Chambre agriculture  
DAAF  
ODE  
Associations naturalistes

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit de mettre en œuvre des actions de reconquête de la biodiversité dans un milieu dégradé : plantations de haies vives, partenariats avec des pépinières pour la plantation d'espèces endémiques et autochtones, restauration de ripisylves et des zones humides, travaux sur ouvrages routiers, etc.

En amont de la plantation d'espèces endémiques, il conviendra de développer la filière « culture de plantes indigènes » (cf. fiche action 4.10) pour permettre aux pépiniéristes de cultiver des plantes indigènes et d'éviter tout prélèvement dans les forêts. Actuellement initiées par le Conservatoire Botanique, des expérimentations devront se poursuivre pour développer les connaissances sur les espèces indigènes et leur mode de culture *ex-situ*. Une vigilance doit être portée sur l'utilisation de semences et plants du territoire pour éviter toute pollution génétique causée par l'importation et l'utilisation de plants originaires d'autres territoires que la Martinique. Pour exemple, cela a été observé pour le Gaïac *Guaiacum officinale*, dont des semences non indigènes de Martinique ont été plantées sur l'île, des cas d'hybridations ont été constatés.

La Cap Nord (Communauté d'agglomération du nord de la Martinique) porte un projet de plan de paysage, dont le périmètre est inscrit entre les deux composantes du bien et dont un des objectifs principaux est la préservation et la protection des continuités écologiques entre les deux composantes du bien. Ce plan débutera en 2021.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 300.000€

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM / ODE / OFB

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

Surfaces plantées pour la restauration des trames vertes et bleues

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

SURFACE DE TRAMES VERTES IDENTIFIÉES DEVANT ÊTRE PRÉSERVÉES ET RESTAURÉES

SURFACES PLANTÉES POUR LA RESTAURATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES

**FICHES LIÉES :**

4.10. DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES AGRICOLES

**CRITÈRE VIII**

ZONE CONCERNÉE : BIEN ET ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

**CONTEXTE :**

La définition retenue pour la géodiversité est empruntée à Sharples (Sharples, 1995) : elle représente l'ensemble des éléments des sous-sols, sols et paysages qui, assemblés les uns aux autres, constituent des systèmes organisés, issus de processus géologiques. Cela concerne autant les phénomènes passés de la Terre (traces de vie, d'écosystèmes et d'environnements), observables dans les sous-sols, sols et paysages, que les phénomènes courants actuels (biologiques, climatiques, atmosphériques) qui agissent sur ces mêmes sous-sols, sols et paysages (Eberhard, 1997).

Contrairement aux espèces biologiques, les objets géologiques ne se reproduisent pas et la détérioration d'un objet, d'un site entraîne sa perte définitive : conservation et protection ne sont plus à considérer comme anodines. La préservation, comme la mise en valeur de certains sites apparaît particulièrement pertinente, lorsqu'elle permet d'apporter une valeur ajoutée à la compréhension ou à la conservation de la diversité naturelle environnante.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

DEAL

PNRM

BRGM

Observatoire volcanologique et sismologique

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit de mettre en œuvre des actions de préservation de la géodiversité dans un milieu dégradé :

- Mettre en œuvre des arrêtés de protection de géotope dans le bien et dans la zone tampon.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 20.000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

Surfaces protégées par arrêté de protection de biotope et géotope

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE SITES CIBLÉS POUR LE MONTAGE DE DOSSIERS DE PROTECTION GÉOTOPE

NOMBRE DE DOSSIERS D'ARRÊTÉ DE PROTECTION GÉOTOPE ÉLABORÉS

SURFACES PROTÉGÉES PAR ARRÊTÉ DE PROTECTION GÉOTOPE

**FICHES LIÉES :**

1.8. CONTENIR LES EXPLOITATIONS DE GRANULATS À L'EXTÉRIEUR DU BIEN

2.4. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DES GÉOSCIENCES SUR LE BIEN ET AUX ABORDS

# CONTENIR LES EXPLOITATIONS DE GRANULATS À L'EXTÉRIEUR DU BIEN : MISE À JOUR DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES SITUÉES ENTRE LES DEUX BIENS

**CRITÈRE VIII**

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 123**CONTEXTE :**

L'arrêté préfectoral n° 06-4160 du 4 décembre 2006 fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Schéma Départemental des Carrières de Martinique. Toutefois, le décret n° 2015-1676 du 15 décembre 2015 « relatif aux schémas régionaux et départementaux des carrières ainsi qu'à l'application du code de l'environnement outre-mer » prévoit que : « les dispositions relatives aux schémas départementaux des carrières restent applicables jusqu'à l'adoption d'un schéma régional des carrières et au plus tard jusqu'au 1er janvier 2020 en métropole ou jusqu'au 1er janvier 2025 en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ».

Ainsi au regard des enjeux économiques que sous-tend ce secteur d'activité, il apparaît donc nécessaire de définir lors de l'élaboration du futur Schéma territorial des carrières d'ici 2022 une cristallisation des surfaces des carrières et singulièrement en dehors du périmètre du bien.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Collectivité territoriale de Martinique, Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, Professionnels du secteur, DEAL, BRGM.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Compte tenu des enjeux majeurs de ce type d'activité dans la gestion du bien en zone tampon, un atelier spécifique à cette thématique a été organisé dans le cadre de l'élaboration des travaux constitutifs aussi bien du projet de territoire.

Il a été retenu notamment un déploiement d'exploitations sous forme de « dents creuses » limitant de fait des extensions surfaciques.

Par ailleurs, les parties (Municipalités, professionnels du secteur et le porteur de projet et autres institutions et personnes qualifiées) ont convenu de soutenir une concentration des activités entre sites de prélèvement, zone de transformation et de commercialisation en un seul et même lieu pour chacun des opérateurs.

Pour accompagner cette démarche et permettre, localement, de mettre en application les modalités prédéfinies, il est retenu les axes prioritaires suivants :

- Inventorier (les gisements) et donc définir la cartographie précise des futurs sites d'exploitation en dehors du périmètre du bien ;
- Définir conjointement avec l'autorité compétente (la CTM) des cahiers des charges précis visant à mettre en place des exploitations de type « dent creuse » pour assurer une excavation verticale et non surfacique ;
- Intégrer dans le futur Schéma Territorial des Carrières, un chapitre spécifique carrières périmètre « UNESCO ».

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 80 000 €

Recettes évaluées : DEAL

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

NOMBRE DE SITES MIS EN EXPLOITATION HORS DU BIEN ET SES ABORDS

NOMBRE DE SITES D'EXPLOITATION SOUS FORME DE DENTS CREUSES

NOMBRE D'EXPLOITANTS AYANT REGROUPÉ LEURS SITES DE PRODUCTION DE TRAITEMENT ET DE COMMERCIALISATION

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'AUTORISATIONS D'EXPLOITATION

NOMBRE DE CONDITIONS GÉNÉRALES D'IMPLANTATION DES CARRIÈRES PRENANT EN COMPTE LE BIEN

NOMBRE D'EXPLOITANTS VISANT À UNE GESTION DURABLE DES GRANULATS, DES MATÉRIAUX ET DES SUBSTANCES DE CARRIÈRES

**FICHES LIÉES :**

1.8. SURVEILLER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION LIÉE AUX ESPACES NATURELS : POLICE EFFICIENTE

4.11. ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE CARRIÈRES ET LES ACTEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES ET DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LEURS ACTIVITÉS

4.13. PÉRENNISER LES STRUCTURES QUI PERMETTENT LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DE LA VUE

## SURVEILLER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION LIÉE AUX ESPACES NATURELS SITUÉS ENTRE LES DEUX COMPOSANTES DU BIEN

### CRITÈRE VIII

ZONE CONCERNÉE : BIEN ET ZONE TAMPON

### DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

### CONTEXTE :

Le périmètre du bien bénéficie de patrouilles de différents corps de police de la nature, intégrés dans les organismes publics œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la sécurité. Les corps de Police intervenant sont les suivants :

- Gardes de l'environnement du Parc naturel régional de la Martinique : Existence d'un responsable du secteur nord qui intervient à temps partiel (20% du temps environ) dans le bien et ses alentours. Le corps de gardes est composé de 8 agents supervisés par un responsable. Les autres agents sont également amenés à intervenir ponctuellement selon les besoins. 5 sont assermentés et commissionnés, pouvant ainsi dresser des procès-verbaux en cas d'infraction ou de délit.  
Les exemples d'infractions constatées sont les suivants : départs volontaires de feux, prélèvements d'espèces (ex : Matoutou falaise *Caribena versicolor*, *Epidendrum revertianum*, etc.), pollutions.
- Gardes du littoral : Il existe une dizaine de gardes du littoral assermentés et conventionnés qui travaillent dans diverses structures (communes, PNRM, communauté d'agglomération). Le Conservatoire du littoral coordonne l'action de ces agents et recueille les infractions relevées sur le terrain.
- Brigade de l'environnement de la Communauté d'agglomération de CAP NORD. Cette brigade issue des compétences spécifiques de l'EPCI en matière d'environnement, est chargée de la mise en œuvre du pouvoir de police spéciale en matière de collecte de déchets défini dans le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de CAP nord (arrêté N° 2015 / 021 du 16 octobre 2015). Elle participe à la protection et à la conservation du domaine public routier (garde particulier de la voirie routière article L. 116-2 du code de la voirie routière)
- Gardes de l'ONF : les équipes de terrain de l'ONF sont composées de techniciens et d'ouvriers. Seuls les techniciens détiennent le commissionnement, leur permettant ainsi d'intervenir face aux contrevenants. Les agents effectuent des patrouilles dans le périmètre du bien.
- Gardes du Service départemental 972 (OFB) : Cette brigade agit à l'échelle de l'île. Des patrouilles sont dédiées au nord de la Martinique.
- Policiers municipaux : une délégation du pouvoir de police du Maire est possible. Ils peuvent tenir un rôle dans l'application de la réglementation liée aux espaces naturels.
- Gendarmes : ils ont également une compétence dans le domaine des espaces naturels. Toutefois, policiers municipaux et gendarmes ont une faible spécialisation dans le domaine de nature, ce qui pourrait constituer un axe d'amélioration.
- Police de la nature, de l'eau, des paysages, de l'affichage de la DEAL. Le personnel intervient notamment pour relever les infractions au titre des sites classés et inscrits, loi 1930
- Agents de la DAAF : des agents de la DAAF interviennent sur les captages d'eau ou le contrôle de porcheries afin de constater d'éventuelles pollutions.

Depuis 2019, un Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale, le COLDEN, a été mis en place. Coordonné par le Parquet du Tribunal de Grande instance de Fort-de-France, il rassemble l'ensemble des polices environnementales.

Egalement, en parallèle de la surveillance menée par ces équipes de terrain, un programme multi-partenarial permet le relevé des infractions et délits : le réseau « Sentinelle ». Mis en œuvre depuis 2017, il est coordonné par l'Office de l'eau Martinique et mené en partenariat avec l'ONF et le PNRM. L'objectif du

réseau est d'utiliser la présence importante des agents ONF et PNRM sur le terrain et leurs compétences avérées en matière de police de l'environnement afin d'aider l'ODE dans son travail d'identification de potentielles sources de pollutions visibles dans le lit des cours d'eau, pouvant impacter les milieux aquatiques. Les divers types de pollution ou de menaces relevés sont : macro-déchets, seuils, espèces exotiques envahissantes. Pour exemple, sur le périmètre du bien, ces relevés ont permis de repérer *Miconia calvescens*, espèce exotique végétale envahissante, et de mener des actions de lutte par l'ONF.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

ONF / PNRM / ODE / SD972 / CAP NORD / Conservatoire du littoral / Police municipale / Gendarmerie / Conservatoire du littoral / DAAF / Le Parquet du Tribunal de Grande instance de Fort-de-France.

**CO-PILOTE ENVISAGÉ :**

ONF / PNRM

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'objectif est de pérenniser les brigades de gardes et policiers de l'environnement et accroître les moyens humains et financiers affectés à ces missions de Police.

Le contexte montre que divers corps de Police agissent sur le territoire martiniquais et, à temps partiel, sur le périmètre du bien. La description de ces différents corps met en exergue le besoin de renforcer ces équipes, particulièrement les patrouilles et programme ayant trait au périmètre.

Ainsi, il conviendra dans un premier temps de créer un comité technique « Surveillance du bien UNESCO », en lien avec le COLDEN, rassemblant les acteurs du COLDEN, auxquels s'ajouteront les communes (police municipale), les gardes du littoral, et la communauté d'agglomération de CAP NORD. L'objectif sera de se focaliser sur les infractions et délits relevés sur le bien et mener des actions prioritaires dans cette zone, de façon coordonnée avec les différents acteurs concernés.

Il s'agira, dans un second temps, de renforcer les effectifs en mettant plus de moyens de l'État et de la CTM. Concernant le PNRM, les besoins estimés sont de deux à trois gardes affectés à 100% sur le périmètre du bien.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 110 000€ / an soit 660 000€ sur la durée du plan de gestion

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

CRÉATION DU COMITÉ TECHNIQUE « SURVEILLANCE DU BIEN UNESCO »

NOMBRE D'AGENTS AFFECTÉS À LA SURVEILLANCE DU BIEN.

**FICHES LIÉES :**

/ /

## CRITÈRES X

ZONE CONCERNÉE : BIEN ET ZONE TAMPON

## DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 1 2 3

## CONTEXTE :

**Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) :**

La sylviculture durable en Martinique se retrouve cadrée dans le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) qui doit être validé en décembre 2019, dans lequel il convient de séparer la gestion et les pratiques en forêts publiques de celles en forêts privées.

L'activité de la filière bois est dominée par le commerce de détail de meubles, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, le commerce de gros et dans une moindre mesure la fabrication de meubles de cuisine. Ces activités reposent en grande partie sur la valorisation de bois importé. La Martinique importe environ 80 % du bois qui y est consommé. Toutes les activités importantes montrent une diminution du nombre d'entreprises et de salariés sur 10 ans. Ainsi, la filière bois est relativement déconnectée des forêts martiniquaises. Les activités de production sylvicoles ont vocation à satisfaire les besoins locaux pour éviter les recours massifs aux importations dans une logique de développement durable de la filière.

Seules 12% des surfaces de forêts apparaissent exploitables (en particulier, 86% des plantations de Mahogany sont inexploitable), en raison du relief et du manque de desserte des parcelles. Le potentiel de production de bois par l'ONF en forêt publique s'élève environ à 5 700 m<sup>3</sup> / an. En moyenne 2 000 m<sup>3</sup> / an de bois d'œuvre et d'industrie ont réellement été exploitées sur ces forêts publiques au cours des 5 dernières années, quasi exclusivement du Mahogany qui représente 95 % de la production locale de bois.

Les volumes de bois d'œuvre et d'industrie prélevés en forêt privée sont évalués entre 500 m<sup>3</sup> / an et 823 m<sup>3</sup> / an, sans comptabiliser les prélèvements informels, qui pourraient s'élever à 20% des volumes totaux de bois d'œuvre exploités.

La sylviculture est donc principalement issue des forêts publiques. Les forêts privées sont très peu gérées et exploitées. Une bonne partie des exploitants travaillent de manière encore très artisanale avec des prélèvements minimes.

Dans le cas où la demande en bois local augmenterait et afin de mobiliser plus de bois en forêt, l'exploitation devra se baser sur des outils plus performants qu'actuellement et ne doit pas avoir d'incidences négatives sur l'environnement. Le PRFB vise à mobiliser plus de bois de manière durable. Les indicateurs de résultats suivis seront les volumes exploités, et les impacts de l'exploitation, évalués à travers des analyses environnementales. Le potentiel exploitable par l'ONF (6 000 m<sup>3</sup> / an) pourra être atteint par la mise en œuvre du PRFB. Les forêts privées seront également mises à contribution avec une augmentation de leur production jusqu'à 1500 m<sup>3</sup>. Dans ce contexte, le PRFB a pour objectif de maintenir et développer les fonctions environnementales des forêts martiniquaises. Il poursuit l'objectif de lutter contre les pressions anthropiques et compenser les défrichements. La stratégie vise la neutralité en termes de défrichement et de dégradation de la qualité écologique.

La gestion durable des forêts :

La gestion forestière pour la production de bois doit permettre le maintien et l'amélioration des fonctions environnementales. À l'heure actuelle, les forêts privées sont très peu gérées et le nombre de Plans Simples de Gestion déposés est faible. Pour ces forêts privées comme pour les forêts publiques, le PRFB a pour objectif d'intégrer la qualité écologique des forêts comme critère de gestion durable des forêts. Le nombre de Plans d'aménagement et de Plans simples de gestion validés sera un indicateur de moyens, tandis que la réussite de la stratégie sera évaluée sur la base d'indicateurs de biodiversité, d'autres indicateurs de qualité environnementale des forêts à développer et de bilans environnementaux par filières. Le développement d'un Schéma Régional de Gestion Sylvicole ou d'un Règlement Type de Gestion permettrait de fournir des recommandations pour la gestion durable des petites surfaces privées. Actuellement cependant, les connaissances en foresterie tropicale applicables à la Martinique sont insuffisantes. La recherche doit être développée au service de la gestion durable des forêts.

**Les pratiques dans le bien :**

Seuls les forêts des Pitons du Carbet font l'objet d'une activité sylvicole, essentiellement en forêt publique avec une production annuelle inférieure le plus souvent à 2000 m<sup>3</sup>. La production est très clairement identifiée sur certaines parcelles et les volumes définis dans un plan de gestion durable sur 20 ans.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

ONF

Propriétaires fonciers privés

DAF

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La production de bois dans le bien a pour vocation de limiter les recours aux importations et de satisfaire les besoins locaux de bois. Les pratiques sont raisonnées, durables et respectueuses des milieux. Les plans de gestion sont validés par le ministère français de l'agriculture qui garantit une gestion durable des forêts. Les prélèvements se font uniquement sur les parcelles déjà identifiées, en dehors, des RBI, et APB. Les prélèvements se feront sur les parcelles anciennement plantées en Mahogany, Mahot bleu et pin caraïbe. Les régénérations sont désormais plutôt spontanées et l'on privilégie le recours aux essences locales pour le renouvellement des peuplements. Le réseau de desserte est essentiellement constitué par des routes forestières ; les pistes sont très peu nombreuses et n'ont qu'un caractère très temporaire. Elles n'ont pas vocation à être augmentées. La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- mise en place d'îlots de vieux bois ;
- mélanges des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau.

Le suivi des massifs et des prélèvements est assuré par le bilan des plans de gestion et d'aménagement des secteurs concernés ; les plans de gestion des RBI assurant les protocoles de suivi des milieux et des espèces.

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :** à définir

**INDICATEURS DE RÉALISATION :** à définir

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 100 000 €

Recettes évaluées : CTM / ONF / DAF



## AXE 2

AMÉLIORATION ET PARTAGE DES  
CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DE LA GÉODIVERSITÉ

APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES DIFFÉRENTS  
TYPES FORESTIERS DU BIEN

CRITÈRE X

ZONE CONCERNÉE : BIEN

DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

## CONTEXTE :

Le bien proposé à l'inscription présente sur son périmètre le plus élargi une importante palette de types forestiers, notamment sur certains massifs des successions d'étages forestiers depuis la mer jusqu'à 1400 m dans un excellent état de conservation. L'inventaire des ZNIEFF des massifs forestiers du nord de la Martinique atteste aussi bien de leur qualité que de leur diversité écosystémique. Cette amélioration des connaissances aidera à la préservation du bien. Un travail commandité par l'UMS PatriNat (MNHN / CNRS / OFB) est en cours de réalisation et consiste à la mise à jour de la typologie des habitats de Hoff (1999), en se basant sur la phytosociologie. Actuellement, la typologie existante est uniquement basée sur la phytosociologie paysagère (PORTECOP). Il est nécessaire de la compléter. Dans la bibliographie caribéenne, les typologies d'habitats sont réalisées à partir de la phytosociologie. L'approfondissement des connaissances sur les différents types forestiers permettra d'aboutir à une cartographie de ces habitats (cf. fiche action 2.5). En parallèle, il conviendra de développer l'utilisation des cahiers d'habitats pour décrire les décrire. L'étage altimontain est un habitat prioritaire à décrire et à cartographier précisément.

## ACTEURS CONCERNÉS :

ONF

DEAL

Conservatoire botanique national de Martinique

Spécialistes en botanique

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit d'approfondir les connaissances sur les différents types forestiers du bien pour réaliser ensuite une cartographie précise des habitats qu'ils abritent (cf. fiche action 2.5).

L'objectif de ces études est de déterminer des sous-types forestiers et d'identifier les principaux stades dynamiques et de définir des cortèges floristiques prépondérants. Le but étant de réaliser par la suite des cartographies précises. Des études basées sur la phytosociologie devront ainsi être menées et des inventaires étendus en s'appuyant sur des cahiers d'habitats.

Des travaux de prospections botaniques pourraient viser également à compléter les connaissances actuelles sur l'endémisme des Petites Antilles, en particulier dans les groupes difficiles comme les Sapotacées, les Myrtacées et les Lauracées.

Il convient notamment de réaliser des inventaires dans de nouvelles zones, vierges.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 100 000€

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

SURFACES BÉNÉFICIANT D'INVENTAIRES PHYTOSOCIOLOGIQUES

NOMBRE D'HABITATS DÉCRITS

**FICHES LIÉES :**

2.5. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS ET LES CARTOGRAPHIER

CRITÈRE X

ZONE CONCERNÉE : BIEN

DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

**CONTEXTE :**

Les études floristiques sur le territoire de la RBI ont principalement concerné les essences forestières ainsi que les espèces d'altitude. Malgré les études passées et en cours l'état des connaissances relatives à la faune au sein de la zone est relativement lacunaire.

Il est important de noter que plusieurs études récentes, (parmi lesquelles un programme de recherche pluridisciplinaire sur le secteur de la RBI des Pitons du Carbet, le Programme Pitons), se sont penchées sur les invertébrés, ensemble de groupes faunistiques souvent négligés alors qu'ils constituent l'essentiel de la diversité spécifique. Les résultats sont encore en cours d'exploitation, mais ceux déjà disponibles montrent qu'il existe encore un large potentiel de biodiversité à découvrir, avec de nombreuses espèces nouvelles pour l'île, mais également pour la science.

Concernant particulièrement les insectes, de nombreux inventaires ont été effectués dans les ZNIEFF du périmètre dans le cadre des inventaires ZNIEFF.

Également, pour d'autres invertébrés, à savoir les vers de terres, de récentes études ont pu évaluer la richesse biologique des Pitons du Carbet.

Concernant les oiseaux, une étude a été menée en 2010 dans la RBI de la Montagne Pelée, permettant ainsi de recenser l'avifaune de cette entité du bien.

Toutefois, certains secteurs et secteurs groupes zoologiques restent non étudiés. Pour cause, la difficulté d'accès notamment.

Fin 2019, le PNRM a été lauréat d'un appel à projet de l'OFB afin de réaliser des atlas de biodiversité communale pour 10 communes du périmètre du bien.

Cette action a été lancée en 2020 et les inventaires faunistiques et floristiques débuteront en 2021. Ils permettront de générer un grand nombre de données et d'affiner les répartitions spatiales des espèces, voire de découvrir de nouvelles espèces.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

PNRM

ONF

DEAL

Conservatoire botanique national de Martinique

Spécialistes en botanique et faunistique

Associations naturalistes

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il convient de compléter les connaissances de la diversité biologique spécifique à certains taxons floristiques, notamment :

- Inventaires botaniques : prospections pour l'approfondissement des connaissances sur la diversité des Ptéridophytes, des Bryophytes, des espèces d'orchidées, ou encore de la flore épiphytique
- prospections des secteurs les moins accessibles comme le Morne Sainte-Croix et le Piton Mont Conil afin de retrouver certaines espèces rares comme *Clidemia latifolia*, *Duranta stenostachya*, *Ternstroemia elliptica*.
- inventaire mycologique : prospections pour la connaissance des espèces présentes et notamment les champignons décomposeurs

- Acquisition de données pour les espèces classées DD (données insuffisantes) lors des travaux pour la Liste rouge de la flore menacée.
- Prospections pour les espèces endémiques strictes classées CR et non revues en nature (ex : Poligala antillensis) ainsi que les autres espèces non revues dans le milieu naturel depuis longtemps (ex : Fougère *Blechnum ruffum*, présente sur les Pitons et disparue de la Montagne Pelée). Ces travaux de prospections botaniques pourraient viser également à compléter les connaissances actuelles sur l'endémisme des Petites Antilles, en particulier dans les groupes difficiles comme les Sapotacées et les Myrtacées.

Concernant la diversité faunistique, plusieurs inventaires devront être réalisés :

- Inventaire ornithologique : prospections pour la connaissance des espèces fréquentant le site, la description des milieux fréquentés, l'évaluation des densités des espèces endémiques menacées comme par exemple le Carouge *Icterus bonana*, le Colibri à tête bleue *Cyanophaea bicolor* et le Trembleur gris *Cinlocerthia gutturalis*.
- inventaire chiroptérologique : prospections pour la détection d'espèces arboricoles pouvant fréquenter le périmètre, en particulier *Ardops nichollsi koopmani*, et la description des sites fréquentés, mais également pour la localisation de nouveaux sites d'accueil de chauve-souris cavernicoles
- Inventaire de l'entomofaune et des autres invertébrés : prospections pour la connaissance des espèces saproxyliques, xylophages, des Arachnides (scorpions, araignées) avec comme corollaire la détermination d'espèces endémiques. Prospections également pour la localisation des espèces protégées comme le Matoutou falaise (*Caribena versicolor*), et la présence du Dynaste hercule *Dynastes hercules reidi*. Pour ces taxons, des inventaires nocturnes devront être menés afin de compléter les connaissances.
- Inventaire mammalogique : prospections pour l'évaluation des densités de Manicou *Didelphis marsupialis insularis* en forêt primaire
- Inventaire malacologique : prospections des mollusques terrestres connus et nouvellement découverts (certaines espèces endémiques strictes ne sont présentes que dans le périmètre du bien et parfois non encore décrites).
- Inventaire herpétologique : prospections des secteurs non-explorés (le flanc nord de la Montagne Pelée, le Piton Marcel, le Morne Sibérie, le Piton Pierreux, le Pain de Sucre et le Morne Sainte-Croix) pour une meilleure connaissance des espèces fréquentant le site avec comme corollaire l'éventuelle fréquentation du site par l'Allobate de la Martinique *Allobates chalcopis* et l'Iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima*.

Pour l'ensemble des taxons, des inventaires de la canopée seront une source de nouvelles connaissances importante car jamais réalisés jusqu'à présent.

#### **BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 350 000€

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

#### **INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

SURFACES BÉNÉFICIAINT D'INVENTAIRES PHYTOSOCIOLOGIQUES

NOMBRE D'HABITATS DÉCRITS

#### **FICHES LIÉES :**

1.4. IDENTIFIER LES ESPÈCES MENACÉES ET LES FAIRE RECONNAITRE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

2.6 METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS AVEC DES ENTITÉS SCIENTIFIQUES

VALORISER LES CONNAISSANCES AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE  
DE BIODIVERSITÉ RÉGIONAL

CRITÈRE X  
ZONE CONCERNÉE : BIEN

DÉLAI DE RÉALISATION :  
Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

**CONTEXTE :**

Le plan de gestion du bien prévoit des études d'amélioration des connaissances qui permettront de mieux le préserver et le gérer. Notamment, les connaissances supplémentaires acquises sur les attributs du critère X pourront alimenter l'Observatoire régional de la biodiversité, produisant ainsi des données supplémentaires sur le périmètre du bien et qui aidera à l'évaluation de l'état de la biodiversité du nord et plus globalement de la Martinique. Cet observatoire régional, ou Observatoire Martiniquais de la Biodiversité, aura le rôle de centraliser ces données, de les traiter et de valoriser les résultats.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Les membres de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (42 acteurs institutionnels et associatifs).

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'action vise, d'une part, à transmettre à l'Observatoire régional de biodiversité ou Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB) les rapports et les données sources issus des études d'amélioration des connaissances, menées au sein de l'Axe 2 du plan de gestion. Les rapports seront ainsi intégrés à la bibliothèque numérique du site de l'OMB ([www.biodiversite-martinique.fr](http://www.biodiversite-martinique.fr)) et les données sources ajoutées au Système d'informations de l'Observatoire. D'autre part, l'OMB traitera les données sources afin de produire des cartographies et renseigner l'état de la biodiversité et, à moyen terme, les tendances évolutives de celui-ci. Ces analyses constitueront une aide à la décision pour le choix des études ou actions à mener sur le périmètre. Les agents de l'OMB ainsi que des membres seront mobilisés sur cette action. Les scientifiques apporteront leur expertise pour l'analyse et le traitement des données.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 150 000€ 1 agent à 30 % sur 6 ans : 100 000€ + 50 000 € prestation externe d'expertise et traitement de données et réalisation d'atlas cartographique  
Recettes évaluées : CTM / DEAL / OFB / FEDER / PNRM / ODE

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

/ /

**FICHES LIÉES :**

- 2.1. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES DIFFÉRENTS TYPES FORESTIERS
- 2.2. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR CERTAINS TAXONS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

## APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DES GÉOSCIENCES SUR LE BIEN ET AUX ABORDS

**CRITÈRES X ET VIII**  
**ZONE CONCERNÉE :** BIEN

**DÉLAI DE RÉALISATION :**  
Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 123

**CONTEXTE :**

Le plan de gestion du bien prévoit des études d'amélioration des connaissances qui permettront de mieux le préserver et le gérer. Il s'agit d'identifier les attributs des du critère VIII pour lesquels nous manquons de données scientifiques et de définir des programmes de prospection thématiques et géographiques.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

OVSM et IPGP  
BRGM  
Conservatoire botanique  
Université  
DEAL  
ONF  
PNRM

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- identifier les lacunes en termes de connaissances scientifiques des géosciences.
- mettre en place les programmes de recherches visant à combler ces lacunes.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 150 000 €  
Recettes évaluées : CTM / DEAL / OFB / FEDER / PNRM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'ÉTUDES MENÉES DANS LE DOMAINE DES GÉOSCIENCES DANS LE BIEN  
NOMBRE DE PROGRAMMES DE RECHERCHES EN GÉOSCIENCES MENÉS

**FICHES LIÉES :**

/ /

## APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS ET LES CARTOGRAPHIER

N°2.5

CRITÈRE X ET VALEURS DU BIEN  
ZONE CONCERNÉE : BIEN / ZONE TAMPON

DÉLAI DE RÉALISATION :  
Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

### CONTEXTE :

Aujourd'hui les habitats naturels sont cartographiés à une échelle relativement petite, rendant difficiles certaines études et analyses. En effet, la Martinique bénéficie d'une cartographie de l'IFEN de 2007, cartographiant de grandes typologies d'habitats (forêts hygrophiles, forêts mésophiles, mangroves, savanes, etc.). Certains travaux se basent également sur une cartographie de PORTECOP datant de 1979 et d'un synthèse réalisée par Hoff (1997) pour les Outre-mer. Au regard des outils dont dispose la Martinique (photos aériennes, photos satellites, etc.) et des inventaires botanistes réalisés jusqu'à présent, un enjeu fort réside dans la réalisation d'une cartographie fine des habitats naturels, notamment des habitats forestiers, à l'échelle du bien UNESCO. La réalisation de cette cartographie est nécessaire aux analyses qui seront faites suite aux études menées sur le bien et à la réalisation d'actions ciblées.

Dans le cadre des projets menés par le Conservatoire Botanique, un volet important est dédié à la caractérisation des habitats. Dans le cadre de ses missions de Conservatoire botanique national, un index des trachéophytes a été créé et sera alimenté. Des cahiers d'habitats seront mis en place et renseignés lors des inventaires. Ce travail permettra d'accroître les connaissances phytosociologiques et d'alimenter la cartographie des habitats.

Également, il faut noter que dans le cadre de la création des arrêtés de protection Habitats naturels, une typologie d'habitats devra être définie.

### ACTEURS CONCERNÉS :

ONF  
Conservatoire botanique national de Martinique  
DEAL  
Université des Antilles  
CNRS  
Spécialistes en botanique

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de réaliser une cartographie fine des habitats naturels, particulièrement forestiers, sur le bien, il conviendra d'utiliser les outils innovants dont disposent les acteurs concernés (photographies aériennes, images satellites) et d'associer au traitement cartographique des inventaires de terrain réalisés par le Conservatoire Botanique et les naturalistes botanistes privés. Les traitements cartographiques pourront être réalisés en partenariat avec l'Université des Antilles et le CNRS qui bénéficient d'une grande expertise en la matière (ex : projet CARIBSAT).

Les relevés botaniques effectués sur le terrain devront également couvrir des zones peu ou pas prospectées. En effet, les efforts d'observations sont généralement focalisés sur les mêmes zones, laissant ainsi des secteurs non inventoriés.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 300 000€

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU BIEN RÉALISÉE

NOMBRE D'HABITATS CARTOGRAPHIÉS

**FICHES LIÉES :**

2.1. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES DIFFÉRENTS TYPES FORESTIERS

# METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS AVEC DES ENTITÉS SCIENTIFIQUES

N°2.6

CRITÈRE VIII ET X

ZONE CONCERNÉE : BIEN / ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

**CONTEXTE :**

La biodiversité et la géodiversité du bien ont été et sont toujours fortement étudiées par des entités scientifiques locales et internationales. Parmi elles, on retrouve des organismes de recherche, des universités, des associations naturalistes, des experts scientifiques non affiliés.

L'Université des Antilles (UA) ainsi que l'Université des West Indies (UWI), sont deux acteurs majeurs de la recherche dans tout le bassin caribéen.

Il est important de noter que la Martinique bénéficie également d'un corpus d'associations naturalistes composées d'experts scientifiques, souvent mobilisés dans les études menées sur le territoire et notamment dans le bien (ex : Programme Pitons, inventaires ornithologiques, etc.).

Si des accords de partenariats scientifiques et pédagogiques sont d'ores et déjà en cours, le projet de bien UNESCO sera également une opportunité essentielle de rapprochement et de renforcement des liens en la matière.

De plus, lors du 5<sup>e</sup> Conseil des ministres de l'Environnement de l'OECD les 10 et 11 juillet 2018, le projet de candidature de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO a été présenté. À l'issue des débats un soutien officiel du projet et à l'unanimité a été prononcé par l'ensemble de l'organisation de coopération et d'intégration régionale. Il a été également retenu la mise en place un accord de coopération régionale sur le fondement de la candidature de Martinique à l'UNESCO sur :

- La science et la biodiversité ;
- la gestion commune des sites classés au patrimoine mondial ;
- et un renforcement des actions de coopération touristique entre les îles voisines.

Un partenariat avec le CNRS et le MNHN sur le suivi de la qualité écologique des milieux aux abords du bien est également à l'étude.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

UA, UWI, CTM, Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, Associations naturalistes, CNRS et MNHN

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Compte tenu des axes définis en matière de coopération et de partenariat, il est retenu les axes prioritaires suivants :

- signature d'un accord de collaboration avec le MNHN et le CNRS ;
- définir un programme-cadre de partenariat entre l'UA et l'UWI ainsi que les autres centres de recherche et autres organismes en matière scientifique et pédagogique ;
- définir avec l'UA et l'UWI des maquettes pédagogiques et d'enseignements communes et dédoublées dans chacun des établissements autour des attributs et valeur du bien de Martinique et plus largement des biens UNESCO de la Caraïbe ;
- déployer au titre du Programme INTERREG une offre de projets communs en matière scientifique ;

- initier à long terme des campagnes de prospection sur le terrain à vocation pluridisciplinaire ;
- mettre en place d'une chaire dédiée aux valeurs et attributs des biens du Patrimoine Mondial dans la Caraïbe ;
- organiser un annuaire ainsi que des rencontres annuelles des experts spécialisés sur l'ensemble des attributs et valeurs des biens du Patrimoine Mondial dans la Caraïbe ;
- mettre en place et valoriser un programme d'échanges entre étudiants autour des biens du Patrimoine dans la Caraïbe de type « ERASMUS + » en s'appuyant sur le programme déjà mis en place en 2018-2019 avec un lycée martiniquais.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 400 000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UA / UWI / Chambres consulaires / FEDER /

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

NOMBRE DE PARTENARIATS ENGAGÉS

NOMBRE D'ENTITÉS SCIENTIFIQUES PARTENAIRES

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU BIEN RÉALISÉE

NOMBRE D'HABITATS CARTOGRAPHIÉS

**FICHES LIÉES :**

2.2. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR CERTAINS TAXONS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

5.2. COOPÉRER DANS LE CADRE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES

## AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR L'IMPACT DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LE BIEN

CRITÈRE VIII, X ET VALEURS DU BIEN  
ZONE CONCERNÉE : BIEN

DÉLAI DE RÉALISATION :  
Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

### CONTEXTE :

Le bien est soumis aux mêmes aléas climatiques que les autres îles de la Caraïbe. Le changement climatique est en passe de devenir l'un des principaux catalyseurs du processus d'extinction des espèces au XXI<sup>e</sup> siècle. Certaines espèces déjà menacées sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique, facteur aggravant des menaces déjà constatées. En plus de constituer un catalyseur de ces phénomènes, les changements climatiques provoqueront une série de perturbations des milieux naturels. Les espèces se développent en effet dans des conditions de température et d'hygrométrie bien définies. Les espèces végétales ont des besoins spécifiques de température et d'humidité pour leur germination. De nombreuses publications détaillent la variété des modifications écologiques attribuables aux changements climatiques, comme les changements dans les aires de répartition géographique des espèces. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime que 20 à 30 % des plantes et des animaux seraient exposés à un risque d'extinction de plus en plus élevé si les températures globales moyennes augmentaient de 2 à 3 °C par rapport à l'époque préindustrielle. Il s'agit d'évaluer au niveau du bien de la Martinique en quoi un réchauffement du climat aura des incidences sur la répartition des espèces et des habitats.

### ACTEURS CONCERNÉS :

OVSM  
Conservatoire botanique de Martinique  
Universités  
Museum d'histoire naturelle  
DEAL  
ONF  
Université des Antilles

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- inventorer l'ensemble des études scientifiques ayant été menées sur le bien au niveau local, national et international sur le réchauffement climatique ;
- mettre en place des partenariats avec les structures porteuses en vue de l'amélioration de ces connaissances ;
- mettre en place et pérenniser les suivis des placettes forestières basés sur le protocole RENECOFOR (cf. section 6).

### BUDGÉTISATION :

Coût de l'action estimé : 150 000 €  
Recettes évaluées : DEAL / OFB / FEDER / UA / CTM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

/ /

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE PARTENARIATS MIS EN PLACE

NOMBRE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES SUR L'IMPACT DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LE BIEN

**FICHES LIÉES :**

2.6 METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS AVEC DES ENTITÉS SCIENTIFIQUES



# AXE 3

**VULGARISATION SCIENTIFIQUE ET MOBILISATION  
DES VALEURS CULTURELLES ET DE L'HISTOIRE DES HOMMES  
AU SERVICE DE L'APPROPRIATION PAR LA POPULATION  
DES ENJEUX DE LA VUE, DE LA PRÉSERVATION DE LA VUE,  
ET DU PROJET DE TERRITOIRE**

# AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ANTHROPOLOGIQUES ET CULTURELLES EN LIEN AVEC LA VUE

CRITÈRES VIII, X ET VALEURS DU BIEN  
ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

DÉLAI DE RÉALISATION :  
Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

#### CONTEXTE :

Le territoire du bien et sa zone tampon est porteur de multiples valeurs culturelles, historiques, anthropologiques. L'ensemble de ces valeurs est aujourd'hui diffus et incomplet. Les liens entre les diverses valeurs du territoire et la VUE est important à signaler et l'objectif est aussi de voir dans quelles mesures on peut mobiliser ces valeurs culturelles dans l'objectif de sensibiliser la population pour préserver la VUE. Il importe de mieux connaître le bien et sa zone tampon en vue d'une approche holistique de sa valorisation.

#### ACTEURS CONCERNÉS :

Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, associations de l'environnement, associations citoyennes / DAC / CTM / Services culturels des communes et communautés d'agglomération

#### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- inventorer les différentes données sur le bien dans les domaines de l'histoire, l'anthropologie, la littérature, les arts plastiques, les arts vivants.

#### BUDGÉTISATION :

Coût de l'action estimé : 80 000 €  
Recettes évaluées : CTM / DEAL / DAC / FEDER

#### INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :

/ /

#### INDICATEURS DE RÉALISATION :

/ /

#### FICHES LIÉES :

/ /



## CONSTRUIRE UN DISCOURS COMMUN ET PARTAGÉ SUR LES SCIENCES ET LA CULTURE QUI SERVE DE SUPPORT AU PROJET DE TERRITOIRE, À L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION

CRITÈRES VIII, X ET VALEURS DU BIEN

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

### DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 1 2 3

### CONTEXTE :

Le bien est composé d'une VUE dont les attributs sont peu connus du grand public, notamment pour ce qui concerne la biodiversité, la construction géologique de l'île et les types de volcanismes. Il est également porteur de nombreuses autres valeurs notamment culturelles. Il importe de capitaliser les données existantes, afin de disposer des données fiables et simplifiées qui puissent servir à la sensibilisation, l'éducation, la communication, la formation.

### ACTEURS CONCERNÉS :

Parc naturel régional de la Martinique, membres du futur comité de gestion, DAC, Rectorat, Cap nord réseaux associations

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Sensibiliser les populations notamment les jeunes, aux enjeux de préservation des valeurs et attributs aux fondements de la VUE demeure un axe cardinal de l'appropriation et de consolidation du réseau d'ambassadeurs et de gardien du futur bien. L'éducation ainsi que la vulgarisation à l'environnement (au sens large), est à instiller au plus tôt, dès l'école, en tenant compte des spécificités culturelles locales et des enjeux économiques que doivent nécessairement prendre en compte, élus et acteurs de la société civile.

Dans ce contexte il apparaît plus que nécessaire d'établir des bases solides d'un discours argumenté, structuré et d'accès facilité à l'ensemble des strates de la population.

Le Parc naturel régional de la Martinique dispose depuis plus d'une quarantaine d'années une mission d'aménagement du territoire, de protection du patrimoine et de gestion des milieux naturels et des paysages. Il contribue activement au développement économique, social, culturel ainsi qu'à l'accueil, l'éducation et l'information des publics, dont le public scolaire, notamment par l'aide à la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires, dans le but d'induire chez eux des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement.

Son action éducative en direction du plus grand nombre et notamment des écoles s'organise selon quatre axes :

- l'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets pédagogiques ;
- l'information ;
- l'accueil dans le réseau des équipements du Parc ;
- la mise à disposition de ressources pédagogiques (sentiers pédagogiques, scénographique d'extérieur ou d'intérieur, dossiers, valises et mallettes pédagogiques...).

Les objectifs de cette action consistent à :

1. Concevoir des actions d'information et de sensibilisation relatives aux sciences et la culture en relation avec le bien et élaborer les outils propres à favoriser leur mise en œuvre dans le respect des instructions et programmes de l'Éducation nationale, et conformément à la charte en vigueur dans le PNRM ;
2. Proposer des actions de formation à destination des associations, des entreprises et plus largement, des enseignants et des intervenants extérieurs, ainsi que des actions susceptibles d'enrichir les projets d'entrepreneuriat, associatifs et éducatifs des différents territoires ;
3. Accompagner le projet éducatif des classes sur les sites du PNRM et autres sites d'accueils et portes d'entrées du bien ;
4. Soutenir les projets éducatifs des classes à l'international dans le cadre de programme d'échanges et voyages d'études mais également avec les îles voisines ;
5. Favoriser des actions partenariales avec l'ensemble des lieux, structures et personnes-ressources du territoire, afin de faire découvrir, faire comprendre et agir ensemble pour la mise en œuvre d'un réseau d'ambassadeurs.

In fine, c'est un véritable enjeu central de proposer des actions – en milieu scolaire ou sur sites – correspondant aux différentes valeurs du bien qui seront mis en œuvre notamment en veillant à :

- repérer la diversité des paysages et des patrimoines locaux, naturels, culturels et humains ;
- enrichir leurs connaissances sur les espèces et les milieux ressortissant au territoire, ainsi que sur les phénomènes biologiques, géologiques, historiques ;
- approcher la réalité des activités économiques, sociales ou culturelles qui contribuent à façonner le projet de territoire construit autour du bien.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 150 000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / / DAC / Cap nord / FEDER / PNRM / Rectorat

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE DOCUMENTS DE SYNTHÈSE SUR LES DIFFÉRENTES VALEURS DU BIEN POUR UNE MISE À DISPOSITION DES ACTEURS

NOMBRE DE CONDITIONS GÉNÉRALES D'IMPLANTATION DES CARRIÈRES PRENANT EN COMPTE LE BIEN

NOMBRE D'OUTILS ET DE MALLETTES PÉDAGOGIQUES ÉLABORÉES

NOMBRE D'OUTILS DE SENSIBILISATION, DE COMMUNICATION DIFFUSÉS

NOMBRE DE FORMATIONS ORGANISÉES

NOMBRE DE PERSONNES RESSOURCES FORMÉES

NOMBRE DE SITES D'ACCUEIL OU PORTES D'ENTRÉES DU BIEN VISITÉES

CRÉATION D'UN KIT DE COMMUNICATION

**FICHES LIÉES :**

3.1. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ANTHROPOLOGIQUES ET CULTURELLES EN LIEN AVEC LA VUE

4.1. IDENTIFIER ET AMÉNAGER LES PORTES D'ENTRÉES SUR LE BIEN

4.2. AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC

4.3. INSTALLER LES MOYENS DE LA GOUVERNANCE DU PLAN DE GESTION ET ANIMER UN RÉSEAU DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE BIEN

4.5. METTRE EN COMMUN LES MOYENS DE COMMUNICATION ET HOMOGENÉISER LES IMAGES ET OUTILS AYANT TRAIT AU BIEN

4.6. CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL

4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN

## METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN

### CRITÈRES IIX ET X ET VALEURS DU BIEN

ZONE CONCERNÉE : BIEN, ZONE TAMPON ET CADRE DISTANT

### DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 123

### CONTEXTE :

Afin que la population martiniquaise s'approprie la valeur du bien et ses enjeux de préservation, des actions d'information et de sensibilisation doivent être menées au plus proche des citoyens. Pour cibler différentes catégories de la population, plusieurs canaux et plusieurs types de supports seront utilisés.

De nombreuses études scientifiques traitent des critères de la VUE et des valeurs du bien. Les sujets traités concernent aussi bien le continuum écologique, l'exceptionnalité de la Montagne Pelée, ou la faune endémique et patrimoniale du bien. Dans un premier temps, il conviendra de vulgariser ces informations scientifiques afin de les rendre accessibles à la population.

L'appropriation par la population de la VUE du bien et de ses valeurs doit également passer par la participation de celle-ci. Le second objectif est de placer les citoyens en tant qu'acteur et ambassadeur dans la préservation de cette VUE. En ce sens, il s'agit de pérenniser et de développer des actions de sciences participatives. Au sein du bien et de la zone tampon, certaines actions de sciences participatives existent aujourd'hui (Suivi Temporel des Oiseaux Communs, Atlas des papillons de jour, etc.) et de nouvelles actions doivent être lancées (ex : observatoires participatifs).

Le troisième objectif de cette action est de concevoir différents types de supports et d'activités selon les niveaux scolaires, rassemblés dans une mallette pédagogique sur les attributs et les valeurs du bien. Les établissements scolaires participeront à l'élaboration des outils.

Concernant particulièrement les espèces exotiques envahissantes, afin de conserver l'intégrité du bien des actions de lutte seront réalisées au sein de l'axe 1. du plan de gestion. En parallèle de ces actions, il s'agit de communiquer sur cet enjeu auprès de la population, ainsi que sur les actions menées contre cette menace. En informant et en sensibilisant la population, elle s'appropriera les enjeux de la VUE et la nécessité d'intervenir pour la préserver.

Concernant plus largement la communication sur les enjeux de la VUE et les valeurs du bien, depuis le démarrage des travaux sur le dossier du bien, une page web a été créée afin de relater de l'état d'avancement de la procédure. D'une part, cette page doit évoluer vers un outil plus complet permettant une communication accrue vers le grand public, un site internet. L'objectif est également de créer une exposition itinérante sur l'ensemble des enjeux de la VUE et que les acteurs locaux réalisent des actions d'informations auprès de la population. Un plan de communication élaboré par le PNRM recense l'ensemble de ces actions.

### ACTEURS CONCERNÉS :

Acteurs publics et associatifs œuvrant dans le domaine de la sensibilisation du public (Rectorat, établissements scolaires, communes, communautés d'agglomération, associations œuvrant dans l'éducation au développement durable, DEAL, PNRM, ONF, Fédérations socio-professionnelles, etc.), prestataires.

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agira dans un premier temps de centraliser les études scientifiques relatives aux critères de la VUE et des valeurs du bien au sein d'une bibliothèque numérique existante (bibliothèque numérique de l'Observatoire régional de Biodiversité). Dans un second temps, les acteurs publics et les associations œuvrant dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement se chargeront de vulgariser les informations pour proposer un contenu intelligible de tous. La mise en forme et l'impression des supports de sensibilisation choisis seront réalisés par un prestataire privé.

Dans le but d'informer et sensibiliser la population sur la VUE et ses enjeux, il convient de diffuser dans les différentes communes de l'île les supports de sensibilisation créés et d'organiser des événements grand public telle qu'une fête de l'UNESCO. Il s'agit également de monter un stand itinérant pour transmettre les informations relatives à la VUE et ses enjeux au sein des centres commerciaux, mairies, places de fêtes, marchés. Ce type d'événement permettrait de rassembler les acteurs concernés, de diffuser les supports créés (exposition, brochures, livrets, etc.) et d'être au plus proche des citoyens. Pour effectuer cette sensibilisation, les acteurs publics et associatifs du domaine seront sollicités pour organiser ces événements.

Dans un premier temps, l'action vise à pérenniser les actions de sciences participatives existantes menées sur le périmètre du bien (STOC, atlas des papillons de jour, papillons des jardins) et qui concernent l'inventaire et le suivi des espèces menacées, emblématiques ou plus communes du bien. Le STOC permet notamment de suivre les tendances évolutives des populations d'oiseaux communs et rend compte de l'évolution de l'état de la biodiversité d'un territoire, tout en sensibilisant et en formant des citoyens à la reconnaissance de la biodiversité.

Les projets de sciences participatives à développer seront les suivants :

- vigie-nature ;
- observatoires participatifs.

Pour suivre les projets existants et en créer de nouveaux, les acteurs publics et associatifs du domaine seront sollicités pour animer ces projets.

Pour sensibiliser les jeunes publics, il s'agit de créer des supports adaptés aux différents âges. L'objectif est de traiter, avant tout, les attributs du bien afin de sensibiliser les jeunes à leur préservation. D'autres outils traiteront plus globalement des valeurs du bien. L'ensemble des supports créés formera une mallette pédagogique qui sera distribuée dans des établissements scolaires. Les supports seront les suivants : coloriages, jeux de société, mots croisés. En termes de communication, afin de constituer une réelle vitrine sur la procédure d'inscription, les richesses du bien et les actions menées dans le cadre du plan de gestion, il convient de développer la page web actuellement existante pour créer une plateforme web dédiée au projet pour créer une réelle appropriation par la population des enjeux de la VUE. Il sera nécessaire d'enrichir la plateforme de contenus interactifs tels que des vidéos, des photos du bien, des jeux quizz pour faire participer le grand public. Un focus important sera mis sur les actualités qui devront traiter des actions menées sur le bien, des résultats des dernières études scientifiques, etc.

Une exposition itinérante sera également réalisée. Constituée de plusieurs panneaux illustrant les critères de la VUE, elle tournera sur l'ensemble des communes de l'île. Elle pourra être installée dans les mairies, au sein des événements liés à l'environnement, dans les établissements scolaires, etc.

Afin d'avoir un rayonnement important et que l'information et la sensibilisation soient effectuées par des personnes expérimentées. Un appel à manifestations d'intérêt sera lancé pour faire participer les acteurs publics et associatifs à cette appropriation par la population.

#### **BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 200 000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / OFB / FEDER / PNRM

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE DOCUMENTS VULGARISÉS ÉDITÉS

NOMBRE D'ITINÉRANCES DE L'EXPOSITION

NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC ORGANISÉS

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES DE SCIENCE PARTICIPATIVE

NOMBRE DE MALLETTES PÉDAGOGIQUES DISTRIBUÉES

NOMBRE DE VISITEURS SUR LE SITE INTERNET

#### **FICHES LIÉES :**

3.2 CONSTRUIRE UN DISCOURS COMMUN ET PARTAGÉ SUR LES SCIENCES ET LA CULTURE SUPPORT AU PROJET DE TERRITOIRE À L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION

## VALORISER LES ŒUVRES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES INSPIRÉES DES RELIEFS ET DES FORÊTS DU NORD DE LA MARTINIQUE

### CRITÈRES IIX ET X ET VALEURS DU BIEN

ZONE CONCERNÉE : BIEN, ZONE TAMPON ET CADRE DISTANT

### DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

### CONTEXTE :

Les Martiniquais entretiennent un rapport particulier avec la Montagne et les espaces de forêts, associés à des moments forts de l'histoire de l'île. La mémoire de 1902 a nourri la littérature créole. Certains poètes, comme Raphael Tardon, Georges Desportes, Édouard Glissant, et Aimé Césaire ont vu dans 1902 une destruction positive. La critique littéraire, et l'écocritique en particulier, ont montré comment les allusions fréquentes d'Aimé Césaire, écrivain, poète francophone (1913 - 2008), né en Martinique, à la Montagne Pelée étaient au fondement de son esthétique, et de l'utilisation des particularités écologiques des Antilles pour articuler la différence culturelle et la résistance politique. Apparaissent ici de nombreux échos avec les manifestes avant-gardistes brésiliens (Oswald de Andrade et son invocation de la faune et de la flore brésiliennes) et les pratiques surréalistes transférées au "Nouveau monde". Dans un échange avec Brassai, Picasso évoque la beauté des verres fondus par l'éruption du volcan en 1902 qui a détruit mais « a créé aussi quelque chose ». Mais au-delà de l'aspect volcanique, la notion de biodiversité propre au bien Martiniquais se traduit également dans de nombreuses œuvres artistiques et littéraires. La nature, les paysages et particulièrement le volcan sont au centre de l'œuvre d'Aimé Césaire.

Le nord de la Martinique occupe une place particulière dans l'histoire de la dissidence et le marronnage. La colonisation et l'esclavage jouent également un rôle particulier dans la perception de la forêt des Martiniquais. Le marronnage a été le moyen de se soustraire de la manière la plus radicale possible au système esclavagiste, de s'affirmer libre, de manifester un refus et une opposition à la fois physique et culturelle. Le nègre marron est une figure mythique qui personnifie la résistance, incarne la lutte contre la violence et la liberté. Les forêts représentent ces espaces où une nouvelle existence peut se construire, où les traces d'une culture et les traditions peuvent être sauvegardées, les restants des divinités et dieux conservés, les débris des mythes et légendes préservés. Les paysages du nord de la Martinique sont chargés de tout ce sens, de toute cette histoire. L'esprit de ces lieux est investi de cette évasion symbolique, de cette aspiration de liberté. Édouard Glissant écrira « Notre paysage est son propre monument : la trace qu'il signifie est repérable par dessous, c'est tout histoire » (Édouard Glissant, *Le Discours Antillais*, seuil, 1981 p.21)

### ACTEURS CONCERNÉS :

PNRM, DAC, associations de l'environnement, associations culturelles, acteurs de la culture, DEAL

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Faire l'inventaire des productions artistiques inspirées par la forêt, les espèces, la Montagne Pelée et les volcans
- Valoriser ces éléments dans les espaces muséographiques
- Valoriser ces éléments dans les apprentissages scolaires
- Valorisation ces éléments dans des spectacles vivants, autour des contes notamment
- Mettre en place des programmes d'animations culturelles sur ces thèmes sur la zone tampon, le cadre distant ou dans le bien
- Editer un recueil sur le sujet

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 30 000 €

Recettes évaluées : CTM / DAC / Cap Nord / Communes / FEDER / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

/ /

**FICHES LIÉES :**

/ /

## DÉVELOPPER, ET VALORISER LES SAVOIRS VERNACULAIRES ASSOCIÉS AUX CROYANCES, LÉGENDES ET MYTHES LIÉS À LA FORÊT, AUX ESPÈCES OU AU VOLCAN

**CRITÈRE VIII, X ET VALEURS DU BIEN**

**ZONE CONCERNÉE :** ZONE TAMPON ET LE BIEN

---

**DÉLAI DE RÉALISATION :**

Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 12 3

**CONTEXTE :**

Les martiniquais entretiennent un rapport particulier avec la Montagne et les espaces de forêts, associés à des moments forts de l'histoire de l'île. Il s'agit de mobiliser les traits culturels associés aux espaces du Cœur de bien pour les valoriser et permettre le respect et la préservation du bien.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, DAC, Associations de l'environnement, Associations culturelles, acteurs de la culture

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Faire l'inventaire des savoirs vernaculaires associés aux croyances, légendes et mythes liés à la forêt, aux espèces et aux volcans
- Mettre en place des programmes d'animations culturelles sur la zone tampon ou dans le cœur de bien
- Valoriser ces éléments dans les espaces muséographiques
- Valorisation de ces éléments dans des spectacles vivants, autour des contes notamment
- Editer un recueil

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 25 000 €

Recettes évaluées : CTM / DAC / Cap Nord / Communes / FEDER / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

/ /

**FICHES LIÉES :**

/ /

# METTRE EN LUMIÈRE L'HISTOIRE LIÉE À LA MONTAGNE PELÉE ET À LA VOLCANOLOGIE : MÉMOIRE DE LA CATASTROPHE DE 1902

## CRITÈRE VIII ET VALEURS DU BIEN

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON ET LE BIEN

### DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

### CONTEXTE :

L'éruption de 1902 a fait connaître la Martinique et la Montagne Pelée dans le monde entier, non seulement de par le caractère catastrophique de cet événement, mais aussi grâce à son apport important pour la science (volcanisme péléen). Par ailleurs, la biodiversité martiniquaise et les paysages qui en découlent, de par la force et les couleurs qui s'en dégagent, ont significativement contribué à influencer des courants de pensée à travers des personnages illustres, qu'ils soient nés sur l'île où l'ont visité à un moment ou un autre de leur vie. Il s'agit par exemple des écrivains Aimé Césaire pour ce qui est de la Négritude, Édouard Glissant apôtre du « tout monde », l'écrivain André Breton ou encore des peintres Wilfredo Lam pour ce qui est du surréalisme, et Paul Gauguin pour ce qui est de l'impressionnisme. La catastrophe de 1902 porte témoignage pour l'humanité. Si 1902 n'est pas la catastrophe naturelle la plus violente et destructrice de l'histoire de l'humanité (Lisbonne 1755, Krakatoa 1883, séisme de Tangshan 1976...), cette éruption est la seule à avoir rasé entièrement une ville aussi soudainement, ne laissant que 2 survivants sur une population estimée à 30 000 habitants.

Saint-Pierre était une ville florissante, le grand port de la Martinique et des Petites Antilles, placé sur la grande voie qui allait de l'Europe à l'Amérique Centrale. La fortune matérielle accumulée a été une des raisons pour ne pas abandonner la ville. Dernier élément tragique, même si les autorités en avaient décidé autrement, la ville n'aurait pu être évacuée rapidement, du fait de sa situation topographique enclavée et mal reliée au reste de l'île.

La Montagne Pelée porte donc témoignage des grandes catastrophes qui pèsent sur l'humanité et de la fragilité des richesses humaines. À ce titre, et non pour les vestiges matériels, 1902 figure dans la mémoire universelle avec le désastre de Lisbonne de 1755 et la destruction de Pompéi et d'Herculanum, rapprochement effectué par les savants et la presse dès 1902. Situé au cœur d'un réseau de routes commerciales, Saint-Pierre a reçu après l'éruption des messages de soutien du monde entier : de la France et de ses colonies, des parties de l'Empire britannique (Barbade, Dominique, Nouvelle-Zélande, Maurice, Seychelles, Iles "sous le vent", Bahamas), du Congrès américain qui a versé 500 000 \$ à la demande Theodore Roosevelt, du Canada. De nombreux ouvrages relatent les événements liés à cette éruption

### ACTEURS CONCERNÉS :

Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, DAC, CDST Associations de l'environnement, Associations culturelles, acteurs de la culture, Fondation Clément, OVSM, maison des volcans

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Mettre en place des programmes d'animations culturelles sur la zone tampon ou dans le cœur de bien
- Valoriser ces éléments dans les espaces muséographiques
- Créer des supports pédagogiques dédiés
- Créer des supports de communication

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 60 000 €

Recettes évaluées : CTM / DAC / Cap Nord / Communes / FEDER / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

/ /

**FICHES LIÉES :**

/ /

## FAVORISER LA PRODUCTION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE EN LIEN AVEC LES VALEURS DU BIEN

**CRITÈRES VIII ET X, VALEURS DU BIEN**  
**ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**  
Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 12 3

**CONTEXTE :**

Les Volcans et forêts, ou la faune et la flore du nord de la Martinique ont été la source d'inspiration de nombreux artistes, qu'ils soient écrivains, peintres, auteurs, interprètes ou même conteurs.

Bon nombre de ces artistes ont eu une reconnaissance nationale voire internationale. Il s'agit d'écrivains tels que Aimé Césaire, Édouard Glissant, Patrick Chamoiseau, des peintres tels que Gauguin, Picasso ou encore Lam.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Parc Naturel de Martinique, Direction des Affaires Culturelles, CTM, artistes

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit de favoriser la production d'œuvres contemporaines dans ou en proximité du bien, comme source d'inspiration. Des résidences d'artistes pourront être organisées spécifiquement en partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles et les services culturels de la CTM ou des collectivités. Il s'agit également de promouvoir le développement de l'art dans la gestion du bien sous toutes ses formes, dans les aménagements, les événements et manifestations, les structures d'accueils. Cette action sera guidée via une convention de partenariat établie entre le PNRM, la CTM et la DAC

**BUDGÉTISATION :**

Cette action vise l'organisation d'une résidence d'artiste par an, durant 5 ans : 100 000 €

Recettes évaluées : CTM / FEDER / DAC

**INDICATEUR DE RÉALISATION :** signature d'une convention avec la Direction des Affaires Culturelles



# **AXE 4**

**PROJET DE TERRITOIRE :**

**LA ZONE TAMPON COMME L'ESPACE DU PROJET  
ET DE VALORISATION (AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS,  
PLAN D' ACTIONS TOURISTIQUES)**

**CRITÈRE VIII, X ET VALEURS DU BIEN**  
**ZONE CONCERNÉE :** ZONE TAMPON ET LE BIEN

**DÉLAI DE RÉALISATION :**  
Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 1 2 3

**CONTEXTE :**

Le bien est séparé en deux entités géographiques distinctes. Le relief très accidenté et le nombre de communes concernées génèrent plusieurs accès possibles sur le bien. À ce jour des entrées sont très clairement identifiées mais non aménagées, d'autres sont en cours, certaines ne le sont pas du tout. Certaines font l'objet d'actions prévues au plan de gestion du site classé ou du projet Label Forêt d'exception. Il s'agit d'identifier et de valider les entrées majeures sur le bien et d'en assurer un aménagement respectueux du site présentant ses valeurs, et les activités possibles. Il s'agit également d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions de confort et de découverte possibles ; de répartir la fréquentation sur différents accès et d'ainsi gérer une possible augmentation de la fréquentation.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

ONF, Conservatoire du Littoral, Cap Nord, CTM, PNRM, DEAL

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Etudes :  
- Diagnostic des portes d'entrées sur le site  
- Identification des équipements à mettre en place

Aménagements :  
- Structures  
- Scénographie et signalétique

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 750 000 € (études)  
Recettes évaluées : FEDER, INTERREG, CTM, CMT, Etat

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'ENTRÉES DE SITES AMÉNAGÉES

**FICHES LIÉES :**

/ /



## AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC

### CRITÈRE IIX ET X ET VALEURS DU BIEN

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON ET CADRE DISTANT

### DÉLAI DE RÉALISATION :

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 1 2 3

### CONTEXTE :

Inscrire un site naturel sur La liste du patrimoine mondial sous-tend une croissance importante des flux de visiteurs (résidents et touristes). Avec plus de 1 000 000 de visiteurs, la destination Martinique par le truchement de l'inscription de son bien au patrimoine mondial table sur un surcroît de l'accueil touristique de 300 à 400 000 visiteurs supplémentaires.

Face à un tel défi, il apparaît donc nécessaire d'assurer et garantir un équilibre efficient entre la promotion de la destination « Martinique » et l'aménagement de structures d'accueil touristiques d'une part, et d'autre part des stratégies de conservation du bien..

### ACTEURS CONCERNÉS :

Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, Prestataires extérieurs, Cap Nord, ONF, CDL.

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le réseau d'acteurs ou gestionnaires du bien de la Martinique demeure à ce jour singulièrement bien structuré et identifié entre domaine de compétences et champs d'intervention. Néanmoins, le regain d'activités induit par l'inscription du bien sur La liste du patrimoine mondial oriente d'ores et déjà les axes d'amélioration des stratégies d'accueil des visiteurs en la matière.

Pour accompagner cette démarche et permettre, localement, de mettre en application les modalités de mises en œuvre des aménités touristiques et d'accueil, il est retenu les axes prioritaires suivants :

- développer l'offre d'activités de plein air, nautiques et aquatiques en relation avec le bien à destination de tous les visiteurs (résidents et touristes) ;
- développer les usages numériques pour l'accueil, la réservation et les produits touristiques à destination des visiteurs et professionnels du secteur ;
- proposer des produits touristiques déclinés pour l'ensemble des communes concernées par le bien ;
- initier à long terme des actions de formation des professionnels du tourisme et spécifiquement dédiées à la promotion du bien, de ses attributs et ses valeurs ;
- assurer le renforcement de la qualité des espaces d'accueil et d'informations touristiques ;
- soutenir les initiatives innovantes dans la découverte de l'offre touristique ;
- rendre accessible des lieux touristiques et d'accueil pour les 4 handicaps (monter en qualité et nouvelle prestation touristique) ;
- créer de nouvelles activités sur la thématique sports / loisirs / nature à vocation touristique et éducative ;
- développer et / ou renforcer des activités touristiques existantes ;
- action de promotion des activités touristiques et de loisirs ;
- déployer et / ou renforcer la signalétique des parcours, sites et secteurs d'intérêts du bien ;
- maintenir un niveau d'excellence dans l'accueil et la promotion de la destination et des équipements d'accueil (Voyage d'études).

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 2 000 000 €

Recettes évaluées : CTM / CTM / ONF / CELRL / EPCI / Communes / Chambres consulaires / FEDER / PNRM / AFD

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES PROGRAMMÉES ET RÉALISÉES

NOMBRE DE VISITEURS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

TABLEAUX DE BORD

**FICHES LIÉES :**

4.1. IDENTIFIER ET AMÉNAGER LES PORTES D'ENTRÉES SUR LE BIEN

4.6. CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL

4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN

## INSTALLER LES MOYENS GÉNÉRAUX DE LA GOUVERNANCE DU PLAN DE GESTION ET ANIMER UN RÉSEAU DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE BIEN

**CRITÈRES VIII ET X, VALEURS DU BIEN**  
**ZONE CONCERNÉE :** BIEN ET ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**  
Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 12 3

### CONTEXTE :

Dès le démarrage de la procédure d'inscription, une gouvernance a été mise en place par la collectivité, l'État et ses partenaires. La concertation partenariale, qui est au cœur du projet, est menée grâce à un schéma organisationnel précis qui permet à chaque acteur d'être partie prenante des orientations et décisions prises dans la démarche d'inscription du bien. Ainsi on distingue actuellement une gouvernance territoriale et un cadre opérationnel composé de : une équipe projet, une conférence territoriale, et des pôles thématiques.

Par ailleurs, tout au long de la procédure de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et privés, ainsi que des personnes ressources, ont contribué à enrichir le contenu de la VUE, définir les valeurs du bien et construire le plan de gestion.

Ainsi, consécutivement au dépôt de la candidature et afin de suivre la mise en œuvre du plan de gestion, il sera nécessaire de faire évoluer cette gouvernance et singulièrement d'en garantir les moyens généraux pour l'adapter aux nouveaux objectifs d'animation et de coordination du bien. De surcroît dans le but de favoriser la participation de l'ensemble des acteurs à la construction du projet de territoire et valoriser les activités de la zone tampon, il s'agira d'animer un réseau territorial d'acteurs concernés par le bien.

### ACTEURS CONCERNÉS :

Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion (gestionnaires, collectivités, services de l'État, associations, acteurs privés), Prestataire extérieur.

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans la seconde phase du projet qui suivra le dépôt de la candidature, la mise en œuvre et le suivi des actions du plan de gestion seront un volet majeur dans le cadre de l'animation du bien. Il conviendra ainsi de mettre en œuvre et d'assurer l'administration du futur comité de gestion et de le réunir régulièrement. Sa composition sera large afin d'intégrer l'ensemble des représentants des acteurs concernés par le bien, demande qui a été formulée lors des réunions de concertation. Autour de cette instance et en s'appuyant sur le schéma organisationnel élaboré au démarrage de la démarche d'inscription, une nouvelle gouvernance, axée sur les principes de concertation partenariale sera identifiée et mise en œuvre.

Concomitamment à cette première action, il conviendra également d'organiser des réunions régulières et des groupes de travail territoriaux faisant participer les acteurs concernés par le bien. L'objectif est de favoriser le partage d'information par la création d'un extranet permettant la mise en commun de documents, bénéficier d'un espace Forum, d'un calendrier partagé, et d'un module de gestion de projets (identification des contributeurs, des échéances et état d'avancement des actions).

Après discussions et approbation entre les parties prenantes, lors de la conférence territoriale du 11 septembre 2018, il a été retenu de désigner le Parc naturel régional de la Martinique, comme futur animateur à la gestion du bien.

De plus, de retenir comme membres de droit du futur comité de gestion du bien UNESCO, l'ensemble des collectivités concernées par le projet de bien, déclinées, ci-après :

L'Ajoupa-Bouillon ; Basse-Pointe ; Bellefontaine ; Case-Pilote ; Fonds-Saint-Denis ; Fort-de-France ; Grand' Rivière ; Gros-Morne ; La Trinité ; Le Carbet ; Le Lorrain ; Le Marigot ; Le Morne-Rouge

Le Morne-Vert ; Le Prêcheur ; Le Robert ; Macouba ; Sainte-Marie ; Saint-Joseph ; Saint-Pierre ; Schœlcher ; ainsi que les membres du comité des gestionnaires du bien UNESCO, déclinés, comme suit :

- La DEAL de Martinique ;
- L'Office National des Forêts, (ONF) ;
- Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres (délégation de Martinique) ;
- Le Parc naturel régional de la Martinique, (PNRM) ;
- Communauté d'Agglomération du Pays nord Martinique, (Cap nord Martinique) ;
- Communauté d'Agglomération CEntre de Martinique, (CACEM)

3 comités techniques déclinés, comme suit doivent se réunir régulièrement :

- Un Comité technique bien, dont l'animateur sera l'ONF. Ce dernier se réunira au moins 2 fois par an et sa mission portera essentiellement sur les actions concrètes liées à l'axe stratégique de protection du bien.
- Un Comité technique Zone tampon, dont l'animateur sera le PNRM. Ce dernier se réunira au moins 2 fois par an et sa mission portera essentiellement sur les actions concrètes liées à l'axe stratégique de valorisation, de promotion des attributs et valeurs du bien et de ses terroirs.
- Enfin, un Comité technique Caraïbes, dont l'animateur sera la CTM. Ce dernier se réunira au moins 2 fois par an et sa mission portera essentiellement sur les actions concrètes liées à l'axe stratégique de coopération notamment avec les îles voisines déjà gestionnaires de bien UNESCO (Dominique et Sainte-Lucie).

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 120 000 € par an et donc 720 000 euros sur la durée du plan de gestion

Recettes évaluées : CTM / PNRM / ONF / DEAL / OFB / FEDER

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE RÉUNIONS DU COFIL

NOMBRE DE RÉUNIONS DES COTECH

NOMBRE DE COMMISSIONS SECTORIELLES OU AD HOC

NOMBRE DE RAPPORT D'ACTIVITÉS

NOMBRE DE TABLEAUX DE BORD RÉALISÉS

**FICHES LIÉES :**

/ /

## DÉVELOPPER DES ÉTUDES

## SUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LE BIEN

**VALEURS DU BIEN**

ZONE CONCERNÉE : BIEN ET ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

**CONTEXTE :**

Au-delà de sa valeur universelle exceptionnelle, le bien fournit divers services écosystémiques allant de l'alimentation à la lutte contre le réchauffement climatique, en passant par les loisirs de nature. La réalisation d'études sur les services écosystémiques rendus par un territoire permet d'obtenir une vision plus globale et de communiquer auprès des décideurs et de la population sur l'intérêt de préserver ces espaces, au-delà de leur fonction écologique.

Aujourd'hui, peu de connaissances existent sur les services écosystémiques rendus par le bien. Il est donc nécessaire de développer cette connaissance en mettant en œuvre des études spécifiques. Elles seront menées en lien avec le plan d'actions du Label Forêt d'exception, label obtenu en 2019 pour les forêts du nord de la Martinique et coordonné par l'ONF. En effet, cet enjeu de connaissance a également été identifié dans ce cadre.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

ONF

Université des Antilles

CNRS

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Pour décrire les services fournis par le bien à l'Homme, ou services écosystémiques, il s'agira de cibler une méthode d'évaluation de ces services telle que la méthode TESSA (Toolkit for Ecosystem Service Site-based Assessment) utilisée au niveau international et employée actuellement dans le cadre d'un programme européen dont le PNRM est bénéficiaire, le Life BIODIV'OM (à l'échelle de la Presqu'île de la Caravelle). Cette méthode a l'avantage de faire participer la population et les acteurs concernés par le territoire dans la sélection des services écosystémiques qui font sens et à l'identification des différents services rendus par le bien.

Des chercheurs de l'Université des Antilles et du CNRS réaliseront cette étude.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 30 000€

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'ÉTUDES RÉALISÉES

**FICHES LIÉES :**

/ /

# METTRE EN COMMUN LES MOYENS DE COMMUNICATION ET HOMOGENÉISER LES IMAGES ET OUTILS AYANT TRAIT AU BIEN

**VALEURS DU BIEN**

**ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON, CADRE DISTANT

**DÉLAI DE RÉALISATION :**

Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 1 2 3

**CONTEXTE :**

Plusieurs moyens de communication et outils ayant trait au bien ont été créés et seront également développés dans le cadre de la procédure d'inscription. Concernant notamment les photographies du bien, plusieurs campagnes de prises de vue ont été réalisées les années précédentes par divers acteurs : DEAL, BRGM, ADDUAM, etc. Des captures vidéos ont également été effectuées par Drone par le PNRM. Il s'agira de recenser les ressources, de les stocker et de les mutualiser.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

PNRM  
DEAL  
BRGM  
ADDUAM

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Afin de mettre en commun les différents moyens de communication, images et outils ayant trait au bien, il conviendra de créer un lieu de stockage unique et de s'assurer des droits de diffusion de chaque support. Cette mutualisation des supports photographiques, vidéos, et autres outils, sera le moyen de diffuser des supports homogènes et partagés. Une solution informatique sera développée pour permettre à différents acteurs concernés d'enrichir la base.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 8 000€  
Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

LIEU DE STOCKAGE DES DONNÉES CRÉÉ  
NOMBRE DE SUPPORTS ET OUTILS MUTUALISÉS

**FICHES LIÉES :**

3.2 CONSTRUIRE UN DISCOURS COMMUN ET PARTAGÉ SUR LES SCIENCES ET LA CULTURE SUPPORT AU PROJET DE TERRITOIRE À L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION  
3.3. METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN

**VALEURS DU BIEN**

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3****CONTEXTE :**

Tout au long de la procédure d'inscription, une mobilisation active des forces vives du territoire a été initiée. Cette action vise à mettre en œuvre, structurer et déployer une image de marque du bien. Cette image fondée sur les valeurs et attributs du bien pourra être utilisée par l'ensemble des acteurs du territoire et s'inscrira dans les usages et stratégies de valorisations.

Il apparaît donc nécessaire d'assurer et garantir la parfaite ossature ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre d'un réseau d'acteurs et de filières professionnelles.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, Prestataires extérieurs.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

La méthode de marquage respectera bien évidemment tous les principes, critères, process d'un label « UNESCO Martinique » établis par le futur gestionnaire du bien dans la promotion des attributs et valeurs du bien. L'action volontariste de développer la Marque « UNESCO Martinique » en tant qu'image de marque dans la stratégie de Marketing territorial dans le cadre de la gestion du bien conduit à aller au-delà de l'examen de candidatures « spontanées » mais bien sur la base de la mise en œuvre d'un référentiel construit autour d'acteurs désireux d'associer l'image du bien à leurs actions entrepreneuriales.

Des dénominateurs communs animent le contenu de cette action et la méthode de travail dans les diverses filières d'activités sur le fondement des étapes suivantes :

- repérage préalable des prestataires potentiellement labellisables dans chaque filière retenue (sollicitations des réseaux et groupements professionnels existants...);
- choix d'un ordre de « priorité » des filières en fonction des attributs et valeurs du bien ou sites remarquables (nombre de candidats potentiels, objectifs stratégiques, implications des partenaires...) et programmation échelonnée du processus de marquage des filières sur 5 ans ;
- constitution d'un groupe projet par filière rassemblant des acteurs motivés, représentant les structures animatrices de Démarches Qualité et / ou labels déjà préexistants et pouvant s'organiser selon la filière en intégrant au groupe projet les Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture, de Métiers et de l'Artisanat, syndicats professionnels... ;
- construction d'un référentiel ou réseau d'acteurs adapté au bien visant à traduire les attributs et valeurs du bien (expression des valeurs du bien et des objectifs stratégiques, passerelles avec les classements et marques qualité (Qualité tourisme...). Prise en compte et retours d'expériences des référentiels existants type « valeur Parc » et de leur application dans d'autres PNR ;

- définition d'une méthode de recueil et d'analyse des candidatures (composition du comité technique, modalités d'audit...);
- édition d'un conventionnement-cadre ou d'une charte des modalités de partenariats avec les différents réseaux d'acteurs;
- définition d'une stratégie commune de communication et déclinée pour chacune des filières associées au bien;
- lancement du marquage « UNESCO Martinique » : application de la méthode de partenariat et évaluation *in itinere* des stratégies idoines;
- mise œuvre des stratégies de communication positive via des « mises en avant emblématique » des premiers partenaires labellisés;
- développement progressif du marquage par branche et pour toutes les filières retenues sur 5 ans.

Des spécificités dans le contenu de l'action et dans la méthode seront apportées en fonction de chaque filière.

Principales cibles (filières) identifiées :

- les « Hébergements nature & patrimoine » et la « Marque Parc naturel régional de la Martinique »;
- les sites de visite reconnus par le CMT, le Parc Naturel ainsi que les Offices Communautaires de Tourisme et syndicats professionnels;
- les restaurants reconnus par le CMT, le Parc Naturel ainsi que les Offices Communautaires de Tourisme et syndicats professionnels;
- les lieux de vente directe de producteurs et viticulteurs reconnus par le Parc Naturel, les EPCI, les Communes, la DAAF;
- les produits et services liés à l'itinérance reconnus par le Parc Naturel, la CTM, l'ONF, le CMT ou encore les clubs ainsi que le Comité Régional de Randonnées pédestres;
- les entreprises, commerçants, services et personnes inscrites dans une démarche « Qualité ».
- les produits agricoles du terroir (rhum, bananes, fruits, mouton, miel, vanille, café, cacao).

#### **BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 200 000 €

Recettes évaluées : CTM / CMT / DAAF / Offices Communautaire de Tourisme / Chambres consulaires / Syndicats professionnels / ZILEA / FEDER / PNRM

#### **INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

LANCEMENT DE L'OPÉRATION

CONSTITUTION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS

NOMBRE D'ACTEURS, SITES OU INITIATIVES LABELLISÉS « UNESCO MARTINIQUE »

NOMBRE DE CANDIDATURE (PAR FILIÈRE ET / OU BRANCHE D'ACTIVITÉS)

NOMBRE DE SUPPORTS DE PUBLICATION PRODUIT ET DE PASSAGES MÉDIA

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT D'EXÉCUTION

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

LIEU DE STOCKAGE DES DONNÉES CRÉÉ

NOMBRE DE SUPPORTS ET OUTILS MUTUALISÉS

#### **FICHES LIÉES :**

3.3. METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN

4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN

4.11. ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE CARRIÈRES ET LES ACTEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES ET DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LEURS ACTIVITÉS

4.12. STRUCTURER ET DÉVELOPPER UN ÉCOTOURISME DURABLE : METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES

4.13. PÉRENNISER LES STRUCTURES QUI PERMETTENT LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DE LA VUE

**VALEURS DU BIEN**

ZONE CONCERNÉE : BIEN, ZONE TAMPON ET CADRE DISTANT

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

**CONTEXTE :**

Le bien s'inscrit sur des monuments naturels majestueux et emblématiques constituant l'arrière scène des baies de Fort-de-France et de Saint-Pierre. Les vues, les routes paysagères, les paysages intérieurs et littoraux sont pour beaucoup remarquables. Ils sont à identifier et préserver pour garantir la meilleure scénographie pour l'accueil sur le bien et garantir les fonctions biologiques. Outre leur caractère pittoresque, les paysages de la zone tampon hébergent les continuités écologiques entre les deux composantes du bien et entre les littoraux et les sommets, bien souvent le long des cours d'eau. L'atlas des paysages de la Martinique est un outil de diagnostic important qu'il conviendra de mobiliser pour assurer une prise en compte des valeurs paysagères dans les documents de planification et la définition d'objectifs de qualités paysagères permettant de préserver les valeurs du bien.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, Communes, Prestataires extérieurs, Cap Nord, DEAL

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les paysages de nature correspondent à une préoccupation forte des acteurs du territoire autour du bien. La charte du Parc naturel régional de la Martinique (2012-2027) comprend un volet sur la préservation de la qualité des paysages. Il s'agit de la faire appliquer pour maintenir la diversité de la mosaïque paysagère et en luttant contre la banalisation des paysages.

Les différents axes retenus s'intéressent singulièrement aux matrices (agricoles, forestières, urbaines), à leurs interfaces (lisières et écotones), à la connectivité entre les différentes unités par la mise en place d'infrastructures biologiques (trame verte et bleue) dans la planification urbaine et territoriale. Il s'agira d'identifier, cartographier et prendre en compte dans les documents de planification les valeurs paysagères, et de prévoir le développement d'espaces de nature dans les milieux urbanisés.

Par ailleurs, La Cap Nord a prévu la mise en place d'un plan de paysage sur la zone entre les deux composantes du bien, à cheval sur 9 communes du bien. Son périmètre s'intéresse au transect de la côte caraïbe à la côte atlantique entre la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet, entités du futur bien. Les communes concernées sont contiguës et sont, de fait, dotées d'un cadre exceptionnel méritant d'être mis en valeur et réfléchi depuis la zone tampon. Le périmètre du Plan de Paysage constitue l'espace de théâtralisation de l'exceptionnelle biodiversité installée sur les majestueux reliefs. C'est aussi le secteur d'appropriation, de valorisation et de préservation de la biodiversité par les populations. Il est le lieu de l'expression de nombreuses pratiques traditionnelles associées aux cultures, aux jardins et à l'implantation de l'habitat. Ce Plan de Paysage est un accompagnement important de la démarche de territoire engagée dans la candidature en tant qu'espace de projet. L'objectif de ce plan consistera également à travailler sur les motifs paysagers liés aux continuités écologiques entre les deux massifs et entre les massifs et le littoral, valeurs essentielles. Il permettra de sensibiliser les acteurs locaux et habitants sur le lien entre le paysage et la biodiversité en les rendant acteurs des solutions à mettre en place.

Le nord de la Martinique est connu pour son climat humide et sa forte identité « rurale et traditionnelle », visible au travers de sa mosaïque paysagère. L'organisation générale de ses paysages est essentiellement structurée autour des reliefs emblématiques de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, formant deux grands ensembles distincts. De ces sommets, différentes séquences se succèdent jusqu'au littoral. Plusieurs types de paysages se dégagent de ces ensembles : les paysages des mornes habités, les paysages des montagnes et forêts, les paysages littoraux, les paysages des grandes cultures, les paysages des fonds et des rivières. Le nord comprend également deux littoraux contrastés ; il est possible de différencier la côte atlantique avec les planèzes cultivées en pente douce et sa côte de falaises, de la côte caraïbe aux pentes plus raides, bordées de nombreuses petites plages, souvent à l'embouchure des rivières. Le territoire du nord de la Martinique recèle également un patrimoine historique où sont encore présentes les traces de la société amérindienne

(site archéologique de Vivé au Lorrain) ou encore les traces de la société de «l'Habitation», un héritage toujours présent en particulier sur le nord Atlantique au travers des anciennes habitations et des vastes cultures de cannes et de bananes.

Le périmètre recoupe plusieurs unités paysagères et intègre de nombreux motifs (cultures en planèzes, campagne habitée des mornes, bourgs du littoral, routes côtières...), de façon que les actions préconisées puissent servir d'exemples et soient transposables pour des aménagements futurs sur les communes situées hors du périmètre d'étude. Ce dernier permet donc d'intégrer de nombreuses problématiques autour de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet et d'étudier ainsi un panel de situations.

L'objectif de ce projet de Plan Paysage est de servir de «catalyseur» pour penser le paysage dans la zone tampon du futur bien, afin que celui-ci en reflète l'intégrité et soit support de cette biodiversité exceptionnelle. L'objectif étant d'avoir des actions concrètes à mettre en place, la démarche se concentrera notamment sur les continuités écologiques des milieux littoraux aux sommets de la Montagne Pelée et des Pitons, ainsi que les continuités entre ses deux massifs. Dans ce cadre, le paysage sera un outil pour repenser le lien des habitants à la biodiversité de leur île et rendre opérationnelle la trame verte et bleue.

Les actions mises en œuvre consisteront en particulier à :

- FAIRE UN ÉTAT DES UNITÉS DE PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU BIEN
- IDENTIFIER LES VALEURS PAYSAGÈRES
- FIXER DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRES
- ASSURER LA PROTECTION DES POINTS DE VUE REMARQUABLES
- PRÉSERVER LES PAYSAGES REMARQUABLES
- RESTAURER ET CONFORTER LE MAILLAGE BOCAGER DES CAMPAGNES HABITÉES
- RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AU NIVEAU DES RAVINES DANS LES BOURGS
- REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS

#### **BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 50 000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / ONF / CELRL / EPCI / Communes / Chambres consulaires / FEDER / PNRM

#### **INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

- EVALUATION DU LINÉAIRE DE PLANTATIONS RÉALISÉS LE LONG DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- AUGMENTATIONS DES SURFACES BOISÉES AUX ABORDS DU BIEN

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

- NOMBRE D'ÉTUDES D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE BIEN
- ÉDITION DE CAHIERS DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES
- ÉLABORATION DU PLAN DE PAYSAGE DE LA CAP NORD
- LINÉAIRE DE HAIE PLANTÉES
- NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS
- NOMBRE DE POINTS DE VUE REMARQUABLES IDENTIFIÉS
- NOMBRE DE RAVINES REQUALIFIÉES

#### **FICHES LIÉES :**

- 1.6. IDENTIFIER, PRÉSERVER ET RESTAURER LES TRAMES VERTES SITUÉES ENTRE LES DEUX BIENS
- 1.7. MENER DES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA GÉODIVERSITÉ
- 2.1. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES DIFFÉRENTS TYPES FORESTIERS
- 2.2. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR CERTAINS TAXONS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES
- 2.5. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS
- 3.3. METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN
- 4.6. CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL
- 4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN

**VALEURS DU BIEN**

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

**CONTEXTE :**

Dans le périmètre de la zone tampon, les surfaces agricoles s'étendent sur 10 802 ha, soit 67 % de la zone tampon supportant des activités.

Actuellement, les activités agricoles présentes dans ce périmètre sont les suivantes : bananeraies, plantations d'ananas, maraichage diversifié, élevage d'ovins et de caprins, etc.

Au sein des exploitations, différentes initiatives responsables existent :

- le développement des exploitations biologiques et raisonnées ;
- le développement de bananeraies écoresponsables ;
- le développement des « Valeurs Parc » de Martinique (agneau, miel, manioc) ;
- la valorisation des produits agricoles bénéficiant d'une traçabilité « Zéro chlordécone » ;
- la valorisation des plantes aromatiques et médicinales.

Concernant la Chlordécone, la SAFER réalise actuellement des travaux de cartographie précis pour recenser les terrains touchés par la Chlordécone et par d'autres pesticides. Les acteurs locaux mènent également plusieurs programmes alternatifs sur les terrains concernés : cultures hors sol, choix de cultures compatibles (plantations aériennes), diversification.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

CTM, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF, PNRM, syndicats d'agriculteurs.

**PILOTE ENVISAGÉ :**

Chambre d'agriculture.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'action vise à développer des filières agricoles respectueuses des milieux naturels aux abords du bien afin de conserver son intégrité.

En s'appuyant sur les initiatives existantes, il conviendra de :

- soutenir le développement des exploitations biologiques et raisonnées ;
- augmenter le nombre d'exploitants labellisés « Valeurs Parc » ;
- augmenter le nombre d'exploitations agricoles « Zéro chlordécone » ;
- soutenir le développement des exploitations valorisant les produits du terroirs et les essences indigènes (ex : culture de plantes aromatiques et médicinales) ;
- développer la Marque territoriale patrimoine mondial (cf. fiche action 4.6).

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 20 000€

Recettes évaluées : CTM / DEAL / FEADER / PNRM

**INDICATEURS POUR MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN :**

NOMBRE DE NOUVEAUX EXPLOITANTS PRATIQUANT UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

NOMBRE D'EXPLOITANTS LABELLISÉS « VALEURS PARC »

NOMBRE D'EXPLOITANTS LABELLISÉS « ZÉRO CHLORDÉCONE »

NOMBRE D'EXPLOITANTS DÉTENANT LA MARQUE « UNESCO »

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

LIEU DE STOCKAGE DES DONNÉES CRÉÉ

NOMBRE DE SUPPORTS ET OUTILS MUTUALISÉS

**FICHES LIÉES :**

4.6. CRÉATION IMAGE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL

4.9. VALORISER LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE

4.10. DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES AGRICOLES

**VALEURS DU BIEN**

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3****CONTEXTE :**

Les zones agricoles concernées par le bien occupent en zone tampon une superficie totale de 10 802 ha, soit environ 67 % de la superficie totale des zones tampons inscrites dans le projet de territoire UNESCO de la Martinique. Ces zones agricoles demeurent à ce jour principalement orientées vers les grandes cultures d'exportation (banane et canne) et à la marge déployées autour de la petite agriculture vivrière.

Actuellement, plusieurs agriculteurs bénéficient du label « Valeur Parc naturel » afin de valoriser leurs produits. L'offre existante porte sur trois produits : miel, agneau, manioc. L'objectif est d'apporter une plus-value aux activités agricoles en développant ce label sur de nouveaux produits et en apportant une indication supplémentaire « Périmètre UNESCO ». Les ressources telles que le cacao et le café présentent un potentiel de développement et de valorisation important.

Concernant les terrains touchés par le chlordécone, pesticide organochloré utilisé dans les bananeraies jusqu'en 1993 pour lutter contre le charançon du bananier, il s'agit de développer le label le label «Zéro chlordécone», permettant de valoriser les produits agricoles exempts du pesticide. Les produits issus de terrains contaminés mais qui ne présentent pas de traces peuvent également être labellisés (culture hors sol ou cultures aériennes non contaminables). Le label «Zéro chlordécone» a été créé par le Parc naturel en 2018, en partenariat avec les acteurs concernés par la problématique. L'objectif est d'améliorer la traçabilité des produits en garantissant aux consommateurs des denrées certifiées sans chlordécone.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

CTM, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF, PNRM, syndicats d'agriculteurs.

**PILOTE ENVISAGÉ :** Chambre d'agriculture.**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'action vise à poursuivre l'accompagnement des agriculteurs marqués « Valeur Parc naturel » du territoire, de labelliser de nouveaux agriculteurs et de créer de nouveaux produits labellisés pour compléter l'offre existante (miel, agneau, manioc). Il s'agit d'étudier la faisabilité d'indiquer « périmètre UNESCO » pour les agriculteurs installés dans la zone tampon du bien et d'identifier précisément les produits valorisables dans le projet.

Concernant le développement du label le label «Zéro chlordécone», une prospection de nouveaux agriculteurs sera réalisée. L'indication « périmètre UNESCO » sera également à envisager pour que le bien apporte une plus-value à l'existant.

Le marquage supplémentaire « périmètre UNESCO » devra être accompagné d'une charte de bonne conduite que l'agriculteur s'engagera à respecter.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 25 000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / Chambre d'Agriculture / Chambre des métiers / FEADER / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'EXPLOITATIONS ASSOCIÉES À LA PROMOTION ET VALORISATION DES VALEURS ET TERROIRS AUTOUR DU BIEN

NOMBRE DE PRODUITS DE TERROIRS ASSOCIÉS AU BIEN

NOMBRE D'EXPLOITANTS AYANT SOUSCRIT À LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DE PRODUITS LABELLISÉS

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AYANT SIGNÉ LA CHARTE DE BONNE PRATIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SUIVI DES OPÉRATIONS (OFFRES, PRODUITS, EXPLOITATIONS, DÉMARCHE QUALITÉ)

**FICHES LIÉES :**

3.3 METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN

4.6 CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL

4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN

4.11. ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE CARRIÈRES ET LES ACTEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES ET DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LEURS ACTIVITÉS

4.13. PÉRENNISER LES STRUCTURES QUI PERMETTENT LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DE LA VUE

**VALEURS DU BIEN**

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3****CONTEXTE :**

Dans le périmètre de la zone tampon, les surfaces agricoles s'étendent sur 10 802 ha, soit 67% de la zone tampon supportant des activités.

Actuellement, les activités agricoles présentes dans ce périmètre sont les suivantes : bananeraies, plantations d'ananas, maraichage diversifié, élevage d'ovins et de caprins, etc.

Plusieurs expérimentations sont d'ores et déjà menées dans le but de développer de nouvelles filières. Par exemple, des travaux importants ont été réalisés dans le cadre de la filière « café », de la filière « plantes aromatiques médicinales », de la filière « champignons » et de la filière « plantes indigènes ».

Concernant le café, il s'agit, à l'instar du Blue Mountain à la Jamaïque et du Bourbon pointu à la Réunion, de développer et de commercialiser un produit de niche à haute valeur ajoutée destiné au marché du luxe martiniquais, fondé sur son prestige historique. Dans ce contexte, une démarche de création d'une filière intégrée café de légende est initiée, qui correspond au rétablissement d'un circuit de production de café en Martinique, de la production, transformation, et commercialisation, et permettra d'améliorer les revenus des producteurs. Un programme Interreg a débuté sur ce thème depuis 2018.

Pour le développement d'une filière « plantes aromatiques et médicinales, horticoles et apicoles », le PNRM se propose aujourd'hui de soutenir cette filière au travers de prestations d'expertise technique auprès des exploitants agricoles et ou agro-forestiers. Le PNRM développe notamment ces expérimentations sur le secteur de Fond Bourlet (Case-Pilote) en favorisant la filière Apicole – horticole – caféique – aromatiques et ornementales, en préservant la biodiversité, en garantissant le développement, la diversification et la valorisation de ces différentes productions.

Le projet vise à doter les territoires partenaires des outils et pratiques nécessaires à un développement de filières économiques basées sur la valorisation du patrimoine mycologique. Cette valorisation répondra également à un objectif environnemental (connaissance de la biodiversité et développement de l'agroécologie) ainsi qu'à un objectif de santé alimentaire. Un programme Interreg a débuté sur ce thème depuis 2018.

Pour finir, il est nécessaire de développer une filière « plantes indigènes » visant à cultiver des essences locales au profit des plantes exogènes aujourd'hui vendues et utilisées par les particuliers, agriculteurs, pépiniéristes et aménageurs. Le Conservatoire botanique national de Martinique travaille déjà en ce sens en cultivant de nombreux végétaux indigènes et en définissant leurs itinéraires techniques. L'objectif est de poursuivre ces expérimentations et créer une réelle filière répondant aux besoins des particuliers et des professionnels.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

CTM, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF, PNRM, syndicats d'agriculteurs.

**PILOTES ENVISAGÉS :** Chambre d'agriculture, Conservatoire botanique de Martinique.**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

L'action vise à développer des nouvelles filières agricoles afin de diversifier l'activité agricole de la zone tampon du bien.

Concernant le café, dans le cadre du programme Interreg débuté en 2018, une coopération impliquera la Martinique et le Costa-Rica, pour une action à l'échelle d'une filière caribéenne.

Ainsi, deux types de café pourront être produits :

- 1- L'Arabica Typica, café d'excellence et patrimonial, introduit en premier lieu dans les Caraïbes (en 1721) par la Martinique, et qui sera uniquement consacré au marché de l'export en Europe ou en Asie, par les torréfacteurs caribéens recherchant des produits spécifiques dans le but de satisfaire un marché international de luxe,
- 2- Un hybride qualitativement équivalent aux produits gourmets, qui pourra être utilisé pour le marché local et régional permettant de développer une économie locale à plus grande échelle et génératrice d'emplois.

À côté des activités de gestion du projet et de communication, le plan stratégique du projet prévoit cinq composantes principales :

1. Maîtriser tous les aspects agronomiques et sanitaires, permettant l'identification, la sauvegarde, la multiplication, et le développement du matériel végétal Arabica originel ;
2. Identifier les zones du territoire pilote (Martinique) les plus propices à la culture du café et mettre en place le cluster dans des dispositifs d'agroforesterie et de cultures associées permettant la pérennisation d'une agriculture familiale ;
3. Mettre en place une unité de transformation, de séchage et de stockage du café vert afin de pouvoir le commercialiser au niveau international ;
4. Développer des circuits agro-touristiques, avec une phase d'étude historique pour la création d'une structure à vocation muséale basée sur la restauration d'habitations caféicoles de la Caraïbe au XVIII<sup>e</sup> siècle ;
5. Enfin, valoriser culturellement la filière, par un documentaire relatant la légende de l'introduction du café dans les Caraïbes.

Pour le développement d'une filière « plantes aromatiques et médicinales, horticoles et apicoles », le PNRM se propose aujourd'hui de soutenir cette filière au travers de prestations d'expertise technique auprès des exploitants agricoles et ou agro-forestiers avec pour objectifs de :

- Consolider la technicité des productions des exploitations agricoles, notamment, via le transfert des résultats techniques issus des dernières innovations techniques.
- Améliorer l'exploitabilité des ressources agricoles et environnementales par le développement de nouveaux ateliers de production, portant sur le domaine des plantes médicinales, horticoles et ou apicoles.
- Améliorer les revenus agricoles, via une meilleure maîtrise des facteurs de productions : environnementaux, sanitaires, sociaux et relatifs à l'organisation du travail.

Pour la filière « champignons », cette valorisation du patrimoine mycologique concerne deux thématiques : d'une part la production de champignons comestibles d'origines locales qui représente un grand potentiel technologique, alimentaire et touristique et d'autre part, la gestion des ressources en champignons symbiotiques associés aux systèmes racinaires des plantes cultivées. Ces champignons symbiotiques assurent des fonctions essentielles pour les cultures. Ils peuvent être gérés en associant des nouvelles techniques de biotechnologies mycologiques et des modèles d'agro-écologie. Le projet propose de relier ces deux thématiques de façon à mutualiser des équipements (laboratoires) et des savoirs scientifiques et technologiques et de façon à concevoir des valorisations économiques communes. Ces valorisations concernent la restauration responsable, les nouveaux produits agroalimentaires, l'agritourisme et le « mycotourisme » multi-destinations.

Concernant la filière « plantes indigènes », il convient de développer la culture des plantes autochtones de Martinique et de la région. Cette filière pourra alimenter différents projets : l'utilisation d'espèces indigènes dans les aménagements urbains, la vente d'essences indigènes par les pépiniéristes. Pour construire cette filière, il sera nécessaire de définir les itinéraires techniques de plusieurs espèces indigènes. Les travaux du Conservatoire botanique de Martinique devront se poursuivre, en partenariat avec les acteurs concernés. Le retour d'expérience de la Réunion en la matière sera bénéfique pour ce projet.

#### **BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 60 000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / FEADER / PNRM

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE PROJETS PROGRAMMÉS ET RÉALISÉS

NOMBRE DE FILIÈRES CONSTITUÉES ET ORGANISÉES

ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS

NOMBRE D'AGRICULTEURS ET D'EXPLOITATIONS AGRICOLES RECENSÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

TABLEAUX DE BORD

#### **FICHES LIÉES :**

4.8. FAVORISER DES FILIÈRES AGRICOLES VERTUEUSES AUX ABORDS DU BIEN

4.9. VALORISER LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE AUX ABORDS DU BIEN

## ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE CARRIÈRES ET LES ACTEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES ET DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LEURS ACTIVITÉS

**VALEURS DU BIEN**

ZONE CONCERNÉE : ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**

Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 12 3

**CONTEXTE :**

Les zones d'extraction de matériaux de construction demeurent circonscrites uniquement en zone tampon et couvrent une superficie totale de 211 ha, soit moins de 1% de la superficie totale des zones tampons inscrites dans le projet de territoire UNESCO de la Martinique.

Seule la commune de Saint-Pierre accueille ce type d'activité industrielle, toutefois pourvoyeuse de 50% de la production totale des agrégats de l'île et constituant la troisième chaîne de valeur de la richesse locale.

Ainsi au regard des enjeux économiques (production de richesse, bassin d'emplois) que sous-tend ce secteur d'activité, il apparaît donc nécessaire de définir conjointement un plan guide des mesures d'accompagnement et d'inclusion des gestionnaires de carrières dans la mise en œuvre de modalités d'exploitation durable des ressources et compatibles avec la gestion.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Parc naturel régional de la Martinique, Professionnels du secteur, DEAL, ONF.

**PILOTES ENVISAGÉS :**

CCI, PNRM, DEAL

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Compte tenu des enjeux majeurs de ce type d'activité dans la gestion du bien en zone tampon, un atelier spécifique à cette thématique a été organisé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

Ainsi un regard consensuel sur des dispositions normatives et proactives entre acteurs a permis d'établir un pré programme des axes stratégiques de maintien et de mutations des activités extractives dans la gestion du bien.

Pour accompagner cette démarche et permettre, localement, de mettre en application les modalités prédéfinies, il est retenu les axes prioritaires suivants :

- développer dans le cadre des carrières actives une exploitation de type « dent creuse » pour assurer une excavation verticale et non surfaciques ;
- centraliser en un seul lieu l'extraction, le traitement ainsi que la commercialisation des matériaux ;
- déployer une offre de transport des matériaux par voie maritime et plus par voie terrestre ;
- initier à long terme des actions de formation des professionnels du tourisme et spécifiquement dédié à la promotion du bien, de ses attributs et ses valeurs ;

- Assurer le renforcement de la qualité des espaces et paysages industriels issus des carrières par une reconquête de ces sites comme des espaces de re-végétalisation autochtones ;
- Déployer et / ou renforcer la mutation des carrières en fin de vie en espaces didactiques et ludiques (signalétique des parcours, sites et secteurs d'intérêts du bien) ;
- Co-construction avec la municipalité et les acteurs du secteur d'une offre touristique (tourisme industriel) et d'accueil (parcours santé) dans une logique d'itinérance historique, culturelle et didactique autour des volcans (entre géologie, risques, développement économique, et patrimoines industriel et naturel).

Dans le cadre des autres appareils productifs et activités économiques, une démarche « Qualité » ou « Environnementale » constitue aujourd'hui un véritable levier de performance et de développement pour les entreprises locales.

A l'image des stratégies de certification « Qualité » ou standardisation « ISO », les mesures de gestion et de valorisation du bien UNESCO vise à déployer également une démarche partenariale et proactive de prise en compte de la biodiversité dans leurs activités entrepreneuriales.

Pour accompagner cette démarche au sein des entreprises présentes dans le bien, il est retenu les axes prioritaires suivants :

- Intégrer complètement le développement durable dans la stratégie de l'établissement (en visant à ne pas faire du DD une niche marketing) ;
- Intégrer les attentes des parties prenantes externes et internes ;
- Participer au développement de connaissances en termes de données et critères de prise en compte et d'évaluation en matière de Développement Durable ;
- Irriguer les concepts de *Responsabilité Sociale de l'Entreprise* (RSE) et de DD dans tous les programmes de formation des salariés et dirigeants avec la mise en place de cours en tronc commun et la transversalité pédagogique sur le thème du DD / RSE. Un des grands enjeux de cette innovation pédagogique est d'intégrer les principes de DD et de RSE de manière transversale dans l'ensemble des secteurs d'activités développées dans le bien ;
- Inciter les salariés à intégrer dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes des critères environnementaux ;
- Mise en place de groupes de réflexion sur les pratiques RSE dans les métiers au sein de certains services supports ;
- Soutenir la recherche appliquée aux problématiques de la mutation sociétale rencontrées par les entreprises. Définir des stratégies de développement portant sur des sources durables (responsabilité globale, économie sociale, intelligence économique, équilibres territoriaux, innovation, management durable, compétences et performances durables des hommes).
- Initier une charte ou convention-cadre portant engagements partagés dans le cadre de la prise en compte de la biodiversité dans les différentes activités des entreprises.

#### **BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 240 000 €

Recettes évaluées : CTM / DEAL / ONF / CELRL / EPCI / Communes / Chambres consulaires / FEDER / PNRM / ADEME

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE SITES REMIS EN ÉTAT APRÈS EXPLOITATION

NOMBRE DE SITES D'EXPLOITATION CONVERTIS EN SECTEUR D'AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES ET TOURISTIQUES (TOURISME INDUSTRIEL)

GARANTISSANT LA PROMOTION INDUITE DU BIEN

NOMBRE D'AUTORISATIONS D'EXPLOITATIONS DISPOSANT D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ OU RSE

NOMBRE DE CONDITIONS GÉNÉRALES D'IMPLANTATION DES CARRIÈRES PRENANT EN COMPTE LE BIEN

NOMBRE D'EXPLOITANTS VISANT À UNE GESTION DURABLE DES GRANULATS, DES MATÉRIAUX ET DES SUBSTANCES DE CARRIÈRES

(QUALITÉ DE L'AIR, TRANSPORT, INTÉGRATION PAYSAGÈRE)

#### **FICHES LIÉES :**

1.8. SURVEILLER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION LIÉE AUX ESPACES NATURELS : POLICE EFFICIENTE

3.3. METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN

4.2. AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC

4.6. CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL

4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN

4.12. STRUCTURER ET DÉVELOPPER UN ÉCOTOURISME DURABLE : METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES

## STRUCTURER ET DÉVELOPPER UN ÉCOTOURISME DURABLE : METTRE EN PLACE UN PLAN D' ACTIONS TOURISTIQUES

**VALEURS DU BIEN**

**ZONE CONCERNÉE :** ZONE TAMPON ET CADRE DISTANT

**DÉLAI DE RÉALISATION :**

Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 12 3

**CONTEXTE :**

Au sein de la zone tampon, l'objectif est de mener un réel projet de territoire, de valoriser les activités présentes et de développer des activités mettant en valeur les attributs et valeurs du bien. En ce sens, le développement et la structuration d'un écotourisme durable prend une place importante car c'est une activité qui s'appuie sur la mise en valeur de la biodiversité en pratiquant un tourisme permettant la découverte de la faune, de la flore et des habitats naturels, tout en réalisant ces activités de façon durable, c'est-à-dire en préservant la ressource et en prenant en compte la dimension sociale.

Aujourd'hui, cette catégorie de tourisme est peu développée en Martinique, notamment dans le périmètre de la zone tampon du bien. Il s'agit donc, dans un premier temps, d'identifier les projets existants et les sources de développement, de proposer une stratégie de développement de cette filière et de créer un réseau des acteurs touristiques concernés par le bien.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Les acteurs publics et privés du tourisme, Chambres consulaires, CMT, offices de tourisme.

**PILOTE ENVISAGÉ :** Chambre d'agriculture.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Un plan d'actions touristiques sera élaboré et s'appuiera sur les orientations stratégiques du Schéma Territorial de Développement Economique d'innovation et d'Internationalisation (SDTEII) élaboré par le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT).

Ce STDEII vise notamment à protection et la mise en valeur patrimoine naturel, la préservation de l'intégrité physique et du caractère attrayant des paysages, la valorisation des sites terrestres et marins. Il prévoit également le respect et la promotion du patrimoine historique, des valeurs traditionnelles, des arts et de l'artisanat, du patrimoine bâti.

Le volet tourisme du STDEII consistera en la déclinaison du « Label Martinique » reflétant la différenciation du produit Martinique, soit en s'adossant à une marque dont la notoriété n'est plus à faire (UNESCO, Villes et pays d'histoire, Grandes Randonnées...) soit en conceptualisant une marque ombrelle cohérente qui définisse l'identité Martinique. Il s'agira également de relever le niveau de performance des structures touristiques et d'améliorer le niveau d'attractivité économique. Plusieurs dispositifs devront être reconfigurés pour mieux accompagner l'entreprise écotouristique.

Au sein de cette action, il s'agit de structurer l'écotourisme durable :

- diagnostic précis des structures et activités existantes
- diagnostic des projets existants. Lors de la réunion de concertation avec les acteurs du tourisme, certaines structures ont été évoquées telles que les gîtes ruraux et des projets ont été identifiés (ex : projet d'écologdes dans le nord caraïbes).
- diagnostic des activités : randonnées, canyoning, et autres activités de pleine nature

L'objectif sera de proposer une stratégie touristique durable, permettant de conserver les valeurs du bien.

Concernant les activités d'observation de la faune et de la flore, elles sont menées de façon ponctuelle et disparate, par des acteurs différents, il conviendra progressivement de structurer un réseau et une filière pour la développer tout en encadrant les pratiques.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 100 000 €

Recettes évaluées : CTM / CMT / FEDER / FEADER / LEADER / PNRM / AFD / Communes / Chambres consulaires / Cap Nord

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE PROJETS TRAITÉS ET FINANCÉS

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS ET AMÉNITÉS TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES PROGRAMMÉES ET RÉALISÉES

NOMBRE D'ACTEURS RECENSÉS DANS UN CARNET RÉSEAU PROFESSIONNEL

NOMBRE DE VISITEURS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

TABLEAUX DE BORD

**FICHES LIÉES :**

4.1. IDENTIFIER ET AMÉNAGER LES PORTES D'ENTRÉES SUR LE BIEN

4.2. AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC

4.6. CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL

4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN

# PÉRENNISER LES STRUCTURES QUI PERMETTENT LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DE LA VUE

**VALEURS DU BIEN****ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON ET CADRE DISTANT**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 1 2 3**CONTEXTE :**

Inscrire un moment naturel sur La liste du patrimoine mondial sous-tend une stratégie de valorisation des acteurs associatifs, du monde de la culture, des arts, de la gastronomie et autres associés aux sites remarquables porteurs des valeurs du bien.

Ces acteurs sont bien souvent de petites structures associatives disposant de peu de moyens pour maintenir leur activité et de surcroît asseoir leur visibilité et promotion à l'échelle du territoire.

Il apparait donc nécessaire d'assurer et garantir la pérennité de l'ensemble de ces structures tout en assurant une plus-value par un réseau d'acteurs pour la mise en valeur aussi des sites remarquables qu'ils proposent, que le déploiement d'activités assurant la protection et valorisation de la VUE du bien.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'industrie, CTM, DIECCTE, Parc naturel régional de la Martinique, Membres du comité de gestion, Prestataires extérieurs. CMT

**PILOTES ENVISAGÉS :**

CTM, CMT, Chambres consulaires

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Pour accompagner cette démarche et permettre, localement, de soutenir et pérenniser les acteurs économiques autour des attributs des valeurs du bien , il est prévu les axes stratégiques suivants :

A. Des démarches et dispositifs facilitant l'accueil et l'installation d'entreprises

1. Avec des actions d'information et de sensibilisation à destination :

- des élus du territoire et des chefs d'entreprises pour l'accueil et l'installation ;
- des porteurs de projets pour faire découvrir les métiers et les activités développées dans le bien et en relation avec la VUE, particulièrement ceux en déficit d'activité ou d'image.

2. Avec des actions contribuant à installer des porteurs de projets économiques dans le cadre de démarches collectives :

- expérimentation de dispositifs facilitant l'installation de nouveaux dans le cadre d'opérations partenariales entre privés ou entre privés et collectivités ;
- création d'espaces de travail partagés, activation de nouvelles méthodes de co-crédation, outils de mutualisation pour la promotion de la VUE et des activités qui sont développées autour;
- réalisation d'études d'opportunité pour la mise en place d'outils de financement participatif ou mutualisé.

B. Des démarches et dispositifs facilitant le développement et le renouvellement du tissu économique et associatif autour du bien et de ses valeurs

1. Avec des dynamiques de redynamisation de l'offre artisanale et commerciale dans le cadre de démarches collectives « UNESCO » : adaptation et modernisation, des outils de travail, actions d'animation, de promotion et de communication,
2. Soutien au maintien de commerces et acteurs de proximité dans les villages : modernisation et / ou création
3. Réalisation d'études préalables et aides pour le démarrage d'activités nouvelles dans les domaines de :
  - la valorisation et préservation de la VUE du bien et de ses sites remarquables,
  - l'économie d'utilité sociale et solidaire en relation avec les initiatives identifiées dans le cadre du projet de territoire,
  - ou encore de l'économie circulaire dans le cadre du déploiement du projet de territoire UNESCO pour le nord de la Martinique.

C. Valorisation et promotion du territoire et de ses activités

1. Actions de promotion du territoire, des métiers, savoir-faire, productions locales, et actions de commercialisation autour de la VUE et de ses attributs,
2. Création d'un réseau de lieux de vente et lieux vitrines collectifs, actions de promotion, organisation d'événementiels, réflexions stratégiques / études.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 100 000 €

Recettes évaluées : CTM / CTM / DIECCTE, DEAL / ONF / CELRL / EPCI / Communes / Chambres consulaires / FEDER / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE SITES DISPOSANT D'UNE IMAGE DE MARQUE ASSOCIÉ AU BIEN ET À SES VALEURS  
NOMBRE D'ACTEURS RÉFÉRENCÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU PARTENARIAL  
NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES  
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS ET ACCOMPAGNÉS  
NOMBRE DE SUPPORTS DE PUBLICATION PRODUITS

**FICHES LIÉES :**

- 3.2. CONSTRUIRE UN DISCOURS COMMUN ET PARTAGÉ SUR LES SCIENCES ET LA CULTURE  
QUI SERVE DE SUPPORT AU PROJET DE TERRITOIRE, À L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION
- 3.3. METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION ET LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA VUE ET LES VALEURS DU BIEN
- 4.6. CRÉATION D'UNE IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE PATRIMOINE MONDIAL
- 4.7. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU BIEN
- 4.8. FAVORISER DES FILIÈRES AGRICOLES VERTUEUSES AUX ABORDS DU BIEN
- 4.9. VALORISER LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE AUX ABORDS DU BIEN
- 4.10. DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES AGRICOLES
- 4.11. ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE CARRIÈRES ET LES ACTEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'UNE EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES  
ET DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LEURS ACTIVITÉS
- 4.12. STRUCTURER ET DÉVELOPPER UN ÉCOTOURISME DURABLE : METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTIONS TOURISTIQUES

## CRÉATION D'UN SENTIER TRAVERSANT LE BIEN : WANAKAERA MANMAN TRAS

**CRITÈRES VIII ET X, VALEURS DU BIEN**  
**ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**  
Court terme / Moyen terme / Long terme

**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 12 3

**CONTEXTE :**

Le nord de la Martinique présente un potentiel remarquable de découverte de paysages contrastés, allant des forêts les plus intactes, aux paysages littoraux en passant par les paysages authentiques de campagne traditionnelle. Les paysages majestueux de la Montagne Pelée et des Pitons sont une source de découverte tant scientifique, qu'historique ou paysagère. Ceux-ci composent un maillage de sentiers de randonnée existants, publics ou privés qui permettraient le développement d'un tourisme vert qu'il est important de soutenir et d'encourager. À ce jour aucun circuit ne permet de traverser le bien à pieds sans avoir à emprunter un véhicule pour pouvoir poursuivre un itinéraire ou s'arrêter pour la nuit.

**ACTEURS CONCERNÉS :**  
CTM, PNRM, ONF

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit autour d'un sentier principal appelé Manman Tras de tisser des liens entre les sentiers existants ou de créer des connexions manquantes pour constituer un itinéraire continu sur 14 étapes ; qui permette de randonner et de bénéficier de gîtes d'accueil à chaque étape. Cette Manman Tras (mère de toutes les traces) aurait des ramifications qui permettrait des alternatives aux sentiers longs. Elle permettrait de désenclaver certaines parties du territoire et de leur donner une lisibilité en Martinique et au-delà. Il s'agit de mettre en place un parcours continu de 14 étapes ou moins, que l'utilisateur devra organiser et réserver à l'avance. Le principe est la balade à pied sur des étapes de 3 à 7 heures par jour. Le soir, le couchage se fait dans un refuge dortoir simple, ou gîte où le dîner et le petit déjeuner sont fournis, le tout pour des coûts raisonnables. Le trail doit être accessible à des bourses modestes afin que chacun puisse avoir la possibilité de découvrir le nord de la Martinique, notamment les martiniquais. Le trajet permet de parcourir le territoire du nord Martinique et les deux grands massifs montagneux des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée. Des étapes de relâche sont prévues en bord de mer d'où un cabotage en bateau permettrait de relier certains points du parcours en moins de 2h et de faire des boucles plus courtes. Le trajet 2 a été choisi à la fois pour parcourir les lieux estimés d'intérêt, pour désenclaver des lieux isolés et leur permettre de bénéficier de revenus et d'un développement local, pour emprunter au maximum des sentiers existants et éviter de nombreuses et coûteuses créations de sentiers et de gîtes. Le tout pourrait devenir une destination phare pour le nord Martinique, à la fois pour les martiniquais et les touristes en provenance de la métropole ou de l'étranger.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 1 810 000 €

**1. Travaux :** 550 000 €

**2. Gestion :** Coût estimé : 1,26 millions d'euros annuels

Recettes évaluées : CTM / FEDER / DAC / FEADER / FSE / ETAT

# METTRE EN PLACE N°4.15 DES SYSTÈMES AGROFORESTIERS DURABLES

**CRITÈRES X**

ZONE CONCERNÉE : BIEN ET ZONE TAMPON

**DÉLAI DE RÉALISATION :**

Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 12 3

**CONTEXTE :**

Il n'y a pas d'agroforesterie dans le périmètre du bien. Des projets sont envisagés en proximité dans la zone tampon, en zone agricoles ou en zones naturelles. La production agricole en Martinique souffre d'un phénomène de déprise, marqué par une réduction importante et structurelle de la surface agricole utile. Cette surface est par ailleurs soumise à la pression de l'urbanisation de l'île. En l'état actuel, l'objectif d'autosuffisance alimentaire souhaité n'est pas atteignable. Par ailleurs, les propriétaires forestiers privés sont peu convaincus de l'intérêt économique d'une valorisation fondée exclusivement sur l'exploitation forestière. Dans ce contexte, la promotion des cultures agricoles sous couvert forestier semble particulièrement pertinente, d'autant que des initiatives et essais récents se sont montrés particulièrement prometteurs. L'agroforesterie sous forme de pratiques culturales sous couvert forestier est en plein essor en Martinique depuis quelques années et bénéficie d'aides publiques. Le Plan de Développement Rural de la Martinique 2014-2020 (financements européens) décrit dans sa mesure 8 les aides à la mise en place et à la maintenance de systèmes agroforestiers. Les aides européennes permettent de mettre en place des plantations dans le cadre de projets agroforestiers et d'en assurer l'entretien au cours des 5 premières années. Le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) a pour objectif de créer et maintenir des filières organisées et solides reposant sur des cultures / productions sous couvert forestier validées par des documents de gestion durable des forêts. Les cultures ainsi visées sont essentiellement le cacao, la vanille et le café. A l'horizon 2030, le PRFB devra permettre de constituer des filières viables de production et valorisation du cacao, de la vanille et du café. Le développement de l'agroforesterie est également un des axes du contrat de projet Forêt d'exception.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Propriétaires privés  
ONF  
DAF  
PNRM  
Chambre d'agriculture

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit de cadrer les modalités d'exploitation acceptables de systèmes agroforestiers aux abords du bien selon un cahier des charges établi par l'ONF. Il existe deux types de systèmes : les systèmes sous couvert forestier, et les systèmes en terre agricole. Concernant l'implantation de systèmes agroforestiers en terre agricole, la densité de plantation doit être comprise entre 100 et 200 arbres par hectare. Le choix des espèces doit se faire dans les essences 427 fruitières productives et dans les essences forestières indigènes à vocation de bois d'œuvre, hors liste des espèces invasives avec plus de 50% d'espèces forestières. Les surfaces concernées sont des terres à vocation agricole et définies comme non boisées. Il s'agit des zones tampons agricoles du bien. Pour les systèmes agroforestiers sous couvert forestier, la densité de plantation des arbres forestiers sera supérieure à 100 arbres à l'hectare. Les surfaces concernées sont en zone forestière et devront être constatées comme telles par un technicien agréé de l'ONF. Un couvert forestier minimum de 50% devra être assuré à maturité. Il s'agit d'accompagner le développement des filières de valorisation du cacao, du café et de la vanille, sur des prescriptions de l'ONF qui aura conduit des expérimentations préalables.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : à définir

Recettes évaluées : CTM / DEAL / UE / PNRM

**INDICATEURS DE RÉALISATIONS :**

- NOMBRE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CAFÉ, CACAO, VANILLE
- NOMBRE D'ARBRES INDIGÈNES PLANTÉS
- CRÉATION D'UN GUIDE D'AGROFORESTERIE DURABLE



# AXE 5

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

# METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES BIENS NATURELS DES PETITES ANTILLES

**CRITÈRES VIII ET X****ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON, CADRE DISTANT**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 1 2 3**CONTEXTE :**

Il existe dans la Caraïbe plusieurs sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, naturels, culturels ou mixtes, et notamment :

- Morne Trois Pitons à la Dominique (N) ;
- Zone de gestion des Pitons à Sainte-Lucie (N) ;
- Montagnes bleues et monts John Crow à la Jamaïque (M).

Dans ce contexte, il s'agit de bénéficier de leur retour d'expérience dans le montage de dossier, la réalisation et la mise en œuvre du plan de gestion, les conseils ou écueils à éviter pour le bon aboutissement de notre projet. Il s'agit ensuite de voir dans quelles mesures les biens peuvent collaborer et pourraient constituer avec Sainte-Lucie et la Dominique un bien transfrontalier. La collaboration serait menée à deux échelles, celles de l'OEEO et celle d'un partenariat propre avec Sainte-Lucie et la Dominique.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Gestionnaires de biens inscrits au patrimoine mondial dans la Caraïbe  
Représentants de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale  
CTM, préfecture, DEAL

**PILOTE ENVISAGÉ :**

CTM, Préfecture, DEAL

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- Organisation d'une rencontre des ministres de l'environnement de l'OEEO en Martinique ;
- Mettre en place une convention de partenariat sur la gestion et la préservation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial au niveau de l'OEEO, qui fixera les modalités de collaboration ;
- Signer des intentions de coopérer avec les îles de Sainte-Lucie et la Dominique ;
- Elaborer un retroplanning pour la mise en place d'un bien transfrontalier entre la Martinique, la Dominique et Sainte-Lucie ;
- Organiser des rencontres annuelles des gestionnaires de biens Unesco au niveau de l'OEEO ;
- Construire un programme d'actions de coopération avec les îles de Sainte-Lucie et la Dominique.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 476 000 €

Recettes évaluées : CTM / Interreg / AFD / PNRM / DEAL.

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE DOCUMENTS DE COOPÉRATION SIGNÉS PAR LES PARTIES  
NOMBRE DE DÉPLACEMENTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION  
NOMBRE DE RÉUNIONS DE GESTIONNAIRES ORGANISÉ  
ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

**FICHES LIÉES :**

5.2. COOPÉRER DANS LE CADRE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES  
5.3. COOPÉRER DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE  
5.4. CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DES SITES UNESCO CARIBÉENS  
5.5. METTRE EN PLACE DES FORMATIONS COMMUNES

**CRITÈRE X**

ZONE CONCERNÉE : BIEN

**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : 1 2 3

**CONTEXTE :**

Le Parc naturel régional de la Martinique a en charge le portage du projet d'inscription des «Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique» au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce cadre, un dossier scientifique a été monté, afin de réaliser l'analyse comparative avec les autres îles. Cette analyse a permis de révéler les lacunes qui existaient localement en terme de connaissances sur certains taxons, mais aussi en terme de continuité écologique et en terme de mesures de protection sur certaines espèces.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

- Acteurs locaux de l'environnement et du développement durable : PNRM, CTM, DEAL, UA, EPCI, ONF, Conservatoire du littoral, CSRPN, CNRS, MNHN, Carbet des sciences, Conservatoire botanique, associations de protection de la nature, chambres consulaires, fédérations professionnelles
- Experts scientifiques.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Les priorités d'actions iront sur des études sur ces taxons (campagnes d'études et de prospections), afin de définir la nécessité d'élaborer des programmes d'actions sur ces espèces.

D'autre part, certaines espèces existant dans le périmètre du bien sont en danger selon l'UICN aussi bien au niveau de la flore que de la faune. Il conviendrait donc, pour ces taxons, de mettre en place des mesures de protection et de conservation.

Les actions qui feraient l'objet de cette demande de financement seraient :

- La mise en œuvre de campagnes de prospections, d'inventaires et d'études pour les taxons dont il manque des données, à la fois en Martinique et dans les îles voisines.

Ces campagnes pourraient se tenir sur le périmètre du bien, mais également sur les îles voisines possédant des espèces communes endémiques à 2 ou 3 îles (comme *Cyanophaia bicolor*), afin de mieux évaluer l'enjeu de conservation existant à la Martinique.

- Le montage de dossiers pour la protection et conservation sur les espèces menacées (*Caribena versicolor* par exemple)
- La réalisation d'actions de communication à l'attention du grand public et des scientifiques sur les résultats de ces études : réalisation d'un colloque de restitution et réalisation d'un document de vulgarisation.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 400 000€

Recettes évaluées : CTM / Interreg / AFD / PNRM / DEAL / OFB.

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE D'ÉTUDES MENÉES EN COOPÉRATION AVEC LES AUTRES PAYS DE LA CARAÏBE

**FICHES LIÉES :**

- 2.2 APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR CERTAINS TAXONS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES
- 5.1 METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES BIENS NATURELS DES PETITES ANTILLES
- 5.3 OOPÉRER DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE
- 5.4 CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DES SITES UNESCO CARIBÉENS
- 5.5 METTRE EN PLACE DES FORMATIONS COMMUNES

**CRITÈRES VIII ET X****ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON, CADRE DISTANT**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 1 2 3**CONTEXTE :**

Il existe dans la Caraïbe plusieurs sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, naturels, culturels ou mixtes, et notamment :

- Morne Trois Pitons à la Dominique (N) ;
- Zone de gestion des Pitons à Sainte-Lucie (N) ;
- Chantier naval d'Antigua et sites archéologiques associés à Antigua et Barbuda (C) ;
- Parc national de la forteresse de Brimstone Hill à Saint Kitts et Nevis (C) ;
- Centre historique de Bridgetown et sa garnison à Barbade (C) ;
- Parc national Desembarco del Granma à Cuba (N) ;
- Montagnes bleues et monts John Crow à la Jamaïque (M).

Dans ce contexte, il pourrait être proposé une offre permettant aux touristes intéressés de visiter plusieurs de ces sites lors d'un même circuit.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Gestionnaires de biens inscrits au patrimoine mondial dans la Caraïbe

Comités du tourisme des différentes îles

Tour operators

Compagnies aériennes

Acteurs du tourisme (guides touristiques, hébergements, restauration, prestataires d'activités)

CCI, CMT, CMT,

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il s'agit de créer de nouveaux produits touristiques autour de la découverte des biens UNESCO de la Caraïbe. En collaboration avec les pays de la Caraïbe disposant d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Il conviendra de concevoir des produits nouveaux touristiques qui pourront être proposés.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 100.000€

Recettes évaluées : CTM / Interreg / AFD / PNRM.

**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE CIRCUITS TOURISTIQUES CRÉÉS

NOMBRE DE RÉCEPTIFS PARTENAIRES

**FICHES LIÉES :**

4.12. STRUCTURER ET DÉVELOPPER UN ÉCOTOURISME DURABLE : METTRE EN PLACE UN PLAN D' ACTIONS TOURISTIQUES

5.1 METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES BIENS NATURELS DES PETITES ANTILLES

5.2. COOPÉRER DANS LE CADRE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES<sup>110919</sup>

5.4. CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DES SITES UNESCO CARIBÉENS

5.5. METTRE EN PLACE DES FORMATIONS COMMUNES

# CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DES SITES UNESCO CARIBÉENS EN VUE DE DEVENIR UN CENTRE DE CATÉGORIE 2 DE L'UNESCO

**CRITÈRES VIII ET X****ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON, CADRE DISTANT**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 1 2 3**CONTEXTE :**

Il existe dans la Caraïbe plusieurs sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, naturels, culturels ou mixtes, et notamment :

- Morne Trois Pitons à la Dominique (N) ;
- Zone de gestion des Pitons à Sainte-Lucie (N) ;
- Chantier naval d'Antigua et sites archéologiques associés à Antigua et Barbuda (C) ;
- Parc national de la forteresse de Brimstone Hill à Saint Kitts et Nevis (C) ;
- Centre historique de Bridgetown et sa garnison à Barbade (C) ;
- Parc national Desembarco del Granma à Cuba (N) ;
- Montagnes bleues et monts John Crow à la Jamaïque (M).

Dans ce contexte, la CTM envisage la mise en place de partenariats avec les îles voisines et de développer des capacités de recherches et de prospections. Elle envisage de devenir un centre de ressources scientifiques dans les domaines de la biodiversité et des géosciences. Des structures ressources existent déjà, telles que l'Observatoire Volcanologique et Sismique de la Montagne Pelée, le Centre des Découvertes des Sciences de la Terre, l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité, le Conservatoire Botanique de Martinique, l'Université des Antilles. La Martinique pourrait progressivement devenir un centre de ressources pour l'Unesco et demander l'obtention du statut de centre de catégorie 2 de l'UNESCO. Ce statut sera d'un intérêt important en matière de collaboration régionale et internationale.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Gestionnaires de Biens inscrits au Patrimoine Mondial dans la Caraïbe

Comité du Patrimoine Mondial

PNM

CTM

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

- DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE D'ACTIONS EN COHÉRENCE AVEC LES PRIORITÉS DE L'UNESCO
- DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTIONS DU CENTRE DE RESSOURCES
- DÉFINITION D'UNE GOUVERNANCE ET D'UN BUDGET DÉDIÉ
- DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 120 000€

Recettes évaluées : CTM / Interreg / AFD.



**CRITÈRES VIII ET X****ZONE CONCERNÉE :** BIEN, ZONE TAMPON, CADRE DISTANT**DÉLAI DE RÉALISATION :**Court terme / Moyen terme / Long terme**PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE :** 1 2 3**CONTEXTE :**

Il existe dans la Caraïbe plusieurs sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, naturels, culturels ou mixtes, et notamment :

- Morne Trois Pitons à la Dominique (N) ;
- Zone de gestion des Pitons à Sainte-Lucie (N) ;
- Chantier naval d'Antigua et sites archéologiques associés à Antigua et Barbuda (C) ;
- Parc national de la forteresse de Brimstone Hill à Saint Kitts et Nevis (C).

Dans le cadre de ce réseau caribéen des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, et suite aux lacunes observées en terme de données scientifiques lors de la réalisation de l'analyse comparative, il pourrait être mis en place un système commun de formations, afin que chacun puisse bénéficier des expertises des autres.

**ACTEURS CONCERNÉS :**

Gestionnaires de biens inscrits au patrimoine mondial dans la Caraïbe

Experts scientifiques locaux et internationaux

DEAL

PNRM

CTM

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Il pourrait s'agir de formations à caractère scientifique afin d'améliorer la connaissance sur certains taxons, mais aussi de la transmission de bonnes pratiques en matière de gestion, de concertation ou d'animation.

**BUDGÉTISATION :**

Coût de l'action estimé : 150 000€

Recettes évaluées : CTM / Interreg / AFD / PNRM.

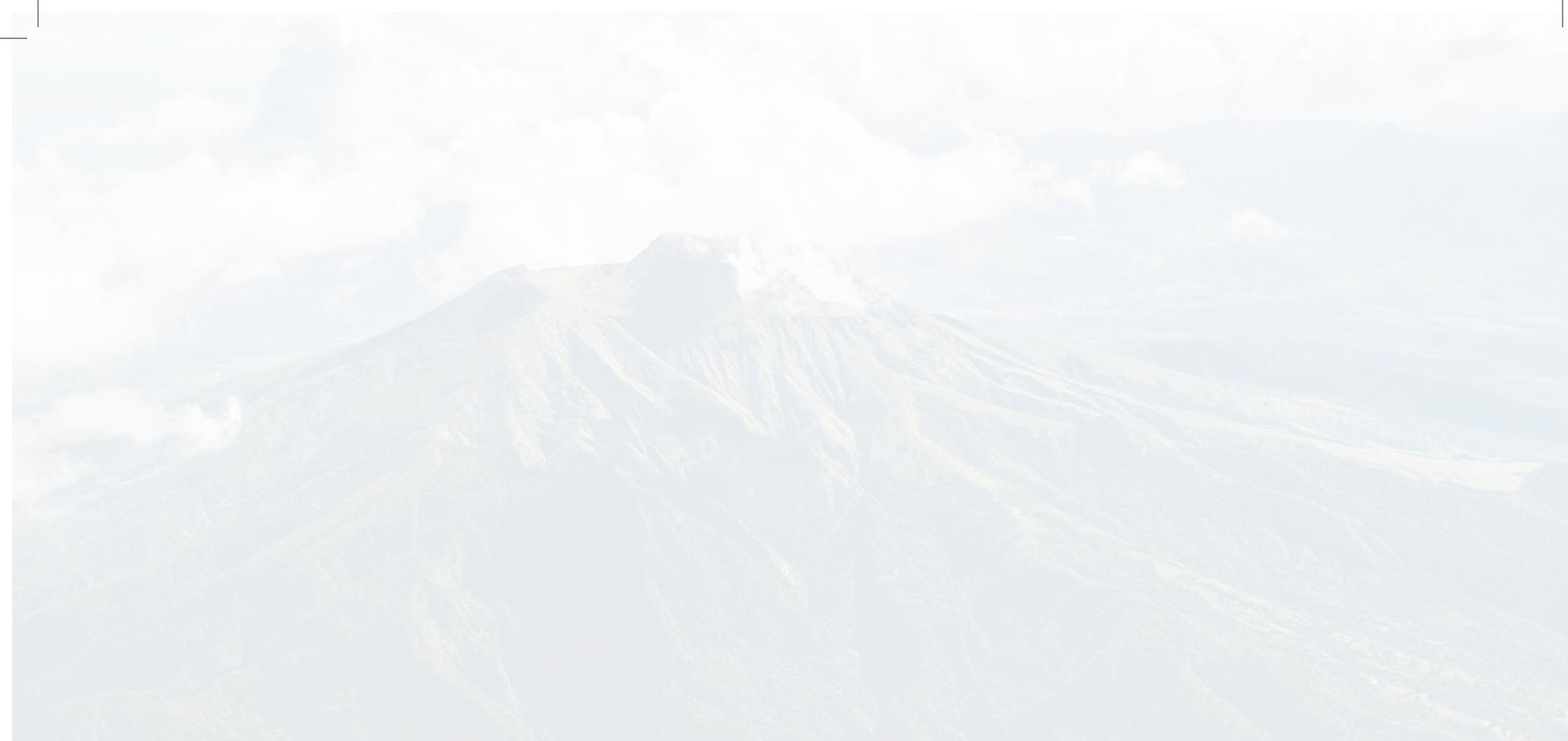
**INDICATEURS DE RÉALISATION :**

NOMBRE DE FORMATIONS DISPENSÉES

NOMBRE DE PAYS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE FORMATIONS

**FICHES LIÉES :**

- 2.2. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR CERTAINS TAXONS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES
- 5.1 METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES BIENS NATURELS DES PETITES ANTILLES
- 5.2. COOPÉRER DANS LE CADRE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES
- 5.3. COOPÉRER DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE
- 5.4. CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DES SITES UNESCO CARIBÉENS



CANDIDATURE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE  
MONDIAL DE L'UNESCO DES

"VOLCANS ET FORÊTS DE LA MONTAGNE PELÉE  
ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE"

